

UNIVERSITE D'ORAN

Faculté des Sciences Economiques, des Sciences de Gestion et des Sciences commerciales

MEMOIRE DE MAGISTER EN SCIENCES ECONOMIQUES

OPTION : *Analyse économique et développement*

Thème :

**De l'intégration économique régionale vers
un nouvel ordre mondial
Les pays du Maghreb quelles perspectives?**

Présenté par :

M^{me} SOUSSI Fatima Zohra

Sous la direction de :

Mr .CHOUAM Bouchama

Jury:

Président : Mr. BOUYACOUB AHMED, Professeur, Université d'Oran.

Rapporteur : M.CHOUAM Bouchama, Professeur, Université d'Oran.

Examineur : M.REGUIEG ISSAAD Driss, Professeur, Université d'Oran.

Examineur : M.EL AFFANI Amar, Maître de conférence (A), Université d'Oran.

Année Universitaire 2011/2012

SOMMAIRE

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES

INTRODUCTION GENERALE.....1

CHAPITRE I : INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE : PRINCIPE ET ANALYSE.....7

SECTION 1. COMPRENDRE LE PROCESSUS D'INTEGRATION REGIONALE...9

1. Définition et typologie.....10

2. L'intégration : différentes approches théorique.....22

3. Les zones d'intégrations régionales dans le monde30

SECTION 2. THEORIE DU REGIONALISME.....39

1. Les effets de l'intégration économique.....40

2. Analyse économique des effets de création de commerce.....48

3. Analyse économique des effets de diversion de commerce51

4. Les effets d'agglomération (polarisation).....53

SECTION 3.LE REGIONALISME ECONOMIQUE : L'EVOLUTION DU DEBAT.....56

1. La régionalisation des échanges commerciaux un phénomène naturel.....57

2. L'enfoncement du régionalisme économique.....58

3. Le régionalisme économique de la première à la deuxième génération.....60

4. Cerner la distribution entre le régionalisme actuel et ancien.....64

5. Régionalisme et multilatéralisme.....65

CONCLUSION DU CHAPITRE I.....79

Chapitre II : A la recherche d'un nouvel ordre mondial, la mosaïque des blocs régionaux.....80

SECTION 1. INTEGRATION ET EXCLUSION.....82

1-Les grands problèmes actuels.....82

2-La nouvelle configuration des rapports nord sud.....91

3-La persistance du sous développement.....97

SECTION 2.D'UNE REGIONALISATION A L'AUTRE AFIN DE S'INSERER DANS L'ECONOMIE MONDIALE	101
1-La complexité de l'économie mondiale/ Confrontation et coopération.....	101
2-La quête de nouveaux cadres de régulation.....	109
SECTION 3. REGIONALISATION ; QUEL ENJEUX POUR LES PAYS D'AFRIQUE	119
1-Les PVD et l'intégration régionale.....	120
2-La régionalisation: un outil d'intégration dans l'économie mondiale.....	125
3- l'intégration régionale en Afrique: défis et opportunités.....	132
CONCLUSION DU CHAPITRE II.....	141
CHAPITRE III : L'INTEGRATION ENTRE LES PAYS DU MAGHREB AU SEIN DE LA REGIONALISATION DE L'ECONOMIE MONDIALE.....	142
SECTION 1 : RENFORCEMENT DE L'INTEGRATION REGIONALE DANS LE MAGHREB : VUE D'ENSEMBLE.....	145
1. Bilan succinct de l'intégration régionale dans le Maghreb.....	145
2. L'intégration du Maghreb et le confinement quadrilatéral du développement.....	155
SECTION 2 : LES ECHANGES INTRA-MAGHREBINS ELEMENT CLE POUR LA REALISATION DU BLOC MAGHREBIN.....	166
1. Les échanges intra-maghrébin / analyse et développement.....	166
2. les PME vecteur d'intégration Maghrébine.....	181
3. Les grappes des PME maghrébines : stratégie de réaliser le bloc régionale.....	196
CONCLUSION DU CHAPITRE III.....	200
CONCLUSION GENERALE.....	202
BIBLIOGRAPHIE.....	207
ANNEXES.....	211
GLOSSAIRE.....	221
TABLE DES MATIERES.....	228

DEDICACES

Je dédie ce travail à mes très chers parents qui m'ont soutenue tout au long de ma vie, à mon mari qui m'a encouragé à finaliser ce mémoire. A mes frères Mohamed, Baddreddine, Salim, ma sœur Salima .et mes petits ange Maram et Abdelwaheb.

Je tiens aussi à dédier ce présent travail à mes amis, à la promotion de la poste graduation de l'année universitaire 2000-2001,et à tous ceux qui m'ont apporté leur aide précieuse ainsi que leurs profond soutien à ma sœur Amel hakka.

REMERCIEMENTS

Tout d'abord je remercie le bon dieu de m'avoir donné la volonté nécessaire qui a mené mon travail à terme.

Je remercie aussi mes enseignants en particulier mon encadreur Monsieur CHOUAM Bouchama, qui a prodigué énormément de conseils afin d'achever le travail et d'acquérir des connaissances m'aidant dans mes futurs travaux.

LISTE DES ACRONYMES

LISTE DES ACRONYMES :

ALE : ACCORD DE LIBRE ECHANGE.

AMA : UNION DU MAGHREB ARABE.

IDE : INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER

PED : LES PAYS EN DEVELOPPEMENT.

PIB : PRODUIT INTERIEUR BRUT.

SGP : SYSTEME GENERALISE DE PREFERENCE.

ANASE : ASSOCIATION DES NATIONS DU SUD-EST ASIATIQUE CREEE EN 1967.

APD: AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT.

CEI: COMITE DES ETATS INDEPENDANTS.

CNUCED: CONFERENCE DES NATIONS UNIES POUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT (UNCTAD EN ANGLAIS).

DIPP: DIVISION INTERNATIONALE DES PROCESSUS PRODUCTIFS.

DIT: DIVISION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.

IED: INVESTISSEMENTS ETRANGERS DIRECTS.

NPI: NOUVEAUX PAYS INDUSTRIELS.

ONG: ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE

PAS: PROGRAMME (PLAN) D'AJUSTEMENT STRUCTUREL.

PDEM : PAYS DEVELOPPES A ECONOMIE DE MARCHE.

PIB: PRODUIT INTERIEUR BRUT.

PMA: PAYS LES MOINS AVANCES.

SGP: SYSTEME GENERALISE DE PREFERENCE.

STN : SOCIETE TRANSNATIONALE.

CAPC : CENTRE AFRICAIN POUR LES POLITIQUES COMMERCIALES.

SCM : SYSTEME COMMERCIAL MULTILATERAL

AMF : ACCORD MULTIFIBRE

PNUD : PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT.

OIT : L'ORGANISATION MONDIALE DU TRAVAIL (OIT).

PTF : PRODUCTIVITE TOTALE DES FACTEURS.

PMN : PROGRAMME DE MISE A NIVEAU DE L'INDUSTRIE.

BMN : BUREAU DE MISE A NIVEAU

EDPME : EURO DEVELOPPEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.

INTRODUCTION GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

L'intégration économique régionale représente l'une des réflexions auxquelles s'interroge la politique commerciale durant ses dernières années. A ce propos, traité ce type de problématique signe l'ouverture d'une nouvelle voie, celle de l'analyse **d'un monde divisé en blocs** ; se hausser à ce niveau est devenu la principale préoccupation des pays et des politiques nationales.

En d'autres terme le régionalisme économique international est avec la globalisation des marchés l'un des traits les plus marquant de l'économie mondiale d'après guerre au point que, devant l'ampleur que prend actuellement ce phénomène, certain se sont demandés s'il n'était pas mieux adaptés que le multilatéralisme aux réalités protéiformes de l'économie de cette fin de siècle.¹

L'étude de la formation des blocs régionaux est devenu une partie spécialement vivante de la science économique et ce pendant ; à aucune autre époque antérieure, l'étude de la régionalisation n'a été aussi importante qu'aujourd'hui.

Cela dit, on ne peut s'empêcher de s'interroger sur la nature d'un phénomène qui a pris de court à peu près tout le monde, tant par son ampleur que par l'intérêt qu'il suscite, à des degrés divers, dans toutes les parties du monde.

A cet égard nous signalons que ce régionalisme du système international s'est développé autour de deux objectifs fondamentaux d'une part instaurer de grands espaces de libre échange, et d'autre part permettre une insertion complémentaire dans l'économie mondiale (internationale).

En outre on peut aujourd'hui constater sur la scène internationale une tendance grandissante vers la création des ensembles économiques régionaux, et l'intégration de plus en plus poussée, surtout entre les pays qui ont le même niveau de développement ou bien qui s'approchent.

¹ http://www.er.uqam.ca/nobel/ieim/IMG/pdf/Deblock_Dorval_Le_regionalisme_economique_international.pdf.

Ouvrir les yeux sur ses nouvelles caractéristiques construit **un point important de** notre compréhension du monde et des relations économiques internationales. En effet, l'ampleur et le rythme des transformations que connaît la problématique mondiale ont engendré deux effets importants qui ont ébranlé les pays en développement ; le premier réside dans : L'accès crucial aux marchés internationaux de la part des différents pays du monde (développés et en développement); et ceci du à l'ambiguïté qui caractérise les différents blocs qui existent ;

Le deuxième est la marginalisation / l'exclusion inattendue des pays en développement au sein d'un ordre qui passe désormais par le jeu des relations inter et intra blocs.

Cependant, le processus de régionalisation est plus répandu qu'auparavant, il embrasse une dimension véritablement planétaire, qui ne saurait en aucun cas se limiter aux seuls pays occidentaux et développés.

Aujourd'hui, les changements géoéconomiques mondiaux (l'émergence d'une zone de coopération en Asie autour du Japon est progressivement de la Chine, ainsi l'union Européenne); sont autant de défis externes auxquels est confronté les pays en développement.

Arrivés à ce stade de réflexion, il est important de souligner que ces pays ne devraient pas être en retard par rapport à ces changements ; s'ils ne veulent pas devenir encore une fois le tiers monde du nouveau millénaire.

Ce dernier point, nous indique que la construction des blocs régionaux apparaît actuellement, comme une plate forme vers la compétitivité dans un système globalisé et en même temps la création des conditions pour une cohésion sociale durable à l'intérieur de chaque bloc, elle est aussi aperçue comme une étape indispensable pour faciliter l'intégration au sein de ces différents groupes.

L'idée sous-jacente ici est que l'actuel ordre de l'économie internationale stimule l'instauration des blocs dans n'importe quelle zone dans le monde ; allant plus loin dans le raisonnement, le nouveau contexte de la mondialisation ne favorise pas l'affrontement de l'économie mondiale par un pays à titre individuel

Une réalité qui invite les pays du Maghreb à penser autrement en cherchant à former **un nouveau bloc Maghrébin**. Cependant ils devraient réagir mais d'une manière à comprendre qu'intégrer est un concept qui représente une situation basée sur une nouvelle dimension des relations économiques internationales liée à ce qui se passe dans le monde.

En matière de politique économique, donc, les données ont changé, les nouveaux paramètres étant désormais définis en termes de compétitivité, et non plus comme auparavant en termes de progrès économique et social.

D'une façon plus générale, on peut soutenir que le régionalisme sous ses différentes formes s'est transformé en un élément essentiel de l'actuel système international (des relations économiques internationales), en s'appuyant sur une nouvelle approche dite les avantages compétitifs.

Cependant, ce changement dans les relations économiques internationales, nous invite à nous interroger sur la pertinence du processus d'intégration économique régionale, du fait que cette nouvelle configuration de l'économie mondiale a poussé certains observateurs à se demander si la construction des blocs ne serait pas **une nouvelle voie pour l'organisation de cette économie**.

En effet, ce dernier a bouleversé de manière radicale l'efficacité des politiques économiques mondiales, ce qui stimule les pays en développement à faire beaucoup d'efforts pour parvenir à une intégration économique régionale plus poussée

Devant cette croissance économique mondiale accompagnée d'une ouverture des pays et d'un développement des échanges, nous cherchons à comprendre les nouvelles caractéristiques des ensembles économiques régionaux, afin de traiter deux éléments :

Le premier concerne la nouvelle configuration de l'économie mondiale, dans le but de montrer que **l'intégration est un phénomène révélateur d'un changement profond au sein de cette économie**. A ce niveau là un nouveau champ de réflexion s'ouvre :

La division du monde en blocs rivaux est **une situation complexe** qui nécessite une **main vigilante pour gérer les relations économiques internationales.**

Le deuxième représente le résultat (on peut ici comprendre l'exclusion des PVD) attendu de ce nouvel ordre mondial ainsi la réaction **des pays en développement** afin de trouver les voies les plus sécuritaires pour s'intégrer dans cette nouvelle organisation (leurs stratégies afin de s'adapter avec cette nouvelle réalité des blocs ou bien le « **bol de spaghetti** », disait Bhagwati.(L'enchevêtrement des blocs).

C'est dans l'optique de ces quelques considérations que nous avons entrepris l'étude de l'intégration économique régionale.

Cependant, les zones qui participent le moins activement à la mondialisation, sont peu intégrées régionalement, c'est notamment le cas du Maghreb. Si la mise en place de l'Union Européenne, de l'Alena ou encore du Mercosur s'est accompagnée d'une intensification des échanges intra zones, tel n'est pas le cas pour l'intégration maghrébine qui n'a pas pu former une zone d'intégration réussie. Cet échec est essentiellement dû au manque d'une volonté politique et surtout d'une non complémentarité économique entre les pays membres ;« les échanges intra maghrébins ne représentent toujours que 5% ²des échanges commerciaux des Etats membres alors que plus de deux tiers des importations et des exportations du Maghreb se font avec l'Europe ».

A cet effet afin de comprendre cette nouvelle dynamique, (**nouvelle mosaïque du monde**) et analyser les conditions d'intégration entre les pays en développement, Ainsi les stratégies suivies afin de s'adapter avec ce monde divisé en blocs ; on se propose dans cette recherche d'étudier les nouvelles stratégies d'intégration à suivre pour construire **un nouveau bloc Maghrébin** dans un premier temps et **confronter les autres blocs dont le but d'avoir une place dans cet nouvel ordre mondial (monde divisé en blocs)** dans un second temps.

² Colloque international. «Intégration régionale et mondialisation : quels impacts sur les économies du Maghreb » Atelier 2 Impact Macroéconomique (croissance, IDE). IGMO ORAN .11et 12 octobre 2008

Compte tenu des hypothèses que nous énoncerons comme suit :

Hypothèse n° 1 :

La formation des différentes zones d'intégrations régionales est considérée comme un mode d'organisation de l'économie mondiale (la création d'un nouvel ordre mondial).

Hypothèse n° 2 :

Le renforcement et l'intensification des échanges inter et intra blocs risque de développer une économie mondiale à plusieurs vitesses et ouvrir une nouvelle marginalisation pour les pays en développement.

Hypothèse n° 3 :

Les PME facteurs d'intégration maghrébines.

Afin de traiter notre thème de recherche d'une manière rationnel il est important de poser les questions qui suivent :

- 1- Comment peut-on expliquer la montée des blocs régionaux ?
- 2- Les accords commerciaux régionaux sont-ils une étape vers le libre échange ?
- 3- Existe-il un conflit entre régionalisme commercial et multilatéralisme ?
- 4- Les blocs commerciaux constituent-ils des blocs forteresse ?
- 5-La régionalisation des échanges commerciaux est-elle un phénomène naturel ?
- 6-Quels sont les effets des accords commerciaux régionaux sur les volumes de commerce et le bien-être ?
- 7-Le régionalisme commercial est-il complémentaire ou entre-t-il en conflit avec le principe du multilatéralisme qui régit les relations commerciales internationales ?
- 8- L'intégration doit-elle s'appuyer sur les intérêts des acteurs privés et s'appuyer sur des projets sectoriels ou renvoie-t-elle à une volonté politique ?

9- comment le MAGHREB peut-il créer un pôle de croissance capable de participer de façon active aux nouveaux grands équilibres économiques et géopolitiques issus de la nouvelle configuration des relations internationales ?

10-Quel est le rôle de l'intégration dans le processus du développement ?

11-Comment l'entreprise peut participer à l'intégration Maghrébines ?

Tout travail scientifique bien structuré nécessite une partie théorique et une partie pratique, pour le notre on va diviser notre mémoire en **trois chapitres**, **le premier** qui sera un chapitre introductif (intégration économique régionale : principe et analyse) ; et ceci afin de présenter les principes de l'intégration économique. **Le deuxième** : à la recherche d'un nouvel ordre mondial, la mosaïque des blocs régionaux) ; est considéré comme le noyau du travail ; car il va cerner les axes de notre analyse relatifs au processus de l'intégration économique. Pour **le troisième chapitre** sera consacré à la partie pratique afin d'illustrer nos hypothèses, pour cela on a choisi le cas du Maghreb

Chapitre I. Intégration économique régionale : Principe et analyse

SECTION 01. Comprendre le processus d'intégration régionale :

- 1-définition et typologie.
- 2-L'intégration : différentes approches théorique.
- 3-Les zones d'intégration régionale dans le monde.

SECTION 02. Théorie du régionalisme

- 1-Les effets de l'intégration économique.
- 2-Analyse économique des effets de création de commerce
- 3-Analyse économique des effets de diversion de commerce
- 4-Les effets d'agglomération (polarisation).

SECTION 03. Le régionalisme économique : évolution du débat.

- 1- La régionalisation des échanges commerciaux un phénomène naturel.
- 2- L'enfoncement du régionalisme économique
- 3- Le régionalisme économique de la première à la deuxième génération.
- 4-Cerner la distinction entre le régionalisme actuel et ancien
- 5-Régionalisme et multilatéralisme

CHAPITRE I.

INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE : PRINCIPE ET ANALYSE

Introduction

Dans ce chapitre, nous allons essayer de comprendre les principes du phénomène d'intégration économique régionale, parce qu'il est devenu l'un des traits les plus marquants de l'économie mondiale ; pour cela on va organiser nos idées en trois sections ; **la première** : comprendre le processus d'intégration régionale (où on trouve des définitions, les différents approches théoriques etc.), **la deuxième** : théorie du régionalisme (on va aborder les différents effets dus à la construction des blocs) et **la troisième** : le régionalisme économique : l'évolution du débat.

Ainsi, grâce aux éléments apportés, on pourra prétendre que ce chapitre a pour objet de répondre aux préoccupations suivantes :

- Qu'est-ce qu'on veut dire par Intégration ?
- Quel est la nature des accords régionaux ?
- Quels sont les différents effets des blocs régionaux ?
- Et enfin, quel est l'évolution du débat de l'intégration ?

SECTION 1. COMPRENDRE LE PROCESSUS D'INTEGRATION REGIONALE :

Dans cette section on va présenter deux éléments essentiels relatifs au phénomène d'intégration (les fondements et les différentes approches) ces deux derniers vont nous permettre de situer sa nature par rapport aux différentes dynamiques qui existent dans le monde.

Mais auparavant, il convient de commencer par les définitions et typologies afin de mieux cerner le champ théorique de notre travail.

1. Définition et typologie:

1.1. Définition :

1. Définition personnelle:

L'intégration économique régionale reflète la construction d'un espace économique où les différents obstacles se réduisent (disparaître) afin de former un bloc uni.

2- « l'intégration régionale est définie comme étant le processus par lequel plusieurs pays cherchent à éliminer les barrières discriminatoires existant entre eux dans le but d'établir un espace économique unique ».¹

3- « Le bloc traditionnellement est défini comme un groupe de pays géographiquement proches qui développent des relations économiques privilégiées surtout par une dynamisation de leurs flux commerciaux »²

4- « On peut définir l'intégration économique régionale par la proximité géographique des échanges : les pays ont tendance à commercer en priorité avec leurs voisins. Mais l'intégration économique est surtout une démarche institutionnelle. En effet, celle-ci s'ajoute bien souvent aux stratégies des firmes multinationales. C'est évident dans le cas de l'Alena. Ainsi l'intégration est souvent induite à la fois par le marché et par les politiques menées »³

5-« Intégration : regroupement, unification ou articulation et coordination d'éléments antérieurement séparés en vue de construire un ensemble cohérent. »⁴

6-« l'intégration est un processus par lequel deux ou plusieurs pays cherchent à éliminer les barrières discriminatoires existant entre eux pour établir un espace économique unique ».⁵

¹ [http://www.integration économique+définition](http://www.integration economique+definition).

² [http://www.integration économique+définition](http://www.integration economique+definition).

³ [http://www.les.cours.de.sciences économique et sociales + définition](http://www.les.cours.de.sciences.economique.et.sociales+definition).

⁴ Ahmed SILEM .Jean. Marie ALBERTINI « lexique D'économie » ; édition DALLOZ .Paris.1994.

⁵[http : .www.websites intégration. Bloc régionaux et croissance cours 2001-2002.](http://www.websites.integration.Bloc.regionaux.et.croissance.cours.2001-2002)

7- « L'intégration économique régionale est une forme d'organisation particulière des relations économiques extérieures des pays, qui conduit ceux-ci à s'organiser en vue de former un espace économique commun ». ⁶

8- « l'intégration désigne le développement de rapports économique, sociaux et politiques créant une interdépendance croissante entre des états. L'intégration s'inscrit dans un espace géopolitique spécifique. Elle comprend « la libéralisation des mouvements des biens et des facteurs de production de façon à éliminer progressivement les frontières économique entre deux ou plusieurs pays et à former un marché intérieur ». ⁷

9- « l'intégration régionale peut être définie comme le processus par lequel deux ou plusieurs pays concluent et mettent en application des accords dont le but est de rapprocher leurs économies pour en faire un seul et même espace économique. Le résultat de l'intégration régionale est une intensification des relations économiques entre les pays partenaires » ⁸

1.2. Fondements :

1.2.1 La nature des accords d'intégration régionale :

Les accords régionaux sont des accords préférentiels. Ils accordent donc à certains pays des facilités d'accès aux marchés intérieurs qui ne sont pas concédées aux autres.

Ces accords discriminatoires peuvent aller plus loin et conduire à l'intégration de certaines politiques, donc à un transfert de souveraineté au profit d'une instance supranationale. ⁹

Le schéma suivant illustre l'interaction des différents échanges qui s'effectuent entre certains blocs ainsi que le reste du monde.

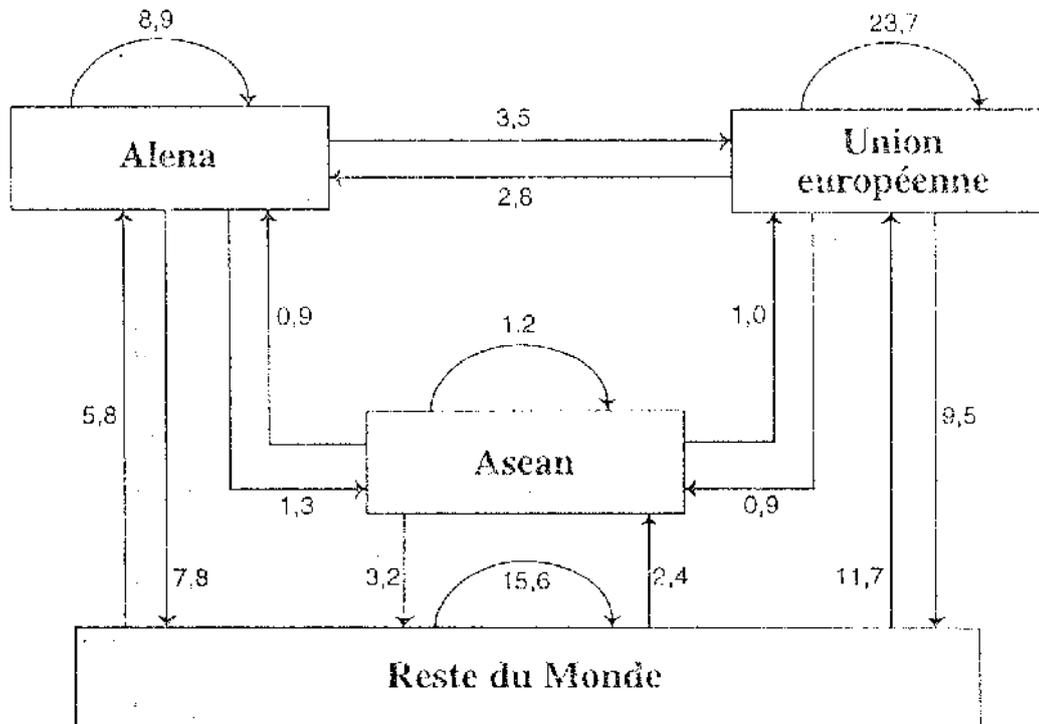
⁶ [http:// www. Libéralisation des échanges et intégration régionale/définition](http://www.Libéralisation%20des%20échanges%20et%20intégration%20régionale/définition)

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

⁹ Jean-Marc Siroen. « La régionalisation de l'économie mondiale » édition la découverte. Paris.2000.P 9et12

GRAPHIQUE 1. DIRECTION DES EXPORTATIONS DES GRANDES ZONES EN POURCENTAGE DU COMMERCE MONDIAL, 1997



Source : d'après Chelem, base de données du CEPII.

➤ **la nature préférentielle des accords régionaux :**

Les relations commerciales internationales sont fondées sur un principe fort : la clause (ou le traitement) de la nation la plus favorisée (NPF)¹⁰ : tout pays exportateur bénéficiant de cette disposition se voit automatiquement appliquer le tarif douanier le plus favorable. Cette règle, incluse dès le XIX^{ème} siècle, dans de nombreux accords bilatéraux, a été reprise en 1947 dans le GATT et, en 1995, dans les accords administrés par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Si un pays de l'OMC fait passer son tarif sur les importations d'automobiles américaines de 10% à 5%,¹¹ il devra aussi appliquer ce dernier taux aux autres pays membres de l'OMC. Les importations d'automobiles en provenance, par exemple, de la France, du Japon et de tout autre pays de l'OMC bénéficieront alors automatiquement du taux de 5%.¹²

¹⁰ Jean-Marc Siroen. Op.cit.pP12

¹¹ Ibid.

¹² Ibid.

Pourtant, les textes régis par l'OMC tolèrent de nombreuses exceptions ou dérogations qui permettent la mise en place d'accords préférentiels discriminatoires. La conformité de ces accords avec les règles multilatérales est soumise à l'examen des instances compétentes de l'OMC.

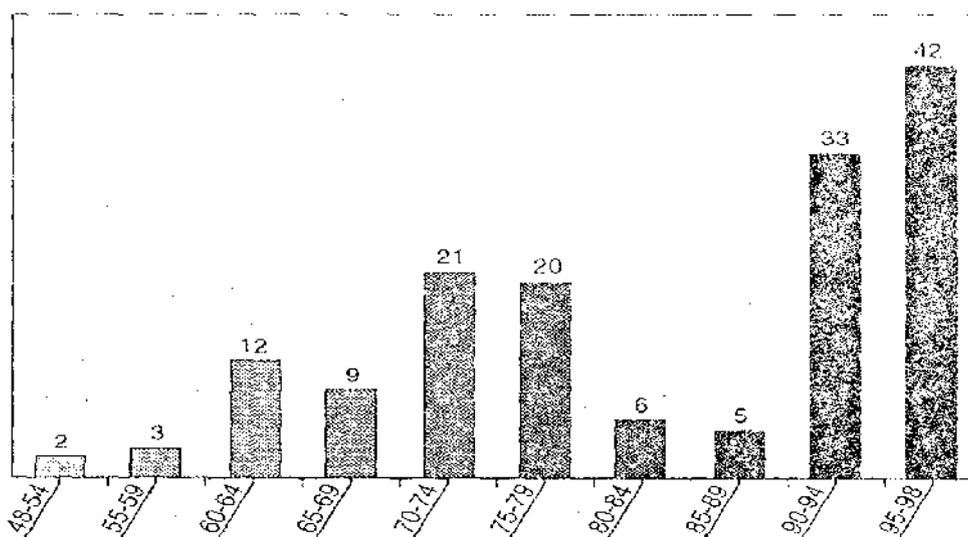
➤ **l'état des accords préférentiels :**

En 1995, tous les membres fondateurs de l'OMC (à l'exception de Hong-Kong et du Japon) déclaraient adhérer à au moins un accord régional (Organisation mondiale du commerce [1995]).¹³

L'OMC exige que les accords préférentiels lui soient notifiés. Depuis la mise en place du GATT, en 1948, 200 accords environ l'ont été. En février 1999, 109 étaient considérés comme appliqués (graphique 2).¹⁴

Cette montée spectaculaire du nombre d'accords préférentiels est trompeuse, car elle résulte en partie de l'éclatement du bloc communiste : dissolution de l'URSS, éclatement de la Yougoslavie et de la Tchécoslovaquie.¹⁵ Quarante-quatre des 109 accords en vigueur peuvent ainsi être expliqués par ces événements historiques, dans la mesure où ils substituent des accords commerciaux à l'ancienne intégration politique ou esquissent¹⁶ des liens auparavant inconcevables avec l'Europe occidentale (tableau 1 voir page suivante).¹⁷

GRAPHIQUE 2. NOMBRE D'ACCORDS NOTIFIES AU GATT/OMC



¹³ Jean-Marc Siroen. Op cit .P17

¹⁴ Ibid

¹⁵ Ibid

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Ibid

TABLEAU 1. TYPE D'ACCORDS PREFERENTIELS
NOTIFIES À L'OMC EN 1998¹⁸

Accord entre 3 pays au moins	21%
Accord bilatéral avec l'Union européenne	31%
Accord bilatéral avec l'AELE	11%
Autre accord bilatéral	37%

Source : d'après statistiques de l'OMC (www.wto.org, février 1999).

1.2.2 Accords préférentiel et convergence institutionnelle :

➤ L'harmonisation juridique et réglementaire :¹⁹

Les accords d'intégration suscitent ou accélèrent un processus d'harmonisation institutionnelle qui vise à réduire les écarts entre les principes et les pratiques. Cette convergence apparaît d'ailleurs comme un préalable à l'intégration. En effet, l'échange est un transfert de droit de propriété. Il est donc nécessaire que des règles générales les définissent et les protègent.²⁰

La convergence institutionnelle qui accompagne les accords d'intégration porte notamment sur le droit de la propriété intellectuelle, le droit des affaires et de la concurrence, la liberté des investissements, les normes, et, parfois, le caractère démocratique du système politique.

Ainsi, les pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne, doivent conformer leur réglementation aux directives déjà appliquées dans les pays membres.²¹

➤ les règles de loyauté :²²

Les accords d'intégration suscitent des craintes de la part de l'opinion publique. Celle-ci redoute, en effet, que les pays qui s'intègrent à la zone utilisent de manière abusive certains de leurs avantages comparatifs. Une telle attitude conduirait à un alignement vers le bas des

¹⁸ Jean-Marc Siroen. Op.cit. p 18

¹⁹ Ibid.

²⁰ Ibid. p19

²¹ Ibid.

²² Ibid.

réglementations nationales assouplissement des règles d'environnement et de sécurité, de la réglementation du travail, des normes sanitaires... De même, la concurrence fiscale peut inciter certains pays à abaisser leurs prélèvements sur les facteurs mobiles (comme le capital) et, en compensation, surtaxer les facteurs peu mobiles (comme le travail).²³

Les accords d'intégration visent alors à substituer un jeu coopératif à ce jeu non coopératif en harmonisant les réglementations sensibles ou, à défaut, en imposant des règles minimales. Dans l'Aléna, par exemple, la clause sociale est fondée sur le principe de la reconnaissance mutuelle des législations. Elle est accompagnée d'une procédure de règlement des différends.²⁴

1.3 Typologies :

➤ les différentes conceptions de l'intégration régionale :

La régionalisation est multiforme. Elle est plus ou moins portée par des institutions et par des accords commerciaux régionaux (ACR) : « **régionalisme de jure** ». Elle peut résulter, au contraire, de pratiques d'acteurs constituant des réseaux commerciaux, financiers, culturels, technologiques dans des espaces régionaux : « **régionalisme de facto** » (exemple de la régionalisation réticulaire est-asiatique ou du commerce transfrontalier africain). Elle peut également résulter d'une fragmentation de l'espace mondial tenant à des stratégies de segmentation de la part des acteurs transnationaux.

A travers cette définition, on va synthétiser les différentes conceptions de l'intégration régionale²⁵ voir le tableau suivant :

²³ Jean-Marc Siroen. Op.cit. p 19

²⁴ Ibid.

²⁵ D'après le site http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/ministere_817/publications_827/cooperation-internationale-developpement_3030/series-etudes_3195/serie-etudes-annee-2002_3217/analyse-comparative-processus-integration-economique-regionale_46

Libérale par le marché	Volontariste par le Plan	Territoriale par les firmes	Institutionnaliste par les règles	Diplomatique par les transferts de souveraineté
CONCEPTION				
- Cadre de la concurrence pure et parfaite et de l'équilibre, ajustement par le marché	- Vision volontariste d'un plan régional de développement ex-ante et de programmation par les États	- Concurrence imparfaite	- Environnement institutionnel réducteur d'incertitude	- Transfert de souveraineté
▶ Libéralisation et ouvertures extérieures	▶ Déconnexion	▶ Coordination non-marchande (réseaux intra firmes)	▶	
▶ Jeu des avantages comparatifs		▶ Coûts de transaction		
		▶ Effets d'agglomération		
		▶ Conflits/jeux coopératifs		
OBJECTIFS				
- Bien-être des consommateurs	- Coalition, pouvoir de négociation	- Interdépendance des acteurs ; externalités positives	- Création institutionnelle	- Confédération ou fédération des États
▶ Concurrence	▶ Industrialisation	▶ Coopération fonctionnelle	▶ Crédibilité des politiques économiques	▶ Prévention des conflits, sécurité
▶ Création de trafic	▶ Complémentarité entre régions	▶ Maîtrise des variables jouant à l'échelle régionale	▶ Ancrage monnaie	▶ Dilution des préférences

Libre circulation des produits et des facteurs de production	Programmation de la production et aménagement des territoires planifiés à long terme au niveau des États	Réduction des coûts de transaction	Banque régionale	Échanges et projets joints moyens de dépasser rivalités politiques
Respect des avantages comparatifs	Objectifs redistributifs et spatiaux	Compensation des asymétries	Coordination ou unification des politiques économiques	Production de biens publics régionaux
Économie d'échelle				Pouvoirs de négociation

MOYENS

- Zone de libre-échange, association de coopération	- Institutions et autorités régionales	- Politiques incitatives vis-à-vis des acteurs à vocation régionale	- Accords Nord-Sud	- Accords de stabilisation monétaire
Unions douanières : politiques tarifaires	Protection de l'espace régional	Appui de pôles régionaux	Accords d'intégration régionale	Union monétaire
Union monétaire : vérité du change, marché libre des changes, convertibilité des monnaies et libre transfert des capitaux	Investissements publics	Favoriser des apprentissages	Mécanismes stabilisateurs régionaux	Unification des politiques sectorielles et macro-économiques

<p>Cadre institutionnel léger pour faire respecter la concurrence et le jeu du marché</p>	<p>Infrastructures régionales</p> <p>Mécanismes compensateurs et redistributifs forts (péréquation)</p> <p>Planification régionale</p>	<p>Conventions et accords limitant les incertitudes des acteurs</p> <p>Actions régionales ad hoc</p> <p>Mécanismes compensateurs</p>	<p>Innovation institutionnelle</p> <p>Transfert de crédibilité</p>	<p>Instances de prévention des conflits</p> <p>Forces d'intervention régionales</p>
INDICATEURS				
<p>- Avantages comparatifs révélés</p>	<p>- Unification des politiques économiques et sociales</p>	<p>- Importance des relations économiques marchandes et non-marchandes transfrontières</p>	<p>- Unification du droit et des règles</p>	<p>- Degré de transfert de souveraineté</p>
<p>Mobilité régionale des facteurs</p>	<p>Projets conjoints</p>	<p>Horizon spatial des acteurs</p>	<p>Convergence des politiques économiques</p>	<p>Action des pays hégémoniques</p>
<p>Réduction des coûts de production</p>	<p>Capacité de négociation internationale des instances régionales</p>	<p>Degré de maîtrise de l'information au niveau régional</p>	<p>Production de normes et de règles</p>	<p>Poids des lobbies</p>

Élargissement du marché par hausse du revenu par tête	Degré de protection tarifaire et non tarifaire de l'espace régional	Coordination des actions au niveau régional	Attractivité des capitaux	Production de biens publics régionaux
Ouverture commerciale	Économie d'échelle pour industries régionales	Échanges officiels et non-officiels		« Régionalisme fédérateur »
Création de trafic détournement	« Régionalisme fermé »	Importance des réseaux et des relations de proximité	« Régionalisme normatif » de jure	
Économie d'échelle		Effets d'agglomération		
« Régionalisme ouvert »		« Régionalisme polarisé » de facto		

En générale on distingue les typologies suivantes :

- **Zone d'échanges préférentiels** : octroi de préférences commerciales aux partenaires. On peut citer comme exemple probant d'accord commercial préférentiel l'Accord de Lomé entre les pays du groupe ACP et l'Union européenne qui se rapporte principalement aux produits agricoles.²⁶
- **Zone de libre échange** : élimination des barrières aux échanges avec les partenaires : exemple : l'ALENA en Amérique qui regroupe le Canada, les Etats-Unis et le Mexique : le COMESA, la CEMAC, et L'UEMOA.²⁷
- **Union douanière** : élimination des barrières aux échanges entre partenaires et adoption par ceux-ci d'une politique commerciale commune vis-à-vis du reste du

²⁶ ANDREW Harrison , ERTUGRUL Dalkiran, ENA Elsey , « Business International et mondialisation , vers une nouvelle Europe ». Edition deboeck .paris. mai 2004.p 205.(pour plus de détail voir glossaire)

²⁷ Ibid (voir glossaire)

monde : Exemple : la CEMAC, l'UEMOA, la COMESA. L'union douanière entre l'Union européenne (UE) et la Turquie. Dans les cas de la CEMAC et l'UEMOA, le Tarif Extérieur commun (TEC) adopté par les pays membres est entré en vigueur à partir de février 1994 et janvier 2000 respectivement.

Ces trois premiers stades sont souvent désignés par les termes génériques d'accords commerciaux régionaux ou d'accords d'échanges préférentiels.²⁸

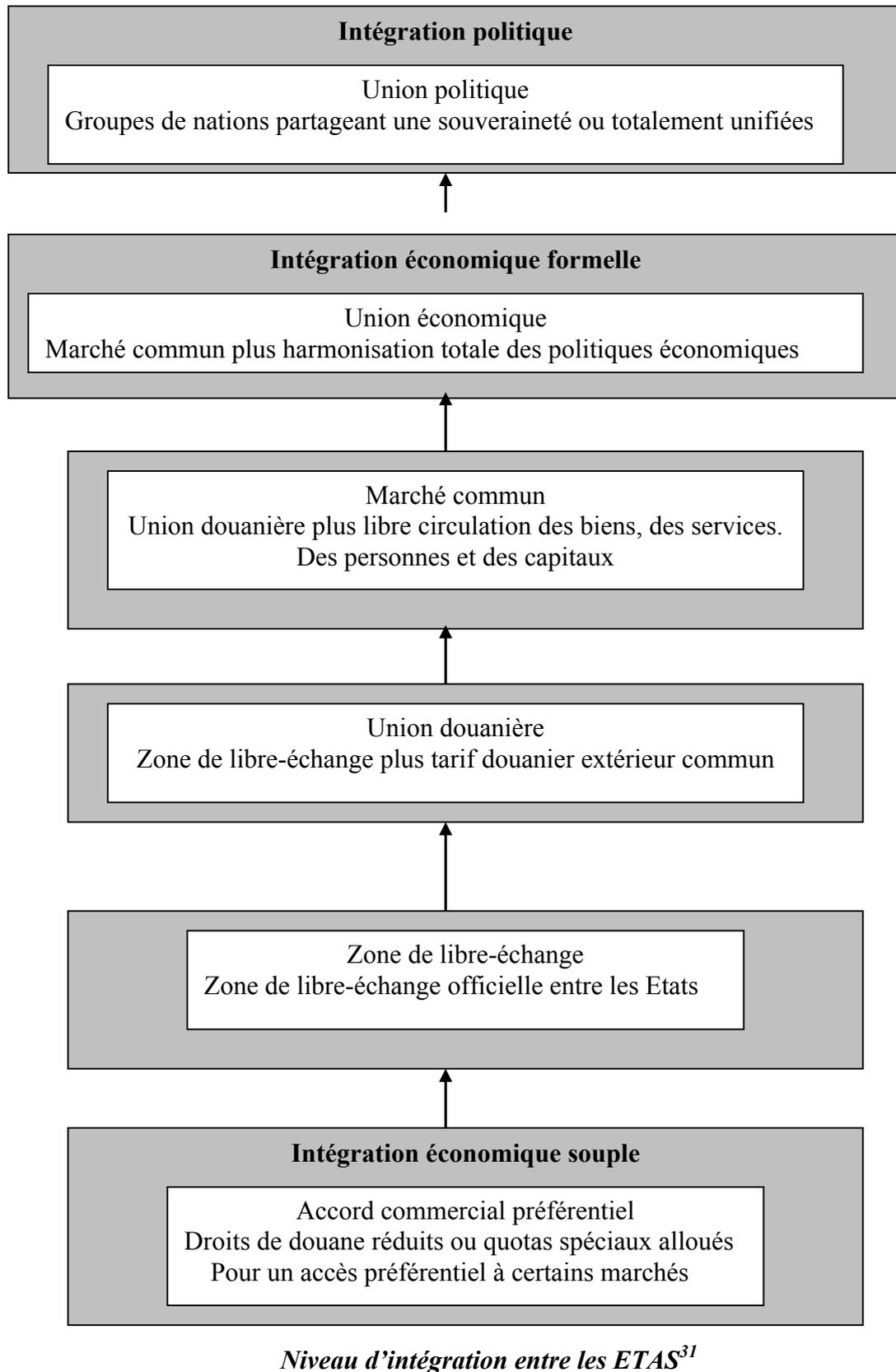
- **Marché commun** : Union douanière + libre circulation des facteurs de production entre les partenaires : Exemples : le MERCOSUR en Amérique latine entre le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay, la CEMAC, l'UEMOA, le COMESA. La libre circulation des personnes est aujourd'hui facilitée dans l'UEMOA dans la mesure où un visa n'est pas requis pour la circulation des citoyens à l'intérieur de l'Union.²⁹
- **Union économique** : Marché commun + harmonisation et définition conjointe des politiques économiques des partenaires. Exemples : la CEMAC, l'UEMOA, et l'UE.
- **Union politique** : ce type d'intégration implique des liens politiques plus institutionnels entre les différents pays. Une forme limitée d'union politique peut exister lorsque deux pays ou plus partagent des organes décisionnels communs et adopte des politiques communes. La (ré) unification de l'Allemagne de l'Est et de l'Allemagne de l'Ouest en 1990 est un exemple d'union politique complète après les années de séparation qui suivirent l'accord de l'après-guerre et la domination soviétique sur l'Europe de l'est.³⁰

-Afin de bien récapituler les différentes formes de regroupements ci-joint un bref résumé des principaux degrés d'intégration entre les pays.

²⁸ ANDREW. Harrison, ERTUGRUL Dalkiran, ENA Elsey. Op cit. p 206. (Voir glossaire)

²⁹ Ibid. (voir glossaire)

³⁰ Ibid. (voir glossaire)



³¹ ANDREW Harrison, ERTUGRUL Dalkiran, ENA Elsey. Op cit. p 201.

2-l'intégration : différentes approches théorique

2.1le renouvellement des théories et de l'intégration régionale :

Ce renouveau du régionalisme dans un contexte de mondialisation a conduit à un renouvellement analytique. A la différence de ce concept des années 50, archétype des théories des unions douanières (Viner, Meade), l'intégration régionale ne porte pas seulement sur les échanges commerciaux. Elle concerne les flux de capitaux et de travailleurs, la mise en place d'un environnement institutionnel commun ou la coordination des politiques permettant des convergences des économies et un ancrage des³² politiques économiques. L'analyse de la régionalisation est renouvelée dans le cadre de l'économie institutionnelle mettant en avant le rôle des organisations et des règles, de la nouvelle géographie économique ou de la nouvelle économie internationale en concurrence imparfaite et de l'économie politique internationale. L'espace régional est ainsi un lieu de recomposition des pouvoirs publics et privés et des stratégies des acteurs nationaux et internationaux dans un contexte de mondialisation.³³

Plusieurs conceptions émergent, à côté des anciennes, opposant l'intégration planifiée par les États (conception volontariste) à l'intégration par le marché (conception libérale) : l'intégration liée aux règles (conception institutionnelle), l'intégration suscitée par les acteurs en position asymétrique et liée à des dynamiques territoriales (conception territoriale) et l'intégration politique.³⁴

2.1.1 Selon la conception libérale :

L'intégration commerciale est assimilée à la libéralisation des échanges et des facteurs de production ; elle est analysée au regard de l'intégration mondiale. La théorie statique met en relief les créations et détours de trafic et l'optimum de second rang. La théorie dynamique met en relief la concurrence, les économies d'échelle et les changements de termes de l'échange. Intégrer, c'est réduire les distorsions des politiques nationales et déplacer les frontières nationales en se rapprochant du marché international.³⁵

³²http://www.theorie.de/integration_economique_regionale » ⊗ différentes approches théoriques)

³³Ibid.

³⁴ Ibid.

³⁵ Ibid

2.1.2 Selon une conception volontariste :³⁶

L'intégration régionale est un processus de déconnexion visant à protéger les économies de la mondialisation. Elle suppose une protection, des politiques d'aménagement du territoire, la construction d'un système productif plus ou moins déconnecter du système de prix mondiaux. Le cadre d'analyse est celui de sociétés dépendantes, extraverties et désarticulées qui ne peuvent construire leur industrie dans le cadre national. L'intégration régionale vise alors à réduire l'extraversion, à accroître les capacités de coalition, à créer un marché, à compenser les déséquilibres territoriaux. ³⁷Les principaux instruments renvoient à l'économie administrée, à la forte protection des industries régionales, à la mise en œuvre de projets ayant des effets de polarisation. Plusieurs degrés peuvent être différenciés depuis la division socialiste du travail de l'ex-CAEM jusqu'aux projets régionaux de substitution d'importations. Cette conception a été longtemps défendue par les organisations du Sud telle la CEPAL ou la CEA (plan de Lagos, 1980). Ce plan visait à éviter les duplications, à élaborer des industries lourdes industrialisés, à lever les goulets d'étranglement telles que les infrastructures. ³⁸

2.1.3 Selon une conception industrielle et territoriale :³⁹

L'intégration productive est la résultante de relations d'internalisation au sein des firmes transnationales ou des réseaux. Elle est assurée par les conglomérats déployant leurs stratégies dans un espace régional. Elle conduit à une division régionale du travail. La coopération sectorielle s'appuie sur des projets mis en place par des acteurs ayant des intérêts convergents : exploitation de ressources en commun, lutte contre la désertification ou la protection de l'environnement, régulation aérienne (ex-ASECNA), observatoire économique régional, corridors ou triangles de croissance. L'analyse de l'intégration se fait en privilégiant les stratégies d'acteurs dans un univers de concurrence imparfaite et d'espace non ⁴⁰homogène.

Selon une conception géographique, l'intégration se caractérise par des effets d'agglomération et de polarisation. D'un côté, il y a réduction des distances et, a priori, réduction du rôle de la proximité géographique en liaison avec les révolutions technologiques

³⁶ <http://www.théorie.de.l'intégration.économique.régionale> » Op.cit.

³⁷ Ibid.

³⁸ Ibid.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Ibid.

et le poids des échanges immatériels. Mais, de l'autre, on observe le rôle des territoires créateurs d'effets d'agglomération. Pour que des territoires aient entre eux des échanges, il faut des systèmes productifs permettant une taille de marché et des produits diversifiés (et donc une complémentarité entre des effets d'agglomération).⁴¹ Mais il faut qu'existent des infrastructures d'interconnexions physiques ou transactionnelles (réseaux) et donc un capital spatial. Celles-ci conduisent généralement plutôt à des effets de diffusion ou de contagion de la croissance en réduisant les coûts de transport, en favorisant les transferts de technologies ou en baissant les coûts de transaction. Cette diffusion peut se faire par le commerce extérieur (transfert international de droits de propriété des marchandises), par les investissements directs (transfert de droits de propriété des entreprises), par les coordinations non marchandes (internalisation au sein des firmes ou des réseaux « ethniques ») ; les dynamiques de spécialisation territoriale l'emportent alors sur les effets d'agglomération.⁴²

Les divergences croissantes entre l'Europe et l'Afrique ou à l'intérieur de l'Afrique entre les pôles régionaux et les périphéries peuvent s'expliquer au regard de ce jeu des forces centripètes : effets d'agglomération, capital spatial. Le seuil minimal d'accumulation des biens publics n'aurait pas été atteint et conduirait à des « pièges de pauvreté ».⁴³ Dans la mesure où existe un système d'échange en « étoile », lié à la spécialisation coloniale et au niveau des coûts de transaction au sein et entre les pays africains, les activités à forte intensité de transactions qui génèrent d'importantes économies d'échelle sont implantées en Europe. Un AIR réduisant fortement les coûts de transaction peut encourager les localisations dans les pays périphériques. Il y aura, en revanche, selon ce modèle,⁴⁴ concentration régionale de la production et ceci d'autant plus que les coûts de transaction intra régionaux étaient initialement élevés.⁴⁵

2.1.4 Selon une conception institutionnaliste :⁴⁶

L'intégration est la mise en place d'un système commun de règles de la part des pouvoirs publics en relation avec les acteurs privés. Les institutions sont des systèmes d'attente permettant la convergence des anticipations des agents. Elles stabilisent et sécurisent

⁴¹ <http://www.théorie.de.l'intégration.économique.régionale> ». Op.cit

⁴² Ibid.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ Ibid

l'environnement, permettant la crédibilité.⁴⁷ L'intégration par les règles concerne ainsi, dans l'UEMOA, l'harmonisation des fiscalités, un droit social régional, un droit des affaires, des lois uniques d'assurance. Les conséquences attendues des accords régionaux concernent l'ancrage des politiques favorisant leur prévisibilité⁴⁸ et l'attractivité des capitaux et de technologie. L'ancrage des politiques économiques réduit les risques de réversibilité. La crédibilité est liée à la dilution des préférences (en isolant les instances de contrôle et de pouvoir judiciaire des lobbies nationaux) et à la création institutionnelle (de Melo, 1993). Les accords de libre-échange n'ont pas toutefois nécessairement des effets d'attractivité des capitaux. D'une part, ces effets se diluent avec le nombre d'accords, d'autre part, ils sont souvent contrecarrés par les conséquences négatives liées à la libéralisation commerciale et des changes. Ainsi, les zones attractives d'Afrique subsaharienne (l'Afrique australe) ou d'Asie de l'Est (la Chine) ont-elles maintenu des contrôles de change et des mesures protectionnistes.⁴⁹

2.1.5 Selon une conception politique ou diplomatique .⁵⁰

L'intégration régionale se traduit par des transferts de souveraineté et par des objectifs de prévention des conflits. Les convergences d'intérêts économiques sont une manière de dépasser les rivalités et antagonismes politiques. Les transferts de souveraineté et la production de biens publics⁵¹ à des niveaux régionaux sont une réponse au débordement des États dans un contexte de mondialisation (exemple création d'une monnaie régionale). Les processus de désintégration régionale renvoient à des facteurs sociopolitiques de désintégration nationale et de décomposition des États, à des crises économiques et financières donnant la priorité aux objectifs nationaux ou à des environnements internationaux.⁵²

⁴⁷ <http://www.théorie.de.l'intégration.économique.régionale> ». Op.cit

⁴⁸ Ibid

⁴⁹ Ibid

⁵⁰ Ibid

⁵¹ Ibid

⁵² Ibid

2.2 Les prédictions des modèles et des tests :⁵³

Les principales prédictions des théories économiques et les tests empiriques conduisent aux conclusions suivantes pour les économies en développement sous réserve, bien entendu, des hypothèses des modèles :⁵⁴

► Les relations d'intégration sont d'autant plus élevées que les économies sont de taille importante, qu'elles ont des structures de production et de consommation diversifiées et qu'elles sont proches géographiquement. Les relations d'intégration commerciale sont limitées pour les économies pauvres spécialisées sur des produits primaires.⁵⁵

► Les créations d'échanges commerciaux sont d'autant plus probables que les demandes des pays sont élastiques, que les régions étaient initialement protégées, que les coûts de la région sont proches des prix mondiaux. Les créations sont ainsi faibles pour les économies africaines.⁵⁶

► Les gains dynamiques en termes d'économies d'échelle sont limités pour les pays à marché étroit. En revanche, la baisse des coûts de transaction liée aux AIR peut favoriser les investissements. Les effets de croissance attendus d'une ouverture régionale sont toutefois limités.⁵⁷

► Les risques de divergence sont d'autant plus grands que les intégrations régionales se font entre pays à faible niveau de revenu disposant de faibles avantages comparatifs par rapport à la moyenne mondiale et où jouent des trappes à pauvreté.⁵⁸

► Dans le cas de bien homogène et de commerce Sud/Sud, le pays le plus avancé gagne le plus alors que le pays le moins avancé a intérêt au commerce mondial. Dès lors, le commerce Nord/Sud est préférable en termes de création de trafic.⁵⁹

► Les accords de libre-échange ont un coût important en termes de baisse des recettes fiscales des pays dont les recettes sont assises sur les droits de porte. Dans le cas d'union douanière,

⁵³ <http://www.théorie.de.l'intégration.économique.régionale> ». Op.cit.

⁵⁴ Ibid

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ Ibid

⁵⁷ Ibid

⁵⁸ Ibid

⁵⁹ Ibid

les pertes moyennes sont généralement moindres. En revanche, des mécanismes internes de compensation sont nécessaires pour les pays perdants.⁶⁰

► Les accords de libre-échange ont plutôt tendance à renforcer les disparités entre les centres et les périphéries du fait de forces centripètes supérieures à des forces centrifuges. Les risques sont élevés si les industries à rendement croissant se localisent dans les centres sauf si les coûts de transaction baissent fortement dans les économies en développement.⁶¹

► Les accords régionaux Nord/Sud peuvent toutefois jouer le rôle de signal et conduire à un transfert de crédibilité favorable à l'attractivité des capitaux. Ils sont un moyen d'allonger l'horizon temporel des décideurs.⁶²

Les processus d'intégration régionale ont ainsi d'autant plus de chance de réussir et de conduire à des résultats favorables qu'il existe un ou plusieurs pays leaders acceptant de prendre en charge les coûts de l'intégration régionale. L'aide, en suscitant la production des biens publics régionaux, peut jouer un rôle stratégique.⁶³

En revanche, d'autres argumentaires, notamment d'ordre politique, peuvent être avancés en faveur des IER : prévention des conflits, coalition pour modifier les rapports de force internationaux, accroissement du pouvoir de négociation internationale, crédibilité des politiques économiques. Dès lors que l'IER favorise la sécurité, bien public, un accord régional peut constituer un optimum de premier rang. Un TEC(un tarif extérieur commun) favorisant l'IER est justifié. Il doit diminuer au cours du temps du fait de la baisse de la valeur de la sécurité.⁶⁴

La comparaison des processus d'intégration régionale dans les économies en développement conduit aux conclusions suivantes :

1. Il existe des relations significatives entre la croissance économique et les processus d'interdépendance régionale. Il y a, en revanche, débat sur la causalité (cas des pays d'Asie de l'Est comparé à ceux d'Afrique subsaharienne).⁶⁵

⁶⁰ [http://www .théorie de l'intégration économique régionale](http://www.théorie.de.l'intégration.économique.régionale) » Op.cit.

⁶¹ Ibid

⁶² Ibid.

⁶³ Ibid

⁶⁴Ibid. (Voir glossaire)

⁶⁵ Ibid

2. Les processus d'intégration réussissent s'il existe des pôles exerçant des effets d'entraînement à la fois par l'ouverture de leurs marchés, par les investissements des firmes nationales dans la zone et par les politiques d'aide et de transferts publics (cas du Japon en Asie de l'Est, du Brésil au sein du MERCOSUR, des États-Unis au sein de l'ALENA, de l'Afrique du Sud au sein de la SADC).⁶⁶

3. Les intégrations verticales entre Nord et Sud ont plus de chance de favoriser la croissance que les intégrations Sud/Sud à la condition que les accords commerciaux s'accompagnent de flux d'investissement et de transferts des « centres » vers les « périphéries ».⁶⁷

4. Les processus d'intégration régionale supposent une interdépendance entre les spécialisations des systèmes productifs, selon des avantages comparatifs (1), des effets de réseaux (2) portés par les firmes, des effets d'agglomération (3) résultant des centres dynamiques et des accords institutionnels (4) favorisant l'ancrage et la crédibilité des politiques économiques. Le processus institutionnalisé en Afrique subsaharienne (4) ne peut réussir que si les autres facteurs (1, 2, 3) jouent. Inversement le « régionalisme ouvert » asiatique résultant des trois premiers facteurs (1, 2, 3) se heurte aujourd'hui à l'absence d'accords institutionnels et de régulation régionale (4).⁶⁸

Modalités	UEMOA	Asie de l'Est	Afrique australe	Mercosur
Avantages comparatifs (1)	x	-	-	-
Effets de réseaux (2)	x	(x)	-	-
Effets d'agglomération (3)	x	x	(x)	x
Institutional agreements (4)	-	x	x	x

Source : Ph. Hugon

5. Les processus élevés d'intégration commerciale régionale supposent :⁶⁹

► Des complémentarités (celles-ci, relativement élevées au sein de l'ASEAN et du MERCOSUR, sont faibles en Afrique sauf pour la SACU et, à un degré moindre, pour la SADC) ;

⁶⁶ <http://www.théorie.de.l'intégration.économique.régionale> ». Op.cit

⁶⁷ Ibid

⁶⁸ Ibid

⁶⁹ Ibid. (voir glossaire)

- ▶ Des échanges intra branches traduisant des diversités des systèmes productifs et des structures de consommation ;
- ▶ Des taux d'ouverture élevés.

Plusieurs conditions existent pour que le centre crée une croissance contagieuse avec ses périphéries. Il faut qu'il soit un État-nation suffisamment intégré et stabilisé, ayant une dynamique de croissance et acceptant ses charges de pôle hégémonique. Des pays caractérisés par une forte instabilité ne peuvent jouer ce rôle (cas du Nigeria ou cas actuel de la Côte d'Ivoire). L'expérience montre que certains pôles peuvent connaître une crise contagieuse (cas du Japon en Asie de l'Est) ou que la priorité peut être accordée à l'intégration nationale sur l'intégration régionale (cas de l'Afrique du Sud).⁷⁰

Les coûts et les avantages retirés des AIR diffèrent ainsi selon les niveaux de développement. Pour des pays à revenus intermédiaires, tels les membres du MERCOSUR ou de l'ASEAN, les économies d'échelle et les effets de concurrence sont suffisants pour justifier des AIR. Pour les pays pauvres les considérants sont davantage politiques.⁷¹

Résumant l'idée, on peut dire que L'intégration économique régionale est un processus multidimensionnel qui conduit à des interdépendances entre des espaces économiques nationaux. Celles-ci sont repérables au niveau des flux de marchandises, des flux de capitaux et des relations d'information ; des convergences entre des économies que l'on peut évaluer en termes d'indicateurs de convergences commerciaux et financiers ; des projets conjoints (coopération fonctionnelle et thématique) ; des coordinations, des harmonisations voire des unifications de politiques économiques se traduisant par des transferts de souveraineté.⁷²

La régionalisation est aussi une construction politique caractérisée par des déterminants historiques, sociaux et culturels. L'intégration régionale, dans son sens le plus fort, est un processus qui conduit à un plus grand degré de concertation entre les acteurs, d'interconnexion entre les unités et de diversification des⁷³ activités conduisant à une relative irréversibilité. Elle suppose un transfert de souveraineté et la mise en place de structures

⁷⁰ <http://www.théorie.de.l'intégration.économique.régionale> ». Op.cit

⁷¹ Ibid

⁷² Ibid

⁷³ Ibid.

institutionnelles. Elle conduit à une construction d'identité. La question régionale est géopolitique et elle renvoie aux interdépendances économiques, culturelles et politiques.⁷⁴

Les termes d'institution et d'organisation sont utilisés au sens analytique et non au sens commun. Une organisation économique est une procédure de coordination spécifique entre marché et institution. Une institution est un ensemble de règles socio-économiques mises en place dans des conditions historiques.⁷⁵

3. les zones d'intégrations régionales dans le monde :

Depuis ces dernières décennies, la mondialisation a bouleversé le paysage économique planétaire. Devant la domination mondiale exercée par les trois géants de la Triade (Amérique du Nord, Europe Occidentale et Japon), on assiste à la mise en place de regroupements régionaux ayant pour objectif de se renforcer ou de concurrencer cette suprématie. C'est ainsi qu'on assiste à l'apparition de l'UE sur le vieux continent, de l'ALENA en Amérique du Nord, de l'ASEAN en Asie du Sud Est, et de la CEMAC en Afrique Centrale⁷⁶

Elles en dénombraient en 2005 plus de 170 en vigueur. Tous ne sont pas de la même importance, citons donc les plus célèbres: l'Union Européenne, renforcée en 1993 avec le Marché Unique, l'AELE en Europe, l'ALENA⁷⁷ depuis 1994 et le MERCOSUR en 1991 respectivement en Amérique du Nord et du Sud, l'ANASE⁷⁸(ou ASEAN) en Asie du Sud-est, qui cherche à s'ouvrir à la Chine ou encore le COMESA en Afrique de l'Est et australe. Ces ACR entrent dans le cadre de l'émergence du régionalisme, dont nous pouvons alors reprendre la définition choisie par l'OMC, issue du Dictionary of Trade Policy Terms: le régionalisme correspond à « l'ensemble de mesures prises par les gouvernements pour libéraliser ou faciliter le commerce à l'échelle régionale, parfois au moyen de zones de libre-échange ou d'unions douanières ». Pour l'OMC, un accord commercial régional revêt une signification un peu plus large, puisqu'il ne concerne pas nécessairement des pays appartenant

⁷⁴ [http:// www.les regroupements régionaux dans le monde.](http://www.les-regroupements-regionaux-dans-le-monde)

⁷⁴ Ibid

⁷⁵ Ibid

⁷⁶Ibid.

⁷⁷ Ibid.

⁷⁸ Ibid.

à une même zone géographique (ex: accord UE/Afrique du Sud); il entre dans le cadre de la réglementation de l'OMC concernant la « libéralisation préférentielle du commerce ».⁷⁹

I) Zone de libre échange

- A. ASEAN
- B. ALENA
- C. AELE

II) Union douanière

- A. La Communauté Andine des Nations

III) Marché commun

- A. Le MERCOSUR
- B. Le COMESA

IV) Union économique

- A. L'Union européenne
- B. La communauté des Caraïbes

On assiste depuis quelques années à la multiplication des organisations régionales à vocation économique :⁸⁰

Union Européenne bien sûr, mais également ALENA (Accord de libre échange nord-Américain)

ASEAN (Asie su sud-est)

MERCOSUR (sud de l'Amérique Latine)

APEC (Asie Pacifique)

CEI (regroupe les anciens pays socialistes de l'Europe de l'Est), et bien d'autres encore.....

Beaucoup des accords en restent au stade de la zone de libre échange ou de l'union douanière. De plus de très nombreux accords de coopération entre pays sont restés lettre morte ou ont été éphémères⁸¹

La mise en place de grandes zones régionales révèle deux tendances. Au sein de l'Alena, la régionalisation a amené une intensification des échanges à l'intérieur de la zone, Alors que dans l'UE ces échanges stagnent.

⁷⁹[http:// www. les groupements régionaux dans le monde. Op.cit](http://www.lesgroupementsregionauxdanslemonde.com)

⁸⁰Ibid.

⁸¹Ibid.

La régionalisation n'entraîne pas une forte augmentation des échanges intra régionales, elle aurait même tendance à faire augmenter la part liée au commerce mondiale. En effet, les exportations des quatre principales zones de libre échange représentent 60% du commerce mondiale⁸².

Ces dernières années, on assiste à une montée en puissance du régionalisme économique. Des accords économiques régionaux, allant de simples forums interrégionaux jusqu'à des unions économiques, ont en effet été mis en place dans la plupart des grandes régions : Amérique latine (Mercosur), Amérique du Nord (Alena), en Asie (Asean) etc.⁸³ Selon une étude du secrétariat de l'OMC, il existait 142 accords d'intégration régionale au 31 juillet 2000⁸⁴. Ainsi, les relations économiques internationales se caractérisent par un double mouvement : le renforcement du multilatéralisme s'accompagne d'une tendance à l'intégration économique régionale.⁸⁵

Le concept de régionalisation appliqué à l'économie mondiale signifie que les relations sont plus intenses entre les pays qui appartiennent à une même zone géographique qu'avec le reste du monde, par le biais d'accords économiques préférentiels. Le libre-échange et la régionalisation entretiennent des relations ambiguës. Le phénomène de régionalisation est la preuve d'une ouverture des économies à l'espace régional ; le risque est cependant que ces économies se renferment sur leur zone d'intégration, constituant ainsi une forme de protectionnisme.⁸⁶

Après cette étape introductif, on va essayer de présenter quelques types d'intégration constitués dans le monde.

3.1 Un multilatéralisme régional, l'Alena :⁸⁷

L'Alena (Accord de libre-échange nord-américain, **Nafta** dans l'abréviation anglaise), signé en 1992, complété et ratifié en 1993, est entrée en vigueur le janvier 1994. Il associe les États Unis, le Canada et le Mexique, engagés dans un processus d'élimination des barrières bilatérales aux échanges, tarifaires et non tarifaires.

⁸² [http:// www, les groupements régionaux dans le monde.Op.cit.](http://www.lesgroupementsregionauxdanslemonde.op.cit)

⁸³ Ibid.

⁸⁴ Ibid

⁸⁵ Ibid

⁸⁶ Ibid

⁸⁷ Ibid.

Néanmoins, l'accord ne se limite pas au démantèlement des barrières aux échanges. La signature de l'Alena visait en effet à régler au niveau régional des questions qui étaient encore en suspens à l'OMC au début des années 1990, notamment dans les services et l'investissement. Dans le domaine de la propriété intellectuelle, l'Alena va plus loin que l'accord multilatéral, inclus dans les accords de Marrakech de 1994 (*Trade Related Intellectual Property Rights* ou *TRIPs*).⁸⁸

L'Alena n'a pas le caractère évolutif de l'Union européenne. La vocation d'un tel accord est de se faire dépasser un jour par l'approfondissement de la multilatéralisation, ce qui rendrait caduc son caractère préférentiel.⁸⁹

L'Alena pourrait certes être élargie à certains pays d'Amérique latine. Mais l'initiative de libre-échange pour les Amériques s'est heurtée à la contagion de la crise mexicaine de 1994, aux réticences du Congrès américain et au manque d'enthousiasme de certains pays d'Amérique latine.

3.2 L'intégration confédérale : le Mercosur :⁹⁰

Signé et mis en oeuvre en 1991 par quatre pays d'Amérique latine, l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, amendé en 1994, le traité d'Asunción crée un marché commun du Sud (Mercosur) à partir du 1^{er} janvier 1995 : libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et de la main-d'oeuvre. Un tarif extérieur commun a été mis en place le 1^{er} janvier 1995. Le Mercosur a ainsi réussi à appliquer en trois ans (1992 à 1994) ce que l'Europe avait mis plus de 10 ans (1957 à 1968) à réaliser dans le domaine de l'abolition des tarifs internes et de la mise en oeuvre d'un tarif⁹¹ extérieur commun. Néanmoins, l'accord autorise des exceptions qui concernent la libéralisation interne des échanges et l'application du tarif commun. En 1996, le Chili et la Bolivie ont été associés au Mercosur en signant un traité de libre-échange avec la zone.⁹²

Si le Mercosur prévoit un certain nombre de structures politiques et administratives, ce marché commun est très éloigné des structures fédératives européennes. Il repose plutôt sur une logique « confédérale ». Les structures sont intergouvernementales plutôt que

⁸⁸ Jean-Marc Siroen Op.cit. p21

⁸⁹ Ibid. p22

⁹⁰ Ibid. p22et 23

⁹¹ Ibid

⁹² Ibid

supranationales [Sam Laird, 1997]. L'essentiel du pouvoir est attribué au Conseil des ministres du marché commun. Le secrétariat administratif est une structure réduite qui n'a pas les pouvoirs exécutifs de la commission européenne. Aucun organe ne peut imposer à un Etat membre la mise en œuvre des règles communes.⁹³

Le Mercosur peut être considéré, pour les pays d'Amérique latine, comme une alternative à une intégration de type Alena qui serait dominée par les Etats-Unis. Si, en tant que marché commun, le Mercosur semble pousser l'intégration plus loin que l'Alena, il reste axé sur la libéralisation de la circulation des biens,⁹⁴

Il n'impose pas encore les mêmes disciplines que l'Alena en matière, notamment, d'investissement, de services, de propriété intellectuelle. Le marché commun reste très inachevé. L'absence de coordination monétaire a provoqué, en 1999, une grave crise commerciale entre l'Argentine et le Brésil. En effet, la dévaluation du real brésilien donnait un avantage compétitif aux productions de ce pays qui, selon le gouvernement argentin, justifiait la levée de mesures de protection commerciale.⁹⁵

3.3 L'union européenne :⁹⁶

L'UE est une union politique, économique et monétaire qui regroupe, depuis le 1 er janvier 2007, 27 Etats européens.

On peut alors définir l'Union Européenne (U.E.) -telle qu'elle a été définie le 1/11/1993 avec la ratification du traité de Maastricht (en remplacement de l'ancienne dénomination de C.E.E)- comme une union économique et monétaire ... aujourd'hui confrontée à deux tendances partiellement contradictoires :⁹⁷

- tendances à l'extension de la base géographique de l'union au sens minimal du terme
- tendances à l'approfondissement qualitatif de l'union au sens maximal de terme

La résultante de ces tendances pourrait bien être la confirmation d'une évolution vers une union européenne à 2 vitesses.

⁹³Jean-Marc Siroen Op.cit p23.

⁹⁴ Ibid

⁹⁵ Ibid.

⁹⁶ [http:// www.jp-simonnet/spip.php/article319](http://www.jp-simonnet/spip.php/article319) - outil_sommaire.

⁹⁷ Ibid

Vue le degré évolué de l'intégration au niveau de ce bloc par rapport aux autres regroupements. On essayera de résumer les différentes étapes d'intégration relatives à ce groupe.

➤ **Les étapes de l'intégration européenne :**⁹⁸

Signé à Paris le 18 avril 1951, le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) est entré en vigueur le 23 juillet 1952. Il a expiré le 23 juillet 2002.

Le Traité de Rome est le traité fondateur de la Communauté économique européenne ; il a été ratifié en 1957 par les six premiers pays membres (Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, République Fédérale d'Allemagne). Ce Traité, toujours en vigueur, mais aujourd'hui complété⁹⁹ par celui de Maastricht, organisait une Union Douanière et prévoyait une politique agricole commune (PAC), qui était la seule esquisse d'organisation commune aux six pays. Il s'agissait donc d'un Traité d'essence commerciale, et qui ne prévoyait aucun transfert de souveraineté, sauf dans ce domaine et dans le domaine agricole. Signé à Bruxelles le 8 avril 1965, le traité de fusion est entré en vigueur le 1er juillet 1967. Il institue une Commission et un Conseil uniques pour les Communautés européennes, alors au nombre de trois.¹⁰⁰

L'Acte unique européen (1987) est constitué d'une série d'amendements apportés au traité de Rome (adoptés en une seule fois d'où le terme "unique") en 1986 par les douze Membres (à l'époque) de la communauté européenne.

- L'orientation commune de ces amendements contenus dans l'acte unique européen est de parvenir à supprimer les obstacles non tarifaires (réglementations différentes, par exemple) qui freinent la libre circulation des hommes, des marchandises et des capitaux prévue par le traité de Rome, afin d'instaurer un véritable "marché unique" entre les pays de l'Union, c'est-à-dire une concurrence basée sur la réalité des coûts de production, et non faussée par les différentes protections de fait dont bénéficient certains producteurs via des obstacles non Douaniers qui subsistent¹⁰¹

Une conséquence importante de l'Acte unique a été de supprimer totalement le contrôle des changes ou ce qu'il en restait, entre les pays membres. Les capitaux peuvent donc se

⁹⁸ [http:// www.jp-simonnet/spip.php/article319](http://www.jp-simonnet/spip.php/article319) - outil_sommaire .Op.cit.

⁹⁹ Ibid.

¹⁰⁰ Ibid.

¹⁰¹ Ibid.

déplacer sans obstacle au sein de l'Union européenne (nouvelle appellation de la Communauté européenne, liée à l'adoption du traité de Maastricht).¹⁰²

Le Traité de Maastricht ouvre de nouveaux domaines de compétence à l'Union européenne notamment en matière monétaire.

- Le Traité de Maastricht, ratifié en 1992 ou 1993 selon les pays, complète le traité de Rome qui fondait la Communauté européenne. Le traité de Maastricht ouvre de nouveaux champs à l'Union européenne : monnaie¹⁰³ unique, environnement, politique sociale, politique étrangère, instauration d'une citoyenneté européenne. En outre, les mécanismes de décision s'appuient désormais sur un vote à la majorité qualifiée, et non plus à l'unanimité, qui était requise sur certains points.

- Le Traité ne rend pas obligatoire la participation des pays signataires à la monnaie unique, et le Royaume-Uni a obtenu que les décisions éventuelles en matière de politique sociale ne lui soient pas applicables. Ce Traité, d'essence fédéraliste puisqu'il prévoit d'assez nombreux transferts de souveraineté des nations vers les institutions communautaires, ne va donc pas jusqu'au bout de cette logique, puisqu'il prévoit la possibilité, pour certains pays qui le décideraient ainsi, de rester en dehors de certaines des perspectives prévues.¹⁰⁴

Signé le 2 octobre 1997, le traité d'Amsterdam est entré en vigueur le 1er mai 1999. Il modifie et renumérote les articles des traités Acte unique et CEE. Des versions consolidées des traités UE et CE lui sont annexées.

Signé le 26 février 2001, le traité de Nice est entré en vigueur le 1er février 2003. Il visait principalement à réformer les institutions afin que l'Union puisse fonctionner efficacement après son élargissement à 25 États membres en 2004, puis à 27 États membres en 2007. Le traité de Nice, le traité sur l'Union européenne (traité UE) et le traité instituant la Communauté européenne (traité CE) ont été fusionnés dans une version consolidée.¹⁰⁵

Le traité de Lisbonne a été signé le 13 décembre 2007. Le traité de Lisbonne devra être ratifié par les 27 États membres avant de pouvoir entrer en vigueur (c'est fait pour la France au printemps 2008). Cette ratification est attendue avant les prochaines élections au Parlement européen en juin 2009. Ses principaux objectifs sont de renforcer¹⁰⁶ la démocratie de l'UE, de répondre aux attentes des citoyens européens en matière de responsabilité, d'ouverture, de transparence et de participation à haut niveau, et d'améliorer l'efficacité et la capacité de l'UE

¹⁰² <http://www.jp-simonnet/spip.php/article319> - outil_sommaire. Op.cit

¹⁰³ Ibid.

¹⁰⁴ Ibid

¹⁰⁵ Ibid

¹⁰⁶ Ibid.

dans la gestion des défis mondiaux actuels tels que le changement climatique, la sécurité et le développement durable.¹⁰⁷

L'accord sur le traité de Lisbonne a fait suite aux débats sur l'adoption d'une Constitution. Un « traité établissant une Constitution pour l'Europe » avait été adopté par les chefs d'État ou de gouvernement lors du Conseil européen des 17 et 18 juin 2004 et signé à Rome le 29 octobre 2004, mais n'a jamais été ratifié.¹⁰⁸

Les traités fondateurs ont été modifiés à plusieurs reprises, notamment lors de l'adhésion de nouveaux États membres en 1973 (Danemark, Irlande et Royaume-Uni), 1981 (Grèce), 1986 (Espagne et Portugal), 1995 (Autriche, Finlande et Suède), 2004 (République tchèque, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie) et 2007 (Bulgarie et Roumanie).¹⁰⁹

Enjeux : Au delà des grandes tendances déjà évoquées, on peut récapituler quelques enjeux du processus de l'Union européenne, du point de vue des relations mondiales entre les zones, et du point de vue des pays partenaires (comme la France par exemple).¹¹⁰

La construction européenne a débuté au cours des années 50 avec un double objectif :

- ❖ rendre les guerres intra-européennes désormais impossibles par la concrétisation d'une évidente communauté d'intérêts économiques
- ❖ accélérer le processus de reconstruction de la zone et en faire un pôle de croissance capable de participer de façon active aux nouveaux grands équilibres économiques et géopolitiques issus de la nouvelle configuration des relations internationales.¹¹¹

On peut dire que ces objectifs ont bien été atteints par l'Europe des six.

Un nouvel objectif est apparu au début des années 70 avec la crise du système monétaire international : la stabilisation des changes intra-zone devait préserver le pôle de croissance commerciale et économique des partenaires. On peut dire que l'Europe des douze, et son chemin vers l'unité de compte européenne se sont assez bien acquittés de cette mission.¹¹²

En même temps, l'Europe a entrepris, sur la base de ses relations privilégiées avec certains pays du Sud, un programme d'accords de commerce et de développement qui aurait

¹⁰⁷ <http://www.jp-simonnet/spip.php/article319> - outil_sommaire .Opcit

¹⁰⁷ Ibid

¹⁰⁸ Ibid

¹⁰⁹ Ibid

¹¹⁰ Ibid.

¹¹¹ Ibid.

¹¹² Ibid

pu ouvrir la voie à un nouveau modèle de relations Nord/Sud, mais, de ce point de vue le bilan final semble bien maigre...¹¹³

Un nouvel objectif est apparu au cours des années 80, années du choix de tous les pays occidentaux en faveur d'une nouvelle accélération de l'ouverture économique et financière internationale : Attirer et/ou stabiliser les flux de l'épargne mondiale qui passera désormais de plus en plus par les marchés financiers mondiaux, donner plus crédibilité aux groupes européens émetteurs de titres sur ces marchés,¹¹⁴ se mettre à l'abri des spéculations contre les monnaies nationales des pays isolés. Pour tout cela le passage d'une monnaie fragile commune à une solide monnaie unique devait être une bonne solution.¹¹⁵ De plus, l'idée de créer une monnaie internationale rivale du Yen et surtout du Dollar donnait à l'Europe l'espoir de bénéficier d'autres cercles vertueux jusqu'ici réservés aux émetteurs de la monnaie internationale dominante. On peut dire que l'Europe de "quinze moins trois" a sans doute beaucoup sacrifié de son potentiel de croissance à la satisfaction de critères de convergence d'inspiration monétariste vers une certaine idée de l'Euro fort. Cependant ces efforts ont débouché sur un certain succès dont les effets positifs attendus ont commencé mais ne sont pas encore vraiment réalisés.¹¹⁶

¹¹³ [http:// www.jp-simonnet/spip.php/article319](http://www.jp-simonnet/spip.php/article319) - outil_sommaire . Op cit

¹¹⁴ Ibid

¹¹⁵ Ibid

¹¹⁶ Ibid

SECTION 2. THEORIE DU REGIONALISME :

Cette deuxième section sera consacré à évaluer les différents effets de l'intégration économique régionale. On va commencer par le model de viner qui est considéré comme model de base. Pour passer à l'analyse économique des effets. Et enfin on va évoquer les effets d'agglomération ainsi l'intégration régionale et le bien être mondiale.

1- les effets de l'intégration économique :

1.1 les effets ambigus d'une union d'douanière. le model de viner :¹¹⁷

Parlant des effets des regroupements régionaux, VINER (1950) est sans doute le premier à avoir montré les avantages et inconvénients de regroupements régionaux constitués en union douanière, Il met en exergue les effets de création et de détournement de commerce (MUCCHIELLI, 1990).¹¹⁸

Une union douanière d'après lui doit remplir les trois conditions suivantes :

- une complète élimination des tarifs entre les membres de l'union ;
- l'établissement d'un tarif uniforme sur les importations en provenance des pays extérieurs à l'union ;
- une redistribution concertée des revenus douaniers entre les pays membres. Nombre d'auteurs à la suite des travaux de VINER se sont attelés à analyser les effets sur les courants d'échanges dus à la création d'unions douanières. Ceux-ci peuvent se manifester tant au niveau de la production que de la consommation.¹¹⁹

Au niveau de la production, on peut avoir les effets de création de commerce et les effets de détournement des échanges. Suite à une meilleure allocation des ressources productives, à la spécialisation et à l'innovation technologique, l'on pourrait s'attendre à un surplus de production. Ce surplus ne pourra augmenter les recettes à l'exportation et le bien-être des populations contrairement à une situation de protection générale que si les prix des partenaires à l'union sont compétitifs par rapport aux prix sur le marché international : il s'agit de l'effet de création de commerce qui se manifeste par le remplacement d'une production domestique à coût élevé par des importations venant de l'union, plus compétitives que celles de l'extérieur (KRUGMAN, 2001).¹²⁰

D'un autre côté, la création de l'union peut s'accompagner plutôt d'une détérioration dans le cas où les prix des partenaires de l'union ne sont pas plus compétitifs que ceux sur le marché international. Il y a dans ce cas détournement de commerce, c'est-à-dire remplacement d'importations à faible coût de l'extérieur de l'union par des importations plus coûteuses de l'intérieur de l'union (KRUGMAN, 2001), et par suite diminution du bien-être pour l'ensemble du monde.¹²¹

¹¹⁷<http://www.les effets de l'intégration économique régionale.>

¹¹⁸ Ibid.

¹¹⁹ Ibid.

¹²⁰ Ibid.

¹²¹ Ibid.

LIPSEY (1960) et JOHNSON (1960) ont indiqué que pour évaluer correctement l'impact de la formation d'une union douanière, il fallait également considérer les effets sur la consommation donnant également lieu à des effets de création et de détournement. D'abord, il peut y avoir augmentation du surplus du consommateur puisqu'il va substituer à des produits domestiques des produits moins coûteux, en provenance d'un des partenaires de l'union ; ce surplus peut également diminuer dans la mesure où les agents consomment des produits en provenance des partenaires de l'union, au détriment des produits substituables ou identiques pouvant être moins chers en provenance du reste du monde, mais qui ne sont pas compétitifs du fait du tarif extérieur commun à l'union.¹²²

On voit en conclusion que tout système de réduction préférentielle a ses avantages et ses inconvénients (KRUGMAN, 2001) ; un pays peut aussi bien améliorer que détériorer sa situation en rejoignant l'union douanière ; la réduction préférentielle est bénéfique si les effets de création de commerce sont supérieurs aux effets de détournement, c'est-à-dire si les effets conjugués sont globalement satisfaisants.¹²³

Le CCI (2003) en introduction à l'étude sur les complémentarités commerciales entre la CEMAC et l'UEMOA résume en ces termes les avantages théoriques de la coopération économique régionale :

« L'intégration économique régionale est supposée, selon la théorie économique, favoriser le développement, grâce notamment à l'allocation efficace des ressources au sein de la région, la réduction des coûts de transaction dans les échanges régionaux suite à l'élimination progressive des barrières tarifaires, l'augmentation des économies d'échelle, la diminution du commerce illégal associée aux activités improductives et coûteuses qui sont soutenues par la politique des prix divergents, l'utilisation efficiente et de façon optimale des facteurs de production, l'accélération du rythme d'investissement, l'élargissement du marché et la création des institutions communes ».¹²⁴

L'exemple suivant illustre le phénomène :¹²⁵

La France (plus largement, l'Union européenne) protège sa production de tomates. En effet, le prix mondial est de 4 alors que le prix intérieur est de 8. Cette différence peut être maintenue grâce à un tarif douanier de 100% c'est-à-dire, ici, de 4. Si le consommateur paye 8, la nation, en tant que telle, s'approvisionne au prix mondial, c'est-à-dire à 4. À ce prix, on

¹²² Jean-Marc Siroen. Op.cit.p27

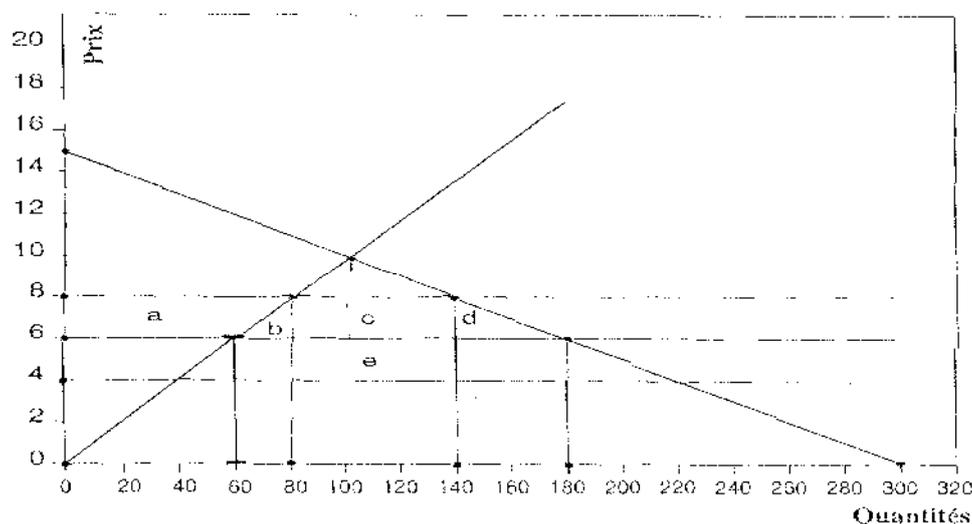
¹²³ Ibid

¹²⁴ Ibid

¹²⁵ Ibid

suppose que la production nationale protégée est de 80, pour une demande de 140. Le niveau d'importations est donc de 60 (voir le graphique 3 ci-après).

GRAPHIQUE 3. EFFET D'UNE UNION DOUANIÈRE



La France (l'Union européenne) et la Grèce décident de former **une union douanière**. Les tomates grecques sont moins chères que les tomates françaises 6 au lieu de 8, mais plus chères, hors tarifs douaniers, que les tomates en provenance du reste du monde dont le prix reste 4. La suppression des tarifs douaniers entre la France et la Grèce, mais son maintien à l'encontre du reste du monde, rend les tomates grecques compétitives.¹²⁶ Si la production de tomates grecques est, comme la production du reste du monde (mais contrairement à la production française), parfaitement élastique (courbe d'offre horizontale), la France va substituer des importations en provenance de Grèce aux importations de tomates en provenance du reste du monde.¹²⁷

1.2 Evaluation des effets de création et de détournement¹²⁸

L'accord « crée » du commerce entre la France et la Grèce. L'abolition du tarif douanier appliqué à ce pays permettra de faire baisser le prix intérieur des tomates qui passera de 8 à 6, prix des tomates importées de Grèce sans droits de douane.

Les gains sont évalués en termes de surplus. Un consommateur qui, par exemple, serait disposé à payer 10 bénéficiera d'un prix de 6. Pour ce consommateur, le surplus sera alors de

¹²⁶ Jean-Marc Siroen. Op.cit.P27

¹²⁷ Ibid.

¹²⁸ Ibid.p28

4. Mais tous les consommateurs ne sont pas disposés à payer 10. D'autres arrêteront d'acheter le bien à 9, 8, 7 ou 6 (dans ce dernier cas, le surplus est nul). Pour l'ensemble des consommateurs du pays, le surplus des consommateurs est donc représenté par la surface délimitée par l'axe des prix (l'ordonnée), la droite du prix intérieur d'équilibre et la droite de demande qui retrace les différentes dispositions à payer. De même, le surplus des producteurs représente l'excédent du prix sur le coût marginal, prix minimal que le producteur peut proposer. Le surplus des producteurs est représenté par la surface délimitée par l'axe des prix, le prix perçu par le producteur et la courbe d'offre (qui s'identifie à la courbe de coût marginal en cas de tarification concurrentielle).¹²⁹

Les consommateurs sont donc gagnants : ils bénéficient d'un prix plus bas et augmentent leur consommation qui passe de 140 à 180. En payant 6 au lieu de 8, le surplus des consommateurs s'accroît donc de la surface (a + b + c + d).¹³⁰

Une partie des producteurs français, ceux dont le coût marginal de production se situait entre 6 et 8, ne seront plus compétitifs. Ils devront disparaître ou adapter leur production. En passant de 8 à 6, la baisse du prix conduit à une baisse du surplus des producteurs représenté par la surface a.¹³¹

Pourtant, la France ne crée du commerce avec la Grèce que dans la mesure où elle en détruit avec le reste du monde. En effet, elle ne s'approvisionne plus dans les pays tiers, pourtant plus compétitifs. La Grèce n'exporte vers la France que grâce à une préférence. Il en résulte que si, avant l'intégration, l'Etat percevait des recettes douanières égales au tarif (de 4) multiplié par le volume des importations, soit la surface (c + e), ces recettes disparaissent avec la création de l'Union et doivent être retranchées des gains nets relatifs à l'ouverture.¹³²

¹²⁹ Jean-Marc Siroen op cit p 28

¹³⁰ Ibid.

¹³¹ Ibid

¹³² Ibid p 29

Le bilan chiffré des effets est représenté dans le tableau 2¹³³ ci-dessous

**TABLEAU 2. LA MISE EN EVIDENCE
DES EFFETS DE CREATION ET DE DETOURNEMENT**

	Surfaces représentées sur le graphique	Valeur
Surplus du consommateur	$(a + b + c + d)$	$140 + 20 + 120 + 40 = + 320$
Surplus du producteur	$- a$	$- 140$
Recette de l'Etat	$- (c + e)$	$- 120 - 120 = -240$
Effets nets (= total de la colonne) Dont :	$(b + d) - e$	$20 + 40 - 120 = -60$
Effets de création	$b + d$	60
Effets de détournement	$- e$	- 120

L'effet de création est positif et représenté par la surface $(b + d)$, effets nets de l'ouverture sur la demande et la production. L'effet de détournement, négatif, est représenté par la surface e .

Dans cet exemple, l'intégration conduite finalement à un détournement de commerce qui pèse négativement sur le bien-être.¹³⁴

➤ **Les facteurs favorables à l'Union :**

- **Les écarts de compétitivité entre pays membres :**¹³⁵

L'effet de détournement ($e = 120$) aurait été plus faible, et l'effet de création ($b + d = 60$) plus élevé, si le prix grec avait été plus proche du prix mondial et donc plus éloigné du prix français. L'effet de détournement aurait disparu pour des prix identiques aux prix mondiaux (4), ne laissant que des effets de création qui seraient alors passés à 240 ($b = 80$, $d = 160$).

- **Une protection initiale élevée :**¹³⁶

L'effet de création ($b + d$) aurait été plus élevé pour un effet de détournement plus faible si le tarif initial avait lui-même été plus élevé. Prenons le cas limite où le tarif initial est

¹³³ Jean-Marc Siroen Op.cit p 29

¹³⁴ Ibid.

¹³⁵ Ibid.

¹³⁶ Ibid.p30

suffisamment élevé pour empêcher les importations : un tarif douanier de 150 % (6 pour un prix mondial de 4) porte le prix intérieur initial à 10 ce qui permet d'égaliser la demande intérieure et l'offre nationale à un niveau de production de 100. Dans ce cas, les effets de création sont plus élevés et passent à 240 ($b = 80$, $d = 160$), alors que les effets de détournement sont nuls faute d'importations dans la situation initiale. Cet effet « tarif initial » est puissant puisque les effets de création croissent approximativement comme le carré de ce tarif.

- **Une forte intégration initiale entre pays membres** :¹³⁷

La création de l'union douanière implique l'ensemble des produits. Les effets de détournement seront d'autant plus faibles qu'avant l'Union les pays faisaient l'objet d'un commerce intra régional important. Cette remarque rejointe la première : c'est parce que les prix dans l'autre pays de la zone, la Grèce dans notre exemple, étaient suffisamment proches du prix mondial que celui-ci approvisionnait déjà la zone.

- **Une baisse des tarifs extérieurs communs** :¹³⁸

Les effets de détournement dépendent également du tarif qui sera pratiqué après l'Accord de préférence. Dans le cas d'une union douanière, la France et la Grèce devront ainsi décider d'un tarif commun. Plus celui-ci sera bas, moins les effets de détournement seront élevés. Si, par exemple, il représente 25 % du prix mondial, Soit 1, la France pourrait continuer d'acheter des tomates au reste du monde.

Les travaux empiriques qui ont été menés depuis les années 1960 sur les expériences d'intégration régionale, notamment sur l'Union européenne, ne sont généralement pas parvenus à mettre en évidence des gains nets importants, ni des pertes significatives. Ils tendent à considérer que dans l'Union¹³⁹ européenne, où l'échange intra régional était déjà important avant sa création, les effets de création l'ont globalement emporté sur les effets de détournement. Néanmoins, dans certains secteurs, comme l'agriculture régie par la « préférence communautaire », les effets de détournement auraient pu l'emporter malgré la plus grande ouverture consentie par la communauté européenne à certains produits importés comme les oléagineux.

En général L'union douanière modifie les¹⁴⁰ courants d'échanges internationaux en créant des liens privilégiés entre certains partenaires. Ces modifications sont analysées en

¹³⁷ Jean-Marc Siroen .Op.cit p 30

¹³⁸ Ibid.

¹³⁹ Ibid.

¹⁴⁰ [http : www.analyse](http://www.analyse) économique des effets d'intégration économique .

distinguant des effets de création d'échanges, des effets de détournement d'échanges et, enfin, des effets globaux. Les effets de création représentent une amélioration de l'allocation des ressources et les effets de détournement représentent, au contraire, une détérioration de cette allocation.¹⁴¹

Les théories relatives à l'intégration commerciale régionale sont développées surtout autour des zones de libre-échange et des unions douanières. L'analyse classique de l'échange de Viner (1950) met en évidence les effets contradictoires d'une intégration commerciale régionale sur les échanges à savoir les effets de création et les effets de détournement de commerce.¹⁴²

L'effet de création de commerce intervient lorsque la libéralisation douanière permet de passer à des sources d'approvisionnement moins coûteuses. La suppression des barrières tarifaires rendant plus efficaces des productions jusque là inefficaces pour un pays, car protégées jusque là par un tarif. La libéralisation douanière crée des sources d'importation moins chères en provenance des partenaires d'une union. Quant à l'effet de détournement de commerce, il correspond à la situation dans laquelle la création d'une zone de libre échange ou d'une union douanière fait substituer des importations en provenance de pays membres à des importations en provenance de pays tiers, jusque là plus efficaces.¹⁴³

Les gains en termes de bien-être qui découlent de l'intégration sont basés sur l'effet net entre la création de commerce et le détournement de commerce. Une Union a d'autant plus de chance d'élever le bien-être de la zone que les effets de création sont importants et les effets de détournement moindres. Les effets de création de commerce sont d'autant plus importants et les effets de détournement d'autant plus faibles que¹⁴⁴ :

- les écarts de compétitivité entre les pays membres sont élevés, autrement dit que sont moindres les différences de coûts entre les pays partenaires et les pays tiers ;
- le niveau de la protection initiale est élevé ;
- le tarif extérieur commun appliqué aux pays tiers est bas.

Les sources possibles de gains liés à l'intégration sont multiples. Pour Robson (1980), l'augmentation de production découlant d'une plus forte spécialisation selon les avantages

¹⁴¹<http://www.analyse économique des effets d'intégration économique régionale.Opcit>

¹⁴² <http://www.fr.intégration économique+effets de création et de détournements>

¹⁴³ Ibid.

¹⁴⁴ Ibid.

comparatifs et d'une meilleure exploitation des économies d'échelle ainsi que l'amélioration des termes de l'échange du groupe intégré avec le reste du monde sont des facteurs favorables.

Pour que des gains puissent effectivement se réaliser, La théorie des avantages comparatifs (**Ricardo**, 1817) montre que les nations ont intérêt à se spécialiser dans les activités dans lesquelles elles sont relativement le plus efficaces ou à défaut le moins inefficaces. Des conditions doivent être réunies, notamment, qu'une compétition existe au sein de marchés transparents, qu'une libre circulation de la main d'œuvre et du capital existe entre les pays partenaires et que les prix reflètent les coûts de production.¹⁴⁵

Toutes ces conditions ne peuvent être réunies ni dans les pays développés, et encore moins dans les pays en développement, car les conditions qui induisent une création de commerce entre les pays développés sont différentes de celles prévalant au sein des pays en développement. En effet selon **Aly** (1994), « les pays en développement souffrent de déséquilibres structurels et particulièrement du manque ¹⁴⁶d'un secteur industriel bien développé.¹⁴⁷ De façon invariable, ils produisent des biens primaires, et le commerce extérieur est mené avec les pays développés tandis que le commerce entre pays en développement reste extrêmement faible. Les gains de la réallocation ne peuvent donc pas escompter s'accroître à partir de ce schéma non équilibré entre production et échanges extérieurs. L'intégration peut au mieux être neutre, sinon inutile, lorsqu' aucun des pays ne produit un bien donné.¹⁴⁸

Dans ce cas la suppression des barrières douanières entre les pays ne cause aucun changement dans le schéma du commerce de ce bien ; chaque pays continuant à importer ce bien de la source la moins chère existante hors de la zone ». La situation de l'UEMOA semble bien correspondre à une telle hypothèse. Les pays membres sont caractérisés par des productions primaires abondantes (produits agricoles et miniers) et des productions industrielles insuffisantes. Les gains attendus de l'intégration en matière d'échanges commerciaux ne sont pas réalisés. Les échanges extérieurs des Etats membres de l'Union restent orientés principalement vers les pays du Nord.¹⁴⁹

¹⁴⁵ <http://www.intégration économique+effets de création et de détournements> .

¹⁴⁶ Ibid.

¹⁴⁷ Ibid.

¹⁴⁸ Ibid.

¹⁴⁹ Ibid.

2- Analyse économique des effets de création de commerce :¹⁵⁰

2.1 La théorie classique du commerce international ; explication des effets de création et gain de l'échange :

La présentation précédente repose sur des hypothèses fortes (équilibre partiel, petit pays, élasticité des offres d'importation, etc.) et sur une approche en terme de statique comparative (comparaison de deux situations d'équilibre), qui ne permet pas de prendre en compte les effets dynamiques.

- ✓ Des prix relatifs initiaux très différents avec des structures de production proches sont favorables aux Unions :

Les théories classiques et néoclassiques du commerce international, qui visent à expliquer l'origine des effets de création, raisonnent dans un cadre de concurrence pure et parfaite.

Les gains de l'échange sont d'autant plus élevés que, préalablement à l'intégration, les prix relatifs sont très différents ou, ce qui revient au même, que les avantages comparatifs¹⁵¹ sont très marqués.¹⁵²

La « meilleure » situation est donc celle où, en autarcie, les structures de production sont proches, c'est-à-dire où la tomate et le blé représentent des parts voisines dans la production de chaque pays. Si les avantages comparatifs sont marqués, l'intégration induira alors un mouvement important de spécialisation qui sera à l'origine de gains à l'échange, et donc d'effets de création, élevés.¹⁵³

- ✓ Une forte élasticité de l'offre d'importations favorise l'Union :

Dans le modèle classique des avantages comparatifs, les coûts sont supposés constants. Le kilo de tomates françaises a toujours le même coût quel que soit le volume de la production. Des modèles, comme celui de Heckscher –Ohlin-Samuelson¹⁵⁴ considèrent, au contraire, que le coût marginal tend à augmenter avec la production de fait de l'évolution du prix relatif des facteurs.

À un prix d'autarcie de 10, qui est celui de notre exemple, les producteurs exploitent des terres mal adaptées à la production de tomates mais qui, avec un coût de production de 9, 8 ou 7, laissent encore une « rente » positive de 1, 2 ou 3 au producteur. L'intégration avec la Grèce conduira la France à renoncer aux exploitations dont le coût de production dépasse 6,

¹⁵⁰ Jean-Marc Siroen.Opcit.p32

¹⁵¹ Pour le détail concernant la théorie des avantages comparatifs voir Jean-Marc Siroen op cit p 34.

¹⁵² Ibid. p 33

¹⁵³ Ibid. P 34

¹⁵⁴ Pour le détail concernant le modèle Hecksher-ohlin-Samuelson (HOS) voir Jean-Marc Siroen . p 35

prix des tomates achetées en Grèce. Cela ne signifie pas que¹⁵⁵ la France renonce à produire des tomates, mais qu'elle abandonne les exploitations marginales où le coût marginal dépasse 6 du fait de la qualité médiocre de la terre ou de l'inadaptation du climat. Inversement, l'augmentation de la production de blé impliquera le recours à des terres moins adaptées et provoquera la hausse du coût marginal de production. Les effets de création de commerce seront donc d'autant plus élevés que la production de tomates se réalise en France à des coûts marginaux fortement croissants (courbe d'offre inélastique) pour un coût de production marginal du blé qui croît faiblement (courbe d'offre élastique), en d'autres termes qu'il faut renoncer à relativement peu de tomates pour produire davantage de blé.¹⁵⁶

2.2 : La nouvelle théorie du commerce international ; le développement des effets de création :

Elle est apparue à la fin des années 1970 pour tenter de donner une réponse au défi empirique que représentait le développement de l'échange intra branche et « refonder » la théorie du commerce international à partir des modèles d'économie industrielle et de théorie des jeux.

Contrairement aux théories classique (RICARDO) ou néoclassique (HOS), ses modèles analysent des économies imparfaitement concurrentielles.

✓ L'impact des rendements d'échelle croissants sur les gains de l'échange :¹⁵⁷

Fréquemment, l'industrie bénéficie d'économies d'échelle, c'est-à-dire que les coûts moyens diminuent avec le volume de la production.

En effet, l'augmentation de la production nationale d'un bien conduit à la diminution du coût relatif des biens exportés et non à leur augmentation, comme le suppose le modèle néoclassique. Alors que la spécialisation de la France dans le blé provoquait l'augmentation de son prix (compensé et au-delà par la baisse du prix des tomates), son éventuelle spécialisation dans l'automobile ou l'aéronautique, provoquerait la baisse du coût de production de ces biens. Le consommateur gagne donc sur le prix des biens importés, mais également sur celui des biens produits localement.

¹⁵⁵ Jean-Marc Siroen Op.cit. p 35

¹⁵⁶ Ibid.

¹⁵⁷ Ibid .p38

La prise en compte de ces effets d'échelle tend alors à réévaluer les effets de création. Néanmoins, pour que les firmes augmentent leur production, il est nécessaire que, pour une demande inchangée, le nombre d'entreprises présentes sur le marché intégré soit inférieur à la somme des entreprises présentes en autarcie sur chacun des marchés. Si la France, avant la communauté européenne, compte 20 entreprises dans le secteur considéré, et l'Allemagne, 30¹⁵⁸ l'intégration ne permettra aux firmes d'accéder aux économies d'échelle que si le nombre total d'entreprises restantes est inférieur à 50. Ce résultat est plausible, mais il n'est pas acquis, notamment si les produits sont différenciés.¹⁵⁹

✓ **La préférence pour la diversité des produits et des techniques :**¹⁶⁰

La satisfaction du consommateur croît avec la gamme des variétés qui lui sont proposées. En effet, les consommateurs disposent, en moyenne, d'une variété plus proche de la variété qu'ils considèrent subjectivement comme « idéale » [Lancaster, 1979]. Par ailleurs, le fait de pouvoir élargir la palette des choix accroît, en soi, la satisfaction du consommateur [Dixit et Stiglitz. 1977].¹⁶¹

Dans le modèle fondateur de Krugman [1979] la taille du marché accessible aux firmes, c'est-à-dire la taille du marché intégré, n'influence pas le nombre de variétés qui seront produites à l'équilibre. Si, avant l'accord, la France localise 20 firmes (et 20 variétés) qui s'adressent au marché français, alors que l'Allemagne en localise 30 pour le marché allemand, le marché ¹⁶²France + Allemagne comptera 50 variétés disponibles sur chacun des marchés. Le choix des consommateurs s'élargit ce qui améliore leur satisfaction. On notera que le choix des consommateurs français augmente de 150 %, en termes ¹⁶³de variétés, alors que celui des consommateurs allemands n'augmente que de 67 %. Les gains dus à l'élargissement de la gamme sont donc relativement plus élevés dans le pays qui produisait un nombre moindre de variétés.¹⁶⁴

¹⁵⁸ Jean-Marc Siroen Op.cit. p 38

¹⁵⁹ Ibid.

¹⁶⁰ Ibid.p39

¹⁶¹ Ibid.

¹⁶² Ibid.

¹⁶³ Ibid.

¹⁶⁴ Ibid.

✓ Les effets de concurrence :¹⁶⁵

La concurrence n'a pas seulement pour effet de réduire les rentes monopolistiques des producteurs. Elle les pousse également à réduire leurs coûts en supprimant les inefficiences ou en accélérant l'incorporation d'innovations. Dans ce cas, les effets de la concurrence sont amplifiés à long terme même si, immédiatement, des coûts d'ajustement doivent être supportés les firmes.

Néanmoins, cet éperon de la concurrence, lorsqu'il pousse à la rationalisation de la production, peut aussi se révéler autodestructeur. Le caractère automatique des gains n'est alors plus assuré. Supposons que la France et l'Allemagne disposent chacune d'une firme qui détient le monopole d'un certain produit sur son marché intérieur. Si l'ouverture permet une concurrence duopolistique sur le marché intégré, les consommateurs devraient effectivement gagner. Mais si le monopole allemand évince le monopole français, la concurrence ne sera pas renforcée.¹⁶⁶ La France perdra la rente de monopole qui, auparavant, bénéficiait à des facteurs de production français (salariés, dirigeants, détenteurs du capital) et qui seront perçus maintenant par des facteurs allemands [Siroën, 1998b]. Incidemment, cet exemple montre la nécessité de coordonner les politiques de la concurrence dans les pays de la zone, comme l'a d'ailleurs fait l'Union européenne.

3- Analyse économique des effets de diversion de commerce :¹⁶⁷

La théorie du commerce international se limite aux effets de création. L'apport de la théorie de l'intégration est de tenir compte des effets de détournement, conséquence caractéristique préférentielle de l'ouverture des pays de la zone. Dans quelle mesure la création de commerce entre les pays de la zone a-t-elle pour conséquence une destruction de commerce à l'encontre d'autres régions ?

3.1 Coûts de production : quel impact sur les effets de détournement ?

Dans la théorie néoclassique de type HOS, les coûts marginaux tendent à augmenter avec le volume de la production. La relation est inversée¹⁶⁸ dans la « nouvelle » théorie, ce qui influence l'évaluation des effets de détournement.

¹⁶⁵Jean-Marc Siroën .Op.cit. p40

¹⁶⁶ Ibid

¹⁶⁷Ibid. p42.

✓ **Effets de détournement avec des coûts croissants :**

Nous avons vu que les effets de détournement étaient d'autant plus faibles que l'écart de coûts entre un des pays de la zone et le reste du monde était faible et que, par exemple, le prix des tomates grecques était proche du prix mondial.¹⁶⁹

Selon le graphique 3 présenté page 42, reposait sur l'hypothèse que l'élasticité d'offre du produit importé par la France était infinie, ou encore que l'existence ou non d'un accord préférentiel n'influençait pas le prix des tomates grecque. La validation de cette hypothèse impliquerait que la Grèce puisse augmenter sa production sans augmenter ses coûts marginaux. Or si la Grèce augmente sa production de tomates (quitte à diminuer celle de blé), la production supplémentaire pourrait se réaliser à un coût marginal plus élevé. En d'autres termes, le prix de la tomate grecque, qui détermine le prix intérieur français, ne sera pas de 6 comme dans le graphique 3, mais, par exemple, de 7 du fait de l'augmentation de la production et donc des coûts.¹⁷⁰

A l'inverse, du fait de la défection de la demande française (et, au-delà, européenne), la demande adressée au reste du monde devrait tomber, conduisant à une baisse du prix mondial, par exemple, de 4 à 3,75. L'écart entre le prix mondial et le prix intérieur Français, qui était de 2, alors à 3.25 après la mise en place de l'accord préférentiel. Les effets de détournement ex post apparaissent plus importants qu'ex ante.¹⁷¹

✓ **Les effets de détournement en cas de coûts décroissant :**

Reprenons l'exemple ci-dessus en supposant, cette fois, que le coût moyen, sinon le coût marginal, des tomates décroît avec la production du fait d'économies internes (rationalisation du travail, rentabilisation d'équipements lourds comme les serres ou l'irrigation, etc.) ou externes (mise en place de réseaux de distribution, d'industries spécialisées en amont, etc.). L'augmentation de¹⁷² la production de tomates grecques, ou la spécialisation dans certaines variétés de tomates, conduit alors à une contraction des coûts. Les prix grecs et mondiaux, loin de diverger, comme dans le scénario précédent, tendent à

¹⁶⁸ Jean-Marc Siroen op cit. p 42

¹⁶⁹ Ibid.

¹⁷⁰ Ibid.p44

¹⁷¹ Ibid.

¹⁷² Ibid.

converger. Les effets de détournement apparents sont ici plus importants ex ante qu'ex post...¹⁷³

4- Les effets d'agglomération (polarisation) :

4.1 Distance-agglomération : quelle rationalité ?¹⁷⁴

La polarisation des activités à l'intérieur d'un centre a donc, en principe, d'autant plus de chances de se réaliser que les coûts de distance sont faibles pour des économies d'échelle et d'agglomération fortes. Si tel est le cas, la concentration de la production industrielle tend à se réaliser dans les régions où la demande pour les biens considérés est la plus forte, c'est-à-dire dans les zones où la population est dense et dispose de pouvoir d'achat élevé. Si la consolidation d'un centre fait apparaître ¹⁷⁵de meilleures perspectives de profits, les investissements de la zone s'y concentreront. Les divergences entre le centre et la périphérie s'amplifieront. L'agglomération pourra se renforcer dans un processus cumulatif.

4.2 Centre-périphérie : le modèle de Krugman :

Le modèle de Krugman [1991a] propose une formulation « modernisée » du dilemme coût de distance économies d'échelles.

✓ Scénario et hypothèses du modèle centre -périphérie :

Krugman raisonne à partir de l'exemple historique d'une industrie concentrée à l'Est des États-Unis, pour des raisons qui relèvent de l'histoire. Il propose de mettre en évidence les conditions à réunir pour que se réalise une relocalisation à l'Ouest.¹⁷⁶ Adapté à la problématique de l'intégration régionale, le scénario proposé pourrait être réécrit ainsi : l'intégration régionale, qui est équivalente une baisse des coûts de distance (les tarifs peuvent être assimilés à des coûts de transport d'un pays à un autre), conduira-t-elle à transférer des industries, et la main-d'œuvre associée, des régions industrielles (centre) vers des régions qui le sont moins (périphérie) ? L'intégration de l'Irlande dans l'UE a-t-elle, par exemple, conduit à délocaliser dans ce pays une partie des industries allemande, française et italienne ?

Dans les hypothèses très restrictives du modèle, l'économie est divisée en deux secteurs. D'une part un secteur traditionnel, l'agriculture, produit à rendement constant un

¹⁷³ Jean-Marc Siroen Op.cit. p 44

¹⁷⁴ Ibid.p51 et 52

¹⁷⁵ Ibid p52

¹⁷⁶ Ibid.

bien homogène vendu sur un marché ¹⁷⁷ concurrentiel. D'autre part, un secteur moderne, l'industrie, fabrique à rendements d'échelle croissants un bien différencié sur des marchés de concurrence monopolistique.

Par simplification, les coûts de distance sont supposés nuls pour les produits agricoles, mais positifs pour les produits industriels dès lors qu'ils sont vendus en dehors de la région de production

✓ **Les conclusions ambiguës du modèle centre -périphérie :**¹⁷⁸

La polarisation à l'est des firmes industrielles n'est soutenable que si aucune d'entre elles n'est susceptible d'augmenter ses profits en se délocalisant à l'ouest.

Deux influences contradictoires pèsent sur les profits:

- En produisant dans la région ouest, la firme accroît ses marges sur le marché local puisqu'elle économise les coûts de distance.

- En revanche, elle supporte des coûts de distance sur les exportations vers l'est, justifiée, rappelons-le, par la préférence des consommateurs pour la diversité. Par ailleurs, pour attirer la main d'œuvre industrielle, la firme doit proposer des salaires plus élevés. Ceux-ci devront compenser le coût des biens industriels qui, en l'absence de relocalisation généralisée, restent majoritairement importés de l'est et donc plus chers.¹⁷⁹

Du fait de ces influences contradictoires. Krugman ne peut donc proposer un résultat général, même si les conditions d'une « déconcentration » apparaissent difficiles à réunir.

Le travail de Krugman a donné lieu à plusieurs sophistications qui remettent en cause certaines hypothèses du modèle initial, notamment sur la mobilité intersectorielle des facteurs ou l'introduction d'un secteur producteur de biens intermédiaires. D'autres auteurs ont tenté de situer cette approche par rapport aux théories de la croissance endogène (on trouvera une synthèse de cette littérature dans Gianmarco Ottaviano et Diego Puega [1997]).¹⁸⁰

4.3 La réalité des effets d'agglomération :

Si l'offre de travail est rigide et peu mobile, la tendance à l'agglomération se heurte à la hausse des coûts salariaux. Alors que le modèle de Krugman suppose acquise l'égalisation

¹⁷⁷ Jean-Marc Siroen op cit.p53

¹⁷⁸ Ibid.

¹⁷⁹ Ibid.

¹⁸⁰ Ibid.

de la rémunération réelle des facteurs, la relative dispersion des coûts Salariaux en Europe et la faible mobilité du travail peuvent conduire à l'inversion, ou simplement à la modération de la tendance à l'agglomération.¹⁸¹

Ces deux logiques de coût des facteurs et d'agglomération pourraient conduire à une localisation des industries intensives en travail dans les pays de la périphérie et une agglomération au centre des industries plus sensibles aux effets d'échelle. On retrouverait une spécialisation intersectorielle des régions de la zone d'intégration.¹⁸²

L'analyse empirique de Marius Brülhart [1996] ne permet pas de vérifier tous les éléments de cette intuition. Elle montre que l'intégration en Europe a plutôt favorisé la concentration des secteurs à rendements croissants au centre, ce qui explique dans ces branches, des taux d'échanges intra branches relativement faibles. De même, les industries de haute technologie apparaissent très localisées.¹⁸³

Mais les industries intensives en travail, que l'on attendrait très spécialisées et plutôt localisées à la périphérie, apparaissent très dispersées en Europe avec des taux d'échanges intra branche élevés.¹⁸⁴

Ce type d'études est prisonnier d'indicateurs de spécialisation qui sont relatifs à des pays alors que le territoire pertinent est plutôt la région des échanges de produits similaires (intra branche) appréhendés au niveau national sont compatibles avec des effets d'agglomération si les industries bien que voisines, se situent de chaque côté de la frontière. Dans certaines configurations géographiques, les logiques ¹⁸⁵d'agglomération et de spécialisation peuvent être conciliées. En effet, un pays de la périphérie peut à la fois bénéficier de ses avantages, en termes par exemple de coûts salariaux, et s'agglomérer plus près de la demande qui émane du centre en se localisant à proximité de la frontière. ¹⁸⁶Cordon Hanson [1996] a ainsi vérifié l'existence et l'importance de ces réallocations autour de la frontière entre le Mexique et les Etats-Unis.¹⁸⁷

¹⁸¹ Jean-Marc Siroen op cit.p55

¹⁸² Ibid.

¹⁸³ Ibid

¹⁸⁴ Ibid.

¹⁸⁵ Ibid. p 56

¹⁸⁶ Ibid

¹⁸⁷ Ibid

SECTION 3.LE REGIONALISLME ECONOMIQUE: L'EVOLUTION DU DEBAT

L'économie mondiale se caractérise depuis le début des années quatre-vingt-dix par la l'augmentation de la construction des blocs, la question sur cette évolution s'est posée depuis le temps. La théorie économique nous a montré qu'une simple lecture économique des accords commerciaux régionaux ne permet donc d'avoir, selon nous, une vision complète de la réalité.

Après la présentation du contexte théorique de l'intégration économique, nous avons trouvé utile de faire émerger l'idée en parlant de l'évolution du débat relatif au régionalisme.

A travers cette section, nous revenons sur le contexte historique du régionalisme afin de cerner la différence entre le régionalisme actuel et ancien et nous développons le concept régionalisme et multilatéralisme.

1. la régionalisation des échanges commerciaux : un phénomène naturel

La régionalisation des échanges est à la fois un phénomène naturel qu'il convient de mesurer et comprendre et une réalité institutionnelle foisonnante dont une des manifestations est la multiplication des accords commerciaux régionaux (ACR) signés au cours des années quatre-vingt-dix.¹⁸⁸

✓ La mesure du phénomène : bi-intensités relatives et proximité géographique

Le régionalisme commercial apparaît comme un phénomène naturel dans le sens où la proximité géographique est une source d'approfondissement des échanges. La région d'appartenance représente plus de la moitié des échanges d'un pays. Il faut cependant bien faire attention que les flux bilatéraux entre deux pays peuvent être en partie expliqués par la taille des partenaires commerciaux. L'idée est donc de calculer des « coefficients d'intensité relative bilatérale », de façon à éliminer cet effet taille. On montre alors que les intensités relatives sont généralement élevées pour des pays proches et que l'on peut faire apparaître des réseaux régionaux d'échange.¹⁸⁹

Explication du coefficient :

$$\delta_{ij} = \frac{v_{ij}}{v'_{ij}} = \frac{\frac{V_{ij}}{V_{..}}}{\frac{V_i \cdot V_j}{V_{..}^2}}$$

« Le birapport d'intensité relative δ_{ij} compare le poids relatif d'un flux bilatéral observé v_{ij} à un poids relatif théorique qui dépendrait de la seule taille « commerciale » des partenaires à l'échange (v'_{ij}) : avec V_{ij} le flux bilatéral observé (exportations plus importations entre i et j . $V_i \cdot$ et $V_j \cdot$ les échanges totaux des deux partenaires, et $V_{..}$ le commerce mondiale total. Les coefficients δ_{ij} éliminent l'effet de taille et permettent de capter l'intensité des échanges entre deux pays. Si la géographie ou l'histoire n'influençait pas l'orientation des échanges bilatéraux, les coefficients δ devraient être égaux à l'unité. Ainsi,

¹⁸⁸ MATHILDE LEMOINE _ PHILIPPE MADIES _ THIERRY MADIES « les grandes questions d'économie et finance internationale », édition deboeck université, bruxelles.2007.p257

¹⁸⁹ Ibid p 300

par exemple, étant donné les poids respectif des Etats-Unis et de l'Allemagne mondial dans le commerce mondial, on pourrait s'attendre à trouver un commerce bilatéral très intense entre ces deux pays. Or. Même si leur commerce bilatéral se situe parmi les plus importants des flux bilatéraux en 1996 (10^e rang avec 1.2% du commerce mondial). L'indicateur d'intensité relative bilatérale (IRB) des échanges n'est que de 0.4 soit une valeur nettement inférieure à l'unité.¹⁹⁰

Cela signifie que les échanges entre ces deux pays ne représentent que 40% de leur niveau théorique. Les Etats-Unis et l'Allemagne ont donc des liens commerciaux « privilégiés » avec d'autres pays. A contrario, l'indicateur d'intensité relative bilatérale pour le couple Etats-Unis-Canada est égal à 4.50, ce qui signifie ces deux pays ont des liens commerciaux privilégiés qui sont quatre fois et demie plus importants qu'ils ne devraient l'être. »¹⁹¹

2. l'enforcement du régionalisme économique :

Pour expliquer cette idée , Deux constats s'imposent au départ : 1er le régionalisme économique, tel qu'il s'implantera, se développera en parallèle avec le système multilatéral du GATT, non sans provoquer à chaque occasion de nouvelles brèches dans ce système ; 2eme régionalisme s'inscrit dans un contexte international particulier, marqué, d'un côté, par la guerre froide, de l'autre, par les frustrations de tous et chacun face à la lenteur de la construction d'un ordre international véritable.¹⁹²

Ce n'est pas le moindre des paradoxes, en effet, de relever que les premiers à s'engager dans la voie du régionalisme économique seront les États-Unis eux-mêmes, lorsqu'ils proposeront aux pays européens l'ambitieux programme d'aide du plan Marshall (1947). Entre autres choses, et en contrepartie de l'aide apportée, ces pays devaient se regrouper et se doter d'institutions communes. Non seulement les États-Unis se trouvaient-ils ainsi à court-circuiter des organisations économiques internationales qui, comme la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), venaient à peine de voir le jour, mais ils se trouvaient aussi à sortir le régionalisme du cadre multilatéralisme défini à Genève lors des rencontres autour du GATT et ce, pour en faire l'instrument d'une stratégie qui visait alors

¹⁹⁰ MATHILDE LEMOINE_ PHILIPPE MADIES_ THIERRY MADIES op cit p 260

¹⁹¹ [http:// www. CHRISTON_DEPLOCK](http://www.CHRISTON_DEPLOCK) et DORVAL BRUNELLE, "le régionalisme économique international: de la première à la deuxième génération.

¹⁹² Ibid.

tout autant à contenir le communisme qu'à empêcher les pays européens de se replier sur eux-mêmes.¹⁹³

L'Organisation européenne de coopération économique (OECE), créée en 1948 dans la foulée du plan Marshall, peut être considérée à juste titre comme la première grande organisation économique régionale de l'après-guerre, la première du moins qui ait répondu de manière aussi explicite à des préoccupations tout autant d'ordre géopolitique qu'économique.¹⁹⁴

Que ce soit sur le plan de la reconstruction économique elle-même, sur celui de la libéralisation des échanges, sur le plan monétaire ou encore sur celui de la coordination des politiques, son œuvre est considérable, même si elle échoua dans son projet d'intégration économique et politique de l'Europe. En fait, les positions étaient alors incompatibles entre les pays européens eux-mêmes pour qu'on aille au-delà¹⁹⁵ de la simple coopération intergouvernementale, ce que l'on retrouvera dans le Traité de Londres de mai 1949 qui met sur pied le Conseil de l'Europe. Nous n'insisterons pas sur ces débats, si ce n'est que pour constater que le dossier de l'intégration échappera à peu près totalement à l'OECE, avec le résultat que les pays européens s'engageront dans deux directions différentes : les uns, en 1957, porteront le projet fort ambitieux à l'époque de former une Communauté économique européenne (CEE), tandis que les autres, en 1959, se rabattront sur le projet plus modeste de former l'Association européenne de libre-échange (AELE).¹⁹⁶

Nous n'insisterons pas davantage sur les dimensions historiques du débat sur le régionalisme. Qu'il suffise seulement de retenir de ce survol historique trois choses : la première, c'est qu'au travers des discussions sur les accords régionaux, les débats ont quitté rapidement le terrain de la libéralisation proprement¹⁹⁷ dite des échanges pour passer sur celui de l'intégration économique régionale ; la seconde, c'est que, dans tous les cas où il s'agissait, par des accords, de favoriser l'intégration des pays concernés, ces accords ont toujours eu pour but ultime de former des ensembles économiques homogènes¹⁹⁸ et de taille suffisante pour créer un effet de masse critique à l'intérieur du système économique international ; et la troisième, c'est que la ligne de démarcation entre les différents projets intégratifs se situait

¹⁹³ [http // www. CHRISTON DEPLOCK et DORVAL BRUNELLE .Op.cit.](http://www.CHRISTON_DEPLOCK_et_DORVAL_BRUNELLE_Op.cit)

¹⁹⁴ Ibid.

¹⁹⁵ Ibid.

¹⁹⁶ Ibid.

¹⁹⁷ Ibid.

¹⁹⁸ Ibid.

peut-être moins entre ceux qui pouvaient impliquer des pays ¹⁹⁹industrialisés et ceux qui pouvaient impliquer des pays en développement qu'entre les projets qui relevaient d'un projet politique explicite et ceux qui relevaient plutôt d'un projet économique.²⁰⁰

3. le régionalisme économique de la première a la deuxième génération :

Qu'en pratique, ces différents accords aient pu conduire à une division économique du monde qui venait ainsi croiser une division idéologique, voire, comme ce fut le cas en Amérique latine, qu'ils aient pu conduire à certaines formes, recherchées ou non, de déconnexion face aux grands courants économiques internationaux, cela n'enlève rien au fait que, du point de vue des pays signataires, il semblait tout à fait possible de tirer de multiples avantages de la formation de grands ensembles économiques sans pour autant renier leur participation, sinon de manière limitée et temporaire, au mouvement plus général de libéralisation des échanges à l'échelle mondiale.²⁰¹

Par contre, et c'est ce qu'il faut aussi relever, ce qui pouvait paraître comme un engagement solide des États en faveur de la libéralisation des échanges, voire comme certains ont pu l'écrire, comme un engagement collectif à produire ce bien public international que serait le libre-échange, ne doit pas pour autant nous conduire à occulter le fait que la première vague de régionalisme s'est déployée dans un contexte d'interventionnisme.²⁰²

Concernant ce type de régionalisme nous pouvons retirer quatre remarques :

Premièrement, il convient de souligner qu'à l'époque, c'était moins de régionalisme économique que d'intégration économique dont il était question. Intégrer, du point de vue des acteurs concernés, ne signifiait pas juxtaposer des économies mais, au contraire, mettre en place les structures économiques souhaitables pour produire une plus grande efficacité économique et répartir équitablement entre les pays concernés les fruits et les coûts de l'intégration.²⁰³

Deuxièmement, s'il convient toujours, lorsqu'on regarde de plus près les différents projets d'intégration, de tenir compte de leurs spécificités respectives, il ne faudrait pas pour

¹⁹⁹ [http // www. CHRISTON DEPLOCK et DORVAL BRUNELLE .Op.cit](http://www.CHRISTON_DEPLOCK_et_DORVAL_BRUNELLE_.Op.cit)

²⁰⁰ Ibid.

²⁰¹ Ibid

²⁰² Ibid

²⁰³ Ibid

autant sous-estimer le fait que tous ces grands projets avaient en commun de relever d'une vision constructiviste de l'intégration, vision que les paramètres keynésiens des politiques publiques contribueront à mettre en place.²⁰⁴

Troisièmement, et d'une façon générale, l'intégration répondait à des objectifs précis ; davantage politiques dans certains cas, économiques dans d'autres. La prise en compte à des degrés divers de ces deux ensembles a fait en sorte que l'on procédera, parallèlement à l'intégration économique et à la libéralisation des échanges d'un côté, à la mise en place d'institutions communes, d'inspiration fédéraliste le plus souvent de l'autre. Le parallélisme entre les deux processus posera toujours problème : un problème d'ordre politique, dans la mesure où il s'agira de transférer vers ces institutions régionales des domaines de souveraineté ; un problème d'ordre économique également, dans la mesure où il faudra lier les processus économiques d'intégration aux objectifs fixés.²⁰⁵

Quatrièmement enfin, tous ces projets d'intégration devaient permettre d'élargir, individuellement et collectivement, la marge de manœuvre dont chaque État entendait disposer dans la conduite de ses politiques nationales, dans un contexte de libéralisation des échanges. L'élargissement de cette marge de manœuvre passait, à un premier niveau, par le transfert de certaines prérogatives à des institutions communes, à un second niveau, par la définition de politiques communes, le tout s'enracinant, à un troisième niveau, dans un projet d'intégration économique qui, au fur et à mesure de son avancement, ne pouvait qu'entraîner le passage à des formes plus achevées d'intégration aux niveaux supérieurs.²⁰⁶

Il est toujours difficile de faire la part des choses mais, rétrospectivement, force est de constater que la crise que va connaître le régionalisme économique au tournant des années 1980 a été concomitante à la remise en question des paramètres keynésiens. Ce fut particulièrement visible en Amérique latine où, dans un contexte de crise d'endettement, le modèle de substitution aux importations allait devoir être abandonné, provoquant ainsi la crise des projets intégratifs qui lui étaient liés. Pris dans l'engrenage de la libéralisation des échanges, les pays se tourneront alors, les uns après les²⁰⁷ autres, vers les marchés internationaux, non sans entraîner en retour une chute dramatique du commerce intra régional. La crise de la dette, par ses effets multiples, ne sera sans doute pas étrangère à cette évolution, mais elle n'en est pas la cause première. Le modèle intégratif était déjà remis en question dès

²⁰⁴ [http // www. CHRISTON DEPLOCK et DORVAL BRUNELLE .Op.cit](http://www.CHRISTON_DEPLOCK_et_DORVAL_BRUNELLE_.Op.cit).

²⁰⁵ Ibid.

²⁰⁶ Ibid.

²⁰⁷ Ibid.

les années 1970, la crise de la dette ne fera que précipiter les choses. Le régionalisme économique de première génération était devenu obsolète, pour ne pas dire contre-productif, dans un contexte où il s'agissait d'aller jusqu'au bout d'une logique libérale qui poussait les pays à se tourner résolument vers les marchés internationaux.²⁰⁸

Dans le cas de l'Europe communautaire, les choses n'iront pas aussi loin qu'en Amérique latine, pour des raisons qui tiennent en partie à la nature du projet européen (qui est politique avant d'être, comme c'était le cas en Amérique latine, économique), en partie au degré d'intégration économique (qui était alors beaucoup plus avancé dans la CEE qu'il ne l'était en Amérique latine). Mais l'édifice communautaire n'en sera pas moins sérieusement ébranlé durant cette période. Tout comme ce fut le cas en Amérique latine, et au fur et à mesure que l'on prenait conscience des effets de la globalisation²⁰⁹ des marchés, c'était non seulement la vision que l'on avait jusque-là du rôle de l'État qui se trouvait remise en question, mais aussi celle du rôle que devaient remplir les institutions régionales elles-mêmes. Il fallait nécessairement altérer profondément les principes qui avaient été à son origine et redéfinir par ailleurs les termes dans lesquels l'intégration pouvait être poursuivie si l'Europe communautaire voulait continuer de jouer un rôle à la hauteur de ses ambitions sur la scène internationale. Ce fut sans doute la grande réussite de Jacques Delors d'être parvenu à engager l'Europe communautaire dans cette voie.²¹⁰ Rappelons d'ailleurs à ce sujet la signature, en février 1986, de l'Acte unique européen par le Conseil de la Communauté européenne, qui devait permettre la transition entre la mise en place du Marché unique, en 1993, et l'intégration économique complète ; d'ailleurs la signature, le 7 février 1992, du Traité de Maastricht venait renforcer cette intégration en engageant les pays sur la voie de l'union monétaire et relancer l'Europe politique et l'Europe sociale ; tout comme les accords de 1991 élargiront l'Espace économique européen (EEE) en intégrant les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE).²¹¹

En somme, et pour résumer, la globalisation des marchés est devenue une donnée incontournable à partir des années 1980. En imposant ses règles à la conduite des affaires économiques, elle est venue par le fait même miner le compromis historique sur lequel avait été construit l'ordre d'après-guerre, un compromis grâce auquel il avait été²¹² possible de faire, d'un côté, de l'État le garant du progrès économique et social, et de l'autre, des organisations

²⁰⁸ [http // www. CHRISTON DEPLOCK et DORVAL BRUNELLE .Op.cit](http://www.CHRISTON_DEPLOCK_et_DORVAL_BRUNELLE_.Op.cit)

²⁰⁹ Ibid.

²¹⁰ Ibid.

²¹¹ Ibid.

²¹² Ibid.

internationales les garants de la sécurité collective. La ligne de démarcation entre le marché national et le marché international ayant sauté, la seconde ligne de démarcation, celle que l'on avait établie à l'intérieur des États entre la sphère publique ²¹³et la sphère privée, ne pouvait que sauter à son tour et entraîner la rupture du compromis tripartite qui avait permis l'émergence de l'État-providence. Les nouveaux paramètres de la politique économique étant désormais définis en termes de compétitivité, et non plus comme auparavant en termes de progrès économique et social, c'est une tout autre vision du rôle que pouvait jouer l'État vis-à-vis de la société civile qui s'imposait.²¹⁴

Cela dit, en devenant << compétitifs >>, pour reprendre la formule de Cerny, et en se << désengageant >> comme ils le feront, cela ne veut pas dire pour autant, comme on serait trop facilement portés à le croire, que les États ont pour autant perdu de vue les responsabilités qui sont les leurs, notamment sur le plan économique. Ce qui change, ce sont les paramètres à l'intérieur desquels seront désormais ²¹⁵définies les politiques publiques ainsi que les arbitrages à l'intérieur desquels il va falloir désormais opérationnaliser ces politiques. Très vite à cet égard, les politiques économiques internationales deviendront un instrument hautement stratégique, pour orienter l'insertion des économies nationales dans l'économie mondiale d'une part, pour définir les modalités de cette insertion dans un environnement qui soit sécuritaire, d'autre part. Les politiques d'ajustement structurel et de croissance soutenable répondent au premier ordre de préoccupation, ²¹⁶le renforcement des règles au niveau multilatéral, au second. Mais, parallèlement, les gouvernements ne pouvaient aussi que prendre très rapidement la mesure des avantages qu'offrent tout autant sinon davantage le bilatéralisme et le régionalisme, particulièrement lorsque ceux-ci engagent des pays qui entretiennent déjà des relations économiques fort étroites. Non seulement les accords bilatéraux, ou mieux encore sous-régionaux ou régionaux, permettent-ils de favoriser l'émergence de structures économiques plus compétitives, mais encore viennent-ils considérablement augmenter la sécurité économique des États dans un environnement compétitif. Voilà pourquoi nous pouvons dire avec **Bhagwarti** que le régionalisme économique actuel présente tant de signes de force et si peu de signes de faiblesse, le problème n'est pas que le régionalisme économique, et le retour ²¹⁷au bilatéralisme qui en

²¹³ [http // www. CHRISTON DEPLOCK et DORVAL BRUNELLE .Op.cit.](http://www.CHRISTON_DEPLOCK_et_DORVAL_BRUNELLE_Op.cit)

²¹⁴ Ibid.

²¹⁵ Ibid.

²¹⁶ Ibid.

²¹⁷ Ibid.

accompagne le développement, soient contradictoires ou non avec la globalisation des marchés, le problème, c'est qu'ils en sont, l'un et l'autre, directement le produit. ²¹⁸

4. Cerner la distinction entre le régionalisme actuel et ancien :²¹⁹

Nous récapitulons par dire que ces régionalismes s'inscrivent dans une logique d'ensemble plus vaste, étatique pour une part, internationale pour l'autre. Nous pouvons aussi mettre en lumière l'articulation entre les régimes étatiques, régionaux et internationaux et, par le fait même, la cohérence entre les systèmes aux trois niveaux. Pendant la première période, l'économie mondiale se développe à l'intérieur de deux séries ²²⁰de contraintes institutionnelles, à savoir celles que définissent les régimes d'économie mixte d'un côté ainsi que les institutions mises en place dans le cadre du système multilatéral de l'autre, et à l'intérieur de deux régimes institutionnels, la régulation macro-économique nationale et l'État-providence d'un côté, la division cardinale du monde entre ²²¹le capitalisme et le socialisme de l'autre. Le modèle de régionalisme qui correspond à cette période a, quant à lui, deux caractéristiques principales : la première, de chercher à mettre en place des institutions supranationales autour d'un projet de marché commun, et la seconde, de répondre à une dynamique intermédiaire entre les niveaux nationaux et internationaux d'intégration,

La seconde période, celle qui s'ouvre avec la fin de la guerre froide et l'abandon du modèle keynésien, serait marquée par la consolidation d'un ²²²ordre global qui donnerait un nouvel essor à une économie mondiale, désormais soumise à deux niveaux de contraintes : l'une, institutionnelle, qui relève du nouveau modèle d'État compétitif que l'on a substitué à l'ancien modèle d'économie mixte et l'autre, d'ordre structurel, qui relève de la tripolarisation de l'économie mondiale. Le régionalisme qui se met en place dans ce contexte traduit dans ses formes ces deux niveaux de contraintes, avec pour double conséquence que son objet est de mettre en place de grands espaces de libre-échange d'une part, et que les préoccupations qui animent les parties en présence sont principalement d'ordre stratégique, d'autre part. ²²³

²¹⁸ [http // www. CHRISTON DEPLOCK et DORVAL BRUNELLE .Op.cit.](http://www.CHRISTON_DEPLOCK_et_DORVAL_BRUNELLE_Op.cit)

²¹⁹ Ibid

²²⁰ Ibid.

²²¹ Ibid

²²² Ibid

²²³ Ibid

5. Régionalisme et multilatéralisme :

La constitution d'une zone d'intégration économique peut être considérée comme une source de croissance économique par le libre échange qu'elle instaure. Celui-ci est profitable aux consommateurs, il stimule la concurrence, fait pression sur les prix à la baisse, favorise l'innovation. Le vaste marché permet des économies d'échelle.²²⁴

Une intégration plus poussée est également favorable à la croissance : la stabilité des règles de change, la monnaie unique réduisent l'incertitude et les coûts.²²⁵

Mais la multiplication des zones régionales peut aussi être considérée comme un obstacle à la mondialisation qui repose sur le multilatéralisme. Si les zones pratiquent le libre échange à l'intérieur, elles se protègent de l'extérieur par des barrières douanières, un tarif extérieur commun (TEC). Les négociations pour faire baisser les droits de douanes sont plus difficiles car les blocs formés par les zones sont plus puissants que les Etats pris séparément.²²⁶

Les créations de zones régionales peuvent aussi s'avérer néfastes pour les pays qui n'y participent pas. En effet l'instauration d'une union douanière par exemple peut provoquer un détournement des courants commerciaux au détriment des pays ne faisant pas partie de la zone (et pour lesquels un TEC s'applique) au profit des pays membres (entre lesquels il n'y a plus de droits de douanes)²²⁷

5.1 Régionalisme économique et mondialisation : que nous apprennent les théories?

La prolifération des accords commerciaux à partir des années 1980 fut pour beaucoup d'observateurs une réelle surprise. Plus encore que leur nombre toutefois, ce sont certaines particularités qui ont attiré attention. Entre autres : (1) tous les accords sont résolument libre-échangistes et tournés, d'une manière ou d'une autre, vers l'intégration dans l'économie mondiale ; (2) la portée des accords est de plus en plus étendue et leur contenu déborde les

²²⁴ [http // www.régionalisme et multilatéralisme](http://www.régionalisme-et-multilatéralisme).

²²⁴ Ibid.

²²⁵ Ibid.

²²⁶ Ibid.

²²⁷ Ibid.

questions strictement commerciales pour toucher aux règles et à la gouvernance publique ; (3) ils touchent toutes les régions du monde et impliquent autant, sinon davantage, les pays en développement (PED) que les pays développés.²²⁸

Le régionalisme soulève de très nombreuses questions de recherche. Nous prenons le parti dans cette section de n'en étudier qu'une, celle de son rapport à la mondialisation. Certains ont avancé l'hypothèse qu'il pourrait servir de digue contre la mondialisation, voire constituer le terrain d'expérimentation d'une nouvelle régulation sociale des marchés (Hettne, 1999). Cette hypothèse trouve finalement peu d'adeptes.²²⁹ On lui préférera l'hypothèse plus robuste qu'il y aurait un lien étroit entre le régionalisme et la mondialisation en cours. Deux perspectives théoriques se dégagent alors clairement, fonctionnaliste et structuraliste. Les deux y voient une construction intermédiaire instrumentale, d'ordre institutionnel dans le premier cas et d'ordre stratégique dans le second. À défaut de pouvoir réconcilier ces deux perspectives, ne doit-on pas en envisager une troisième, institutionnaliste ? C'est la question que nous voudrions poser dans les pages qui suivent.²³⁰

➤ **le concept de régionalisme économique :**

En relations internationales, le régionalisme désigne toute forme de coopération institutionnalisée entre deux ou plusieurs pays. Nous sommes en présence d'une forme de « pluralisme ordonné » (Delmas-Marty, 1998), qui ne se distingue du multilatéralisme que par le nombre des acteurs et la portée des règles (Ruggie, 1992).²³¹

Le concept a été pendant longtemps d'un usage limité en économie internationale. Il se généralise à partir des années 1980, au point de supplanter progressivement celui d'intégration régionale pour désigner toute forme d'arrangement institutionnel qui vise à libéraliser ou à faciliter le commerce à un niveau autre que multilatéral.²³² C'est la définition que retient l'OMC. Elle est très restrictive : elle n'envisage que le cas de la libéralisation des échanges ; elle laisse ouverte la question des raisons qui peuvent pousser deux ou plusieurs pays à rechercher une « intégration plus étroite » de leur économie.²³³

²²⁸ [http // théorie du régionalisme. « Régionalisme économique et mondialisation : que nous apprennent les théories? »](#)

²²⁹ Ibid.

²³⁰ Ibid.

²³¹ Ibid.

²³² Ibid.

²³³ Ibid.

En fait, si la libéralisation des échanges constitue sa raison d'être, le régionalisme relève avant tout de l'ordre de la « construction politique » (Katzenstein, 1996). L'engagement dans cette voie est toujours le résultat d'un choix stratégique, appuyé sur la conviction des acteurs, fondée ou non, que leurs intérêts seront mieux défendus et leurs objectifs plus facilement atteints, à l'intérieur d'un regroupement qu'en dehors.²³⁴

Trois éléments interviennent dans cet engagement : (1) un corps d'idées, de valeurs et d'objectifs en vue de créer plus de sécurité, de richesses ou d'autres finalités dans une région donnée ; (2) un programme formel orienté sur la construction d'institutions ; et (3) une stratégie de « régionalisation » qui sera poursuivie par les acteurs publics et privés (Söderbaum, 2002 ; Hurrell, 1995).²³⁵

Pour dire les choses autrement, le régionalisme actuel, comme celui qui l'a précédé, relève de l'ordre de la gouvernance collective et la construction de ses institutions devient un enjeu politique. Ce point de vue est pourtant loin d'être unanimement partagé, à commencer par ceux pour qui le régionalisme est une solution à un problème d'action collective.²³⁶

➤ **la perspective fonctionnaliste construire le marché universel par le bas**

Fondamentalement, les accords commerciaux constituent pour les économistes libéraux une entorse doctrinale dangereuse, et leur reconnaissance juridique est vue comme un vice congénital du système commercial multilatéral (**SCM**). Cette vision puriste, peu pertinente face aux faits, a été rapidement contournée par les théoriciens de l'intégration, et à la question « *Are customs unions simply irrational ?* » (Hazlewood, 1987), ceux-ci préféreront juger les accords à la pièce. Deux grandes idées prévaudront :²³⁷

(1) le libre-échange à l'échelle régionale peut être considéré comme une option de deuxième rang ; (2) les accords régionaux sont des constructions intermédiaires sur la route menant au libre-échange universel. Avec la nouvelle vague d'accords, la littérature s'orientera dans une autre direction, plus institutionnelle, avec deux préoccupations :

L'avenir du SCM et la fragmentation de l'économie mondiale.

²³⁴ [http //www](http://www). Théorie du régionalisme. Op.cit.

²³⁵ Ibid.

²³⁶ [http //www](http://www). régionalisme et multilatéralisme. Op.cit.

²³⁷ Ibid.

➤ **Le régionalisme et le multilatéralisme, les deux faces d'une même pièce**

Les blocages dans les négociations multilatérales sont devenus évidents et les échecs se multiplient, tant les intervenants sont nombreux et les intérêts divergents. D'un autre côté, le SCM reste marqué, dans son orientation comme dans son fonctionnement, par l'esprit de ses origines ; il n'est plus adapté aux réalités nouvelles de la mondialisation et le mandat de l'OMC est trop limitatif pour aborder de nouvelles questions comme celles des standards ou de la protection des droits. Le régionalisme ne serait-il pas dans ces conditions un moyen de faire bouger les choses, « du bas vers le haut » ? ²³⁸

Faisant appel à la théorie des dominos, Baldwin (1997) développe l'argumentation suivante : (1) Les pays dont les marchés sont déjà largement ouverts et qui disposent de systèmes de protection des droits étendus ne peuvent que souhaiter l'ouverture de leurs partenaires ; (2) à défaut de pouvoir obtenir satisfaction dans le cadre du SCM, ceux-ci auront tendance à s'adresser à des pays — en²³⁹ général des PED, en principe réfractaires et leur proposer des arrangements institutionnels sur une base bilatérale ; (3) l'offre est d'autant plus alléchante qu'elle présente de nombreux avantages, dont celui d'un accès préférentiel ; (4) si de tels arrangements sont mutuellement avantageux, ils ont aussi pour effet d'inciter les pays laissés de côté à obtenir les mêmes avantages ; (5) ainsi, par « effet de domino », c'est la cause du libre-échange qui sort gagnante. ²⁴⁰

De manière complémentaire, le régionalisme peut être conçu comme un « laboratoire institutionnel » (Lawrence, 1991 ; 1996). Le nombre des acteurs publics étant plus limité et les intérêts plus convergents que dans le cadre multilatéral, il serait possible d'aller plus loin dans le cadre régional, et notamment, dans un contexte d'intégration en profondeur, d'harmoniser les politiques et d'établir des standards communs. A défaut d'aboutir à des règles universelles et de répondre ainsi aux demandes institutionnelles des entreprises (Mansfield et Milner, 1999), le régionalisme deviendrait un terrain d'expérimentation et d'avancées normatives. Une fois ces nouvelles règles entrées dans les pratiques des acteurs, celles-ci ouvriraient la porte à un accord plus général. ²⁴¹

²³⁸ [http //www.régionalisme et multilatéralisme. Op.cit](http://www.régionalisme-et-multilatéralisme.com)

²³⁹ Ibid.

²⁴⁰ [http //www. Théorie du régionalisme. Op.cit.](http://www.theorie-du-regionalisme.com)

²⁴¹ Ibid.

➤ Les blocs de construction ²⁴²

Les arguments précédents mettent l'accent sur le rôle de soutien que le régionalisme peut jouer vis-à-vis du SCM. La multiplication des accords et le lancement de grandes initiatives régionales ont fait resurgir dans les années 1990 le spectre d'une nouvelle division du monde en blocs rivaux. Plutôt que d'y voir une menace, certains y trouveront, au contraire, de nombreux avantages. Une première direction consiste à associer régionalisme et régionalisation. Il y aurait en effet un lien évident entre les deux phénomènes. La polarisation des échanges serait une tendance lourde de l'économie mondiale qui trouve son explication soit dans la géographie économique (Krugman, 1991),²⁴³ soit dans les stratégies d'entreprises (Rugman, 2005). Dans le premier cas, des effets de gravité s'exerceraient autour des grands marchés, d'autant plus fortement que la taille des autres pays est petite et les distances rapprochées. L'émergence de « blocs naturels » serait une conséquence de la géographie. Une autre explication admet l'existence de deux processus à l'œuvre dans l'économie mondiale : un processus centrifuge, la globalisation, et un processus centripète, la régionalisation. Des deux processus, c'est toutefois le second qui s'impose,²⁴⁴ les firmes multinationales ayant tendance à œuvrer dans leur environnement immédiat et à « coller » à leurs marchés. Il y a manifestement plus de convergence que de divergence entre ces deux explications comme le montre Veltz (2005) avec sa théorie des « archipels » car en bout de ligne, la conclusion est la même : le régionalisme s'inscrirait dans une dynamique de régionalisation en venant consacrer sur le plan juridique (*de jure*) ce qui existe déjà *de facto* (Oman, 1994).²⁴⁵

Une seconde direction consiste à se pencher plutôt sur la dynamique de l'intégration Nord-Sud. C'est la recherche d'une plus grande sécurité économique qui motive les PED à se tourner vers les pays développés et à rechercher de nouvelles formes de partenariats avec ces derniers. Certains auteurs ne manqueront certes pas de soulever les risques d'une négociation par nature asymétrique (Bhagwati et Panagarya, 1996),²⁴⁶ d'autres de préconiser plutôt un régionalisme de voisinage entre PED, moins déstabilisateur et plus proche de leurs besoins (Devlin et French-Davis, 1999), mais l'idée générale qui prévaut est que les accords Nord-Sud présentent pour eux beaucoup plus d'avantages que ²⁴⁷d'inconvénients (Langhammer, 1992 ; Schiff et Winters, 2003). De leur côté, les pays développés ont aussi tout intérêt à

²⁴² [http:// www.théories](http://www.théories) du régionalisme. Op.cit

²⁴³ Ibid.

²⁴⁴ Ibid.

²⁴⁵ Ibid.

²⁴⁶ Ibid.

²⁴⁷ <http://www.régionalisme> et multilatéralisme Op.cit

favoriser de tels partenariats, notamment pour stimuler le développement et réduire ainsi les problèmes d'insécurité. En somme, l'émergence de zones de prospérité partagée ²⁴⁸Nord-Sud serait aussi naturelle que celle des blocs commerciaux. À ce point, il ressort que le régionalisme et le multilatéralisme sont perçus comme deux routes qui, de manière complémentaire, doivent, d'un côté, ouvrir et libéraliser davantage les marchés et, de l'autre, renforcer la discipline et améliorer la gouvernance mondiale (Baldwin et Venables, 1995). Le régionalisme ne va pas à l'encontre de la mondialisation ; il en est plutôt l'un des vecteurs. Enfin, il permet aux populations de mieux profiter des effets bénéfiques de la mondialisation, et aux meilleures pratiques de se diffuser dans l'intérêt ²⁴⁹commun. Les risques de dérive existent, mais le respect des disciplines multilatérales et le caractère « ouvert » du régionalisme constituent les meilleures garanties possibles contre une telle éventualité. Cela dit, prenant appui sur la rationalité économique, le fonctionnalisme instrumentalise la politique et en réduit le rôle à celui de producteur de normes et de facilitateur d'une intégration qui passe par les seules voies du marché. D'une manière générale, le régionalisme est jugé à l'aune d'un idéal type à atteindre : la paix ou le marché universel dans un monde sans frontières, ce qui donne ainsi un sens à l'histoire. Encore faudrait-il expliquer pourquoi la « raison » devrait finalement l'emporter. ²⁵⁰

➤ **La perspective structuraliste : la diplomatie commerciale à l'épreuve de la mondialisation :**²⁵¹

Plutôt que de voir dans le régionalisme un facteur de rapprochement entre les peuples, certains préféreront y voir la marque des États, et, dans la généralisation du phénomène, la conséquence d'une nouvelle dynamique de système. Le nouveau structuralisme partage avec son prédécesseur deux idées centrales : ²⁵²

(1) la place relative des États-nations est déterminée par les structures de l'économie mondiale et ce sont leurs capacités économiques qui les différencient les uns des autres; (2) les regroupements économiques permettent d'apporter collectivement plus de sécurité, d'accroître le potentiel économique et d'élargir le pouvoir de négociation. Il se démarque de l'ancien sur deux points : (1) les lignes de fracture de l'économie mondiale ne sont plus entre le centre et la périphérie, mais entre grands blocs économiques ; et (2) le régionalisme vise à établir un *modus vivendi* entre deux types d'acteurs, les firmes multinationales d'un côté et

²⁴⁸ [http://www.régionalisme et multilatéralisme Op.cit](http://www.régionalisme-et-multilatéralisme.com)

²⁴⁹ Ibid.

²⁵⁰ Ibid.

²⁵¹ Ibid.

²⁵² Ibid.

les États de l'autre. Partant, **trois explications du régionalisme sont possibles**. La première est proposée par les réalistes.²⁵³

1-Le régionalisme : un dilemme de sécurité :

Les réalistes sont longtemps restés en dehors du débat sur le régionalisme. Perçue à la fois comme une menace et un facteur de vulnérabilité, la mondialisation sera pour eux l'occasion de réajuster le tir. Considérant, que la sécurité²⁵⁴ des États est indissociable de leur positionnement dans l'économie mondiale, lequel dépend de la capacité de leur économie à demeurer dynamique et compétitive, la question du régionalisme, comme forme particulière d'alliance, devient dès lors centrale. *Premièrement*, loin de céder aux sirènes de la fin de l'État, les réalistes vont réaffirmer avec force son rôle toujours²⁵⁵ déterminant comme acteur de la scène internationale. Même si les facteurs économiques sont importants dans les évolutions de l'économie globale, en dernière analyse, ce sont les facteurs politiques qui sont et seront toujours déterminants (Gilpin, 2000). D'une part, aucune puissance ne va renoncer aux questions aussi vitales que la distribution des richesses, le développement industriel, l'autonomie économique, la sécurité, etc., au seul profit de l'économie globale. D'autre part, si les deux forces motrices de l'économie globale sont l'efficacité économique et les ambitions nationales, la seconde demeure du point de vue de sa stabilité, la plus importante (Gilpin, 2001).²⁵⁶

Deuxièmement, l'économie mondiale, comme l'économie nationale, ne peut se développer sans institutions.²⁵⁷ Celles-ci doivent non seulement être créées, mais également soutenues. Avec la mondialisation toutefois, la distribution des « capacités » entre les États est devenue plus inégale, plus diffuse aussi, ce qui engendre de nouvelles tensions (Waltz, 2000). Aucune grande puissance ne peut les gérer seule, ni faire évoluer les institutions internationales à sa guise : les nouveaux équilibres de puissance demandent au contraire une gestion en co-responsabilité de la stabilité du système. Aussi plutôt que de voir dans le régionalisme une alternative au système des États, il faut y voir un « dilemme de sécurité » qui engage la responsabilité de tous, les grands comme les petits, sur la base de ce que

²⁵³ <http://www.régionalisme et multilatéralisme. Op.cit>

²⁵⁴ Ibid.

²⁵⁵ Ibid.

²⁵⁶ Ibid.

²⁵⁷ Ibid.

Kupchan (1998) appellera un Concert régional des nations, mais qui permettra ainsi de répondre au défi institutionnel de la mondialisation.²⁵⁸

2-Le régionalisme : un enjeu géoéconomique .²⁵⁹

L'idée selon laquelle la géographie économique a des effets sur la puissance des États est ancienne. Elle a débouché sur la géopolitique et sa doctrine des espaces vitaux. Aujourd'hui, la « conflictualité frontale » ne prévaut plus entre pays développés, mais les « logiques d'affrontement » n'ont pas pour autant disparu ; elles trouvent leur expression sous des formes économiques (Lorot, 2000). Il ne s'agit plus de conquérir des territoires, mais des marchés (Luttwak, 1993). La thèse de la géo économie demeure cependant vague ; elle sera reprise et appliquée au cadre régional, celui de l'Asie notamment, une région qui se prête facilement à une telle lecture.²⁶⁰

Explorer un ordre régional dans une perspective géoéconomique revient à explorer les influences de la dynamique économique régionale sur les structures de pouvoir et les modes d'interaction entre les États dans la région considérée (Chyungly Lee, 1999). Deux éléments sont fondamentaux dans ce cas. D'abord un ordre géoéconomique doit être conceptualisé à partir de la géographie économique. L'effet de proximité²⁶¹ géographique joue, mais moins que les flux et les relations fonctionnelles ; ce sont les « interactions spatiales fonctionnelles » qui délimitent l'espace économique. Ensuite, il ne s'agit pas seulement d'introduire la géographie dans l'agenda politique : celui-ci, dans le domaine économique, doit être centré sur la compétition et les rivalités économiques. C'est sur ces deux éléments que doit reposer toute analyse géoéconomique d'un ordre régional, mais également toute analyse géoéconomique du monde sur une base régionale.²⁶²

3-Le régionalisme compétitif .²⁶³

Un troisième groupe d'auteurs verra plutôt dans le régionalisme le résultat d'un nouveau compromis historique entre les États et les marchés. L'idée de départ est que la mondialisation vient modifier les rapports d'autorité entre l'État et le marché. D'un côté, le régionalisme serait l'une des formes que prendrait aujourd'hui le mercantilisme dans un

²⁵⁸[http:// www. Régionalisme et multilatéralisme](http://www.Régionalisme-et-multilatéralisme)

²⁵⁹ Ibid.

²⁶⁰ Ibid.

²⁶¹ Ibid.

²⁶² Ibid.

²⁶³ Ibid.

contexte de concurrence systémique et de montée en puissance des FMN. De l'autre, il participerait de la construction d'un nouvel ordre libéral, sur les décombres du libéralisme enchâssé d'après-guerre. Le régionalisme participerait ainsi de deux mouvements, au demeurant contradictoires : le premier, de rivalité systémique dans la poursuite de la richesse et de la puissance, et le second, de reconstruction de l'ordre mondial, « du bas vers le haut » (Spindler, 2003).²⁶⁴

Concernant le premier mouvement, les auteurs s'inspirent largement des thèses de Cerny (1997) sur l'État compétitif et de celles de Stopford et Strange (1991) sur la nouvelle diplomatie commerciale. Une nouvelle dynamique de système serait à l'œuvre : (1) les États rivalisent aujourd'hui entre eux pour la création de richesse, source à la fois de prospérité chez eux et de puissance entre eux ; (2) l'émergence de nouvelles formes de compétitivité entre les firmes sur la scène économique²⁶⁵ internationale affecte la manière dont les États rivalisent pour la richesse ; (3) les États ne négocient plus seulement entre eux, mais également avec les grandes entreprises, lesquelles se comportent de plus en plus comme des États, nouant entre elles des alliances ; (4) l'interaction de ces trois dimensions engendre une nouvelle diplomatie, à la fois économique et triangulaire, d'État à État, d'entreprise à entreprise et d'État à entreprise. La concurrence serait ainsi devenue globale et systémique, et le régionalisme serait l'une des formes prises par le nouveau mercantilisme.²⁶⁶

Le second mouvement a trait à la montée en puissance des acteurs privés comme « producteurs » de normes. Non seulement les entreprises multinationales, par leurs réseaux et leurs stratégies, redéfinissent et réorganisent les échanges internationaux, mais elles introduisent également de nouveaux modèles de gouvernance là où elles opèrent. Les entreprises apparaissent ainsi comme un acteur de changement, sur le plan économique comme sur le plan institutionnel. « Maîtres »²⁶⁷ du marché, les dirigeants d'entreprise interviennent aussi hors du marché, pour défendre leurs idées, leur vision du monde et leur conception des règles et principes sur lesquels doit reposer la gouvernance mondiale. Un nouveau dialogue serait de la sorte engagé, tant sur le plan multilatéral que sur le plan régional, entre les acteurs publics et les acteurs privés pour définir un nouvel ordre libéral.²⁶⁸

Trois explications différentes donc, mais qui se rejoignent sur un point : l'accent est mis sur les stratégies d'acteurs et sur la manière dont ceux-ci réagissent aux évolutions du

²⁶⁴ <http://www. Régionalisme et multilatéralisme. Op.cit>

²⁶⁵ Ibid.

²⁶⁶ Ibid.

²⁶⁷ Ibid.

²⁶⁸ Ibid.

système, lorsqu'il ne s'agit pas de les orienter dans le sens de leurs intérêts. Mais, tout en remplaçant les rapports de pouvoir au centre du débat, le structuralisme échappe difficilement aux dangers qui le guette, soit : de s'en tenir le plus souvent à une vision stato-centrée du système et d'accorder à l'État plus de rationalité et de pouvoirs qu'il n'en a en réalité ; de tomber dans la « réification » du système et de la structure (Ruggie, 1998) ; et de privilégier les explications *ad hoc* au détriment des explications générales. Qui plus est, contrairement au fonctionnalisme, le structuralisme attache peu d'importance aux institutions. Comment en sortir ?²⁶⁹

5.2 Le régionalisme et les institutions de la mondialisation :²⁷⁰

Söderbaum (2002) propose de rompre ces théories au motif que celles-ci n'abordent le régionalisme que dans une seule perspective, celle d'un problème à résoudre, et de nous engager sur le terrain critique. Mais, hormis le fait que les théories critiques restent trop fragmentaires pour offrir une explication générale, il y a quelque chose d'un peu paradoxal dans cette démarche : comment, en effet, parler du régionalisme comme d'une²⁷¹ construction politique sans admettre l'idée d'un problème à résoudre ? Ne serait-il pas plus pertinent de regarder dans une autre direction, l'institutionnalisme ? Surtout s'il s'agit de comprendre comment un système dont les évolutions ne sont pas prédéterminées mais relèvent pas non plus totalement du hasard, tient ensemble (Ruggie, 1998) ? À notre connaissance toutefois, le nouveau régionalisme reste un terrain peu défriché par l'institutionnalisme. La démarche que nous proposons sera donc exploratoire.²⁷²

➤ Contextualité du débat :

Notre démarche part de l'idée selon laquelle le régionalisme relève de la construction politique, ce qui demande que nous nous penchions sur trois choses : (1) sur le contenu et la nature du programme de construction institutionnelle mis de l'avant par les acteurs publics ; (2) sur les principes et les valeurs qui sous-tendent ce programme ; et (3) sur ses finalités, du point de vue de la mondialisation dans le cas présent.²⁷³ D'emblée, un constat s'impose : le débat sur le régionalisme n'aurait sans doute pas suscité autant de controverses si les grandes

²⁶⁹ <http://www. Régionalisme et multilatéralisme. Op.cit>

²⁷⁰ Ibid.

²⁷¹ Ibid.

²⁷² Ibid.

²⁷³ Ibid.

puissances ne s'étaient pas autant engagées dans cette voie et que le mouvement ne s'était pas aussi rapidement propagé sous leur influence. Si nous prenons le parti de nous limiter au seul cas des **États-Unis (EUA)**, trois constats doivent être faits.²⁷⁴

Tout d'abord, même s'il y a beaucoup de tâtonnement et de pragmatisme dans la démarche américaine, l'engagement dans le régionalisme a été clairement orienté et pleinement instrumentalisé selon quatre lignes directrices : (1) faire levier sur le SCM ; (2) étendre la vision américaine de la règle de droit ;²⁷⁵ (3) diffuser un certain nombre de valeurs fondamentales ; et (4) assurer la défense de leurs intérêts vitaux (Deblock, 2004). Ensuite, l'engagement, hésitant à ses débuts, est devenu de plus en plus profond. La stratégie a changé à trois reprises. Au début, le bilatéralisme était perçu comme une stratégie secondaire au multilatéralisme ; puis, avec les premières grandes initiatives régionales, une nouvelle doctrine a vu le jour : celle des blocs de construction ; enfin, on est passé à une stratégie plus classique d'alliances, avec à la clé deux grands objectifs : créer un climat de « libéralisation compétitive » à l'intérieur du SCM et placer les EUA à l'interface d'un réseau d'accords. Mais un même principe demeure : il doit y avoir interaction entre les niveaux bilatéral, régional et multilatéral. La question reste cependant posée : pourquoi les EUA, une puissance pendant longtemps peu réceptive au régionalisme, ont-ils finalement pris le parti de s'y engager ?²⁷⁶

Trois éléments de réponse peuvent être apportés.

➤ **Faire levier sur le SCM** :²⁷⁷

Du GATT à l'OMC, les EUA ont toujours affiché leur ambition : construire le SCM selon des principes et des règles qui soient à l'image de leurs propres institutions (Klein, 2003). Cette ambition a souvent été contrecarrée, ce système est devenu une source constante de frustrations et, au fil des ans, le fossé s'est creusé entre ceux qui, comme eux, veulent faire avancer plus rapidement la bicyclette du GATT/OMC et ceux qui veulent avancer à leur rythme et au mieux de leurs intérêts. La stratégie des EUA,²⁷⁸ et avant eux des pays européens, va consister à faire jouer ce que Braithwaite et Drahos (2000) appellent l'effet de « cliquet » ou de « crémaillère ». Cette stratégie implique : (1) un déplacement du niveau ou du

²⁷⁴ <http://www>. Régionalisme et multilatéralisme. Op.cit.

²⁷⁵ Ibid

²⁷⁶ Ibid

²⁷⁷ Ibid

²⁷⁸ Ibid

lieu des négociations ; (2) une coordination étroite entre les niveaux multilatéral, régional et bilatéral ; et (3) l'inclusion dans un accord international d'un certain nombre de standards minimaux. Mais comment expliquer dans ce cas que des pays (des PED en fait) qui refusent tout accord international ne répondant pas à leurs attentes, acceptent néanmoins de se prêter au jeu ? Guzman (1998) y voit un cas classique de dilemme de prisonnier. Gruber (2001) propose une autre explication. ²⁷⁹Le fait, dit-il, que deux pays signent un accord, ne signifie pas nécessairement que cet accord soit à l'avantage des deux parties, mais le perdant connaît les règles du jeu, ou, du moins, s'il signe, c'est dans le plein exercice de sa souveraineté. ²⁸⁰S'il le fait quand même, c'est pour des raisons défensives, parce que le gagnant a toujours la possibilité de procéder sans lui : plutôt que de rester sur la touche, autant choisir la moins mauvaise des solutions. Chacun réagissant de la même manière, il y a rapidement effet d'accrochage. L'explication n'est pas totalement satisfaisante : un mélange de menace de sanctions, de persuasion et de promesses économiques serait plus plausible. Mais le résultat est que la multiplication de négociations met le SCM sous tension et qu'il y a propagation d'un cadre normatif, autrement dit d'un cadre de « socialisation » des rapports internationaux, celui des EUA (Ikenberry et Kupchan, 1990). ²⁸¹

➤ **Exporter un modèle institutionnel** :²⁸²

Depuis Tinbergen (1965), il est d'usage de parler d'intégration « négative » lorsque les accords signés se limitent à la seule élimination des obstacles au commerce, et d'intégration « positive » lorsque l'intégration est orientée vers des objectifs communs et accompagnée d'institutions communes. Dans un contexte d'intégration en profondeur, donc d'harmonisation des règles, la distinction de Tinbergen n'est plus aussi pertinente : tous les accords impliquent désormais un degré élevé de coopération²⁸³ et de coordination. Ils se distinguent par la forme institutionnelle qu'ils prennent. Il nous semble plus judicieux de distinguer entre les accords de « type contractuel » et ceux de « type communautaire ». Les deux sont « évolutifs », mais l'évolution des premiers est déterminée par les décisions des acteurs et leur portée se limite aux engagements souscrits. Pour les seconds, certains transferts de souveraineté sont opérés vers des institutions communes, ce qui laisse place à certaines évolutions endogènes.

²⁷⁹ <http://www. Régionalisme et multilatéralisme. Op.cit>

²⁸⁰ Ibid.

²⁸¹ Ibid.

²⁸² Ibid.

²⁸³ Ibid.

Tous les accords signés par les EUA sont de type contractuel. Non seulement ils reposent sur un noyau dur de principes et de règles directement issus des pratiques établies chez eux, mais ce sont également des ²⁸⁴« arrangements hybrides » (Ménard, 2004) qui participent d'un double projet : (1) construire l'ordre international sur la base du droit américain ; (2) faire du marché le régulateur des rapports entre les espaces économiques nationaux. Le terme « régionalisme » peut toutefois prêter à confusion dans la mesure où c'est davantage de bilatéralisme que de régionalisme dont il est question. Ne nous laissons toutefois pas prendre par les mots : les accords bilatéraux relèvent d'un modèle assez rigide ; ils sont groupés et doivent venir appuyer les grandes initiatives régionales. ²⁸⁵

➤ **Créer la dépendance au sentier** :²⁸⁶

En liant les négociations commerciales à la mise en place d'un programme de coopération Nord-Sud, ces initiatives visent à adapter les niveaux d'exigence aux particularités et aux besoins des pays concernés, sans pour autant dévier des objectifs recherchés. Une seconde distinction peut dès lors être introduite, entre les accords dont nous venons de faire état et que nous appellerons de « regroupement » et ceux que nous appellerons de « partenariat ». Ce qui les différencie des premiers, ce n'est pas le fait qu'ils impliquent ou non des PED, mais qu'ils soient établis sur la base ²⁸⁷d'une réciprocité limitée des engagements. Le tableau ci-dessous présente des exemples pour chacune de ces quatre catégories. Le concept de « sentier de dépendance » nous paraît ici particulièrement important. Pour trois raisons : (1) qu'il y ait des différences dans les niveaux d'engagements d'un arrangement à l'autre, n'est, dans le fond, qu'une question de gradation le long d'un continuum prédéfini ; (2) tous les arrangements sont issus du même moule, avec le résultat que les évolutions sont orientées vers les formes plus avancées ; et (3) plus le système est verrouillé, moins les acteurs ont de marge de manœuvre. ²⁸⁸

Le concept ne signifie pas que les choix qui sont faits au départ sont totalement rationnels, ni qu'en bout de ligne, cela produira plus d'efficacité et de stabilité. Il vise simplement à rendre compte du fait qu'une fois les institutions mises en place, il est difficile de les changer et de les faire dévier de leur route, sauf crise. Rien n'est pour autant déterminé

²⁸⁴ <http://www. Régionalisme et multilatéralisme Op.cit>

²⁸⁵ Ibid.

²⁸⁶ Ibid.

²⁸⁷ Ibid.

²⁸⁸ Ibid.

Au contraire. Ainsi, dans le cas de l'investissement par exemple, le droit international et les législations nationales ont beaucoup évolué, dans le sens de la libération et d'une protection plus étendue de l'investissement.²⁸⁹ La prolifération des accords n'y est pas étrangère, mais on notera qu'il n'y a toujours pas d'accord international comme le laisse entrevoir la stratégie de changement de niveau, et que les promesses de jours meilleurs sont, pour bien des pays en développement, restées sans lendemains. D'un autre côté, la dynamique du système peut produire des effets inattendus par les acteurs. Ainsi, ne voit-on pas le mécanisme de règlement des différends investisseur-État se retourner aujourd'hui contre les EUA ? Les EUA ont peut-être joué les apprentis sorciers : non seulement le régionalisme est aujourd'hui bien implanté, au point de transformer **le SCM en « bol de spaghettis » (Bhagwati et Panagariya, 1996)**, mais il a fini par gagner l'Asie, une région qui semblait, il y a peu encore, y échapper.²⁹⁰

²⁸⁹ <http://www>. Régionalisme et multilatéralisme. Op.cit

²⁹⁰ Ibid.

Conclusion du chapitre

Le chapitre présenté nous a permis de constater que l'intégration économique régionale est un phénomène qui s'est évolué très rapidement partout dans le monde en stimulant tous les pays à construire des blocs avec des pays voisins ou lointains et signer plusieurs accords permettant de renforcer les relations économiques.

La création des zones d'intégrations régionales est motivée par la volonté d'un groupe de pays d'améliorer leurs positions au sein de la division internationale du travail. Ces derniers veulent accroître les économies d'échelle, améliorer leur productivité et renforcer leur implantation sur les marchés d'exportation. Cependant, La construction des blocs a donné un nouvel essor à l'économie mondiale, caractérisé par les différents effets dynamiques et statiques.

Le traitement de l'évolution du débat en ce qui concerne le régionalisme économique nous a permis de cerner la différence entre le régionalisme actuel et ancien.

CHAPITRE II. A LA RECHERCHE D'UN NOUVEL ORDRE MONDIAL, LA MOSAÏQUE DES BLOCS REGIONAUX

SECTION 0 1: Intégration et exclusion

- 1- Les grands problèmes actuels.
- 2- La nouvelle configuration des rapports nord-sud.
- 3-La persistance du sous développement.

SECTION 02 : D'une régionalisation à l'autre afin de s'insérer dans l'économie Mondiale.

- 1- La complexité de l'économie mondiale / Confrontation et coopération.
- 2- La quête de nouveaux cadres de régulation.

SECTION 03 : La régionalisation, quels enjeux pour les pays d'Afrique

- 1-Les PVD et l'intégration régionale.
- 2-La régionalisation : un outil d'intégration dans l'économie mondiale.
- 3-L'intégration régionale en Afrique : défis et opportunités.

CHAPITRE II :

A LA RECHERCHE D'UN NOUVEL ORDRE MONDIAL, LA MOSAÏQUE DES BLOCS REGIONAUX

Introduction

Ces dernières décennies, et vue les changements multidisciplinaires les pays du monde ne cessent pas à renforcer leurs stratégies afin de s'adapter avec le contexte économique ; autrement dit gagner de la place dans cette dynamique stimule les Etats a relancé leurs coopérations.

L'actualité d'aujourd'hui confirme que les pays les plus intégrés dans la nouvelle division de l'économie mondiale sont les pays qui ont avancés en groupes.

Avec l'augmentation des blocs régionaux sur la scène économique mondiale, on assiste à une profonde redistribution des richesses et des échanges. Ce processus suscite beaucoup d'inquiétudes.

Dans la 3^{ème} section du premier chapitre on a présenté l'évolution du débat relative au régionalisme. Afin de suivre l'enchaînement de la réflexion, dans ce chapitre nous avons choisi d'organiser le travail de sorte à expliquer la dimension de l'exclusion par le biais de l'intégration dans le but de montrer que l'accroissement de ces blocs a créé une nouvelle mosaïque caractérisée par une logique d'échange qui diffère de l'ancienne.

Trois sections seront consacrées pour étudier cette nouvelle dimension :

La première : Intégration et exclusion

La deuxième : D'une régionalisation à l'autre afin de s'insérer dans l'économie mondiale.

La troisième : La régionalisation, quels enjeux pour les pays d'Afrique ?

SECTION 1. INTEGRATION ET EXCLUSION :

INTRODUCTION

L'intégration à l'économie mondiale est devenue incontournable, afin de faire développer les économies et avoir une place dans cette nouvelle division internationale et de faire face à la compétition des grands groupements régionaux.

La section suivante traite la situation des rapports nord –sud afin de montrer son changement ainsi son évolution devant cette nouvelle mosaïque des relations économiques.

1 .les grands problèmes actuels :

L'évolution récente du commerce international a provoqué de grands problèmes, nous avons choisi de commencer cette section par le traitement d'une question d'actualité qui a influencé le courant d'intégration.

Le problème des relations entre le commerce international et le développement est une question trop vaste pour qu'elle puisse être traitée, en tant que telle.

Nous nous bornerons ici à examiner quelques aspects particuliers des relations Nord-Sud, révélateurs de la dépendance commerciale, industrielle et technologique des PVD et de la vulnérabilité en résulte pour leurs économies.¹

Parmi les multiples facettes des relations commerciales Nord-Sud, nous retiendrons ici trois d'entre elles qui illustrent l'influence du commerce sur le développement des PVD et qui sont, en même temps, trois visages de leur dépendance.²

1-La première concerne l'évolution séculaire des termes de l'échange. Cette question est l'une des « grandes classiques » de l'analyse du développement et l'expression la plus immédiate perceptible de l'« échange inégal ».

2 -La deuxième réside dans l'instabilité à court terme des marchés d'exportation des matières premières. L'ampleur, l'irrégularité et la rapidité des variations des prix des produits de base ont des effets dommageables et parfois même désastreux sur les recettes d'exportation des pays producteurs, sur leur équilibre extérieur, sur leur stabilité monétaire, ainsi que sur les moyens de financement de leurs programmes de développement.

¹ Yves Gervaise, « le développement économique mondial » ; édition marketing, 1994 ; Paris p123

² Ibid. p 123.

3-La troisième face des relations Nord-Sud que nous avons choisi d'examiner porte sur le commerce de la technologie. Source de désillusions au cours des dernières années, les transferts de technologie peuvent raisonnablement fonder des espoirs pour l'avenir, à condition de savoir tirer les leçons de l'expérience passée.³

1-1-la question des termes de l'échange et des prix rémunérateurs :

La détérioration des « termes de l'échange » est un des problèmes les plus préoccupants auxquels sont confrontés les PVD, qui voient les prix des produits qu'ils vendent se dégrader d'année en année, relativement à ceux des produits qu'ils achètent à l'étranger.

Les termes de l'échange : de quoi s'agit-il ?⁴

Au sens le plus général, les termes de l'échange désignent un rapport des prix ou entre des quantités de marchandises ou des quantités de facteurs, production. Plus précisément, il est possible de distinguer **trois** expressions différentes (catégories)⁵ de ce concept⁵.

1-1-1.Les termes de l'échange « marchands » :

Il s'agit, comme leur nom l'indique de rapports entre des grandeurs marchandes (prix ou quantités de marchandises importées et exportées), soit :⁶

– les termes de l'échange bruts ou rapport entre les quantités

importées (notées M) et les quantités exportées (notées X) : **M/X**.⁷

– les termes de l'échange nets ou rapport des prix, respectivement

des marchandises exportées (notés Px) et des marchandises importées (Pm) : **Px/Pm**.

Le calcul de ces rapports ne peut évidemment être fait immédiatement à l'aide de ces formules de définition, dans la mesure où chaque pays importe exporte une pluralité de biens. Cela n'aurait guère de sens de calculer termes de l'échange bruts en ajoutant, au numérateur ou au dénominateur des tonnes de rond de béton et des tonnes d'ordinateurs, des milliers de têtes de bétail, des milliards de kWh et de m³ de gaz... Il serait tout aussi absurde de calculer les termes de l'échange nets en additionnant directement les prix de ces produits. La résolution de

³ Yves Gervaise. Op cit 123

⁴ Ibid p 124

⁵ Ibid p 124

⁶ Ibid p 124

⁷ Ibid p 124

ce problème bien connu en statistique recourt à des indices synthétiques de prix ou de quantités. On calculera donc les termes de ⁸l'échange marchand sous la forme des rapports :

$$\text{Termes bruts} = \frac{\text{Indice du volume des importations}}{\text{Indice du volume des exportations}} \times 100$$

$$\text{Termes nets} = \frac{\text{Indice des prix à l'exportation}}{\text{Indice des prix à l'importation}} \times 100$$

Ces indices utilisent différentes méthodes de pondération (méthodes de Laspeyres de Paasche, De Fisher...), chacune d'elles offrant des avantages des inconvénients qui lui sont propres, sans qu'aucune ne soit idéale. Ainsi sur l'exemple, la construction d'un indice Laspeyres des prix (à l'importation ou à l'exportation) consiste à pondérer les prix de chaque bien (importé ou exporté) par quantités (achetées ou vendues) d'une année références initiale choisie comme base.⁹

La méthode de Paasche les pondère contraire par les quantités de l'année encours. La méthode de Laspeyres offre l'avantage d'être plus sélective¹⁰ et de mieux repérer le seul effet des variations de prix, en éliminant l'influence des changements, d'une année sur l'autre, dans les volumes des importations et des exportations des différents biens. La méthode de Paasche a des atouts et des limites inverses : elle est plus réaliste mais moins sélective.¹¹

Les termes de l'échange nets d'un pays peuvent se « dégrader » (baisse du ratio Px/Pm) en raison d'une baisse des prix des produits exportés, elle-même engendrée par de forts gains de productivité. Le rythme du progrès technique étant plus rapide dans les secteurs exportateurs du pays que dans ceux de¹² ses partenaires commerciaux, les coûts de production et les prix des biens d'exportation peuvent diminuer relativement à ceux des produits importés, surtout si le pays poursuit une stratégie commerciale agressive de conquête des marchés extérieurs. Ainsi, les termes de l'échange nets du Japon se sont «détériorés» au cours des dernières décennies, relativement à l'Europe et aux Etats-Unis. Ce n'est pourtant pas le

⁸ Yves Gervaise. Op cit 124

⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid

¹¹ Ibid.

¹² Ibid

signe d'un appauvrissement ou d'un affaiblissement de l'économie japonaise, bien au contraire ! C'est plutôt la manifestation d'un plus grand dynamisme ¹³technologique et commercial. Pour cela on dit que les termes de l'échange marchands augmentent ou diminuent... Les termes de l'échange factoriels sont, à cet égard, de précieux auxiliaires de diagnostic.

1.1.2 Les termes de l'échange factoriels :¹⁴

Contrairement aux termes de l'échange marchands, les termes de l'échange factoriels font intervenir des quantités de facteurs de production que, pour la simplicité de la présentation, nous réduirons à des heures de travail. On distingue :

1. Les termes de l'échange factoriels simples (TEFS), qui indiquent les quantités de produits étrangers (M) que l'on peut acquérir avec l'équivalent d'une heure de travail incorporée dans les exportations.¹⁵

$$\text{TEFS} = \frac{\text{Importations}}{\text{Quantités de travail incorporées dans les exportations}}$$

Les termes de l'échange factoriels doubles (TEFD), ¹⁶qui indiquent les prestations mutuelles en travail, c'est-à-dire les quantités de travail étranger, incluses dans les importations, que l'on peut acquérir contre une heure de travail domestique incorporée dans les exportations, soit :¹⁷

$$\text{TEFD} = \frac{\text{Quantités de travail contenues dans les exportations}}{\text{Quantités de travail contenues dans les importations}}$$

¹³ Yves Gervaise. Opcit.125.

¹⁴ Ibid

¹⁵ Ibid

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Ibid

1-Concrètement, les quantités de travail incorporées sont calculées à l'aide d'indicateurs de productivité moyenne du travail, laquelle fait l'objet d'évaluation permanente dans de nombreux pays.¹⁸

Soient T_x et T_m le nombre d'heures de travail incorporées respectivement dans une unité d'exportation et dans une unité d'importation (coûts factoriels unitaires des productions faisant l'objet de commerce international). Ainsi que nous l'avons vu précédemment, l'inverse de ces coûts représente la productivité horaire¹⁹ moyenne du travail, c'est-à-dire les volumes de production réalisables en une heure de travail : $F_x = 1/T_x$ est donc la productivité horaire moyenne du travail dans le secteur d'exportation et $F_m = 1/T_m$ celle relative à la production des produits importés. Les termes de l'échange factoriels s'écrivent alors²⁰

Les TEFD sont donc égaux aux termes de l'échange bruts multipliés par rapport des

$$\text{TEFS} = \frac{M}{X \times T_x} = \frac{M}{X} \times F_x$$

$$\text{TEFD} = \frac{M}{X} \times \frac{T_m}{T_x} = \frac{M}{X} \times \frac{F_x}{F_m}$$

productivités du travail.

Nous pouvons en déduire que, pour un même pays et au cours d'une même période, ces diverses catégories de termes de l'échange (bruts ou nets, marchands ou factoriels) peuvent enregistrer des évolutions différentes pour plusieurs raisons, notamment :

- l'équilibre ou le déséquilibre de la balance commerciale, source de discordance entre les termes de l'échange bruts et nets ;²¹
- les disparités internationales dans l'évolution de la productivité du travail (différence des rythmes du progrès technique), qui provoquent une discordance entre les termes marchands et les termes factoriels ;
- les différences de valeurs des élasticités-prix de la demande nation d'importation et de la demande étrangère d'exportation qui conditionnent²² les Réactions des quantités vendues et achetées aux variations des prix à l'importation et à l'exportation, d'où une discordance entre les termes bruts et les termes nets.

La valeur prise par chaque type de terme de l'échange et la configuration des discordances

¹⁸ Yves Gervaise. Op.cit. p126.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Ibid

²¹ Ibid.

²² Ibid.

observées sont donc des éléments très importants pour interpréter les évolutions constatées. Comparativement, les termes de l'échange factoriels fournissent cependant une information plus riche, mais plus complexe que les ²³termes marchands, puisqu'ils intègrent de surcroît l'impact du progrès technique, des inégalités de son rythme d'un pays à l'autre et des gains de productivité qui en résultent. Pour cette raison et parce qu'ils mesurent les prestations mutuelles en travail, les TEFD sont un bon indicateur de l'égalité ou de l'inégalité de l'échange dans une optique de type classique ou marxiste. C'est en effet précisément par référence à cet indicateur qu'Emmanuel a bâti sa théorie de l'échange inégal.²⁴

1.1.3 Les termes de l'échange-revenu .²⁵

Les termes de l'échange-revenu (TER) mesurent l'évolution du pouvoir d'achat procuré par les

$$\text{TER} = \frac{\text{Recette d'exportation}}{\text{Prix des importations}} = \frac{P_x \times X}{P_m}$$

recettes d'exportation.

C'est donc le produit des termes de l'échange nets par l'indice du volume des exportations, ce qui représente bien la capacité d'importation du pays.

Les TER permettent, par exemple, d'examiner ²⁶les répercussions d'une hausse (ou d'une baisse) des prix des exportations d'un pays. Dans l'hypothèse d'une augmentation des prix à l'exportation, celle-ci provoque-t-elle une (perte de débouchés extérieurs et, si tel est le cas, dans quelles proportions? En résulte-t-il un accroissement ou une contraction du pouvoir d'achat (en produits étrangers) fourni par les recettes d'exportation ?²⁷

Quelles ont été les conséquences immédiates et à plus long terme des deux chocs pétroliers (celui de 1973-1974 et 1979-1980) sur les capacités d'importation des différents pays ? Quels sont, inversement, les effets de la forte baisse du prix du pétrole, qui s'est amorcée dès 1981, ainsi que de la plupart des autres matières premières ?²⁸

²³ Yves Gervaise. Op cit 127

²⁴ Ibid.

²⁵ Ibid

²⁶ Ibid.

²⁷ Ibid

²⁸ Ibid. p128.

Les réponses à ces questions dépendent, cas par cas, de l'élasticité-prix de la demande étrangère des produits exportés par le pays considéré

Ce rapport, nous le savons, mesure la sensibilité de la demande étrangère aux variations du

$Ed_x = \frac{\text{Variation (en \% de la demande étrangère de produits exportés par le pays)}}{\text{Variation (en \% du prix des exportations)}} = \frac{dX/X}{dP_x/P_x}$
--

prix des exportations du pays. Ce coefficient est normalement négatif, la demande et les prix variant en sens contraire.²⁹

Lorsqu'en valeur absolue l'élasticité est supérieure à l'unité, on dit que la demande est élastique : elle est sensible aux variations de prix, auxquelles réagit fortement. Une hausse des prix des exportations provoque alors chute plus que proportionnelle de la demande et donc des quantités vendues à l'étranger. D'où une contraction des recettes d'exportation : le produit X baisse puisque X diminue plus que n'augmente P_x. Par conséquent, à inchangés des importations, la capacité d'importation du pays diminue.³⁰

Inversement, si $|Ed_x| < 1$, la demande étrangère est rigide ou faiblement élastique. La hausse des prix à l'exportation augmente les recettes du pays et, toutes choses égales par ailleurs, sa capacité d'importation. Or, l'élasticité-prix de la demande dépend de la nature des produits, notamment fait qu'ils sont ou non indispensables et qu'ils ont ou non des substituts.

Dans le cas du pétrole, la demande des pays consommateurs était peu élastique à court terme. La consommation énergétique est en effet étroitement corrélée à la production industrielle, et la substitution d'une source d'énergie à une autre est un processus long et complexe qui suppose de lourds investissements. Pour cette raison, la consommation de pétrole n'a guère diminué dans l'immédiat malgré le quadruplement de son prix en 1973-1974 et nouvelle multiplication par 2,5 en 1979-1980.³¹

L'observation statistique vont donc à l'encontre de ce que nous enseigne l'analyse rocardienne dynamique, qui prévoit, en théorie. une amélioration des termes de l'échange des PVD producteurs primaires leur ³²permettant de tirer avantage des progrès plus rapides réalisés dans les pays industrialisés qui leur fournissent des produits manufacturés (thèse de Ricardo complétée par, John Stuart Mill). Les coûts et les prix des produits primaires devraient, en effet, tendre à s'élever relativement à ceux des produits manufacturés. Sous

²⁹ Yves Gervaise. Op.cit p128.

³⁰ Ibid

³¹ Ibid

³² Ibid.

l'influence des rendements d'échelle décroissants dans le secteur primaire (agriculture, mines). Pour réconcilier la théorie classique et les faits, il faudrait admettre que les progrès techniques ont été plus rapides dans les activités agricoles et extractives des PVD que dans les productions manufacturées des pays industrialisés.³³

Or, tous les éléments (l'information disponibles montrent, à l'évidence, que tel n'est pas le cas. même s'il est vrai que le secteur primaire a connu depuis un siècle des bouleversements technologiques considérables et que l'amélioration des méthodes de culture et d'extraction surcompensé les conséquences de l'épuisement des terres les plus fertiles et des gisements les plus riches et les plus accessibles.³⁴

La réalité de la détérioration des termes de l'échange des PVD est donc incontestable.³⁵

En somme, la détérioration des termes de l'échange des PVD résulte moins du fait qu'ils sont producteurs primaires que du fait que, dans la production comme dans l'échange, ces pays sont dominés.

1.2-l'instabilité des marchés d'exportation des PVD :

L'instabilité des marchés d'exportation des PVD est un problème connexe mais distinct du précédent. Alors que la détérioration des termes de l'échange résulte de l'évolution des prix internationaux à long terme, l'instabilité des marchés d'exportation concerne leurs variations à court terme ou même à très court terme.³⁶ Dans l'intervalle de quelques mois ou de quelques jours, selon les modalités de fixation des prix, les cours des produits de hausse peuvent enregistré d'amples voir lions, à la hausse ou à la baisse. Sans qu'aucune régularité n'apparaisse dans le temps. Par suite, ces mouvements heurtés sont pratiquement imprévisible L'ampleur du problème :³⁷

- Les «années folles ». Pour l'ensemble des matières premières. Les quinze dernières années ont été extrêmement agitées. Elles ont alors connu « années folles » (E. Fottorino).
- Instabilité des prix, des quantités et des recettes d'exportation.

Pou conclure, sur les deux questions essentielles de ce dossier des rapports Non Sud, les termes de l'échange (évolution à long terme) et l'instabilité des marchés (évolution à court

³³ Yves Gervaise. Op.cit p135.

³⁴ Ibid.

³⁵ Ibid.

³⁶ Ibid

³⁷ Ibid p136.

terme), une même conclusion nous semble pouvoir être établie : ce qui est en cause est moins la nature des produits concerne que les conditions dans lesquelles ils sont produits et commercialisés.

Et d'autres termes, il n'existe ³⁸ pas de produits damnés. En la matière, ressenti réside dans les rapports de pouvoir. Or, «le pouvoir est entre les mains de ceux qui contrôlent non seulement les moyens de production, mais aussi les moyens de distribution, l'accès au marchés mondiaux» (Dan Morgan, Les Géants du grain, Fayard, 1979).³⁹

Pour autant, peut-on admettre que le dossier des rapports Nord-Sud résume à une question de «juste» prix ou de prix «rémunérateur» pour les produits d'exportation du Tiers Monde, comme le suggère A. Emmanuel qui réactualise ainsi les discussions des théoriciens classiques sur le thème de « gain issu de l'échange » ?

Les enjeux relatifs aux transferts de technologie montrent à quel point cette réduction serait appauvrissant.⁴⁰

1.3-Les transferts internationaux de technologie illusions du passé et espoirs pour l'avenir :

Les transferts internationaux de technologie constituent un secteur des relations internationales particulièrement prospères si l'on en juge par le nombre et la variété des publications récentes dans ce domaine et notamment d'ouvrages de plus en plus volumineux de... recensements bibliographiques ! ! !⁴¹

Avec le recul, il apparaît toutefois clairement que cette évolution n'est seulement conjoncturelle. La technologie est devenue un atout et une arme elle conditionne fortement les possibilités de croissance et de développement des nations ainsi que leurs spécialisations, conformément à leurs avantages technologiques respectifs. Elle est aussi l'enjeu et l'instrument de nouvelle forme de compétitions internationales. Elle représente donc aujourd'hui une modalité et une composante importantes et sans doute durables du commerce international, aussi bien dans le commerce Nord-Nord que dans le commerce Nord-Sud.

³⁸ Yves Gervaise. Op.cit.p142

³⁹ Ibid

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Ibid.

2-La nouvelle configuration des rapports nord sud :

2-1 Le poids commercial du tiers monde :

2.1.1 – Un poids limité mais croissant dans le commerce mondial :⁴²

Les PED occupent une place modeste dans le commerce mondial qui est polarisé sur la « Triade » (Amérique du Nord, Europe, Japon), mais cette part est aujourd'hui croissante. A eux seuls, les PDEM réalisent près de 70 % du commerce mondial des marchandises, la part des PED est d'environ 30 %. Le Nord constitue pour le Sud un débouché essentiel : plus de 60 % des exportations des PED sont destinées aux PDEM, alors que 35 % des exportations des PDEM⁴³ sont destinées aux PED. La dépendance vis à vis de ces flux d'échanges est donc plus forte pour les pays du Sud que pour les pays du Nord.⁴⁴

- ✿ La part du marché mondial détenue par les PED s'est fortement accrue au cours des années 1970 (de 17 à 27 %) sous l'impact d'une évolution favorable des termes de l'échange et de l'application du système généralisé de préférence (SGP).
- ✿ Par le SGP, les PDEM s'engagent à abaisser ou supprimer leurs droits de douane pour les produits manufacturés en provenance du Tiers Monde qui souffrent d'une protection effective élevée. Il s'agit d'accorder une préférence aux PED sans abaisser leurs droits sur les produits équivalents provenant d'autres PDEM.⁴⁵
- ✿ La contraction de cette part au cours des années 1980 reflète les difficultés alors expérimentées par les PED, notamment en Amérique latine. L'accroissement des années 1990 pourraient s'inscrire dans la durée car il correspond à des données structurelles : fin des stratégies autocentrées, essor industriel des économies émergentes.⁴⁶

2.1.2 – Une intégration inégale du Tiers Monde :

- ✿ Le degré d'ouverture (exportations/PIB) des PED est passé de 22,8% à 38% entre 1985 et 1997, ce qui leur a permis d'augmenter leur part du commerce mondial de 23% à 30% au cours de la même période. La part des produits manufacturés dans leurs exportations est passée de 47% en 1985 à 70% en 1998.⁴⁷

⁴² [http /www.insertion_inegale_des_pays_en_developpement_danseconomie mondiale](http://www.insertion_inegale_des_pays_en_developpement_danseconomie_mondiale)

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ PDEM : Pays développés à économie de marché.

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ Ibid.

- ✿ La libéralisation des échanges a avantage ceux qui ont pu se doter de structures performantes et souples; elle a en revanche, pénalisé les pays aux structures de productivité rigides qui ne pouvaient accompagner le renouvellement de la demande mondiale.⁴⁸
- ✿ Ainsi, les cinq principaux pays destinataires (Chine, Brésil, Mexique, Singapour, Indonésie) des IED ont recueilli 55% du total des IED en 1998 contre 41% en 1990 (moins de 5% pour l’Afrique). La Malaisie à elle seule reçoit plus d’IED que l’ensemble du continent africain (moins de 1% pour les PMA).⁴⁹
- ✿ Une douzaine de PED regroupent à eux seuls 70% des exportations des PED. La part de l’Afrique dans le commerce mondial est passée de 5% dans les années 1950 à 2% en 1998. En Afrique, le ratio exportation/PIB est en baisse, les exportations sont toujours concentrées sur les produits de base, et les termes de l’échange ne cessent de se détériorer.⁵⁰
- ✿ L’Asie de l’est est la seule région à avoir enregistré une convergence de son niveau de vie vers celui observé dans les économies développées : le niveau de revenu par tête a augmenté dans cette région de 6% par an en moyenne⁵¹ au cours des années 1990, alors qu’il a diminué dans les économies africaines sur la même période. Malgré la crise de 1997/1998, les économies les plus étroitement intégrées à l’économie mondiale sont celles qui ont enregistré les performances les plus remarquables.⁵²

2.2 – La dépendance commerciale:

2.2.1 – L’évolution des termes de l’échange net :⁵³

- ✿ L’évolution des termes de l’échange net montre une instabilité plutôt qu’une dégradation généralisée. Cette instabilité est dommageable à la programmation des investissements dans les pays producteurs. Elle est liée soit aux fluctuations de l’offre (cas des produits agricoles), soit aux modifications de la demande des consommateurs

⁴⁸ [http /www.insertion_inegale_des_pays_en_developpement_dans l’economie mondiale](http://www.insertion_inegale_des_pays_en_developpement_dans_l_economie_mondiale).

⁴⁹ Ibid. PMA payé les moins avancé

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Ibid.

⁵² Ibid.

⁵³ Ibid.

des PDEM (la demande de matières premières minérales dépend étroitement de la conjoncture économique).⁵⁴

- ✿ Prébisch dénonce une forte dégradation des termes de l'échange des pays latino-américains exportateurs de matières premières sur la période 1876-1938. L'examen des séries statistiques constituées par la CNUCED montre qu'il n'y a pas de dégradation séculaire des termes de l'échange des PED. Néanmoins, le pouvoir d'achat des matières premières s'est affaibli à deux reprises :⁵⁵
 - sur la période 1946-1973, du fait de l'augmentation de l'offre et d'une tendance à la réduction de la quantité de matières premières utilisée par unité produite dans l'industrie (effet du progrès technique).⁵⁶
 - sur la période 1980 à nos jours, le contre-choc pétrolier réduit considérablement les recettes des pays exportateurs de pétrole.
- ✿ La diminution des termes de l'échange nets et factoriels concerne surtout les pays exportateurs de matières premières non énergétiques (café, cacao, cuivre ...). La détérioration des termes de l'échange est parfois⁵⁷ davantage le symptôme du sous-développement que sa cause : si des pays ne parviennent pas à valoriser leurs exportations, cela peut traduire l'inadaptation de leurs stratégies de développement.
- ✿ Problèmes de mesure : Le choix de l'année de base modifie les séries statistiques. Exemple : Si l'on prend comme année de référence une année où les cours des matières premières s'envolent (1951-52, guerre de Corée, 1973 ou 1979, 1er et 2ème choc pétrolier) ou à l'inverse une année où ils sont bas (1932),⁵⁸ on conclura par la suite à une dégradation ou amélioration des termes de l'échange. Les produits ne cessent de recevoir des perfectionnements techniques (et pourtant leurs prix peuvent baisser, EX. l'informatique). D'une manière générale, les progrès technologiques ont ralenti l'accroissement de la demande en produits de base (loi d'Engel); cette même technologie a permis aux PDEM de produire des matériaux de remplacement à plus bas prix et en garantie croissante. Ainsi, le caoutchouc synthétique et les textiles chimiques remplacent peu à peu le caoutchouc naturel et le coton.⁵⁹

⁵⁴ [http : // www.insertion_inegale_des_pays_en_developpement_fr](http://www.insertion_inegale_des_pays_en_developpement_fr). Op.cit

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ Ibid.

⁵⁹ Ibid.

2.2.2 – La dépendance commerciale ou l'échange inégal :

La dépendance commerciale s'explique par le fait que les exportations des PED sont destinées pour plus de 60% aux PDEM, alors qu'ils ne sont destinataires que de 35% des exportations en provenance des PDEM. Les exportations des PED reposent sur des matières premières et des produits manufacturés, alors que celles des PDEM sont composées pour l'essentiel par des produits à forte valeur ajoutée.⁶⁰

- ✿ De plus, les prix des matières premières sont très fluctuants. Causes : Les marchés des matières premières sont orientés par les acheteurs, faible élasticité de la demande en produits primaires, aléas de l'offre (condition climatique ...). Conséquences : Dégradation des termes de l'échange pour les PED exportateurs de matières premières.⁶¹
- ✿ A. Emmanuel et S. Amin expliquent que l'échange inégal apparaît dès lors que l'écart entre les rémunérations est supérieur à l'écart entre les productivités, ce qui est le cas selon eux dans les rapports salaires-productivité entre le centre (PDEM) et la périphérie (PED). Les exportations des PED sont parfois insuffisamment diversifiées et le commerce extérieur s'effectue avec un petit nombre de pays. Certains PED sont très spécialisés: Gambie (arachide), Ile Maurice (sucre), Zambie (cuivre).⁶²

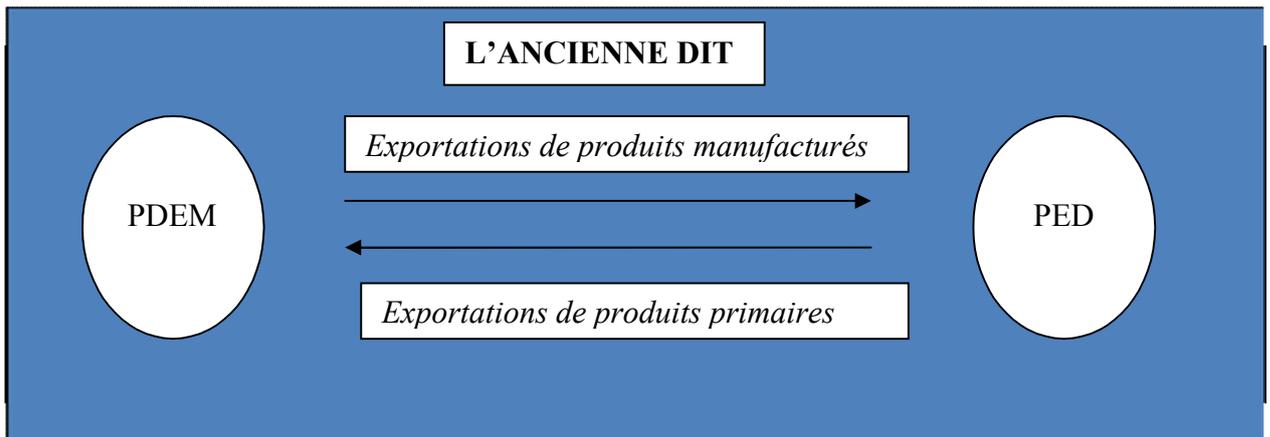
Ce qui explique que le sud ne cesse pas à chercher sa place dans la nouvelle DIT ⁶³

⁶⁰ [http : // www .L'évolution des termes de l'échange.](http://www.L'évolution%20des%20termes%20de%20l'échange)

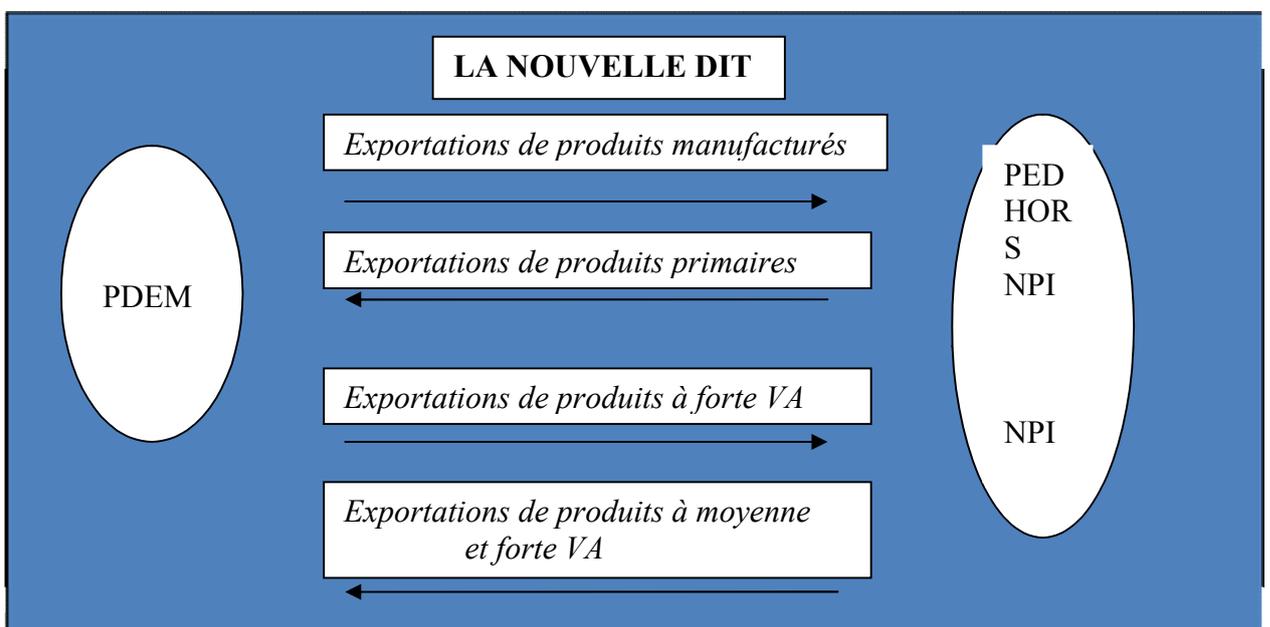
⁶¹ Ibid.

⁶² Ibid.

⁶³ http://www.spip.sciencespotoulouse.fr/les_origines_controverees_duppt/www.sciencespotoulouse.fr/L_insertion_inegale_des_pays_en_developpement_dans_l_economie_mondiale.ppt



64

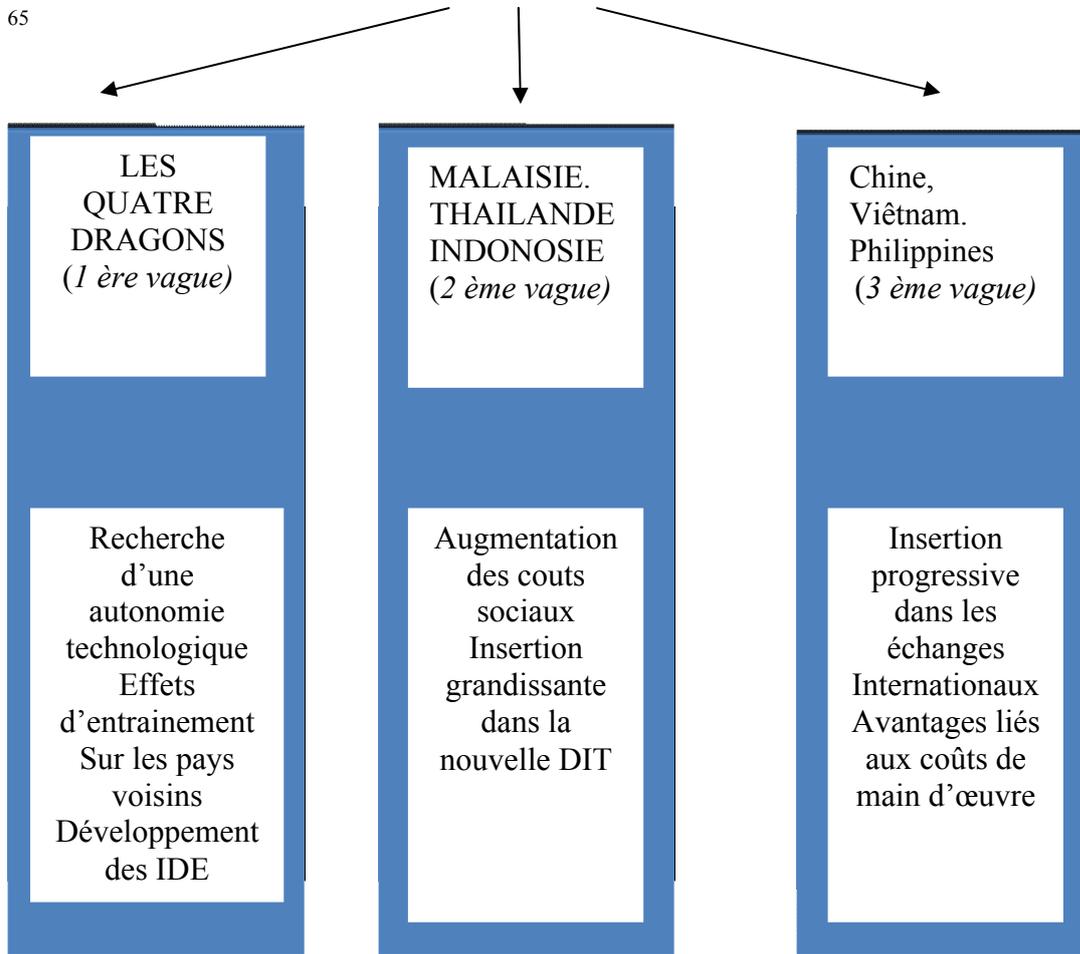


La nouvelle dimension mondiale à crée de nouvelles puissances exportatrices ainsi de nouveaux éléments qui pilotent les échanges internationaux.

⁶⁴ <http://www.spip.sciencespo-toulouse.fr> .Op .cit

LES GRANDS PAYS EXPORTATEURS ASIATIQUES

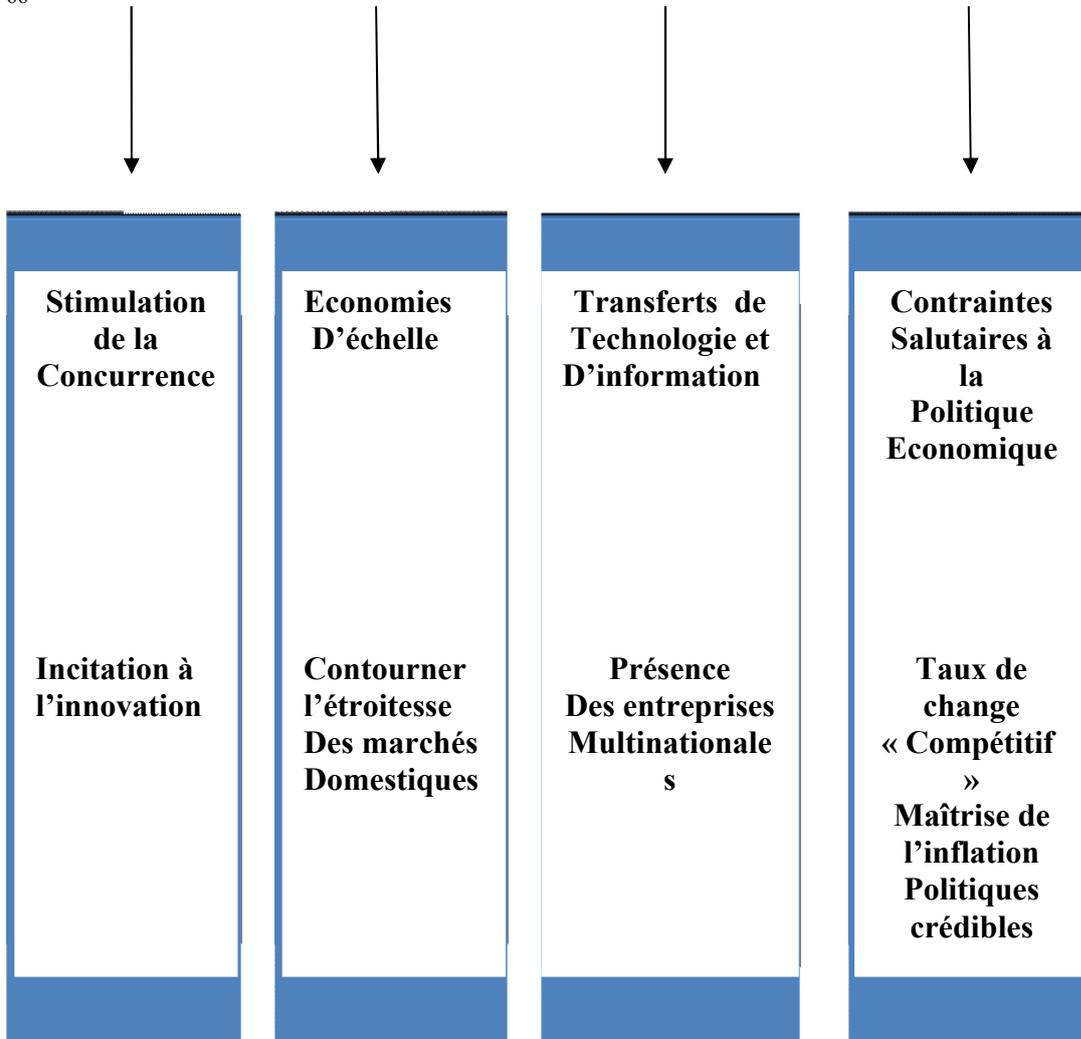
65



⁶⁵ <http://www.spip.sciencespo-toulouse.fr> .Op .cit

LES AVANTAGES DE L'OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR

66



3-la persistance du sous développement :

3.1 Dimension de l'exclusion :⁶⁷

Aujourd'hui, le sous-développement s'accompagne le plus souvent de la pauvreté de masse, mais il ne s'y limite pas. Ampleur des inégalités, exclusion et insécurité en sont les trois autres composantes fondamentales dans le Tiers Monde, la pauvreté s'inscrit au cœur même de la richesse. En effet, dans la plupart des métropoles des pays sous-développés, on

⁶⁶ <http://www.spip.sciencespo-toulouse.fr> .Op .cit

⁶⁷ [Htp.www.L'exclusion dans le monde. / Les pays du sud.](http://www.L'exclusion dans le monde. / Les pays du sud)

peut constater qu'il y a un contraste entre la richesse et la pauvreté. La croissance continue de ces métropoles fait progresser l'activité économique de leur pays mais accroît les inégalités entre le monde riche et le monde pauvre au sein du pays. Le sous-développement, c'est les millions d'exclus qui n'ont pas accès au progrès social, ni à la culture, ... Selon la Banque mondiale et le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), 1,3 milliard de personnes, soit le tiers de la population des pays sous-développés, vivent toujours sous le seuil de pauvreté absolue, c'est-à-dire qu'ils disposent de l'équivalent de moins d'un dollar par jour pour survivre.

3.2 Le caractère hiérarchique de l'économie mondiale :

➤ Perspectives du développement mondial 2010 :

Le basculement de la richesse :⁶⁸

Le basculement de la richesse examine les dynamiques changeantes de l'économie mondiale au cours des 20 dernières années et notamment l'impact de l'essor économique de grands pays en développement tels que la Chine et l'Inde sur la pauvreté. Le rapport détaille les nouvelles structures de la répartition des biens et des flux au sein de l'économie mondiale et met en avant le renforcement des relations « sud-sud » -les interactions croissantes entre les pays en développement à travers le commerce, l'aide et les investissements étrangers directs.⁶⁹

Que signifient ces changements en termes de développement ? Le rapport propose des mesures de politiques publiques aussi bien au niveau national qu'international. Au niveau national, les pays en développement doivent réorienter leurs stratégies de développement afin de valoriser le potentiel croissant de la coopération sud-sud et de tirer pleinement avantage des nouveaux moteurs macroéconomiques. Au niveau international, ⁷⁰l'architecture de la gouvernance mondiale doit s'ajuster afin de mieux refléter la répartition actuelle du poids économique

⁶⁸ <http://www.perspectivesonglobaldevelopment2010.org>: shifting wealth isbn 92-64-084650 © oecd 2010

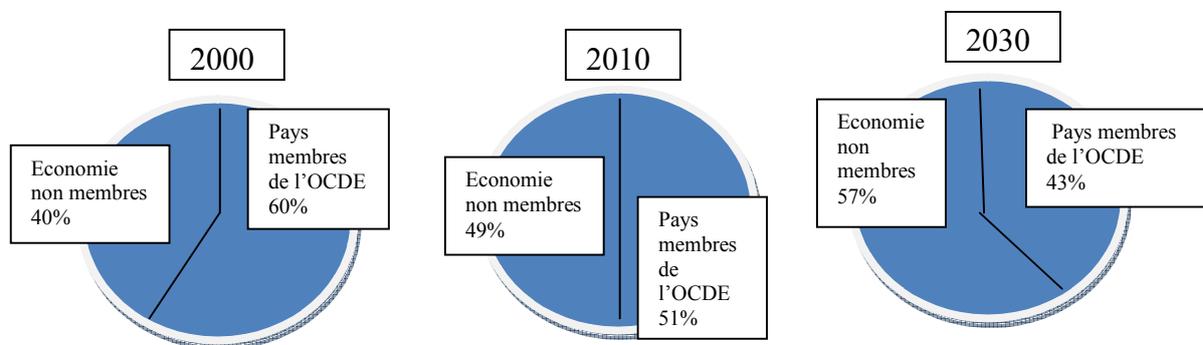
⁶⁹ Ibid

⁷⁰ Ibid

En 2009, ⁷¹la Chine est devenue le premier partenaire commercial du Brésil, de l'Inde et de l'Afrique du Sud. La multinationale indienne Tata est aujourd'hui le deuxième investisseur en Afrique subsaharienne. Désormais, plus de 40 % des chercheurs du monde entier viennent d'Asie. En 2008, les pays en développement détenaient 4 200 milliards USD de réserves de change, soit plus d'une fois et demi le montant détenu par les pays riches. Ce ne sont là que quelques exemples d'une transformation structurelle de l'économie mondiale sur 20 ans au cours de laquelle le centre de gravité économique de la planète s'est déplacé vers l'est et le sud, des pays de l'OCDE vers les pays émergents, phénomène que le rapport appelle « déplacement de la richesse ». ⁷²

Les Perspectives du développement mondial montrent comment les pays en développement sont devenus des ⁷³acteurs économiques importants et témoignent du dynamisme des nouveaux liens économiques Sud-Sud. Même si ce processus est à l'œuvre depuis 20 ans, on commence à peine à comprendre les opportunités et les risques que présente le déplacement de la richesse pour les pays pauvres. ⁷⁴

**Figure 0.1 : Part de l'économie mondiale
% du PIB mondial, en PPA⁷⁵**



⁷¹ [www/perspectives on global development 2010](http://www/perspectives-on-global-development-2010)Opcit.

⁷² Ibid

⁷³ Ibid

⁷⁴ Ibid

⁷⁵ Ibid

Depuis les années 2000, la part des économies non membres de l'OCDE dans la production mondiale s'est fortement accrue. Et, d'après les projections, cette tendance va se poursuivre figure 01. Ce réaligement de l'économie mondiale n'est pas un phénomène transitoire : il représente un changement structurel d'une importance historique.⁸⁰

Au cours des années 2000, on est passé à la vitesse supérieure et la plupart des pays en développement ont enregistré leur première décennie de forte croissance depuis de longues années. Avec le changement de millénaire, on a assisté au retour, pour la première fois depuis les années 1970, d'une tendance à une forte convergence du revenu par habitant avec celui des pays à revenu élevé. Le nombre de⁷⁶ pays émergents (c'est-à-dire dont la croissance moyenne par habitant équivaut à plus du double de celle des pays de l'OCDE à revenu élevé) a été multiplié par plus de cinq durant cette période (passant de 12 à 65), et le nombre de pays pauvres a été divisé par plus de deux (de 55 à 25). La Chine et l'Inde ont affiché un taux de croissance équivalant à trois ou quatre fois celui de la moyenne OCDE pendant les années 2000. Néanmoins, on observe une grande disparité dans les résultats, et un groupe de pays en difficulté et de pays pauvres a continué d'enregistrer des performances insuffisantes.⁷⁷

Comprendre les aspects macro-économiques du déplacement de la richesse
Quels sont les facteurs qui sous-tendent ce réaligement ? Premièrement, l'ouverture de grandes économies autrefois fermées (la Chine, l'Inde et l'ex-Union soviétique) a produit un choc du côté de l'offre de⁷⁸ main-d'œuvre sur le marché mondial. Dans les années 1990, quelque 1,5 milliard de travailleurs a ainsi rejoint l'économie libérale, ce qui a réduit le coût de divers biens et services échangés à l'international, et permis le décollage de plusieurs pays convergents, essentiellement en Asie. Deuxièmement,⁷⁹ la croissance dans les pays convergents a stimulé la demande de nombreux produits, notamment les combustibles fossiles et les métaux industriels, transférant la richesse aux exportateurs de matières premières et dynamisant immédiatement la croissance en Afrique, sur le continent américain et au Moyen-Orient.

⁷⁶ [www /perspectives on global development 2010](http://www.perspectives.org). Op.cit.

⁷⁷ Ibid

⁷⁸ Ibid

⁷⁹ Ibid.

⁸⁰ Ibid

SECTION 2. D'UNE REGIONALISATION A L'AUTRE AFIN DE S'INSERER DANS L'ECONOMIE MONDIALE :

Dans cette section on va aborder des éléments qui représente le socle de notre travail autrement dit la réalisation d'un bloc cohérent est un passage obligatoire afin de s'insérer dans l'économie mondiale

1. La complexité de l'économie mondiale / Confrontation et coopération :⁸¹

Il y a deux méthodes possibles pour expliquer l'évolution de l'économie. Le courant dominant utilise des modèles linéaires qui doivent avoir recours à des chocs externes et à des événements inattendus pour expliquer les perturbations des cycles économiques. L'autre approche abandonne la linéarité et l'hypothèse ⁸²simplificatrice des "causes" extérieures pour affronter l'extrême complexité de l'économie réelle, et tenter de l'expliquer par le caractère fondamentalement non linéaire de sa dynamique. La mentalité de croissance illimitée qui domine l'économie du monde résulte en partie des approches linéaires adoptées par les économistes pour envisager un monde non linéaire.⁸³

1.1-Systèmes linéaires et non linéaires :⁸⁴

Rappelons d'abord, en les simplifiant, quelques notions qui nous permettront de comprendre les différences entre les deux approches.

Avez-vous déjà remarqué à quel point le vocabulaire des économistes s'apparentent à celui de la mécanique et de la thermodynamique classiques: équilibre, stabilité, élasticité, expansion, inflation, contraction, flux, force, pression,⁸⁵ résistance, leviers, réaction, mouvement, friction, etc.? Les lois qui sous-tendent leurs modèles linéaires s'inspirent des mêmes disciplines.

⁸¹[http www. Andrée Mathieu](http://www.andree-mathieu.com). **Source:** Magazine *L'Agora*, vol 6, no 1, décembre-janvier 1998

⁸² Ibid.

⁸³ Ibid.

⁸⁴ Ibid.

⁸⁵ Ibid.

Les checks and balances que l'on retrouve dans la Constitution des États-Unis, et qui agissent comme des boucles de rétroaction négative, ont aussi été utilisés par Adam Smith dans sa description de la "richesse des nations". Rappelons qu'une boucle de rétroaction négative est un élément qui garantit la stabilité et la direction d'un système, par exemple un thermostat dans un système de chauffage.⁸⁶ Les modèles linéaires se caractérisent par une constante recherche de l'équilibre, comme en témoignent les noms que l'on donne, dans le jargon économique, aux "fondamentales": l'équilibre de l'offre et de la demande, la balance des transactions courantes, etc. Dans l'approche linéaire, pour rompre l'équilibre ou déranger la stabilité d'un système, il faut agir de l'"extérieur". Ainsi, la première loi de Newton stipule qu'on doit exercer une action (force) sur un système pour modifier son mouvement. Il en est de même pour les cycles économiques qui ne peuvent être perturbés que par des pressions exogènes.⁸⁷

À toute action correspond une réaction. Les mêmes causes produisent les mêmes effets et des causes voisines produisent des effets voisins. Ce principe de causalité est au cœur de l'approche linéaire. C'est lui qui rend les systèmes prévisibles. Si on connaît les conditions initiales, le "passé" d'un système, et si on ⁸⁸comprend bien sa dynamique (les lois économiques), il est relativement facile de prévoir son état futur. Il est alors possible d'exercer une action (ex: baisse des taux d'intérêt) pour obtenir un effet désiré. Bien sûr, la science économique n'est pas aussi simple et on a développé une pléthore⁸⁹ d'équations mathématiques pour tenir compte des multiples facteurs qui influencent l'économie. Mais l'approche linéaire y est dominante et comme l'a dit le prix Nobel Wassily Leontief: "En aucun domaine de la recherche empirique, un arsenal de techniques statistiques aussi important et sophistiqué n'a été utilisé pour obtenir des résultats aussi médiocres."

Nous verrons maintenant qu'avec l'approche non linéaire, comme dirait-il ya Prigogine, c'est "la fin des certitudes".⁹⁰

Un système fermé est un système isolé, constitué uniquement de quelques corps en interaction. Nous avons vu que les scientifiques ⁹¹classiques étaient convaincus que toute

⁸⁶ <http://www.andree-mathieu.com>. Op cit

⁸⁷ Ibid.

⁸⁸ Ibid.

⁸⁹ Ibid.

⁹⁰ Ibid.

⁹¹ Ibid.

perturbation d'un tel système ne pouvait provenir que de facteurs⁹² extérieurs. Pourtant, dès la fin du XIXe siècle, le brillant mathématicien français Henri Poincaré fit une découverte déconcertante: dans un système fermé, si l'on passe simplement de deux à trois corps (par exemple, en tenant compte de l'influence⁹³ du Soleil sur le système Terre-Lune), les équations de Newton deviennent insolubles! Pour des raisons mathématiques, leur solution nécessite une série d'approximations pour "cerner" une réponse. Jusqu'à Poincaré, on avait toujours considéré le chaos comme une infection provenant de l'extérieur; désormais, il apparaissait qu'un système enfermé dans une boîte étanche pouvait développer ses propres instabilités, à cause des rétroactions entre ses composantes. Poincaré est le génial précurseur des théoriciens du chaos. Plus récemment, "Richard Day, professeur d'économie à l'Université de Californie du Sud, a montré que bon nombre des équations importantes de la science économique sont sujettes aux types d'itérations qui mènent au chaos et sapent la prévisibilité". Selon lui, les cycles économiques sont intrinsèquement chaotiques.⁹⁴

Nous avons vu que la rétroaction négative opère une régulation sur un système. Mais il existe aussi une rétroaction positive qui, elle, effectue plutôt une amplification. Cette rétroaction non linéaire est une des clés de la compréhension du comportement des systèmes complexes. Des choses sans importance peuvent avoir une influence immense dans un univers non linéaire, car des petits effets peuvent être amplifiés par une boucle de rétroaction positive (les causes voisines ne produisent pas nécessairement des effets voisins).

Le comportement des systèmes complexes se⁹⁵ caractérise donc par sa non-linéarité, son instabilité, sa sensibilité aux conditions initiales et son imprévisibilité. Alors, "plutôt que de tenter de déterminer toutes les chaînes de causalité, le créateur de modèles (non linéaires) recherche les nœuds liant des boucles de rétroaction et tente de capturer le plus grand nombre possible de boucles importantes dans l'"image" du système.⁹⁶ Plutôt que de façonner le modèle pour donner une prévision d'événements futurs ou pour exercer une sorte de contrôle central, le créateur de modèles non linéaires se contente de perturber le modèle, testant différentes variables afin d'en apprendre plus sur les points critiques du système et sur son homéostasie (résistance aux changements). Il ne tente pas de contrôler le système complexe

⁹² <http://www.andree-mathieu.com>

⁹³ Ibid.

⁹⁴ Ibid.

⁹⁴ Ibid.

⁹⁵ Ibid.

⁹⁶ Ibid.

en le quantifiant et en maîtrisant sa causalité; il désire augmenter ses "intuitions" en ce qui concerne le fonctionnement du système, afin de pouvoir interagir avec lui de manière plus harmonieuse."⁹⁷

1.2 Mondialisation = complexification de l'économie :⁹⁸

Si les modèles linéaires des économistes sont si déficients, comment expliquer la crédibilité dont ils jouissent depuis si longtemps?

Dans un système fermé, moins les interactions, et donc les rétroactions, sont nombreuses et plus les modèles linéaires constituent de bonnes approximations de la réalité. Aussi longtemps que les économies ont été relativement bien "circonscrites" à l'intérieur des frontières nationales, supportées par toutes sortes de règlements,⁹⁹ de politiques douanières ou de mesures protectionnistes, et que l'extérieur" était constitué par le reste du monde, les modèles linéaires se sont montrés satisfaisants. Mais en facilitant la libre circulation des personnes, des biens et surtout de l'argent, la vague de déréglementation des dernières années a emporté les économies locales dans un tourbillon complexe. Dans cette économie "globale", les interrelations ont été multipliées de façon exponentielle et il n'y a plus d'extérieur" pour expliquer les perturbations des cycles et les comportements chaotiques.¹⁰⁰

La "complexification" de l'économie s'est effectuée sur plusieurs fronts. Nous nous concentrerons sur les marchés financiers, bien que la mondialisation des échanges concerne aussi les biens et les personnes, et qu'elle a de graves conséquences dans bien d'autres secteurs, notamment sur le niveau de l'emploi, la distribution des richesses, la souveraineté des États et leur capacité de se gouverner.¹⁰¹ Si vous voulez saisir le portrait de la nouvelle réalité, nous vous recommandons un ouvrage qui "raconte" les événements dans un style digne des meilleurs thrillers économiques. Ce livre s'intitule *Le Piège de la mondialisation*. Il a été écrit par deux journalistes du Spiegel, Hans-Peter Martin et¹⁰² Harald Schumann, qui sont allés sur le terrain, "là où se prennent les décisions, là aussi où on en subit les effets. Ils ont vu des hommes politiques, des responsables de grandes institutions financières, des

⁹⁷http www. Andrée Mathieu. Op cit

⁹⁸ Ibid

⁹⁹ Ibid.

¹⁰⁰ Ibid

¹⁰¹ Ibid

¹⁰² Ibid.

patrons et des syndicalistes, des chômeurs et des laissés-pour-compte"³. La majorité des données et des exemples, qui serviront à illustrer les relations complexes omniprésentes dans tous les aspects de la vie financière, en sont tirés.¹⁰³

1.3 .Les marchés monétaires :

Les gouvernements des grands pays industriels "ont abattu systématiquement depuis le début des années soixante-dix toutes les barrières qui permettaient jusqu'ici de réguler le trafic international des fonds et des capitaux et donc de le rendre maîtrisable". "Le processus qui a permis à l'argent d'échapper aux restrictions imposées par l'État a débuté, en 1973, avec la suppression des taux de change fixes entre les monnaies des grands systèmes internationaux. Jusqu'alors, les règles en vigueur étaient celles du système de Bretton Woods."¹⁰⁴

Les acteurs: Dans ce marché devenu mondial, le nombre et la diversité des intervenants défient l'entendement. Il y a les professionnels (banquiers, gérants de portefeuilles, analystes financiers, agents de change, etc.) et les petits porteurs. "Il y a des flambeurs et des fonctionnaires, des risque-tout et des gestionnaires prudents". Il y a des spéculateurs, mais surtout "de simples professionnels de l'argent"¹⁰⁵ qui s'efforcent de gérer au mieux les intérêts de ces dizaines de millions de petits porteurs, salariés ou retraités, qui leur ont confié leurs économies"⁴.

Il y a aussi les agences, comme Moody's, qui classent les pays du monde en fonction de la fiabilité de leur crédit; les négociants convertissent directement leur *rating* en suppléments de risques pour l'achat d'obligations d'État.¹⁰⁶ Il y a les agences de presse, qui diffusent l'information économique le plus vite possible, et les journalistes qui cherchent à lui donner un sens. Il y a même un intervenant "sans visage et bourré de puces": l'ordinateur.

Les produits: Les produits financiers sont presque aussi nombreux et diversifiés que les acteurs. Certains sont bien connus comme les obligations d'épargne, les dépôts à terme, les assurances, les actions en bourse, etc. Mais il y a aussi ceux qu'on appelle les produits dérivés qui font peser l'incertitude sur l'économie. Ils se nomment¹⁰⁷ *swaps* et *collars*, *futures* et *options*, *dingos* et *zebras*. "Ils reposent sur les valeurs que la majorité des participants aux

¹⁰³ [http www. Andrée Mathieu. Op cit](http://www.andree-mathieu.com)

¹⁰⁴ Ibid

¹⁰⁵ Ibid

¹⁰⁶ Ibid

¹⁰⁷ Ibid

marchés prévoit pour les actions, obligations ou monnaies dans trois ou douze mois, un ou cinq ans". "Leur point commun à tous est le fait que leur valeur n'est que dérivée, c'est-à-dire qu'elle repose sur les cours dans lesquels on paie, ¹⁰⁸aujourd'hui ou plus tard, les titres ou devises réelles". Il y en a chaque mois de nouveaux sur le marché, toujours plus tordus que les précédents. Il y a même des *hurricane bonds* (obligations ouragan), "vendus par un assureur à des investisseurs privés. Si les dégâts causés par l'ouragan sont faibles, cela peut être le *jackpot*. Mais si l'assureur paie plus de 1,5 milliard de dollars d'indemnisation à la suite de cet ouragan - une chance sur 250 - les investisseurs perdent la totalité de leur mise. Selon le banquier Thomas Fischer: "Le commerce des produits dérivés a permis au monde financier de s'émanciper de la sphère du réel". ¹⁰⁹

Les instruments: L'architecture *high-tech* du marché électronique est une parfaite illustration de la complexité d'un réseau de réseaux. Et le fait que les opérations ne soient pas toutes effectuées par des ordinateurs ajoute à cette complexité. "Une fois négociées aux tables de vente et à la corbeille, les affaires sont ¹¹⁰ loin d'être conclues. Leur donner une forme juridique, mandater les paiements, effectuer dans les faits le transfert de propriété des titres de valeur: tout cela est organisé après coup, par les légions d'auxiliaires qui travaillent dans ce que l'on appelle les *back offices*. Mais contrairement à celui des négociateurs, leur système à eux fonctionne lentement - trop lentement pour un secteur capable de mettre le monde entier en faillite en quelques heures". ¹¹¹La liquidation proprement dite passe par l'intermédiaire des réseaux nationaux d'échanges interbancaires. Dans le négoce international des titres de valeurs, cette opération est encore plus compliquée. Ne serait-ce qu'en raison des différents fuseaux horaires, les procédures peuvent durer de deux à trois jours. En cas de problème sérieux, ce délai pourrait être fatal au monde financier tout entier. ¹¹²

Les établissements financiers: La plupart des grandes institutions financières ont pignon sur rue dans les grands centres urbains de la planète. Cependant, des petites communautés, de plus en plus nombreuses, offrent à ces institutions des havres de capitaux; on les appelle souvent les places financières *offshores*. ¹¹³Des Caraïbes à Singapour en passant par le Liechtenstein, on trouve déjà aujourd'hui une centaine de lieux, répartis tout

¹⁰⁸ [http www. Andrée Mathieu. Op cit](http://www.andree-mathieu.com)

¹⁰⁹ Ibid

¹¹⁰ Ibid.

¹¹¹ Ibid

¹¹² Ibid.

¹¹³ Ibid

autour du globe, depuis lesquels les banques, les assurances et les fonds d'investissements gèrent l'argent des clients fortunés et le font échapper, de manière systématique, à l'emprise des États d'origine.

Ces pilotes de la fuite des capitaux ¹¹⁴appliquent partout la même recette: ils promettent une fiscalisation basse ou nulle pour les placements des étrangers et interdisent sous peine de sanction pénale toute divulgation de l'identité des titulaires de comptes, même lorsque ce sont des autorités officielles qui en font la demande. Au royaume des paradis fiscaux, les princes du marché sont les îles Caïmans (...) Plus de 500 banques sont enregistrées sur l'île principale, qui mesure tout juste 14 kilomètres carrés et abrite 14 000 habitants". "Si l'on en croit les statistiques du FMI, ¹¹⁵ce sont au total plus de 2000 milliards de dollars qui sont gérés sous le pavillon des différents nains *offshore*, et qui échappent ainsi à l'emprise des États où cette richesse est créée". Ce qui est grotesque, c'est que d'un point de vue matériel, tout cela n'a rigoureusement aucun lien avec ces structures politiques qui mettent leur pavillon à la disposition du monde ¹¹⁶ des finances et dont la souveraineté nationale est, dans le meilleur des cas, achetée à crédit. Physiquement, c'est dans les réseaux informatiques des banques et des entreprises que se réalise l'évasion des capitaux. Leurs centrales se trouvent certes sur le sol allemand, britannique, japonais ou américain. Mais avec son système de connexions, le secteur financier a vite fait de proclamer l'extraterritorialité d'une bonne partie de ses disques durs". ¹¹⁷

Le volume des transactions: "Depuis 1985, les chiffres d'affaires du commerce des devises et du commerce international des actions ont plus que décuplé". Selon la Banque des règlements internationaux, environ 1500 milliards de dollars changent de mains pendant une journée moyenne de transactions. Cela est dû en grande partie à ces dizaines de millions de salariés et petits épargnants qui ont placé leurs ¹¹⁸économies dans les fonds de retraite et les fonds d'investissement. Par exemple, "tandis qu'il y a encore vingt ans, 75% des économies privées, aux États-Unis, étaient placées sur des livrets de caisse d'épargne ou des titres de valeur à taux fixe, le rapport s'est inversé au cours des années quatre-vingt-dix: les trois quarts des dépôts servent à spéculer en bourse". ¹¹⁹

¹¹⁴ [http www. Andrée Mathieu. Op cit](http://www.andree-mathieu.com)

¹¹⁵ Ibid.

¹¹⁶ Ibid.

¹¹⁷ Ibid.

¹¹⁸ Ibid

¹¹⁹ Ibid.

La réalisation des transactions: Dans un article de la revue de l'*Observatoire français des conjonctures économiques*, Mathias Emmerich a bien résumé la réalité des marchés financiers: "Loin d'être un lieu technologique froid¹²⁰ et déshumanisé (...), le marché est au contraire un espace social où une multitude d'acteurs peuvent interagir en échangeant des informations, des opinions... etc.

Il faut bien constater que les marchés financiers ne sont pas aussi rationnels qu'on pourrait le croire. La rumeur et l'émotion y règnent en maîtres. ¹²¹La plaisanterie courte que lorsque Alan Greenspan, président de la banque centrale des États-Unis, est sorti au pas de course de l'auto qui le conduisait à son bureau, certains spéculateurs ont immédiatement présumé qu'il allait se passer quelque chose d'important. C'est le jour où il a annoncé une baisse des taux d'intérêt... Plus sérieusement, lorsque Paul Tellier, président du CN, a annoncé l'éventuelle mise à pied de 2000 employés, la valeur de l'action de la compagnie ferroviaire a grimpé en flèche. Une simple déclaration d'un acteur financier important provoque des réactions sur les marchés. Les ministres des Finances se doivent d'être prudents.¹²²

L'industrie des finances est sensible à des événements et à des réactions en chaîne échappant à tout pronostic. Voici un autre bel exemple d'amplification (rétroaction positive). Lorsque des négociateurs connus dans leur secteur et travaillant pour des banques et des fonds renommés prennent de grands risques, ¹²³l'instinct grégaire a tôt fait de se réveiller. Alors, ce n'est plus chez un seul, mais chez des milliers d'individus que la cupidité endort la raison. Et si d'autres fonds et d'autres banques se rallient à la même stratégie d'investissement, ils induisent eux-mêmes, par ce biais, l'évolution des cours. De même, les ordinateurs possèdent un *stop-loss-signal*: quand un courant de vente pousse rapidement les cours vers le bas, ce signal force la vente chez tous les autres participants au marché.¹²⁴

¹²⁰ [http www. Andrée Mathieu. Op cit](http://www.andree-mathieu.com)

¹²¹ Ibid.

¹²² Ibid.

¹²³ Ibid.

¹²⁴ Ibid.

2-La quête de nouveaux cadres de régulation :

Le triomphe de l'orthodoxie libérale, à partir de la fin des années soixante-dix, sanctionnait le caractère irréversible du processus de mondialisation économique. Exposés à la mobilité croissante capitale, les États ne sont pas seulement contraints dans le maniement de leurs instruments traditionnels de politique économique. Ils sont désormais en concurrence pour la captation de l'épargne et de l'investissement. Cette concurrence les lance dans une course de déréglementation, aux privatisations et aux réductions d'impôts qui mettent à mal les compromis sociaux issus de la période keynésienne.¹²⁵

L'assujettissement des politiques nationales à la double contrainte de compétitivité et de crédibilité financière était à priori de nature à créer les conditions d'un scénario conflictuel pouvant engendrer des tensions financières et commerciales majeures. De fait, les tensions financières n'ont cessé de s'accumuler depuis le début des années quatre-vingt et la conclusion positive d'université Uruguay Round en 1994 ne peut masquer la multiplication des conflits commerciaux et la propension croissante des parties prenantes à les résoudre de façon bilatérale. Pourtant, cette période a vu aussi une relance de la coopération internationale sous différentes formes, visant à élargir les marges de manœuvre des États face à la toute-puissance des marchés mondiaux et à combler le déficit de régulation dont souffre l'économie mondiale. Deux de ces formes sont examinées ici : la formation d'unions régionales et le renforcement des institutions multilatérales.¹²⁶

2.1 La formation d'ensembles économiques régionaux :¹²⁷

L'union économique régionale peut être considérée comme second type de réponse des Etats au processus de mondialisation Elle se distingue en cela des simples accords bilatéraux ou régionaux de libre-échange, qui s'inscrivent sans la contredire dans la logique d'unification progressive de l'espace ¹²⁸économique mondial elle va bien au-delà aussi de l'union douanière, qui n'est tolérée par le GATT qu'à condition de ne pas élever le niveau des tarifs existants à l'égard des pays tiers, autrement dit de ne pas entraver la mondialisation des échanges. Elle n'est guère réductible enfin au phénomène d'intégration régionale spontanée,

¹²⁵ Jacques Adda, « la mondialisation de l'économie », édition la découverte. Paris .2001 p 81

¹²⁶ Ibid.

¹²⁷ Ibid. p 89

¹²⁸ Ibid.

dont l'Extrême Orient offre l'exemple le plus saisissant, et qui résulte fondamentalement de la diffusion réussie du mode de production capital dans cette région du monde. Le trait spécifique de la formation d'ensembles régionaux est son caractère institutionnel, producteur de normes organisant et délimitant le cadre concurrentiel des échanges. La construction européenne constitue l'exemple le plus authentique de cette démarche, que n'imitent que très partiellement les accords instituant l'ALENA en Amérique du Nord et le Mercosur en Amérique du Sud, entrés en vigueur en 1994 et 1995.¹²⁹

Assimilée par la critique libérale à un protectionnisme déguisé cette production de normes techniques, fiscales, financières et éventuelles s'apparente bien davantage en réalité à un travail de reconstruction au niveau supranational d'une souveraineté étatique en passe d'être vidée de sa substance par la puissance du processus de mondialisation.¹³⁰ Les réglementations que des pays comme la France, l'Allemagne ou la Suède ne peuvent plus imposer sous peine de s'exposer à une délocalisation de l'emploi et de l'épargne, un ensemble de pays de taille significative peut les mettre en œuvre, sous peine pour les agents privés récalcitrants de s'exposer à des sanctions, voire de perdre l'accès à un marché convoité.¹³¹

L'élargissement au 1er janvier 1995 de l'Union européenne à l'Autriche,¹³² la Finlande et la Suède illustre la force d'attraction politique créée par la dynamique communautaire. À travers l'accord de 1992 instituant l'Espace économique européen, ces pays disposaient déjà d'un accès presque parfait au marché européen, y compris dans les secteurs ouverts à la concurrence communautaire par l'Acte unique, tout en étant dispensés de participer à la très contraignante politique agricole commune et aux mécanismes de solidarité financière envers les régions moins développées de la Communauté. L'avantage principal que leur procure l'adhésion est de pouvoir participer à l'avenir à l'élaboration des normes européennes, autrement dit de peser sur des décisions auxquelles ils auraient dû de toute façon se soumettre.¹³³

C'est toutefois dans le domaine monétaire que la¹³⁴ construction européenne s'oriente le plus clairement dans une direction supranationale, avec le lancement en janvier 1999 de la monnaie unique européenne, l'euro. La création du Système monétaire européen (SME) en 1979 avait déjà jeté les bases d'une solidarité monétaire entre les États participant au

¹²⁹ Jacques Adda, *Op. cit.* p 89

¹³⁰ *Ibid.*

¹³¹ *Ibid.* p90

¹³² *Ibid.*

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ *Ibid.*

mécanisme de change, qui permit au noyau dur de la Communauté européenne de traverser les turbulences financières des années quatre-vingt dans un contexte de relative stabilité monétaire. En multipliant les possibilités de soutien financier à court et moyen terme pour les pays dont les monnaies sont attaquées, en répartissant ¹³⁵la charge des interventions intra marginales entre banques centrales lorsque les monnaies divergent dangereusement de leurs cours pivots, le SME reprenait, en les amplifiant et en les améliorant, les principes ¹³⁶qui avaient présidé à l'élaboration du système de Bretton Woods. Un degré de liberté était certes sacrifié dans la conduite des politiques monétaires — désormais astreintes à la défense du change —, mais les États s'épargnaient ainsi les effets virtuellement désastreux d'une concurrence monétaire entre économies fortement intégrées.¹³⁷

Ce système présentait cependant un biais déflationniste marqué, qui lui ¹³⁸valut d'être tenu pour responsable de la montée du chômage en Europe. Dès lors, en effet, que l'objectif est de maintenir des parités fixes, la convergence des taux d'inflation vers le taux le plus bas devient impérative, faute de quoi la dégradation de la compétitivité dans les pays les plus inflationnistes suscitera des attaques répétées contre les monnaies de ces pays, réputées faibles. La configuration des économies européennes est de ce point de vue hautement hiérarchisée. L'Allemagne ¹³⁹de l'Ouest, qui dispose de la spécialisation internationale la plus favorable, est aussi le pays où le consensus social est le plus poussé - autorisant une inflation et base-, - et la démographie la moins dynamique. La force de sa monnaie jusqu'en 1999 n'affectait que modérément une compétitivité à l'exportation fondée sur d'autres arguments que les prix, tandis que ses besoins limités de création d'emplois lui permettaient, de s'accommoder d'une croissance ralentie. De, par sa taille sa puissance industrielle et sa crédibilité monétaire, l'économie ouest allemande dominait la scène européenne. En régime de change, Fixe, son rythme de croissance bornait à peu de chose près, celui de, ses partenaires, dont les taux d'intérêt à court terme ne pouvaient diverger! Sensiblement en termes réels de ceux fixés par la Bundesbank.¹⁴⁰

La vertu désinflationniste de ce système était précisément ce qui le rendait attrayant pour des pays soucieux de briser la spirale prix salaires enclenchée par les chocs pétrolier-et victimes d'une défiance chronique à l'égard de leurs monnaies national érigée en stratégie par

¹³⁵ Jacques Adda, Op .cit p 90

¹³⁶ Ibid.

¹³⁷ Ibid.

¹³⁸ Ibid. p 91

¹³⁹ Ibid.

¹⁴⁰ Ibid.

la France, la désinflation compétitive fit des émules à partir de la fin des années quatre-vingt, avec l'entrée de la peseta (juin 1989), de la livre sterling (décembre 1990) et de l'escudo (janvier 1992) dans le SME et le rattachement informel de la ¹⁴¹ couronne suédoise au mark (mai 1991). Dans la plupart des cas, la désinflation allait être fulgurante. Au Royaume-Uni, l'inflation revenait de 10 % en 1990 à 4% en 1992, en Suède de 11 % à 2% au cours de la même période, au Portugal, de 11 % en 1991 à 7 % en 1993, malgré plusieurs dévaluations. Mais partout, celle-ci était obtenue par le biais d'une baisse de l'emploi, moyen le plus sûr de peser sur les salaires réels et de relever la productivité à court terme. Au Royaume-Uni et en Suède, le taux de chômage progressait de trois points en deux ans, avant même la crise monétaire de l'automne 1992.¹⁴²

Une telle convergence des évolutions nominales conditionnait à l'évidence la relance du projet d'union monétaire, envisagé dès 1969 au sommet de La Haye, et repris par le rapport Delors de 1989. Mais ce projet constituait aussi pour les pays à monnaie faible le chemin le plus prometteur vers l'instauration d'une autonomie monétaire collective, autrement dit d'une participation à l'élaboration d'une politique monétaire ¹⁴³ européenne qui ne se réduirait plus aux décisions prises unilatéralement par la Bundesbank. À défaut de pouvoir restaurer au niveau national une souveraineté monétaire incompatible dans un régime de change fixe avec la libéralisation financière le passage à la monnaie unique est à même, en théorie, de restituer sa souplesse perdue à la politique monétaire puisqu'elle équivaut à restaurer un régime de change flottant au niveau communautaire.¹⁴⁴

En restituant à la politique monétaire une autonomie désormais collectivement et en supprimant les contraintes nationales de balance des paiements, le parachèvement de l'intégration communautaire est censé contribuer au renforcement du potentiel de croissance de l'Union européenne. Avec un commerce ¹⁴⁵ intercommunautaire égal à 70 % des échanges extérieurs des pays membres, celle-ci constitue un espace largement autocentré, autrement dit susceptible d'être régulé de façon autonome. Exemple pour les autres régions du monde, pôle d'attraction pour les pays qui l'entourent la construction européenne montre qu'une intégration régionale aisée peut, à long terme, constituer une alternative crédible au déficit de coopération dont souffre l'économie mondiale.

¹⁴¹ Jacques Adda, Op .cit p 91

¹⁴² Ibid

¹⁴³ Ibid

¹⁴⁴ Ibid p 92

¹⁴⁵ Ibid

2.2 Le renforcement des institutions multilatérales :¹⁴⁶

L'ordre économique international mis en place par les États-après la Seconde Guerre mondiale reposait sur trois piliers régime monétaire, un système de financement multilatéral des équilibres courants et une instance de négociation (le GATT) visant à promouvoir la libéralisation des échanges mondiaux. Le premier s'est effondré dans les années soixante-dix, avec le passage aux changes flottants. Le second a perdu de son importance avec des marchés internationaux de capitaux, qui démultiplie les Possibilités de financement externe offertes aux États. La montée des barrières non tarifaires aux échanges, du régionalisme et du bilatéralisme constitue pour le troisième une menace sérieuse, l'Uruguay Round s'est efforcé de résorber.¹⁴⁷

Vidé de sa substance, le système de Bretton Woods a sur sous la forme des deux institutions jumelles — le FMI et la Banque mondiale — chargées jusqu' alors de réguler les relations monétaire et financières internationales. Toutes deux ont vu leurs fonctions traditionnelles remises en cause par les bouleversements survenus dans les années soixante-dix. Spécialisée dans le financement du développement, la Banque mondiale s'est trouvée marginalisée par l'essor des euromarchés.¹⁴⁸ Dépossédé de sa fonction de supervision des taux de change, le Fonds n'a guère eu son mot à dire sur les déséquilibres profonds apparus par la suite dans les balances des paiements des PI. Pour les deux institutions, la crise de la dette fut l'occasion d'une redéfinition de leurs rôles dans la gestion des relations financières internationales. De gardien de l'ordre monétaire international, le Fonds s'est transformé en une police financière des pays en développement, imposant des politiques d'ajustement aux pays se trouvant dans l'impossibilité de rembourser leurs dettes. Le mécanisme de la conditionnalité le place au centre de la gestion des crises financières dans les pays en développement et en transition à l'économie de marché.¹⁴⁹

N'ayant pas vocation à promouvoir le développement, mais à veiller au rétablissement des équilibres financiers, le Fonds s'est acquitté de sa mission en plaçant la contraction de la demande intérieure et la dévaluation des monnaies au centre de ses programmes d'ajustement. L'impact tout à la fois récessif et inflationniste de ces politiques et les critiques sévères dont

¹⁴⁶ Jacques Adda, Op .cit p 92

¹⁴⁷ Ibid.

¹⁴⁸ Ibid.

¹⁴⁹ Ibid. p 93

elles firent l'objet l'incitèrent toutefois à compléter son dispositif dans la seconde partie des années quatre-vingt par des mesures plus structurelles. Celles-ci ont en principe pour objet de promouvoir l'offre par une libéralisation des marchés intérieurs (libération des prix des biens et services, déréglementation du marché ¹⁵⁰du travail et des marchés financiers), un démantèlement des obstacles aux échanges extérieurs et une réduction du poids de l'État dans l'économie (privatisations, réduction des dépenses publiques, etc.). Ce faisant, le Fonds se rapprochait du champ d'intervention de la Banque mondiale, dont l'activité se démarquait de plus en plus du simple financement de projets et évoluait vers la promotion de réformes sectorielles (dans le domaine agricole, de l'énergie, de la santé, etc.), puis structurelles, visant à poser les bases d'une croissance durable à long terme.¹⁵¹

L'ajustement structurel, dont la philosophie générale se résume à la promotion des mécanismes de marché comme vecteurs privilégiés de l'allocation des ressources, devenait ainsi l'axe central de la conditionnalité pratiquée par les deux institutions, ¹⁵²ce qui ne manquait pas, à l'occasion, de poser de redoutables problèmes de coordination de leurs activités. Loin d'assumer une position d'arbitre entre les exigences des créanciers et les besoins des débiteurs, les institutions de Bretton Woods devinrent l'instrument de la réforme des économies débitrices exigée par les créanciers, autrement dit de leur transformation d'économies de rente ou semi-étatiques en un espace ouvert à la diffusion du capitalisme.¹⁵³

Nulle part sans doute cette mutation ne fut plus poussée, dans les années quatre-vingt, qu'en Amérique latine. L'ampleur des programmes de libéralisation et de privatisation fait d'autant plus d'impression que ces réformes ont été accomplies dans un contexte de démocratisation de la vie politique qui permettait ¹⁵⁴l'expression de demandes sociales longtemps réprimées. Stimulées par les programmes de conversion privée ou publique de dettes, qui desserraient les contraintes pesant sur leurs balances des paiements, les économies les plus endettées de la région purent venir à bout de l'hyperinflation et regagner de façon spectaculaire l'accès au marchés internationaux de capitaux au début des années quatre-vingt-dix. Ce redressement financier, dont la crise mexicaine de 1994 a montré la fragilité, ne peut cependant masquer la dégradation des conditions de vie du plus grand nombre et l'atonie

¹⁵⁰ Jacques Adda, Op.cit p 93

¹⁵¹ Ibid.

¹⁵² Ibid.

¹⁵³ Ibid.

¹⁵⁴ Ibid. p 94.

persistante de l'investissement dans la plupart des pays (le Chili constituant l'exception la plus notable). Qu'il s'agisse du creusement des inégalités, du recul des budgets sociaux, le bilan social de la région montre que l'ajustement structurel, tel qu'il est conçu et promu par le FMI et la Banque mondiale, ne peut être facilement tenu, loin s'en faut, pour le chemin le plus sûr vers le développement.¹⁵⁵

C'est pourtant ce chemin qui est imposé aux pays d'Afrique subsaharienne depuis le début des années quatre-vingt, avec une obstination surprenante au vu de l'absence de résultats probants dans l'immense majorité des cas. L'attention portée désormais au « coût social de l'ajustement » (l'aggravation de la pauvreté) et à la sauvegarde de l'environnement ne s'est pas traduite par une révision en profondeur de la philosophie de l'ajustement, mais par le simple ajout d'objectifs aux programmes préexistants.¹⁵⁶

Et c'est le même chemin que s'engage à suivre les économies: d'Europe de l'Est en contrepartie du soutien financier qu'elle reçoit. Dans tous les cas, l'hypothèse de base est que l'instauration des mécanismes concurrentiels et le transfert au marché de la fonction d'allocation des ressources constituent la façon la plus sûre de redresser l'incitation à produire et innover. Un second article de foi est que ¹⁵⁷la transition à l'économie de marché doit s'effectuer non pas de façon graduelle, mais d'un seul coup, l'ampleur du choc conditionnant la crédibilité de la réforme. L'effondrement de la production, l'expérience périlleuse de l'hyperinflation et le délitement des tissus sociaux sont les fruits amers de cette « grande transformation » menée tambour battant sous la conduite éclairée des institutions de Bretton Woods.¹⁵⁸

L'irruption de la crise de la dette dans les années quatre-vingt a révélé l'ampleur des risques découlant de l'absence de réglementation des activités internationales des banques et d'un prêteur en dernier ressort capable de parer aux crises de système ¹⁵⁹en cas de défaut d'un débiteur souverain. La banque centrale des banques centrales, appelée de ses vœux par Keynes, n'a guère été ébauchée à Bretton Woods. A sa place, a été créé le FMI, qui fonctionne comme une mutuelle des États, chacun cotisant selon ses revenus et pouvant tirer sur les ressources du Fonds en cas de besoin, selon des règles déterminées à l'avance [Lenain,

¹⁵⁵ Jacques Adda, Op .cit p 94

¹⁵⁶ Ibid.

¹⁵⁷ Ibid.

¹⁵⁸ Ibid.

¹⁵⁹ Ibid. p 95

1993].¹⁶⁰

Si les moyens du Fonds ont été progressivement augmentés — relèvement des quotes-parts, émission des droits de tirage spéciaux (DTS), accords généraux d'emprunts — et les possibilités d'assistance aux États en difficulté élargies — création de la facilité pétrolière en 1974, de la facilité d'ajustement structurel (FAS) en 1986 et de la FAS renforcée en 1988, de la facilité pour la transformation systémique (destinée aux pays de l'Est) en 1992, enfin de la facilité de réserve supplémentaire en 1997 (visant à contenir les crises de défiance financière) —, ils restent très insuffisants au regard de l'ampleur des déséquilibres qui peuvent naître d'une mobilité presque parfaite des capitaux.¹⁶¹

La crise asiatique illustre ce point. Lorsqu'elle éclate en 1997, ce sont 117 milliards de dollars qui doivent être mobilisés en l'espace de quatre mois en faveur de la Thaïlande, l'Indonésie et la Corée du Sud. Ensemble, les institutions de Bretton Woods parvinrent à débloquer 51 milliards. Le solde fut financé par des avances bilatérales (États-Unis, Japon, etc.) et la Banque asiatique de développement.¹⁶² Un tel effort financier pose à l'évidence un problème majeur. En novembre 1997, la capacité de crédit du FMI était réduite à 15 milliards de dollars. En l'absence d'une nouvelle augmentation de ses ressources, le FMI n'aurait guère été en mesure de parer à d'autres crises de ce type, comme celles qui ont secoué par la suite la Russie et le Brésil, ce qui eût contredit l'obligation d'égalité de traitement à laquelle il est tenu vis-à-vis de ses membres.¹⁶³

Or, des crises semblables ont toutes les chances de se répéter dans¹⁶⁴ le contexte de globalisation financière actuel et d'émergence nouveaux marchés financiers. A la différence des crises d'endettement bancaire, pour lesquelles toutes sortes de montages financiers pouvaient être imaginés pour reporter ou réduire la charge de remboursement du principal et des intérêts, les crises de type « finance directe » ont un impact immédiatement et profondément déstabilisateur dans la mesure où il est pratiquement impossible d'empêcher la fuite massive des capitaux dès que se retournent les anticipations de change. Si le système bancaire international est par définition à l'abri de ce type de crise, les systèmes bancaires nationaux sont purement et simplement menacés d'effondrement, sauf refinancement extérieur

¹⁶⁰ Jacques Adda, Op .cit p 95

¹⁶¹ Ibid. p96

¹⁶² Ibid.

¹⁶³ Ibid.

¹⁶⁴ Ibid.

massif.¹⁶⁵

À défaut d'une réforme profonde permettant au FMI d'évoluer vers un rôle authentique de prêteur en dernier ressort, en systématisant par exemple son ¹⁶⁶pouvoir d'émission de DTS, une telle possibilité pourrait à terme incomber à la Banque des règlements internationaux (BRI). Cette institution, qui œuvre à la coopératif entre les Banques centrales des pays industrialisés, exerce en effet des responsabilités croissantes dans la supervision des activités internationales des banques commerciales et dans la fixation règles prudentielles. Entretien une longue tradition de régulation informelle de la vie financière internationale, qui l'a notamment amenée, à de multiples reprises, à monter des prêts-relais au profit des PED (en attendant l'ouverture des facilité de crédit du FMI), elle a l'avantage d'émaner des Banques centrales et non des gouvernements. Elle a toutefois l'inconvénient de représenter que certaines d'entre elles — celles des PI.¹⁶⁷

La conclusion, en avril 1994, de l'Uruguay Round, au terme huit ans de négociations, marque certainement une étape importante dans la consolidation du multilatéralisme dans les relations économiques internationales. Elle vient enrayer¹⁶⁸ une perte de crédibilité du GATT qui n'avait pu s'opposer, depuis le début des années quatre-vingt, à la montée des obstacles non tarifaires aux échanges des sanctions bilatérales en cas de conflits commerciaux. Elle vient aussi faire contrepoids à la multiplication des accords régionaux — pas moins de 33 accords déposés au GATT de 1990 à 1994, si le tiers de tous ceux enregistrés depuis 1948 qui porte en elle risque d'une fragmentation de l'espace commercial international.¹⁶⁹

L'originalité de cet accord par rapport aux cycles précédents de négociation est double. D'une part, le mouvement de libéralisation des échanges ¹⁷⁰de marchandises est étendu tant en ce qui concerne le champ couvert que les formes de libéralisation. Le champ couvert est notamment étendu aux produits agricoles, pour lesquels le volume des exportations subventionnées doit être sensiblement réduit, et aux produits textiles, avec le démantèlement des accords multifibres dans un délai de dix ans [Rainelli, 2000]. Les progrès sont également sensibles dans le domaine des services (un cinquième¹⁷¹ de l'ensemble des échanges mondiaux), où des accords importants ont pu finalement être signés, dans les domaines des

¹⁶⁵ Jacques Adda, Op .cit p 96

¹⁶⁶ Ibid.

¹⁶⁷ Ibid.

¹⁶⁸ Ibid.

¹⁶⁹ Ibid.

¹⁷⁰ Ibid.

¹⁷¹ Ibid.

technologies de l'information (décembre 1996), des télécommunications (février 1997) et des services financiers (décembre 1997), et de la propriété intellectuelle (janvier 2000). Par ailleurs, la libéralisation des échanges ne se limite plus aux coupes tarifaires mais doit inclure progressivement les zones grises du commerce international, autrement dit les barrières non tarifaires et les accords de restriction volontaire à l'exportation.¹⁷²

D'autre part, la création de l'OMC en 1995 pourrait faire obstacle à la montée du bilatéralisme comme mode de gestion des conflits commerciaux. À la différence du GATT, dont les arbitrages devaient, pour être valables, être acceptés par toutes les parties, y compris la partie accusée, le mécanisme de règlements des différends de l'OMC n'admet pas de droit de veto. En cas de non-respect d'une décision, la partie plaignante sera autorisée à exiger des compensations et, le cas échéant, à imposer¹⁷³ des sanctions commerciales.

Ce développement, de loin le plus significatif, doit conduire au démantèlement des arsenaux de sanctions unilatérales mis en place par les États-Unis et l'Union européenne. A priori, les nombreux recours déposés devant l'OMC depuis sa création et le respect de ses arbitrages observé dans la plupart des cas augurent bien de sa contribution possible à la¹⁷⁴ restauration du multilatéralisme. A deux reprises cependant, ses décisions dans les conflits mettant aux prises les États-Unis et l'Union européenne¹⁷⁵ (sur la banane et sur le bœuf aux hormones) n'ont pas été appliquées par la partie accusée, qui s'est contentée de modifier à la marge son dispositif de protection, forçant ainsi la partie plaignante à recourir à un nouvel arbitrage. L'échec en décembre 1999 des négociations de Seattle pour le lancement d'un nouveau round de négociations (le « round du millénaire ») montre que, à l'aube du troisième millénaire, les résistances étatiques et sociales à la création d'un ordre libéral mondial n'ont rien perdu de leur vigueur.¹⁷⁶

¹⁷² Jacques Adda, Op .cit p 96

¹⁷³ Ibid. p 97

¹⁷⁴ Ibid.

¹⁷⁵ Ibid.

¹⁷⁶ Ibid.

SECTION 3. REGIONALISATION ; QUEL ENJEUX POUR LES PAYS D'AFRIQUE :

L'importance de la coopération et de l'intégration économique régionales pour accélérer et renforcer le développement économique et social est reconnue depuis longtemps par les décideurs africains. L'unité, la coopération et l'intégration de l'Afrique ont été de tout temps des objectifs pour de nombreux responsables africains comme George Patmore, W. E. B. Dubois ou Marcus Garvey, ainsi que pour¹⁷⁷ des nationalistes africains comme Kwane Nkrumah qui, dans son livre *Africa Must Unity*, préconisait déjà l'unité africaine. Cet objectif d'intégration est donc profondément ancré dans l'histoire de l'Afrique, même si, comme dans d'autres régions, la priorité a été initialement de s'assurer un poids et une autorité politiques accrus sur la scène internationale. Mais au fur et à mesure que les défis de la mondialisation et de l'interdépendance se sont imposés aux pays de la région, avec le risque d'une marginalisation du continent africain, cet objectif d'intégration est redevenu prioritaire.¹⁷⁸

L'Organisation de l'Unité africaine (OUA) a été établie en 1963 pour intégrer économiquement les pays d'Afrique, régler les conflits dans les pays africains et entre ces pays, promouvoir le développement et améliorer le niveau de vie des populations (Olubomehin Kawonishe, 2004). Plusieurs¹⁷⁹ groupements sous-régionaux africains ont été formés par la suite. En juin 1991, le Traité d'Abuja, qui prévoyait la création d'une communauté économique africaine à l'échelle du continent d'ici à 2027, a été signé. La formation d'arrangements régionaux de coopération économique permet de jeter les bases de la communauté économique africaine envisagée. Le régionalisme en Afrique répond à deux nécessités. La **première** était de renforcer l'unité politique au niveau panafricain. La **seconde** consistait à promouvoir la croissance économique et le développement. Le régionalisme, en particulier pour une intégration des marchés au niveau régional, était un moyen d'aider les pays africains à surmonter les problèmes **structurels** auxquels ils étaient confrontés.¹⁸⁰

Le rapport¹⁸¹ avance qu'une intégration intra-africaine renforcée est indispensable pour le développement. On avait le sentiment que les initiatives régionales prises dans le

¹⁷⁷ Conférence des nations unies sur le commerce et le développement « renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique /unctad /aldc/ africa/2009

¹⁷⁸ Ibid.

¹⁷⁹ Ibid.

¹⁸⁰ Ibid.

¹⁸¹ Ibid.

passé en Afrique, axées surtout sur des aspects politiques, n'avaient pas beaucoup contribué à améliorer la situation économique des parties prenantes ni à leur assurer une croissance durable. Le rapport entend montrer que l'intégration régionale,¹⁸² à condition d'être conçue et appliquée dans le cadre d'une stratégie de développement plus vaste visant à promouvoir la diversification économique, les mutations structurelles et le développement technologique, pouvait renforcer les capacités productives des pays africains, permettre des économies d'échelle, améliorer la compétitivité et servir à ces pays de tremplin pour participer de manière effective à l'économie mondiale.¹⁸³

A travers la section suivante on va présenter un bilan sur le processus d'intégration au niveau de l'Afrique du moment qu'on a choisi les pays du Maghreb comme étant la base de notre travail et qui fait partie de ce continent qui se tâtonne dans cet imbrication de blocs.

1. Les PVD et l'intégration régionale :

1.1 Traitement préférentiel des pays en développements : accords régionaux et Systèmes générale :¹⁸⁴

Depuis quelques années, les pays en développement (PED) multiplient leurs efforts en matière d'intégration économique régionale et on observe. Dans différentes parties du monde. La relance ou l'expansion d'accords régionaux existants, voire la création de nouveaux Groupements, Les exemples les plus notoires sont l'Association des nations de l'Asie du Sud-est (ANASE) qui a mis la libéralisation des échanges¹⁸⁵ à son programme, le Mercosur en Amérique latine. L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEOA) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui a mis au point une nouvelle stratégie d'intégration des marchés. Ces initiatives interviennent parallèlement à des formes nouvelles ou plus poussées d'intégration régionale regroupant des nations industrialisées telles que le Traité de¹⁸⁶ l'Union européenne et l'élargissement de l'UE ou la création de l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA). En outre, l'aboutissement de

¹⁸² Conférence des nations unies .Op cit.

¹⁸³ Ibid.

¹⁸⁴ www.Par Walter kennes Texte intégral d'un article paru dans le Courrier ACP-LE no. 165. septembre-octobre 1997: pages 64-67

¹⁸⁵ Ibid.

¹⁸⁶ Ibid.

¹⁸⁶ Ibid.

L'Uruguay Round a conduit à la mise en place de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dont les dispositions renforcent le système multilatéral régissant les échanges.¹⁸⁷

L'un des grands objectifs de développement conférés à l'UE par le Traité de Maastricht est «l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale» et de l'avis général, l'intégration régionale relève à part entière de cette stratégie.

Cette nouvelle vague d'initiatives ne doit pas nous faire oublier que les précédentes tentatives d'intégration régionale n'ont pas toujours¹⁸⁸ donné les résultats escomptés, notamment dans le monde en développement. Nous voudrions examiner ici les raisons de ces échecs et décrire brièvement les nouvelles initiatives avant de proposer un processus cohérent et réaliste d'intégration de ces pays dans l'économie mondiale et d'envisager le soutien que la coopération peut lui apporter.

1.2 Régionalisation traditionnelle ou nouvelle: quelle différence:

Les récentes initiatives en matière d'intégration sont régulièrement qualifiées de «régionalisation nouvelle» afin de les démarquer de la «régionalisation traditionnelle» au cours des années 1960 et 1970. La première vague n'a pas eu d'effet durable mais la seconde s'annonce décisive. L'échec au «premier essai» s'explique par la conjugaison de trois facteurs négatifs: une politique économique autocentrée. L'absence des conditions préalables requises et la structuration insuffisante des institutions.¹⁸⁹

Tout au long des années 1960 et 1970, la stratégie du développement visait essentiellement l'industrialisation axée sur la substitution des importations dont les barrières protectionnistes étaient l'instrument privilégié. «L'industrie naissante» était l'argument théorique systématiquement avancé pour défendre¹⁹⁰ la protection tarifaire; en d'autres termes, les sociétés locales devaient être protégées de leur concurrent étranger déjà établis pour avoir la moindre chance de s'implanter dans la fabrication. Dans le même temps, la capacité des pouvoirs publics de planifier le développement économique a été incontestablement surestimée. L'application de droits de douane élevés¹⁹¹ pour appuyer la stratégie de substitution des importations est également devenue une source précieuse de revenus pour le

¹⁸⁷ www.Walter kennes Texte .Op cit

¹⁸⁸ Ibid.

¹⁸⁹ Ibid.

¹⁹⁰ Ibid.

¹⁹¹ Ibid.

financement d'un secteur public en rapide expansion, cette politique commerciale autocentrée a été renforcée par des mesures restrictives en matière de devises étrangères qui ont entraîné la surévaluation monétaire.¹⁹²

Etant donné la taille réduite de la plupart des économies en développement, il semblait évident que le processus de substitution des importations aurait davantage de chances de réussir s'il était mené au niveau régional et plusieurs actions ont donc été entreprises. L'une des composantes de l'approche adoptée fut ¹⁹³la planification industrielle régionale, principe selon lequel les secteurs industriels seraient répartis entre les pays participants qui approvisionneraient chacun l'ensemble du marché régional, Les raisons pour les quelles cette approche a échoué ont été largement étudiées par ailleurs. Disons simplement qu'elle a conduit à une seule utilisation massive de la capacité de production et un manque de compétitivité. Elle n'a pas favorisé l'innovation technologique¹⁹⁴ et elle a fortement dissuadé toute activité tournée vers l'exportation. Toutefois ces éléments n'expliquent que partiellement l'échec de la première vague d'intégration. Elle aurait dû accroître le commerce intra-régional Or, il n'en fut apparemment rien. Il existait donc d'autres problèmes.¹⁹⁵

Le succès de l'intégration régionale est lié à l'existence d'un certain nombre de conditions économiques et non économiques préalables, dont les principales sont assurément la stabilité macro-économique et monétaire. Or, à des degrés divers, ces conditions n'étaient pas remplies dans les pays qui ont participé à la «première vague» de régionalisation, Deux exemples suffiront à illustrer ce propos. La mauvaise gestion des affaires publiques peut donner naissance à une batterie de barrières non tarifaires irrégulières qui entravent la circulation des marchandises à travers les frontières national de la région concernée Par ailleurs, l'existence d'un conflit ou d'une guerre civile dans l'un des Etats membres freine, de toute évidence, une véritable progression vers l'intégration économique.¹⁹⁶

La conception inadéquate des institutions a également sa part de responsabilité, même si les ouvrages consacrés à l'intégration économique tendent à la passer sous silence. On considère généralement, lorsque des pays déclarent qu'ils¹⁹⁷ veulent constituer une union douanière ou une zone de libre échange, qu'ils sont parfaitement capables de le faire pour autant qu'ils

¹⁹² www.Walter kennes Texte .Op cit

¹⁹³ Ibid.

¹⁹⁴ Ibid.

¹⁹⁵ Ibid.

¹⁹⁶ Ibid.

¹⁹⁷ Ibid.

établissent un programme valable sur papier. Mais la concrétisation est un processus délicat qui implique la fixation d'objectifs réalistes.

Pour des raisons diverses. Les PED n'ont pas été tentés par la supranationalité, qui implique le partage d'une souveraineté qu'ils venaient souvent à peine d'acquérir. Il en est résulté, le plus souvent, la création d'institutions régionales dotées de secrétariats peu actifs et de pouvoirs pratiquement inexistantes. Ces instances ont été systématiquement confrontées à un manque de ressources et à des démocratiques¹⁹⁸ interférences politiques dans la gestion de leur personnel. Elles n'étaient pas en mesure d'assurer la préparation. La mise en œuvre et la surveillance adéquates des politiques d'intégration adoptées. Elles sont même dans certains largement dépendantes du financement de donateurs pour leur fonctionnement courant. Une telle base ne peut permettre de réel progrès.¹⁹⁹

En effet, la conception des institutions doit notamment veiller à une distribution efficace du travail entre différentes organisations régionales. Or il y avait des chevauchements en termes de membres et des contradictions en termes d'objectifs. La rivalité entre certaines organisations régionales est certainement l'une des causes d'échec de la mise en œuvre des politiques décidées. Plusieurs approches²⁰⁰ ont été développées depuis pour favoriser la cohérence des organisations régionales ainsi pour gérer l'adhésion de nouveaux membres et instaurer de nouveaux domaines d'action commune.

La géométrie variable concerne, pour sa part, une situation dans laquelle un sous-groupe d'États membres peut pousser l'intégration plus loin que d'autres. Dans le cas de l'intégration à la carte, chaque membre est²⁰¹ libre d'opérer ses propres choix à partir d'un menu reprenant politiques processus qui n'est, de toute évidence, pas facile à gérer pratiquement. L'intégration flexible définit des thèmes fondamentaux auxquels tous les États signataires doivent souscrire et d'autres domaines dans lesquels la participation est volontaire cette dernière approche structure l'intégration à la carte en fixant la partie essentielle du menu²⁰² et se rapproche de la géométrie variable tout en adoptant une orientation thématique plutôt que géographique.²⁰³

Deux autres raisons sont régulièrement invoquées pour expliquer l'échec relatif des initiatives d'intégration régionale des PED: les disparités entre les États membres et

¹⁹⁸ www.Walter kennes Texte .Op cit

¹⁹⁹ Ibid

²⁰⁰ Ibid

²⁰¹ Ibid

²⁰² Ibid.

²⁰³ Ibid.

l'infrastructure insuffisante. Les disparités sont²⁰⁴ effectivement multiples puisqu'elles se situent au niveau des revenus, du développement, de l'importance économique et du degré d'industrialisation de même qu'au niveau des systèmes politiques. De la culture. De l'histoire et de la langue.²⁰⁵

Une infrastructure insuffisante de transport et de communication freine considérablement les échanges entre les PED en les rendant plus complexes et plus onéreux. En particulier lorsqu'il s'agit de nations enclavées. L'amélioration²⁰⁶ des équipements de transport est d'ailleurs une priorité de longue date de la coopération européenne au développement régional. Mais on ne peut toutefois considérer cette carence comme une entrave à l'intégration économique. C'est généralement celle-ci qui conduit à la modernisation des infrastructures, et non l'inverse, car elle va accroître le rendement des investissements dans les communications et les transports transfrontaliers.²⁰⁷

Pourquoi les nouvelles initiatives d'intégration aurait-elles davantage de chances de réussir que les Précédentes ? Premièrement, parce qu'elles se situent dans un contexte politique et économique très différent. La guerre froide est²⁰⁸ terminée et certaines rivalités qui ont entravé le règlement des conflits ont disparu. Par ailleurs. De nombreux PED sont passés d'un régime autoritaire à un régime démocratique. Et l'influence de la société civile sur les décisions économiques a sensiblement augmenté. Sur le plan économique. On assiste à une ouverture et à un jeu plus libre des forces du marché.

Les politiques macroéconomiques se sont stabilisées. La plupart des PED ont entrepris des programmes d'ajustement structurel en concertation avec les institutions de Brettons Woods et d'autres organismes de coopération Et. Globalement.²⁰⁹ Les chocs économiques qui ont ébranlé les PED en cours des années 1970 et 1980 fluctuation du cours des produits de base. Des taux d'intérêt et des taux de change tendent à s'atténuer.²¹⁰

Par ailleurs Les récentes initiatives d'intégration ne mettent plus l'accent sur les barrières protectionnistes ni sur la substitution des importations, et elles sont davantage tournées vers le monde extérieur.

²⁰⁴ www.Walter kennes Texte .Op cit

²⁰⁵ Ibid.

²⁰⁶ Ibid.

²⁰⁷ Ibid.

²⁰⁸ Ibid.

²⁰⁹ Ibid.

²¹⁰ Ibid.

2-La régionalisation: un outil d'intégration dans l'économie mondiale :

La nouvelle division internationale du travail considère que l'intégration dans l'économie mondiale sera une étape positive sur la voie au développement économique et aujourd'hui controversée car tout dépend de la manière dont l'intégration est réalisée - la première question étant de savoir si les PED ²¹¹doivent poursuivre cet objectif à titre individuel ou de façon coordonnée et structurée par le biais de la régionalisation.

La petite taille de leur marché et leur spécialisation font que la plupart des PED sont extrêmement vulnérables en cas de choc économique. Leur ouverture a souvent accru leur interdépendance.

Certains pays sont devenus parties ²¹²prenantes dans les politiques économiques de leurs voisins des lors. Une coordination régionale devient sous une forme ou une autre, absolument impérative. Il n'est donc plus question pour les PED de demander s'ils doivent participer à la régionalisation mais de savoir quel type de régionalisation leur convient le mieux.²¹³

Comme indiqué plus haut le fondement d'une régionalisation réussie est l'application de principes politiques généraux tels que l'Etat de droit. ²¹⁴Le respect des droits de l'homme et la responsabilisation et la transparence des pouvoirs publics sur le plan économique, les principes fondamentaux doivent être ceux d'une saine gestion monétaire et économique. Ce sont ces mêmes principes qui régissent le régime multilatéral des échanges et qui conditionnent l'adhésion au FMI et à l'OMC. Mais les accords globaux ne couvrent pas tous les aspects, et certaines options doivent encore être prises au niveau national ou régional.²¹⁵

La mesure dans laquelle le système multilatéral²¹⁶ apporte de réels avantages aux PED reste très controversée ces pays faisant régulièrement valoir que le régime international ne soit pas «équitable» à leur égard pour justifier les mesures qu'ils prennent au titre de la substitution des importations.²¹⁷

Dans le même temps, ils ne tirent pas profit de la possibilité qui leur est offerte d'influencer les évolutions internationales, un revirement peut néanmoins être attendu, étant donné le nombre croissant de PED qui figurent parmi les membres de l'OMC, d'une part. Et qui

²¹¹www.Walter kennes Texte .Op cit

²¹² Ibid.

²¹³ Ibid.

²¹⁴ Ibid.

²¹⁵ Ibid.

²¹⁶ Ibid.

²¹⁷ Ibid.

satisfont aux exigences du FMI en matière de convertibilité de la balance courante d'autre part. Cette réorientation est très significative puisqu'elle annonce une influence beaucoup plus grande des PED sur le système mondial.²¹⁸ L'OMC est dotée de règles qui fixent les droits et obligations des États membres. Les PED jouissent d'un «traitement spécial et différencié» qui traduit généralement par l'allongement des périodes de transition avant l'entrée en vigueur des obligations et par un certain assouplissement du traitement qui leur est appliqué. Ils peuvent bénéficier d'une aide technique pour satisfaire à leurs obligations ou régler des litiges. L'OMC a également répondu aux préoccupations spécifiques des moins avancés qui pourraient souffrir davantage de certaines retombées de l'Uruguay Round (augmentation du cours mondial des céréales, par exemple).²¹⁹

Mais le système multilatéral a ses limites. L'une d'elles est d'ailleurs le fait que la plupart des PED manquent de capacités qui leur permettraient de prendre une part active. Une autre est le fait que dans nombreux domaines²²⁰ les règles internationales n'instaurent que le cadre réglementaire et qu'il appartient aux gouvernements nationaux de le développer. Faute de ressources nationales suffisantes il est sans doute judicieux d'adopter une approche régionale en complément du multilatéralisme car les organisateurs peuvent à ce niveau veiller à ce que les intérêts de leurs membres soient respectés et traités elles mêmes des aspects qui ne sont pas abordés à l'échelon mondial.²²¹

Il a souvent été recommandé aux PED, par les institutions de Bretton Wood notamment, d'opter pour la libéralisation utilitaire. Si de nombreux pays ouvrent simultanément leurs économies on s'oriente vers un libre-échange global.²²² La réforme unilatérale, qu'elle s'inscrive ou non dans un programme d'ajustement formel peut contribuer à une stabilisation macro-économique et monétaire et à la suppression des distorsions, mais elle n'engendre pas l'amélioration automatique de l'accès²²³ aux marchés. Les industries peu rentables qui fabriquent des produits destinés à se substituer aux²²⁴ importations peuvent disparaître avant que de nouvelles industries axées sur les exportations aient été mises en place. Une telle éventualité risque d'entraîner un retour à l'instabilité macro-économique, sans parler d'une montée de la crise sociale.

²¹⁸ www.Walter kennes Texte .Op cit

²¹⁹ Ibid.

²²⁰ Ibid.

²²¹ Ibid.

²²² Ibid.

²²³ Ibid.

²²⁴ Ibid.

Ainsi donc, une libéralisation unilatérale rapide comporte des risques majeurs, en particulier pour les pays les moins avancés. Une économie diversifiée peut réagir rapidement à de nouvelles opportunités commerciales mais il n'en va pas nécessairement de même d'un pays tributaire d'un ou deux produits pour ²²⁵assurer ses recettes à l'exportation. Les coûts d'ajustement sont considérables et difficiles à assumer par une économie vulnérable. Un appui à la balance des paiements dans le cadre d'un programme d'ajustement structurel pour aider le budget de l'État et contribuer au maintien des importations. Mais il ne renforce pas de manière directe la compétitivité du secteur privé et, partant, n'engendre pas de nouveaux investissements ni la réaction souhaitée en derniers.²²⁶

Les PED ne doivent pas oublier non plus que la libéralisation unilatérale exige des ajustements budgétaires majeurs. Étant donné la forte dépendance des pouvoirs publics vis-à-vis des taxes liées au commerce. Une libéralisation régionale devrait faciliter les choses à cet égard.²²⁷

De même une libéralisation plus rapide et mieux coordonnée au niveau du marché régionale (par rapport au marché mondial) réduira les coûts d'ajustement à assumer par le secteur privé. A l'inverse de l'approche unilatérale, elle élargit l'accès aux marchés des partenaires régionaux. L'intégration régionale. Conjuguée à une ouverture organisée et progressive des marchés au reste du monde.²²⁸ S'avère donc plus avantageuse qu'une libéralisation unilatérale rapide (qui peut être inversée au cas où les coûts d'ajustement deviennent trop élevés). Il faut rappeler enfin que la régionalisation limite l'influence des groupes de pression qui souhaitent le retour au protectionnisme et qu'elle est plus crédible qu'une libéralisation unilatérale.

2.1. L'appui à l'intégration économique régionale :²²⁹

L'UE apporte volontiers son appui à des initiatives d'intégration réalistes des PED. S'avèrent conformes aux programmes nationaux d'ajustement structurel ainsi qu'au régime multilatéral. L'expérience récente d'élaboration d'une stratégie couvrant trois domaines interdépendants:

Le renforcement des capacités (y compris l'assistance technique, la formation et la recherche) en matière d'intégration économique régionale, au niveau des institutions régionales et des gouvernements nationaux;²³⁰

²²⁵ www.Walter kennes Texte .Op cit

²²⁶ Ibid.

²²⁷ Ibid.

²²⁸ Ibid.

²²⁹ Ibid.

- l'aide au secteur privé afin de faciliter sa restructuration dans la perspective d'un marché régional et mondial élargi, y compris des améliorations dans le secteur financier;²³¹
- un appui aux gouvernements qui participent à la mise en œuvre de l'intégration régionale afin de les aider à gérer l'impact transitoire sur les ressources budgétaires (balance de paiements ou soutien budgétaire).

Plus concrètement, un certain nombre d'orientations peuvent être envisagées. Au titre du «renforcement des Capacités. Une attention suffisante doit être accordée à la conception institutionnelle et au cadre réglementaire d'intégration régionale. Il convient également de redévelopper les capacités analytiques afin de prévoir, par exemple, les effets économiques de la libéralisation des échanges et de l'intégration régionale. L'approche pourrait englober la formation du personnel chargé d'élaborer les²³² stratégies et d'assumer les obligations au niveau régional et de l'OMC. Il est impératif de relever les compétences des services douaniers face aux procédures de vérification de l'origine ou aux réglementations phytosanitaires et sanitaires. Il convient également de simplifier, d'harmoniser les règles d'origines du secteur privé qui doit participer au renforcement des²³³ capacités dans des domaines tels que la normalisation, le contrôle de la qualité et les procédures de paiements internationaux. Les organisations régionales doivent être renforcées de façon à offrir des services valables à leurs membres²³⁴ dans ces différents domaines. Les unions douanières et autres structures d'intégration plus poussée devraient avoir pour mission de représenter leurs membres à l'OMC ce qui économiserait des ressources et renforcerait les positions. Un resserrement des liens est envisageable entre la surveillance multilatérale des politiques monétaires et commerciales et la surveillance politique économique au niveau régional.

Les avantages de la libéralisation unilatérale et de l'intégration régionale se concrétiseront à travers des décisions prises par le secteur privé. Mieux vaudrait cesser de subventionner des entreprises qui ne pourront survivre sur le marché régional ou mondial - une démarche qui s'annonce moins difficile au plan régional en raison d'une moindre influence des groupes de pression. Il faut reconnaître, dans le même temps que les coûts de l'ajustement et de la restructuration sont bien réels. Une nouvelle politique industrielle s'impose pour faciliter l'adoption ou la modernisation des technologies et la coopération au

²³⁰ www.Walter kennes Texte .Op cit

²³¹ Ibid.

²³² Ibid.

²³³ Ibid.

²³⁴ Ibid.

développement peut jouer un rôle précieux dans ce contexte, une attention particulière doit être accordée à une véritable intégration des PED sur les marchés financiers globaux.²³⁵

2.2. Définir les priorités de l'intégration régionale :²³⁶

Le troisième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF III) est consacré à l'intégration économique. Il s'inscrit dans le droit fil de la décision de créer l'Union africaine prise par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement²³⁷ africains tenu en juillet 2001 à Lusaka. Le lancement de l'Union africaine offre une occasion historique d'accélérer l'intégration régionale -tâche d'autant plus urgente pour l'Afrique que l'économie mondiale est en pleine mutation, L'Acte constitutif de l'Union africaine prévoit la création d'une union économique et monétaire dont la responsabilité incombera à l'otites des parties prenantes, en particulier les grandes institutions régionales et sous-régionales du continent -l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) et les organes qui la remplaceront, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ; la Banque africaine de développement (BAD) et les communautés économiques régionales.²³⁸

L'accélération du développement de l'Afrique ²³⁹ passe par l'intégration économique ADF III réfléchira à l'expérience acquise en matière d'intégration régionale, en Afrique et dans les autres régions du monde. Il identifiera les priorités et les grandes options de nature à accélérer l'intégration du continent et il définira les mesures à prendre sur la voie de l'union économique et monétaire dans un cadre africain,²⁴⁰ Il rassemblera des acteurs très divers - gouvernements, parlements, milieux d'affaires, finance, syndicats, société civile, organisations internationales qui examineront ces problèmes, affineront les termes des choix qui se présentent et chercheront un consensus sur les mesures à prendre.ADF III cherchera à impulser un processus participatif et inclusif, à accélérer les efforts d'intégration de l'Afrique et à trouver un consensus sur les mesures clés à prendre. Il sera également l'occasion de lancer un processus de suivi systématique des efforts d'intégration en Afrique²⁴¹.

²³⁵ www.Walter kennes Texte .Op cit

²³⁶ Ibid.

²³⁷ Ibid.

²³⁸ Ibid.

²³⁹ Ibid.

²⁴⁰ Ibid.

²⁴¹ Ibid.

Depuis sa création, il y a deux ans seulement, ADF a eu un impact significatif. Il s'est taillé une réputation d'efficacité car il permet de mener un dialogue approfondi et de rechercher un consensus sur des problèmes de développement urgents pour l'Afrique, ainsi que de définir des priorités et des stratégies d'application, au niveau national, au niveau régional et au niveau sous-régional.²⁴²

En conclusion, même si l'on s'accorde à penser que la «deuxième vague» de l'intégration régionale est la bonne, il serait prématuré d'en annoncer le succès. Il est certain que le contexte est très différent de celui dans lequel s'est déroulée la «première vague» et que la leçon, de l'expérience a été tirée entre-temps. La régionalisation pourrait donc être la passerelle qui permettra aux PED d'embarquer sur le navire de l'économie mondiale.²⁴³

Dans le monde entier le mouvement vers l'intégration régionale est en plein essor, sous la pression des trois superpuissances²⁴⁴ économiques que sont les États-Unis, l'Union européenne et le Japon. La mondialisation a sonné le glas du nationalisme économique et l'on recense de par le monde plusieurs expériences d'intégration régionale. Leur principal enseignement est toujours que l'intégration régionale est avant tout un processus politique qui part du principe que les intérêts souverains sont mieux défendus par une action régionale: Une ferme volonté politique est donc la condition première de l'intégration régionale.²⁴⁵

Le panafricanisme instauré par Kwame Nkrumah ainsi que d'autres grands dirigeants politiques et penseurs de l'indépendance a fait naître une forte volonté d'unité, véritablement ancrée dans la tradition politique du continent. Ces quarantes dernières années, les tentatives de promouvoir l'intégration politique et économique²⁴⁶ du continent n'ont certes pas manqué mais, si quelques réussites ont été enregistrées dans le domaine de la coopération et de l'intégration sous-régionales, des efforts d'intégration à l'échelle de l'Afrique toute entière n'ont encore guère donné de résultats concrets. Pour ce qui est de l'avenir, les circonstances particulières du continent rendent l'intégration régionale particulièrement difficile dans le contexte de mondialisation. L'Afrique à des niveaux de pauvreté extrêmes sa part dans le commerce mondial est dérisoire. Son capital humain et ses infrastructures sont les moins développés du monde.²⁴⁷

En juillet 2000, les dirigeants africains se sont engagés à créer l'Union africaine et à

²⁴² www.Walter kennes Texte .Op cit

²⁴³ Ibid.

²⁴⁴ Ibid.

²⁴⁵ Ibid.

²⁴⁶ Ibid.

²⁴⁷ Ibid.

transformer l'OUA en Commission de l'Union africaine: Ce projet politique a une - composante économique majeure, comme en témoigne l'engagement de créer une union politique et monétaire. L'avènement de l'Union africaine²⁴⁸ offre également une occasion de raffermir la volonté politique en faveur de l'unité africaine et il place l'intégration régionale au cœur de l'agenda de développement du continent. Les dirigeants africains, à tous les niveaux, sont désormais obligés de réfléchir aux moyens de transformer les processus actuels d'intégration, qui sont importants mais limités, en des instruments plus ambitieux et plus efficaces pour l'unification économique et politique de tout le continent.²⁴⁹

Pour accélérer l'intégration régionale de l'Afrique, il faut bien comprendre les nuances qui distinguent les processus d'intégrations des différentes régions; de même que les caractéristiques de l'Afrique. Il convient à cet égard de ²⁵⁰garder un certain nombre de choses à l'esprit. L'intégration régionale de l'Afrique sera nécessairement différente de celle de l'Europe, des Amériques ou de l'Asie de l'Est. Il s'agira de l'intégration « Sud-Sud » d'économies peu industrialisées, généralement tributaires de l'agriculture et dont le commerce intra régional est négligeable. Le rôle des pays les plus puissants du continent doit être analysé avec soin. Il ressort des exemples d'intégration régionale réussie que des Etats économiquement puissants en sont toujours le moteur.²⁵¹ Les relations entre les grandes économies africaines et leurs voisins moins nantis seront donc un élément crucial pour l'élaboration et la réussite des programmes d'intégrations régionales. Enfin, puisque les communautés économiques régionales sont la réalité économique d'aujourd'hui, l'un des grands problèmes sera de savoir comment harmoniser leur configuration pour les rendre mieux à même de jouer leur rôle de piliers de l'union continentale en gestation.²⁵²

La rapidité de l'intégration est un facteur clé. A ce jour, l'intégration de l'Afrique a-été lente. Les réussites enregistrées dans le domaine de l'intégration sous-régionale et les perspectives d'avenir en la matière doivent faire ²⁵³l'objet d'une évaluation critique. La régionalisation de l'Afrique doit en outre être considérée comme une étape de l'intégration dans une économie mondialisée. Néanmoins, si elle est porteuse d'immenses opportunités, une telle mutation n'en risque pas moins de créer des laissés-pour-compte. Parce que le

²⁴⁸ www.Walter kennes Texte .Op cit

²⁴⁹ Ibid.

²⁵⁰ Ibid.

²⁵¹ Ibid.

²⁵² Ibid.

²⁵³ Ibid.

processus d'intégration pèsera sur d'importants secteurs économiques, il faudra des institutions et des mécanismes pour éviter qu'il ne fasse des laissés-pour-compte.²⁵⁴

Jusqu'à présent, les institutions en place n'ont guère permis de réaliser les objectifs d'intégration souhaités et le processus a été miné par une instabilité politique endémique et des conflits persistants. Or, l'histoire de l'intégration²⁵⁵ va de pair avec l'instauration d'institutions multinationales fortes. Pratiquement toutes les grandes questions que l'Afrique doit résoudre - et plus particulièrement celles du commerce et de l'investissement au niveau régional - supposent des organisations régionales et sous-régionales plus fortes et plus viables financièrement. En outre, pour participer et contribuer à l'économie mondiale, il faut absolument des connaissances et des compétences spécialisées.²⁵⁶

Mais surtout, l'intégration est un projet politique tout autant qu'économique, qui ne peut aboutir que si les incitations, les mécanismes et les moyens politiques sont en place. Cependant, jusqu'à présent, le débat sur la façon dont l'Afrique peut parvenir à l'union s'est essentiellement déroulé dans le cadre intergouvernemental, sous la médiation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Ce problème a été souligné à une réunion organisée récemment par l'OUA afin d'élargir la participation de la société civile à l'instauration de l'Union africaine. Il a également été évoqué au Sommet de l'OUA tenu à Lusaka. La réussite de l'intégration passe obligatoirement par la participation de toutes les composantes de la société civile, y compris le secteur privé.²⁵⁷

3. L'intégration régionale en Afrique: défis et opportunités :

3.1. La coopération régionale en Afrique :

D'une manière générale certains groupements régionaux ont permis d'avancer sur la voie de l'intégration, mais les résultats restent mitigés. Parmi les initiatives positives on peut mentionner d'abord la CEMAC, qui a réussi à former une union monétaire et douanière, à harmoniser les conditions de concurrence et le cadre réglementaire pour les entreprises et à progresser vers la convergence macroéconomique.²⁵⁸ Le COMESA a mis en place des règles d'origine uniformes et a simplifié ses procédures douanières. Il a aussi réussi à éliminer les

²⁵⁴ www.Walter kennes Texte .Op cit

²⁵⁵ Ibid.

²⁵⁶ Ibid.

²⁵⁷ www.3 - 8 mars 2002, Addis-Abeba, Ethiopie2001 Commission Economique pour l'Afrique (COA)Pour de plus amples informations, contacter l'administrateur du site Dernière mise à jour: February 112002

²⁵⁸ Conférence des nations unies « Le développement économique en Afrique ». Nation unis new Op cit.

obstacles non tarifaires (en particulier les procédures de licence d'importation), et les restrictions de change et à supprimer les contingents d'importation et d'exportation. La SADC a harmonisé les mesures régissant l'impôt, l'investissement,²⁵⁹ les bourses de valeurs mobilières et les assurances, tout en parvenant à la convergence macroéconomique. Dans d'autres domaines de la coopération au service du développement,²⁶⁰ par exemple pour le Pool énergétique, la Communauté de développement de l'Afrique australe a également fait des avancées. La CEDEAO a éliminé les droits de douane sur les matières premières et a progressé vers la convergence sur le plan macroéconomique. Une union douanière a été établie, le cadre réglementaire pour les entreprises a été harmonisé et il y a une convergence des politiques macroéconomiques.

Les initiatives régionales en Afrique, ²⁶¹n'ont pas fait beaucoup en revanche pour améliorer la situation économique des pays membres ni pour assurer la croissance durable et la libéralisation. La part du commerce intra régional dans le commerce total reste très inférieure, dans le cadre des arrangements d'intégration régionale en Afrique, à ce qu'elle est en Asie et en Amérique latine. Certains groupements régionaux en Afrique ne sont pas parvenus à dynamiser les exportations des zones concernées. Ainsi, dans la CEMAC, la part du commerce intra régional est plus basse aujourd'hui que dans tous²⁶² les autres mécanismes d'intégration régionale en Afrique (moins de 2 %). L'intégration régionale ne profite pas non plus de manière égale à tous les membres des groupements. Dans la région de la CEDEAO, par exemple, trois pays (Nigéria, Côte d'Ivoire et Sénégal) représentent à eux seuls près de 90 % des exportations intra régionales et près de 50 % des importations intra régionales. La libéralisation des échanges commerciaux dans les régions de l'Afrique couvertes par des arrangements d'intégration régionale a été modeste. ²⁶³

Mais on peut trouver d'autres explications à ces échecs ²⁶⁴conditions initiales, problèmes de mise en œuvre et défauts de conception à l'origine. On entend par conditions initiales, notamment, l'absence de complémentarité entre les partenaires régionaux s'agissant des produits et des facteurs de production, et les possibilités de différenciation des produits entre partenaires régionaux avec un niveau de revenu et des modes de consommation différents. En

²⁵⁹ Conférence des nations unies. Op.cit.

²⁶⁰ Ibid.

²⁶¹ Ibid.

²⁶² Ibid.

²⁶³ Ibid.

²⁶⁴ Ibid.

outre, la plupart des mécanismes d'intégration régionale en ²⁶⁵Afrique ont été mis en place sans un soutien fort du secteur privé, et beaucoup ne prévoyaient pas de procédures réellement viables pour redistribuer les gains obtenus par les gagnants nets aux partenaires régionaux moins favorisés. Pour la plupart des mécanismes d'intégration régionale, on constatait un défaut presque complet de mise en œuvre des programmes ²⁶⁶de libéralisation commerciale convenus ainsi que des autres obligations contractées par les membres. En effet, les initiatives d'intégration régionale en Afrique ont concerné des pays dont la stratégie de développement dans les années 60 et 70 était essentiellement tournée vers ²⁶⁷l'intérieur. Comme l'environnement global résultant de cette stratégie était par nature défavorable aux exportations, il ne pouvait guère promouvoir l'intégration régionale, et l'autorité supranationale des mécanismes d'intégration a été souvent contestée explicitement ou ignorée implicitement. Il y avait là clairement un défaut de ²⁶⁸conception. Beaucoup d'initiatives d'intégration régionale étaient aussi trop ambitieuses, leurs membres appartenaient à de multiples entités et leurs mandats étaient souvent confus et parfois contradictoires. ²⁶⁹

Il reste des problèmes économiques et institutionnels à surmonter pour développer le commerce intra régional en Afrique. Les obstacles économiques incluent la forte dépendance de la plupart des pays membres vis-à-vis de l'exportation de produits de base, les règles d'origine strictes émanant des programmes de libéralisation du commerce et des infrastructures déficients (CEA, 2008).²⁷⁰

Les problèmes institutionnels comprennent notamment les tracasseries administratives et certains obstacles physiques, par exemple péages routiers, frais de transit et tracasseries administratives à la frontière et dans les ports. Ces obstacles majorent les coûts de transport et nuisent à la fiabilité des livraisons. D'autres problèmes sont dus à l'absence de coordination et d'harmonisation des politiques et des réglementations au niveau régional, à la non-application des engagements pris et à l'appartenance des pays à des entités multiples. ²⁷¹

²⁶⁵ Conférence des nations unies. Op.cit.

²⁶⁶ Ibid.

²⁶⁷ Ibid.

²⁶⁸ Ibid.

²⁶⁹ Ibid.

²⁷⁰ Ibid.

²⁷¹ Ibid.

En dépit de ces problèmes, un optimisme nouveau se fait jour, avec la conviction que le commerce intra régional et l'intégration régionale peuvent aider à promouvoir le développement à condition de remédier aux erreurs du passé (Njinkeu et Powo Fosso, 2006). Pour les responsables africains,²⁷² la coopération régionale est plus impérative que jamais, compte tenu des multiples répercussions socioéconomiques et politiques de la mondialisation sur le continent africain. Cet intérêt accru pour l'intégration des politiques et la recherche d'une intégration des services, les capitaux et les personnes physiques et par l'harmonisation de l'Afrique. Et cette évolution se voit aussi dans l'élaboration²⁷³ et l'application des programmes, avec une coopération et une intégration qui ne sont plus limitées au commerce, mais qui englobent désormais des secteurs et des domaines clefs énergie, télécommunications, finances, questions monétaires et taux de²⁷⁴ change, droit des affaires, migrations, politiques d'investissement et concurrence (CEA, 2008).

L'intégration régionale a été et demeure²⁷⁵ une priorité absolue pour les pays africains. Les diverses initiatives régionales en matière de coopération économique, si leurs avancées sont inégales s'agissant de la mise en œuvre des traités respectifs, permettent de constater des progrès, même s'ils sont lents. Les problèmes essentiels sont dus en partie à l'absence de volonté politique de certains gouvernements pour faire les réformes²⁷⁶ nécessaires dans leur pays, y compris en modifiant comme il le faudrait leurs lois et réglementations et le fonctionnement de leurs institutions. Il y a aussi des problèmes de préparation sur le plan économique, car les membres des communautés économiques ne sont pas toujours aussi proches économiquement que géographiquement. Il faut, enfin, faire accepter l'idée du régionalisme aux populations, ce qui est plus facile pour certains pays que pour d'autres.²⁷⁷

Mais la nécessité impérative de renforcer la coopération régionale est admise au niveau tant régional que national. La mondialisation et la libéralisation ont abouti à l'intégration des marchés d'autres régions et²⁷⁸ ont facilité les mouvements répercussions économiques, politiques et sociales pour le continent africain et pour ses populations.

²⁷² Conférence des nations unies. Op.cit.

²⁷³ Ibid.

²⁷⁴ Ibid.

²⁷⁵ Ibid.

²⁷⁶ Ibid.

²⁷⁷ Ibid.

²⁷⁸ Ibid.

Conscients des défis de la mondialisation, les dirigeants africains ont exprimé leur désir constant d'approfondir l'intégration régionale, y compris par la création d'un marché commun pour les biens, les services, les capitaux et la main-d'œuvre, et par l'harmonisation des règles. Et il y a des faits nouveaux positifs en ce sens. En attendant,²⁷⁹ plusieurs initiatives concrètes en matière de coopération sont entreprises pour faciliter le commerce en forgeant des mécanismes de coopération aux niveaux régional²⁸⁰ et sous-régional pour les services d'infrastructure essentiels, tels que transports, tourisme, énergie et télécommunications, ainsi que des initiatives pour faciliter les investissements et le mouvement des personnes physiques à l'intérieur de la communauté.²⁸¹

3.2. Renforcement de l'intégration régionale en Afrique : quelques perspectives :

En raison de l'intense concurrence que les pays se livrent pour les marchés et les ressources externes, il est impératif que les pays africains²⁸² renforcent leurs liens économiques entre eux dans la foulée d'une intégration économique officielle ou d'une intégration institutionnelle. Dans les efforts qu'ils déploient pour élargir et rationaliser leur capacité de production et pour acquérir la technologie nécessaire²⁸³ à la croissance industrielle, les décideurs africains devraient reconnaître le rôle important que les STN (Société transnationale) d'Afrique et d'autres pays en développement peuvent jouer dans la promotion de la croissance économique. Les recommandations suggérées ci-après permettraient d'établir et de renforcer l'intégration institutionnelle:²⁸⁴

a) Entreprendre des projets régionaux d'IED :

Pour des raisons stratégiques, les STN²⁸⁵ africaines, généralement petites, peuvent choisir de coopérer et d'investir avec des entreprises installées dans d'autres pays ou dans des pays d'accueil. Comme elles disposent de compétences et de ressources limitées, les petites entreprises sont extrêmement vulnérables sur les marchés hautement concurrentiels, ce qui

²⁷⁹ Conférence des nations unies. Op.cit.

²⁸⁰ Ibid.

²⁸¹ Ibid.

²⁸² Ibid.

²⁸³ Ibid.

²⁸⁴ Ibid.

²⁸⁵ Ibid.

explique pourquoi les petites STN se tournent davantage vers les²⁸⁶ coentreprises que les STN plus importantes. Les gouvernements africains ne font toutefois pas suffisamment d'apports pour promouvoir l'investissement dans des projets régionaux viables qui permettraient d'exploiter les économies d'échelle et de faire contrepoids à une éventuelle situation de monopole des STN internationales. Différentes avenues de collaboration s'offrent aux pays africains qui souhaitent atteindre cet objectif,²⁸⁷ notamment des accords de collaboration industrielle, des accords de licence, une coopération sur le plan des services d'ingénierie et des services techniques, la formation du personnel et la prestation de services de recherche et développement. Ce faisant, les entreprises doivent adopter une approche plus pragmatique concernant les relations commerciales entre pays africains dans les domaines de l'investissement et de la technologie.²⁸⁸

La coopération devrait débiter par l'identification et la conception de projets industriels qui présentent un intérêt commun, notamment la réalisation²⁸⁹ d'études de faisabilité et la formulation de projets pouvant bénéficier de concours bancaires. Des réseaux d'information efficaces devraient être établis pour fournir des informations exactes et actualisées sur les perspectives d'investissement, les débouchés technologiques et le potentiel du marché, les lois et réglementations nationales, les coûts, la disponibilité de la main-d'œuvre et d'autres ressources, les expériences²⁹⁰ d'éventuels partenaires, etc. L'établissement d'associations professionnelles régionales pourrait jouer un rôle particulièrement stimulant pour relier entre elles les entreprises locales de différents pays. Comme l'Afrique présente d'importantes lacunes au niveau de ses infrastructures et que cela a un impact négatif sur²⁹¹ l'intégration régionale, les projets régionaux d'infrastructure sont des choix idéaux pour les IED. En outre, étant donné l'importance de l'agriculture dans la plupart des pays africains, l'investissement dans le secteur agricole, à la fois sur les plans de la production et de la transformation, devrait s'inscrire dans la stratégie de développement régionale. Les sommes devraient de préférence être investies dans la création d'activités entièrement nouvelles pour que les investissements, actuellement à un niveau très bas, atteignent au moins le même niveau que les fusions-acquisitions. À cet égard, les partenariats public-privé pourraient constituer un modèle d'investissement intéressant,

²⁸⁶ Conférence des nations unies. Op.cit.

²⁸⁷ Ibid.

²⁸⁸ Ibid.

²⁸⁹ Ibid.

²⁹⁰ Ibid.

²⁹¹ Ibid.

puisque les mesures prises par ces secteurs sont complémentaires et que les ressources disponibles pour mettre en œuvre de tels projets sont énormes.²⁹²

b) Renforcer les mesures réglementaires pour promouvoir les IED entre pays africains :

Les modifications apportées aux réglementations nationales²⁹³ ces vingt dernières années ont accentué la libéralisation et la déréglementation, ce qui devrait avoir un effet positif sur les IED. Dans une enquête menée en 2006 auprès d'organismes de promotion de l'investissement, plus de 90 % des répondants africains ont indiqué que leurs politiques ciblaient les IED provenant d'autres pays en développement, en particulier ceux de leur propre région (CNUCED, 2006). En Afrique,²⁹⁴ c'est l'Afrique du Sud qui vient au premier rang des pays d'origine en développement qui sont ciblés. Ce pays participe aussi activement à des projets d'investissement régionaux. La Société de développement industriel et la Banque de développement de l'Afrique australe participent, par exemple, au financement (par souscription d'actions) de projets mis en œuvre par le secteur privé en Afrique australe et dans d'autres parties d'Afrique. Outre sa participation directe au financement des investissements, la Société de développement industriel aide les entreprises²⁹⁵ à identifier des possibilités d'investissement à l'étranger. Par ailleurs, le Ministère du commerce et de l'industrie a mis en place des mécanismes de soutien de l'internationalisation des entreprises dans le secteur de l'automobile.

Pour veiller à ce que les intérêts des milieux d'affaires soient respectés, ceux-ci devraient être mieux représentés au sein des organes de décision nationaux et régionaux,²⁹⁶ et ce de façon plus systématique. En outre, les politiques d'investissement devraient être harmonisées au niveau régional pour empêcher les objectifs contradictoires. À cette fin, le rôle des intervenants mineurs (entreprises) et celui des intervenants majeurs (gouvernements et organismes régionaux et internationaux) dans la promotion de l'investissement étranger en Afrique doivent être bien équilibrés.²⁹⁷

²⁹² Conférence des nations unies. Op.cit.

²⁹³ Ibid.

²⁹⁴ Ibid.

²⁹⁵ Ibid.

²⁹⁶ Ibid.

²⁹⁷ Ibid.

c) Privilégier les accords d'investissement régionaux plutôt que bilatéraux :

La multiplication des initiatives bilatérales, plus limitées, ne devrait²⁹⁸ pas exclure une approche régionale de la coopération économique. Les pays africains ont eu tendance à nouer de plus en plus d'accords bilatéraux en matière de commerce et d'investissement. Fin 2007, l'Afrique avait ainsi conclu près de 700 accords d'investissement bilatéraux, dont 120 avec d'autres pays africains (CNUCED, 2008).²⁹⁹ Ces mécanismes bilatéraux devraient toutefois prélude à des mécanismes régionaux ou multilatéraux, et non l'inverse. Les accords d'investissement régionaux réussissent en effet davantage à attirer les investissements étrangers intra-africains que les accords bilatéraux. Le COMESA est un bon exemple d'un bloc régional qui favorise l'intégration régionale dans le domaine de l'investissement.³⁰⁰

L'intégration régionale de pays se situant à des stades de développement économique différents pourrait profiter davantage aux pays partenaires plus développés pour ce qui est des investissements régionaux. Afin d'éviter cet éventuel écueil, les incitations offertes par les gouvernements des pays d'origine ou d'accueil pour attirer les flux d'investissement et les activités de développement industriel doivent atteindre un équilibre que toutes les parties estiment acceptables.³⁰¹

d) Etablir un secteur financier fort en Afrique:

L'exemple de la réforme bancaire menée au³⁰² Nigéria a démontré que toute politique d'investissement intra-africain devrait reposer sur un solide secteur financier. De fait, la présence de réseaux bancaires dans plusieurs pays africains favorise l'apparition des mécanismes de paiement nécessaires pour promouvoir le commerce et les flux financiers entre les pays.

Le bilan des accords d'intégration régionale dans les domaines du commerce, des investissements et de la migration reflète l'évolution de la situation économique qui prévaut sur le continent. L'enjeu consiste maintenant à déterminer la façon de maximiser les effets positifs de l'intégration régionale sur le développement de l'Afrique. L'intégration régionale

²⁹⁸ Conférence des nations unies. Op.cit.

²⁹⁹ Ibid.

³⁰⁰ Ibid.

³⁰¹ Ibid

³⁰² Ibid.

n'est pas une fin en soi; elle devrait plutôt être considérée comme un premier pas vers la création d'un climat propice aux investissements et à la compétitivité à l'exportation.³⁰³

L'intégration régionale sera aussi affectée par la restructuration des relations entre le Groupe ACP et l'Union européenne prévue dans les négociations sur les APE, ainsi que par l'établissement de nouvelles relations économiques³⁰⁴ bilatérales, en particulier avec les nouveaux pays en développement émergents. Les pays africains doivent adopter une nouvelle Approche du régionalisme mieux adaptée à toutes ces réalités.

³⁰³Conférence des nations unies. Op.cit.

³⁰⁴ Ibid

Conclusion du chapitre

Le chapitre suivant a évoqué l'autre interface relative à la construction des blocs disant que l'ensemble économique participe à l'insertion mondiale voulu ou pas.

Le nouveau contexte international a affirmé cette logique ce qui a changé le chemin pris par les pays d'Afrique on les stimulant à renforcer leur relations individuellement avec les autres pôles afin d'éviter toute exclusion attendue sans évaluer les avantages du groupe.

Les analyses économiques ainsi les chiffres confirment que la distribution de la richesse a connu une nouvelle dimension partout dans le monde ce qui traduit une répartition inégale des échanges. Enfin, on peut dire que la dynamique d'intégration est un processus qui a bouleversé le monde et même l'espace géographique en changeant la direction des flux des différents échanges.

A priori, La nouvelle mosaïque du monde caractérisée par l'enfoncement des regroupements régionaux interpelle la stratégie des blocs et la considère comme une passerelle indispensable qui permettra aux différents pays d'embarquer sur le navire de l'économie mondiale, en évitant la marginalisation et procéder un poids parmi les autres espaces économiques.

CHAPITRE III : L'INTEGRATION ENTRE LES PAYS DU MAGHREB AU SEIN DE LA REGIONALISATION DE L'ECONOMIE MONDIALE

SECTION 01 : renforcement de l'intégration régionale dans le Maghreb : vue D'ensemble.

- 1-Bilan succinct de l'intégration régionale dans le Maghreb.
- 2-L'intégration du Maghreb et le confinement quadrilatéral du développement.

SECTION 02 : les échanges intra-maghrébins élément clé pour la réalisation du bloc Magrébin ».

- 1- Les échanges intra-maghrébin / analyse et développement.
- 2- Les PME vecteur d'intégration Maghrébine.
- 3- Les grappes des PME maghrébines : stratégie de réaliser le bloc régional.

CHAPITRE III

L'INTEGRATION ENTRE LES PAYS DU MAGHREB AU SEIN DE LA REGIONALISATION DE L'ECONOMIE MONDIALE.

Introduction

Vue le contexte mondial actuel, des puissances et des blocs régionaux en place, les pays du Maghreb sont appelés à adhérer à la tendance internationale des regroupements régionaux intégrés. Autrement dit le Maghreb n'a d'autre choix que de s'unir, pour faire face et renforcer son développement. Mais le processus d'intégration maghrébine est lent et complexe à cause d'une série d'entraves de nature économique et politique. Et ce depuis les premières tentatives d'unification, dont la conférence de Tanger en 1958, qui représentait à la fois une volonté populaire et une réponse à la Communauté économique européenne (CEE).

Aujourd'hui, les pays maghrébins multiplient les déclarations d'intention. Mais l'Union du Maghreb arabe (UMA) créée en 1989 et réunissant les cinq Etats du grand Maghreb est en panne, en particulier depuis 1994 et la fermeture de la frontière entre le Maroc et l'Algérie. Sur le plan économique, le blocage du processus d'unification a d'une part des raisons internes qui tiennent à la faiblesse des complémentarités et d'autre part des raisons externes qui tiennent à la force d'attraction du pôle européen.

Les Etats maghrébins ont plus d'échanges avec l'Europe qu'entre eux. Parallèlement à la nécessité d'une construction économique maghrébine, le partenariat Euro Méditerranéen lancé à Barcelone en 1995 est d'une importance majeure pour ces pays et pourrait aussi favoriser l'intégration régionale.

Plusieurs spécialistes ont analysé les avantages économiques que les pays maghrébins obtiendraient dans le cas où le libre-échange Nord-Sud entre l'Union européenne (UE) et le Maghreb serait accompagné par la réalisation du libre-échange Sud-Sud.

La question relative à la construction du bloc MAGHREBIN peut paraître provocatrice mais elle mérite d'être posée. Elle est donc une question «sensible» dans la problématique qui est la nôtre. Il sera donc indispensable de sensibiliser à l'importance d'une intégration horizontale intra- maghrébine ; afin de réussir l'intégration verticale Nord-Sud mobilisé par la signature des ALE à partir de 1995, entre l'Union Européenne et le Maghreb, enfin chercher pourquoi une région comme le Maghreb n'attire pas assez des FMN malgré une certaine crédibilité de leurs programmes de réformes macro-économique. Nous montrerons que malgré l'atout de la proximité géographique avec l'Europe, le Maghreb reste encore au stade de l'économie de coûts de facteurs, stade de Depuis la fin des années quatre- vingt, les pays en développement cherchent les moyens et modalités qui leur permettent d'assurer leur intégration dans le nouvel ordre mondial (la conclusion d'un nombre grandissant d'accords commerciaux créant des zones de libre échange pour les biens et services et la libre circulation des capitaux) et à mettre leurs économies sur les sentiers d'une croissance viable et équilibrée.

Dans ce cadre, ils ont cherché à participer activement dans les arrangements régionaux, envisageant ceux- ci comme une étape vers la mondialisation.

En effet, l'unification économique du Maghreb est devenue désormais incontournable et l'intensification des échanges commerciaux entre les pays de la région, impérieuse, car l'une et l'autre, constituent des éléments d'appui indéniables pour une insertion réussie des pays maghrébins dans l'économie mondiale¹.

Pour traiter cette préoccupation, on a consacré 2 sections :

La première «renforcement de l'intégration régionale dans le Maghreb : vue d'ensemble ».

Une deuxième intitulée « les échanges intra-maghrébins élément clé pour la réalisation du bloc maghrébin ».

¹ Abdeslam BENDIABDELLAH colloque « Les PME maghrébines : un facteur d'intégration régionale ».2009

Section 1 : renforcement de l'intégration régionale dans le Maghreb : vue d'ensemble

1-Bilan succinct de l'intégration régionale dans le Maghreb :

1-1 perspectives de la construction Maghrébines :

Avant d'approfondir l'analyse il est essentiel de citer en quelques lignes l'envergure attendue par le regroupement Maghrébins.

L'intégration régionale pour faire face aux nouveaux défis de la mondialisation.²

Au sujet de la régionalisation de la mondialisation, les conférenciers ont indiqué que l'impulsion du processus d'intégration régionale constitue une condition pour faire face aux nouveaux défis de la mondialisation, appelant à surmonter les obstacles qui entravent la bonne marche de ce processus.

Les difficultés qu'affrontent le Maroc, l'Algérie et la Tunisie sont, d'un point de vue sociaux-économiques, sensiblement les mêmes. On y constate entre autres, une pression démographique commune, un taux de chômage à deux chiffres pour les trois pays, une croissance économique molle, des Investissements Directs à l'Etranger (IDE) bien trop faibles et un tissu industriel trop peu réactif face aux constantes évolutions du marché. Dans ces pays, la révolution démographique est accomplie et de nombreux jeunes diplômés entrent sur un marché du travail atone. En 2006, le taux de chômage du Maghreb se situait à 12,8%³ et Lahcen Achy, économiste au Carnegie Middle East Centre, estime que : « La proportion de jeunes de moins de 30 ans sans emploi atteint 69% au Maroc, 72% en Tunisie et 75% en Algérie »⁴

D'autant plus que pour répondre à ces défis, la Banque Mondiale estime que : « Les pays de la région devront créer huit millions⁵ d'emplois entre 2010 et 2020 pour répondre aux nouveaux arrivants sur le marché du travail ». Cette analyse est reprise par le ministre

² La clôture de la deuxième édition des Entretiens de la Méditerranée (25-26 mai 2010) / colloque Hammamet

³ Rapport *Thomas More* du 07/04/10. Toutefois de nombreux économistes soulignent que le taux de chômage pourrait estimer à un chiffre supérieur, au alentour de 15-18%.

⁴ Colloque organisé à Rabat les 28 et 29 janvier 2010 sur « Le marché du travail au Maghreb »

⁵ Par Mohamed Mokeddem, Chargé d'études au centre d'analyses et publications « Intégration économique régionale au Maghreb : enjeux & perspectives ».

marocain de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Jamal Rhmani, lors du colloque « Le marché du travail au Maghreb » organisé en janvier dernier à Rabat.

Ces chiffres alarmants soulignent à quel point les problématiques peuvent être similaires dans le marché de l'emploi au Maghreb. A cela s'ajoute une croissance au ralenti. En Algérie, l'économie se repose principalement sur l'exportation des hydrocarbures. Dans ce pays, seulement 184 produits sont exportés contre 1193 produits en Tunisie et 1120 au Maroc. Selon le professeur Abd-el Majid Bouzidi, en Algérie, l'écart entre la croissance du secteur hydrocarbures et la croissance hors hydrocarbures se situe à -6,6% en 2009⁶ contre 2,3% en 2008.

Et si l'Algérie peut se sentir en position de force dans les économies maghrébines, ce n'est qu'au regard des recettes perçues dans le domaine des hydrocarbures. Selon les chiffres de la Banque Mondiale, la croissance marocaine est la plus élevée dans la région avec un taux de 5,6% en 2008 alors qu'en Tunisie, la croissance est de 4,5%. Dans ce cadre, les IDE, qui peuvent contribuer à amplifier les effets structurels de la croissance économique parmi d'autres facteurs, ne sont pas non plus à la hauteur des espérances dans ces pays. 7,6 milliards d'USD ont été investis dans ces trois pays en 2008 (2,4 Mds au Maroc, 2,6 Mds en Algérie et 2,6 Mds en Tunisie).⁷

Cela correspond à peine à 0,4%⁸ l'ensemble des flux d'IDE en 2008 dans le monde - 1700 Mds USD- et excède tout juste 2% des IDE dans les zones émergentes (357 Mds d'USD en Amérique latine et Caraïbe et Asie du Sud et du Sud-Est, hors Chine). Lorsque l'on s'attarde à comparer d'autres zones émergentes avec la zone maghrébine, le constat est effrayant.

En Amérique latine et Caraïbe, en 2008⁹, le montant des IDE s'élevait à 144,4 milliards d'USD. En Asie du Sud et du Sud-Est, hors Chine, la CNUCED calculait un montant de 205,2 milliards d'USD d'IDE pour la même année.

Or, en 2000 déjà, Francis Ghilès, économiste et journaliste français spécialiste du Maghreb, considérait que pour sortir la zone du marasme, le pourcentage des IDE reçus au

⁶ Mohamed Mokeddem, Op.cit

⁷ Ibid

⁸ Ibid.

⁹ Ibid.

Maghreb devait atteindre 10% en 2005¹⁰. Dix ans après, les difficultés à relever pour ces trois pays restent les mêmes.

Ces marchés, aux IDE faibles et dont la croissance économique a beaucoup de mal à décoller, font aussi face à un autre problème de taille.

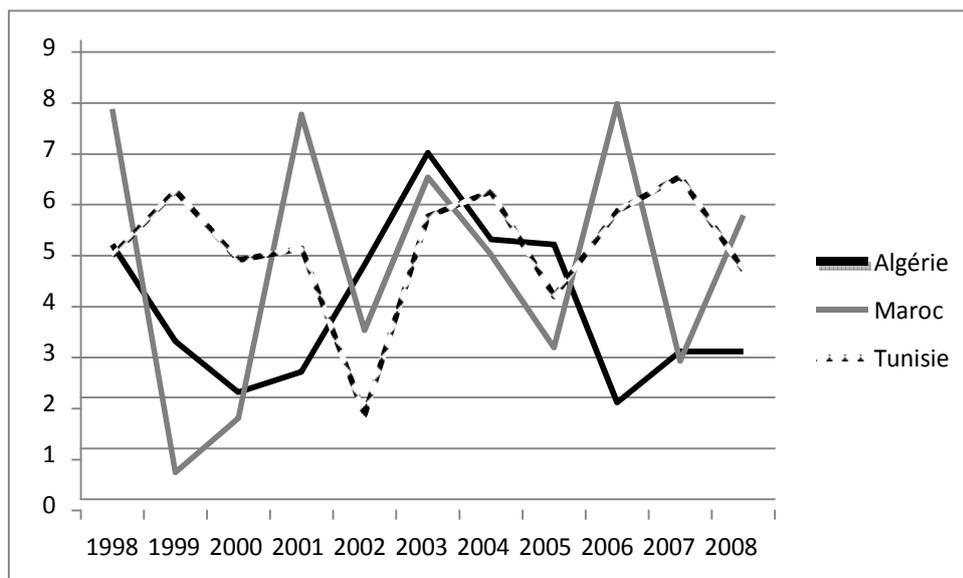
Part des IDE (en % du PIB)¹¹

Algérie	Maroc	Tunisie
1,59	2,77	6,5

¹⁰ Mohamed Mokeddem, Op.cit

¹¹Ibid.

Taux de pourcentage annuel de croissance du PIB aux prix du marché basé sur les devises locales



(Sources Indicateurs du développement dans le monde Banque Mondiale)¹²

¹² Mohamed Mokeddem, Op.cit

Comme évoqué précédemment, le tissu industriel n'est ¹³pas assez réactif. A ce titre, le démantèlement des accords multifibres (AMF), qui prévoyait un « système de quotas d'importation bilatéraux et sélectifs à l'entrée des marchés de la plupart des pays développés,¹⁴est symptomatique. Dans cette note, la Banque Mondiale revient sur la difficulté relative du Maroc et de la Tunisie face aux nouveaux concurrents (Indiens, Chinois ou Turcs entre autres) dans le secteur du textile et de l'habillement.

Avec la fin des AMF, les marchés marocains et tunisiens ont du revoir ¹⁵à la baisse leurs marges puisque la pression concurrentielle chinoise ou indienne, entre autres, s'est accrue. Aux défis économiques communs aux trois pays, s'ajoutent de nombreuses similarités dans le champ social. Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, dans le rapport du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) sur le développement humain¹⁶, se classent à des positions peu reluisantes. Selon l'indice de pauvreté humaine IPH-1 de ce même rapport, le Maroc se classe 96ème, l'Algérie 71ème et la Tunisie 65ème sur 135 pays sondés. Au Maroc, 2,5% de la population vit avec moins de 1,25 USD par jour et 14% avec moins de 2 USD par jour.¹⁷

Dans ce pays, 17% de la population n'a pas accès à l'eau potable. En Algérie, c'est 15% de la population qui ne bénéficie pas de cet accès et en Tunisie, 6%. Les chiffres du PNUD sont encore plus frappants lorsqu'il s'agit d'éducation. Le taux d'analphabétisme chez les Marocains de plus de 15 ans s'élève à 44,4% ! En Tunisie, 22,3% de la population de plus de 15 ans est analphabète et en Algérie, 24,6%. Ces chiffres officiels, émanant d'une organisation internationale, peuvent difficilement être contestés mais il existe, dans les trois pays du nord de l'Afrique, des voix discordantes n'accordant que peu de crédit aux rapports du PNUD et aux indices utilisées par ses bureaux. Au Maroc, le Haut-commissariat au Plan a plusieurs fois émis des réserves sur la validité de l'indice de développement humain, le trouvant quelque peu figé.

En effet, selon le HCP, les données accumulés par l'IDH ne peuvent pas tout à fait être applicable de la même façon dans chaque des pays du monde. En Algérie, le Ministre

¹³ <http://go.worldbank.org/Y2DHQIVL70>

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Mohamed Mokeddem, Op.cit

des affaires religieuses Bouabdallah Ghlamallah, lors de son intervention dans l'émission de radio « Nikat alalhourouf », reprise par le quotidien El-Watan du 26 août 2009, déclare : « Il n'y a pas de pauvres en Algérie, ce n'est qu'une invention des médias ». Il semble donc qu'au-delà des difficultés communes que rencontrent ces différents pays, les décideurs locaux ont parfois le même discours politique concernant l'état de leurs nations.¹⁸

Partant de ces constats, il est utile de relever les avantages dont profiteraient chacun des trois pays grâce à l'intégration économique. D'un point de vue commun aux trois pays, selon le Secrétariat Générale de l'UMA, c'est une perte de 2% de croissance annuelle que le « non-Maghreb » inflige aux pays de la région. Un peu moins pessimiste, mais tout autant significatif, dans un article paru dans la revue Jeune Afrique en 2006¹⁹, le gouvernement tunisien considérait que ce coût est égal à un point de moins par an sur la croissance économique.

Partant du constat selon lequel : « le commerce entre Etats d'Afrique du Nord équivalait à 1,3% de leurs échanges extérieurs, le taux régional le plus bas du monde »²⁰, nous pouvons nous interroger sur la réalité de la complémentarité de marchés. Cependant, au Maroc par exemple, plusieurs rapports mettent en avant l'avantage comparatif des producteurs locaux, dans le secteur des produits de la mer, sur le marché tunisien. Sur le marché algérien, c'est dans le secteur de l'agro-alimentaire que les produits marocains pourraient se tailler la part du lion (actuellement, l'Algérie n'importe que 0,6% de ses produits agro-alimentaire depuis le Maroc alors que 40% proviennent d'Espagne et de France)²¹ Par ailleurs, selon une enquête menée par le CERI en 2008,²² l'autre avantage que pourrait voir les marocains grâce à cette intégration régionale est la mise en marche plus rapide des réformes dont le Maroc a besoin.

Outre le commerce des biens et services, les avantages à tirer d'une intégration se situent au niveau des coopérations industrielles et techniques. Ces coopérations

¹⁸ Mohamed Mokeddem Op.cit.

¹⁹ Le Coût du non-maghreb, Jeune Afrique, 19 mai 2006 in Enjeux de l'intégration maghrébine – le coût du non-maghreb, Ministère de l'Economie et des Finances du Maroc

²⁰ « Le « non-Maghreb » coûte cher au Maghreb », Francis GHILES, *Monde Diplomatique*, janvier 2010.

²¹ Enjeux de l'intégration maghrébine – le coût du non-Maghreb, Ministère de l'Economie et des Finances du Maroc

²² Le Maroc, l'Union du Maghreb Arabe et l'Intégration régionale, Euromesco, mai 2008

permettraient de créer des biens exportables de plus grandes valeurs et de coûts moindres. L'intégration économique ne doit donc pas ²³seulement s'envisager sur la base des productions nationales existantes mais bien sur les potentialités de production futures. Un rapprochement entre l'Algérie et le Maroc, dans le domaine de l'énergie et de la pétrochimie, pourrait créer une synergie à la « production d'engrais la plus compétitive au monde, entraînant dans son sillage de nombreuses entreprises de sous-traitance et des investisseurs des cinq continents sans compter un nombre incalculable d'emplois »²⁴.

De plus, le désenclavement du marché algérien pourrait permettre une meilleure maîtrise du taux d'inflation. Et à terme, l'économie rentière algérienne pourrait se diversifier dans un gros marché commun. Pour ce qui est de la²⁵ Tunisie, l'industrie exportatrice, et en particulier l'huile d'olive, pourrait elle aussi profiter de l'intégration régionale au Maghreb. D'autre part, à elle seule, la Tunisie « perdrait environ 20 000 emplois par an du fait de la non-existence de l'UMA et le manque à gagner en termes d'Investissements directs étrangers (IDE) est estimé à 3 milliards de dollars par an pour l'ensemble de la région alors qu'ils devraient au contraire être attirés par une zone de presque 100 millions de consommateurs»²⁶.

1-2 Le cout du non Maghreb :

Ainsi, les impasses dans lesquelles se sentent les sociétés maghrébines, les transformations internes et les mêmes enjeux liés au libéralisme, de nouvelles générations de plus en plus imprégnées de mondialisation et de culture technocratique, la volonté conjointe des Etats d'accentuer l'ouverture et le développement économique, sont autant de facteurs qui devraient inciter à l'intégration maghrébine.²⁷

Convaincue de la nécessité d'impulser la dynamique maghrébine, la Tunisie n'a ménagé aucun effort en vue de consolider l'édifice maghrébin et d'en dynamiser les structures. L'objectif étant de préparer une nouvelle étape de partenariat et de complémentarité entre les pays maghrébins pour atteindre le stade d'une véritable

²³ Le « non-Maghreb » coute cher au Maghreb, op.cit.

²⁴ Ibid.

²⁵ Mohamed Mokeddem Op.cit.

²⁶ Ibid.

²⁷ [www.cout du non Maghreb](#). Op.cit.

intégration économique durable et efficace. Car le non-Maghreb coûte à chaque pays maghrébin au moins deux points en matière de croissance économique.²⁸

Accélérer la cadence des échanges entre les pays du Grand Maghreb est le plus grand vœu de tous les Chefs d'Etats de la région. Il est également le rêve le plus absolu de tous les entrepreneurs qui cherchent, aussi bien à liquider leurs marchandises sur des marchés voisins ou à étendre leurs affaires en dehors des frontières. Tous sont en train d'œuvrer à travers l'adoption de méthodologies claires et de politiques de voisinage, prenant en compte l'imbrication des intérêts des pays maghrébins. Des revendications légitimes et fondamentales afin de réaliser l'intégration espérée pour une réelle zone de libre-échange et un groupement économique maghrébin.²⁹

Le rapprochement des pays de l'UMA est devenu une nécessité économique incontournable et de toute urgence. Si ces pays espèrent se tailler une place parmi les grands pays industrialisés, leur union, dans le cadre d'une complémentarité et d'une relance de l'UMA, pourrait leur conférer la puissance nécessaire et sera la marque de leur crédibilité auprès de leurs partenaires européens. Cela renforcera l'attractivité de la région pour les flux d'investissement directs étrangers, car une telle union permettra la valorisation de la stabilité régionale et créera un élargissement de la taille du marché qui représente 80 millions de consommateurs.³⁰

Aujourd'hui, et si on analyse les chiffres avancés par le ministère du Développement et de la Coopération internationale, les échanges économiques et commerciaux intermaghrébins ont pu enregistrer des hausses³¹ au niveau des exportations. Toutefois, malgré cette évolution, les échanges demeurent faibles et insignifiants comparativement aux échanges extérieurs des cinq pays de l'UMA avec l'UE. Quelques vieux chiffres datant de la fin de 2007 montrent que sur un total de 137 milliards de dollars d'échanges commerciaux,

²⁸ Le magazine international de l'information en ligne Saïd Ben Kraïem, Forum « Union du Maghreb Arabe: L'intégration économique, un choix stratégique » Mercredi 30 Juin 2010

²⁹ La presse.tn / Afrique du Nord: Union économique maghrébine - Pour une synergie durable Saoussen BOULEKBECHÉ 15 Mars 2010.

³⁰ Ibid.

³¹ Ibid.

seulement 2% sont échangés entre les pays de l'UMA, contre 66% avec l'UE, 13% avec le reste des pays industrialisés et 19% avec les autres régions.³²

Il faut reconnaître toutefois que plusieurs actions ont été réalisées au niveau maghrébin. Il s'agit surtout de la création d'une banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur qui contribuera au développement de la coopération entre les pays de la région ainsi que de la création depuis 2007 de l'Union maghrébine des entrepreneurs à l'initiative du patronat tunisien et qui s'inscrit dans ce cadre et de l'Union maghrébine des foires. Des efforts qui sont de nature à encourager les opérateurs économiques maghrébins à chercher et à saisir toutes les opportunités existantes.³³

1-3 Dynamique et blocages de l'union du Maghreb :

En ce qui concerne les freins au projet d'intégration économique régionale, de nombreuses analyses ont déjà mis en avant ce qui pouvait ralentir ou même stopper le processus. Bien évidemment, la relation politique algéro-marocaine gangrène la relation commerciale au nord de l'Afrique. Tant que ces deux pays n'avanceront pas ensemble et que leur relation sera conflictuelle, l'intégration économique au³⁴ Maghreb sera difficile, voire selon certains, impossible. Par ailleurs, les blocages de l'intégration économique régionale peuvent être analysés, toujours dans le champ politique, par l'interprétation que s'en font les dirigeants maghrébins. En effet, si pour le Maroc, l'intégration économique du Maghreb peut signifier devenir une zone et un partenaire beaucoup plus fiable pour l'Union Européenne, les Algériens eux, considèreraient, à tort ou à raison, que l'intégration économique créerait un vrai « tigre africain », concurrent direct de l'U.E. Ces visions peuvent être complémentaires car elles se rejoignent dans la volonté de peser plus dans les négociations avec l'UE.³⁵

L'envie d'intégration économique est aujourd'hui portée en partie par le secteur privée. Ces entrepreneurs deviennent de vrais interlocuteurs pour la construction économique régionale. Pour preuve, la participation des patrons maghrébins aux différents forums régionaux depuis plusieurs années est tout à fait positive. Durant les Business

³² Mohamed Mokeddem Op.cit

³³ Ibid.

³⁴ Ibid

³⁵ Ibid

MEdays 2009 organisé par l'Institut Amadeus, ³⁶ plusieurs patrons de confédérations patronales algériennes ont fait le déplacement à Tanger pour discuter avec leurs homologues marocains. Cette volonté de travailler ensemble résume parfaitement les projections positives que quiconque peut faire sur l'intégration économique au Maghreb.

Le rôle des businessmen d'Algérie, du Maroc et de Tunisie s'intensifie avec le temps et de ces échanges est née, en 2009, l'Union Maghrébine des Employeurs³⁷ (UME). Cette union réunit les organisations patronales du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie mais aussi de la Libye et de la Mauritanie. Grâce à la mise en route de l'UME, le premier signe de vie d'une réelle coordination entre entrepreneurs maghrébins peut être relevé. ³⁸

Avec la mise en route de l'UME, il est envisageable d'assister à une amélioration généralisée et progressive des échanges inter maghrébins. Par ailleurs, à cette nouveauté dans le paysage maghrébin, la création d'une banque régionale est accueillie avec beaucoup d'intérêt. En effet, depuis le 16 mars 2010 et la réunion d'Alger des différents ministres des Finances, ³⁹ la Banque Méditerranéenne recommandation de fin de conférence.

Lors de la réunion d'Alger, Karim Djoudi, ministre algérien des Finances, expliquait que le principal objectif de la BMICE sera de créer une économie maghrébine intégrée en finançant des projets industriels et agricoles conjoints. Dotée d'une première enveloppe s'élevant à 500 millions d'USD, la Banque maghrébine servira d'appui aux projets destinés à renforcer le commerce et le développement. Ce lancement est considéré comme une étape cruciale et essentielle pour réaliser l'intégration du Maghreb économique en vue de créer un marché unique.⁴⁰

Ces projets qui doivent devenir de réelles forces pour qu'enfin le Maghreb assume son rôle économique en Afrique et dans le monde méditerranéen peuvent, en partie, s'appuyer sur des secteurs que beaucoup d'économistes et d'entrepreneurs considèrent comme prometteurs d'un point de vue ⁴¹ « partenariat interrégional ». En effet, le « tigre africain » pourra être effectif grâce à des synergies dans plusieurs secteurs

³⁶ Mohamed Mokeddem. Op.cit

³⁷ Ibid.

³⁸ Ibid

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Ibid.

déjà très compétitifs. L'ambition d'une politique énergétique commune entre le Maroc et l'Algérie pour la création d'engrais ultra-compétitifs peut devenir une réalité en tenant compte de la volonté des acteurs économiques. La possibilité d'engranger des bénéfices énormes peut aussi être facilement identifiable dans le secteur du tourisme saharien avec des circuits transnationaux, sécurisés et inédits⁴²

2. L'intégration du Maghreb et le confinement quadrilatéral du développement⁴³

En tant que région, le Maghreb est confronté à des défis posés par :

Voir schéma⁴⁴ page suivante :

- 2.1- la pression démographique,
- 2.2- les déficits de développement humain,
- 2.3- le changement climatique, et
- 2.4- la compétitivité mondiale.

• L'intégration régionale permettrait aux pays du Maghreb de partager leurs fardeaux et leurs avantages compétitifs en matière de développement économique et de réforme de la gouvernance.⁴⁵

***Pourquoi l'intégration régionale est elle essentielle au développement au Maghreb ?⁴⁶**

Le Maghreb a plus que jamais besoin d'ancrer sa stratégie de développement dans une union cohésive s'il veut surmonter son passé et progresser avec confiance vers l'avenir. Le Maghreb est confiné dans un étau quadrilatéral ⁴⁷ pression démographique, déficit de développement humain, changement climatique et compétitivité mondiale voir schéma ci-dessous, trop grand pour être vaincu par des réformes mises en œuvre en solitaire. Ce

⁴² CIPE : www.cipe.org/blog.jawwad.rachami.juin.2009

⁴³ Ibid

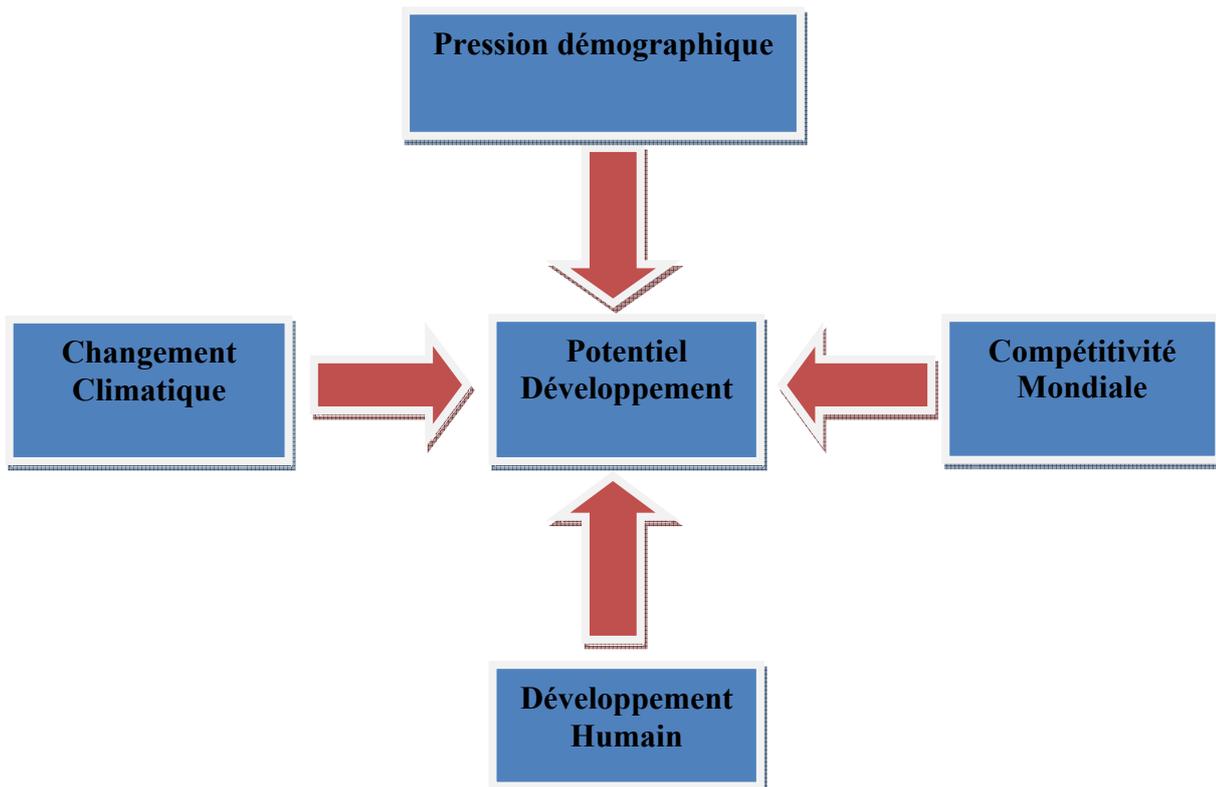
⁴⁴ Ibid

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ Ibid

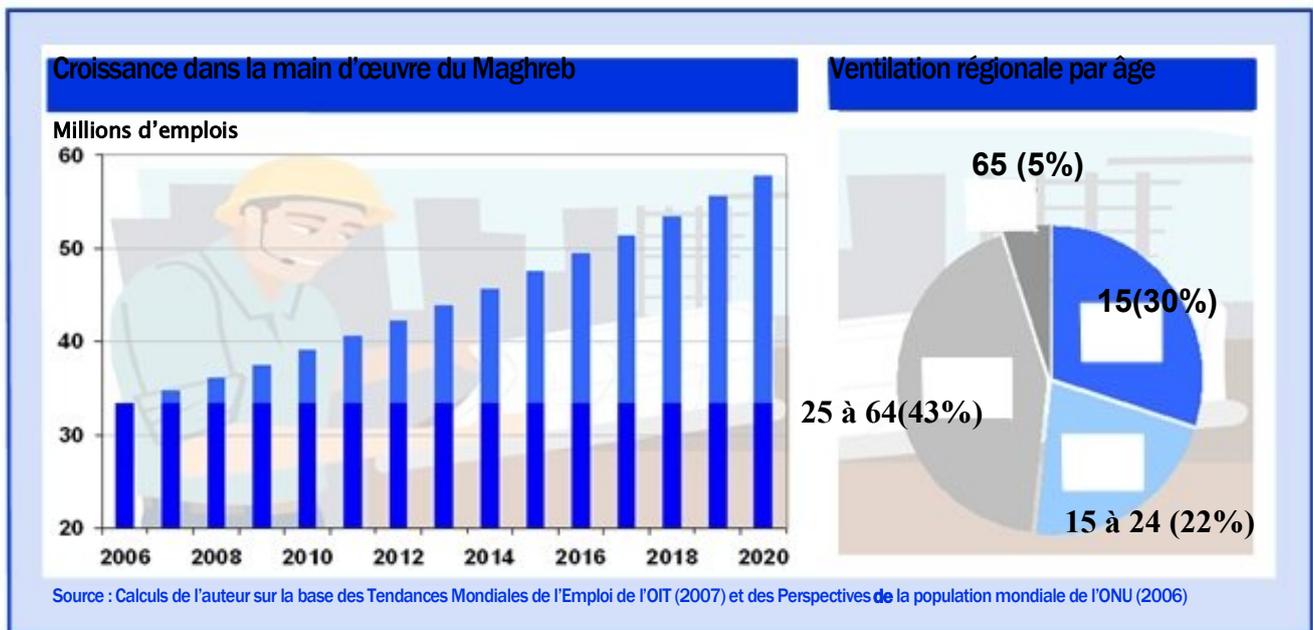
⁴⁷ Ibid.

confinement est exacerbé par l'absence d'institutions démocratiques, un obstacle principal à l'intégration régionale.



2.1 La pression Démographique :⁴⁸

Le Maghreb compte 81 millions d'habitants, dont l'âge moyen est de 24 ans et dont un tiers a moins de 15 ans. La stabilité future dépendra de la manière dont les pressions démographiques sont gérées au sein de l'économie et des institutions de la région. Une solution-clé à ce défi est la création d'emplois. La région doit créer entre 20 et 25 millions de nouveaux emplois pour 2020 rien que pour suivre la croissance démographique, cela étant aggravé par la rigidité du marché de l'emploi local et par une rude concurrence mondiale. Les données du Programme des Nations Unies pour le ⁴⁹Développement (PNUD) et le Fonds Monétaire International (FMI) estiment le taux de chômage combiné de la région à environ 16 pour cent. Ces estimations officielles englobent en général le taux d'emploi temporaire et surestiment souvent l'emploi des femmes⁵⁰ dans l'agriculture rurale. En fait, les Tendances mondiales de l'emploi (GET) de 2007 publiées par l'Organisation Mondiale du Travail (OIT) montrent que la région a le plus faible taux de participation de la main-d'oeuvre du monde. Les Enquêtes locales de main-d'oeuvre font état de taux de chômage encore plus élevés (25-30 pour cent), en particulier chez les femmes en milieu urbain et ⁵¹les jeunes récemment diplômés de l'université.



⁴⁸ CIPE. Op.cit

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Ibid.

Le chômage en milieu urbain est particulièrement problématique dans la région car deux tiers de la population du Maghreb résident actuellement dans des villes ou à la périphérie. La région a connu une transformation au cours des trois dernières décennies, avec des flux migratoires internes renversant la dynamique démographique de la région, qui est devenue essentiellement urbaine plutôt que rurale. Cette migration interne a été précipitée par la sécheresse qui a ravagé le secteur agricole au cours de la majeure partie des années 90. La sécheresse a poussé un grand nombre de chercheurs d'emploi peu qualifiés – et souvent non scolarisés – vers les villes ou leur périphérie.⁵²

Ce modèle migratoire a créé des grandes concentrations de jeunes pauvres et désabusés en milieu urbain, conduisant souvent à une activité du secteur informel et à une immigration clandestine vers la zone euro, une situation qui pose un risque pour la stabilité interne et la sécurité internationale.⁵³

Par ailleurs, de mauvais résultats économiques dans des structures sociales accablées encouragent fortement les jeunes diplômés et les professionnels à chercher des opportunités économiques ailleurs, créant un exode des cerveaux qui limite les perspectives de développement de la région. Les envois de fonds des travailleurs ne peuvent compenser les pertes dans les investissements et l'activité économique du fait de la faible productivité totale des facteurs et de l'absorption de l'emploi.⁵⁴

L'intégration régionale générerait la dynamique de marché et l'économie d'échelle pour une absorption plus efficace de la main-d'oeuvre totale. La région a l'occasion d'influencer ses jeunes et ses populations urbaines, ou ⁵⁵de permettre que cette situation perdure comme un grand problème, avec des conséquences s'étendant à l'Europe voisine et au monde dans son ensemble.

2.2 Déficits de développement humain :

Le déficit de développement humain de la région menace de faire pencher ce scénario de problème du mauvais côté. Selon le PNUD, environ 40 pour cent de la population adulte de la région est analphabète, et près d'un tiers des jeunes en milieu urbain sont sans emploi.

⁵² CIPE. Op.cit

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Ibid.

Ce problème est particulièrement grave au Maroc et en Mauritanie, où près de la moitié de la population est analphabète. Par ailleurs, la région souffre d'un réel déficit en termes de qualité institutionnelle de son système éducatif et de création et de diffusion de la technologie.

Par ailleurs, dans l'étude internationale de mathématique ⁵⁶ et de science de 2003, les élèves marocains de 4^e et de dernière année d'enseignement primaire ont obtenu un résultat bien inférieur à la moyenne internationale en mathématique et en science. En fait, le 95^e percentile des résultats au Maroc pour les deux matières correspond à peine au 5^e percentile des résultats en l'Estonie et en Lettonie. En dépit des progrès mesurables déployés dans la région en matière de services humains et de santé, depuis les années 60, le déficit de développement humain reste un obstacle majeur au développement du Maghreb. En 2006, le Maroc a lancé une initiative nationale pour le développement humain sous la supervision personnelle du Roi, et l'Algérie investit une partie de l'excédent des recettes des hydrocarbures dans des initiatives de développement humain. ⁵⁷

La mise en synergie des ressources régionales et l'appariement du développement d'aptitudes et d'opportunités réelles dans le cadre de la spécialisation régionale et de la compétitivité mondiale constituent le meilleur moyen de surmonter ces déficits de développement humain. L'urgence est grande, étant donné que le changement climatique menace la productivité à long terme de l'un des secteurs les plus exigeants en main-d'œuvre de l'économie du Maghreb. ⁵⁸

2.3 Changement climatique

L'agriculture est le principal secteur d'emploi au Maghreb. Cela vaut particulièrement au Maroc, où 45 pour cent de la main-d'œuvre est employée dans l'agriculture. Des conditions météorologiques défavorables ont entraîné une faible production agricole, ⁵⁹ réduisant ainsi les opportunités d'emploi et de croissance. La sécheresse au Maroc a réduit le taux de croissance du PIB de 4 pour cent, en dépit de la reprise des secteurs non agricoles de l'économie. ⁶⁰

La région connaît déjà des températures record supérieures à ce qui est considéré « normal » pour l'agriculture. Pire encore, le Panel intergouvernemental sur le changement climatique estime que les températures annuelles moyennes dans la région augmenteront de

⁵⁶ CIPE. Op.cit.

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ Ibid.

⁵⁹ Ibid.

⁶⁰ Ibid.

plus de cinq degrés pour 2100, ce qui impliquera une réduction moyenne de la production agricole de plus de 30 pour cent, selon une récente étude réalisée par l'Institut Peterson d'économie internationale. Cette étude souligne également qu'en dépit de la gravité de ces estimations, les pertes de productivité pourraient être encore plus importantes que prévues si la situation était aggravée par des invasions ⁶¹d'insectes, une grave sécheresse et la rareté de l'eau qui sont susceptibles d'accompagner le changement climatique.

L'agriculture au Maghreb souffre déjà d'un grand écart de productivité par rapport aux économies de la zone euro. La production agricole par travailleur en Espagne, par exemple, est dix fois supérieure à celle au Maghreb. Cela est dû à la lente adoption au Maghreb de la technologie, aux ressources hydriques souterraines surexploitées, à l'érosion des sols et à des infrastructures en retard.⁶²

Le changement climatique n'est pas le seul obstacle au développement agricole au Maghreb : la dynamique sociale changeante et la faible capacité de production obligent la région à restructurer son économie pour relever le défi de l'emploi et jouer un rôle compétitif Dans l'économie mondiale.⁶³

2.4 Compétitivité mondiale

Si le secteur agricole de la région est limité et si les structures sociales s'urbanisent de plus en plus, la clé d'un développement économique substantiel devrait alors résider dans la création d'une capacité compétitive de fabrication et de services au niveau local.⁶⁴ En effet, en dehors des hydrocarbures, la région reste un importateur net de produits et services. Sa part combinée du commerce mondiale, hydrocarbures compris, n'est égale qu'à celle de la République tchèque, et moins de 3 pour cent de ses exportations totales concernent des produits de technologie de pointe.

L'Algérie, par exemple, serait dans l'essence en faillite sans les hydrocarbures, qui représentent 98 pour cent de ses exportations. Sans les envois de fonds des travailleurs, le Maroc aurait un déficit courant permanent, en plus d'une économie limitée par la faible productivité et la forte sensibilité à l'externalité.⁶⁵

Un exemple statistique éloquent de la position non compétitive de la région est sa productivité totale des facteurs (PTF) négative et sa croissance négative en termes de

⁶¹ CIPE. Op.cit

⁶² Ibid.

⁶³ Ibid

⁶⁴ Ibid

⁶⁵ Ibid

production par travailleur au cours de la dernière décennie. La PTF, qui couvre l'efficacité et la croissance de la technologie, est considérée par de nombreuses personnes comme un indicateur des moteurs réels de la croissance économique. Une faible PTF révèle comment les déficits de développement humain, la rigidité du marché de l'emploi et la gouvernance autocratique conspirent pour limiter la créativité, l'innovation, et l'esprit d'entreprise.⁶⁶

La région a modéré certains de ses obstacles au commerce au cours des cinq dernières années. Le Maroc mérite en particulier des félicitations pour avoir conclu avec succès un accord commercial d'association avec l'UE et un accord de libre-échange avec les États-Unis. Cependant, les industries locales, comme le textile,⁶⁷ luttent dans le cadre de la libéralisation du commerce car elles ne peuvent tout simplement pas concurrencer d'autres économies émergentes sur la base de la productivité de la main-d'œuvre ou de la technologie.

Pour l'instant, ces industries peuvent bénéficier⁶⁸ d'accords exclusifs de commerce bilatéral avec l'UE et les États-Unis, mais si elles ne peuvent augmenter leur compétitivité mondiale, elles échoueront probablement à long terme. Le véritable défi ici consiste à créer une capacité d'exportation compétitive qui réponde à la demande sur le marché mondial. Toutes les économies émergentes au cours des dernières décennies – du Japon à la Chine actuelle ont basé leur croissance sur les exportations, en mettant l'accent sur l'innovation et la productivité⁶⁹

Dans la fabrication. L'Inde est l'exception, ayant plutôt choisi de baser sa croissance sur des services mondiaux de technologie de pointe. L'idée reste la même : obtenir une croissance significative par le biais de sociétés et d'industries compétitives au niveau mondial.⁷⁰

L'intégration régionale pourrait se prêter à la mise en œuvre d'une stratégie hybride d'exportation croissance qui place les investissements stratégiques dans les économies de services (Maroc et Tunisie) pour promouvoir des services mondiaux de technologie de pointe et mise sur les ressources énergétiques pour promouvoir⁷¹ la fabrication compétitive à l'échelle mondiale dans le reste de la région. L'intégration créerait des mesures incitatives de marché pour la complémentarité intra régionale du commerce, qui fait défaut au Maghreb. Elle jetterait les bases de la planification du développement d'aptitudes et de la création

⁶⁶ CIPE. Op cit

⁶⁷ Ibid.

⁶⁸ Ibid.

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ Ibid

⁷¹ Ibid.

d'emplois. L'intégration pourrait également entraîner la diversification économique afin d'atténuer le risque de syndrome hollandais, où les pays riches en ressources souffrent d'un déclin de la compétitivité de leur secteur de la fabrication. Une étude empirique réalisée par le groupe sur le développement économique et social de la Banque Mondiale en 2006 a conclu que le Maghreb pourrait, par rapport aux tendances au statu quo, augmenter son PIB réel par habitant de 50 pour cent d'ici à 2015 par le biais d'une réforme et d'une intégration plus poussées.⁷²

➤ Quels sont les obstacles à une véritable intégration du Maghreb ?

- **Conflit territorial**⁷³

Les possibilités d'une Union du Maghreb sont réelles, tout comme ses divisions. Pendant plus de trois décennies, le Maroc et l'Algérie se sont opposés dans une guerre de faible intensité pour un territoire connu sous le nom de Sahara occidental.

Cela reste une contradiction fondamentale à l'intention d'intégration qu'ont exprimée les pays du Maghreb. Le conflit territorial qui oppose ces deux pays – qui représente plus de 80 pour cent de la population de la région et 70 pour cent de son activité économique continuera à paralyser dans la pratique tout effort sérieux en vue d'une union complète.⁷⁴

Une question fondamentale qui sous-tend les conflits internes de la région est la préférence collective pour les idéaux nationalistes par rapport à l'imagination mondialiste. Les dirigeants nationaux doivent convaincre leurs peuples que la région est liée par des valeurs et une destinée communes, et que seule l'intégration peut donner au Maghreb une chance de s'en tirer sur les marchés mondiaux.⁷⁵ Il y a actuellement une ouverture dans le conflit opposant le Maroc et l'Algérie qui peut être intégrée dans le cadre d'une Union du Maghreb : le Maroc a présenté une proposition visant à accorder l'autonomie (sous la souveraineté marocaine) aux territoires disputés. Si les pays du Maghreb veulent sérieusement

⁷² CIPE. Op.cit

⁷³ Ibid

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ Ibid.

Parvenir à une union complète, la question de la souveraineté sera finalement intégrée dans les modalités de l'Union. Cette proposition semble être compatible avec la vision à long terme d'une Union du Maghreb aux structures décentralisées.

- **Gouvernance et corruption**

Les sociétés démocratiques sont en mesure de résoudre les conflits internes par le dialogue transparent et la prise de décisions responsable.⁷⁶

L'absence d'institutions démocratiques au Maghreb enracine les causes de conflit et décourage le type d'imagination politique nécessaire pour former une union. Selon Freedom House, une organisation basée aux États-Unis, le Maroc est le seul pays de la région à obtenir une note de « partiellement libre », tous les autres obtenant la qualification de « non libre ». L'une des principales conséquences du règne autoritaire est la dégradation au fil du temps d'un important levier de la gouvernance démocratique et du capitalisme de marché : la confiance.⁷⁷

La corruption est malheureusement devenue un instrument de gouvernance au Maghreb. La position dominante de l'État, ses structures fermées de prise de décisions et le style autocratique ont institutionnalisé des pratiques corrompues, en particulier dans le secteur public. Par le biais des efforts concertés de la société civile, et avec l'aide des nouvelles technologies¹⁹, la corruption peut être réduite et finalement éradiquée.⁷⁸

Le gouvernement marocain, par exemple, a récemment adopté des mesures disciplinaires à l'encontre d'agents de police qui sont apparus sur You Tube® dans des vidéos les montrant collectant des pots-de-vin de véhicules de passage. La prévalence de l'autoritarisme et de la corruption continue à réduire la marge dont dispose les pays du Maghreb pour conclure un accord complet pour une union régionale. L'idée d'une Union du Maghreb sera reléguée à des négociations marginales tant qu'une gouvernance démocratique ne sera pas instaurée dans la région. Pour qu'une union soit possible, les gouvernements nationaux doivent céder des pouvoirs et ranger leur cape nationaliste dans l'intérêt de la coopération régionale.⁷⁹

⁷⁶ CIPE. Op.cit.

⁷⁷ Ibid.

⁷⁸ Ibid.

⁷⁹ Ibid.

- **Culture politique**

Les institutions modernes ont toutefois enraciné la culture politique de la région dans une dépendance populaire à l'égard de l'État en matière d'emploi et d'assistance sociale – le résultat direct des échecs postcoloniaux en matière de gouvernance locale. Le Maroc, par exemple, a récemment traversé un processus difficile pour réduire le nombre de ses fonctionnaires, ouvrant un débat régional qui a mis en évidence à quel point l'idée de transfert de droit de l'État est considérée comme acquise au niveau régional.

Il est décevant que le Maghreb soit encore largement dominé par les contrôles d'État alors que la planification de l'État a été clairement réduite.⁸⁰ En Algérie, le gouvernement reste le principal employeur. La résistance aux réformes de marché dans ce pays continue à se fonder sur de fausses hypothèses. La région ne peut pas réussir à former une union efficace autour de structures gouvernementales démesurées et de contrôles stricts de l'État.

La réussite de l'UE, par exemple, se base sur la liberté et la prépondérance de son secteur privé et sur la nature transparente et démocratique de ses institutions décisionnelles. Une Union du Maghreb qui réussit à encourager le développement substantiel sera une union qui permet la créativité et l'initiative personnelles, et qui contre la tendance de la région à un contrôle de l'État.⁸¹

Ces défis ne peuvent être relevés par les pays du Maghreb par le biais de réformes mises en œuvre en solitaire, ils requièrent un effort régional concerté sur une longue période. L'impossibilité de relever ces défis de manière agressive créera de gros problèmes à la région, ses voisins et au delà. Le Maghreb peut mettre ses économies en synergie, synchroniser ses régimes commerciaux et optimiser ses ressources pour créer une stratégie de développement basée sur les exportations dans le domaine des services et de la fabrication. La région peut, par exemple, investir dans des programmes stratégiques de développement humain et des infrastructures pour absorber la capacité économique que⁸² l'Europe ne peut accueillir du fait de la congestion ou de préoccupations environnementales. L'industrie des transports et les soins médicaux de pointe pour la population européenne vieillissante sont deux de ces domaines dans lesquels le Maghreb pourrait exceller. La région devrait investir les recettes actuelles des hydrocarbures dans la recherche mondiale en matière de durabilité

⁸⁰ CIPE. Op.cit.

⁸¹ Ibid.

⁸² Ibid. .

environnementale, de biotechnologie, de technologies de gestion de l'eau et d'énergie renouvelable.⁸³

Le Maghreb ne peut pas se permettre 15 autres années d'auto-exclusion d'une totale intégration dans l'économie mondiale. Il ne peut continuer à masquer artificiellement ses problèmes avec les recettes qu'il tire des hydrocarbures. L'intégration dans une union régionale et les réformes connexes apporteront d'énormes bénéfices en termes de croissance du PIB par habitant.

Ces possibilités restent bloquées dans la question de la gouvernance et de la réforme politique.⁸⁴ Chaque pays du Maghreb a beaucoup à gagner d'une union régionale. D'une part, les pays riches en ressources (Algérie et Libye) tireraient profit d'une économie régionale diversifiée qui atténue le risque de syndrome hollandais et permet d'accéder à des accords de libre-échange que les économies de services (Maroc et Tunisie) ont conclus.⁸⁵

Les pays ayant une économie de services bénéficieraient⁸⁶ à leur tour des économies d'échelle d'un accès étendu aux marchés, grâce auquel ils pourront utiliser la position extérieure forte de leurs voisins pour stimuler les investissements et renforcer la compétitivité locale. C'est certain, une union n'apporterait pas⁸⁷ une prospérité instantanée aux peuples du Maghreb. Il existe certains déficits graves dans le commerce intra régional (par exemple, absence de complémentarité du commerce) et l'attrait d'investissements (par exemple, corruption institutionnalisée) qui nécessiteront une stratégie de réforme énergique et courageuse. Toutefois, une stratégie de développement ancrée dans une union régionale est le meilleur moyen pour le Maghreb de surmonter les défis de développement humain et de changement climatique auxquels il est aujourd'hui confronté.⁸⁸

⁸³ CIPE. Op.cit.

⁸⁴ Ibid.

⁸⁵ Ibid.

⁸⁶ Ibid.

⁸⁷ Ibid.

⁸⁸ Ibid.

Section 2 : les échanges intra-maghrébin élément clé pour la réalisation du bloc magrébins ».

Toutefois, les conditions de mise en place de cette intégration économique ne pourraient rendre celle-ci effective, que si elles venaient à reposer sur une stratégie de coopération qui valoriserait les immenses potentialités du Maghreb. Ces potentialités, qui se traduisent aujourd'hui par un marché qui atteindrait les 100 millions⁸⁹ de consommateurs en 2015, par des réserves de pétrole et de gaz estimées respectivement à 3% et 4%⁹⁰ des réserves mondiales, par des réserves en phosphates qui atteignent 50%⁹¹ des réserves mondiales, etc., indiquent l'existence d'un important effet de synergie qui découlerait d'une telle intégration.

Il est donc, vital que ces pays trouvent les voies et moyens d'une relance de leurs échanges, du respect des engagements pris afin de s'adapter à l'évolution de l'économie mondiale, d'autant plus que plusieurs facteurs⁹² favorables et atouts importants plaident en faveur de cette intégration régionale en dépit des divergences toujours persistantes dans certaines options et choix économiques et surtout politiques. Ce qui justifie en grande partie notre choix de cette région qui n'est pas donc hasardeux.

Plus précisément la stratégie proposée afin de favoriser ces échanges et concrétiser cette intégration est de rendre les PME maghrébines compétitives au niveau du bloc Maghrébin.

1. les échanges intra-maghrébins / analyse et développement :

Les pays du Maghreb sont appelés à adhérer à la tendance internationale des regroupements régionaux⁹³ Edifier l'espace maghrébin et renforcer le commerce intra maghrébin, afin de bénéficier des externalités positifs (élargir la taille de marché, créer une dynamique économique régionale susceptible de renforcer la réallocation des facteurs de production à l'intérieur de la zone et de promouvoir l'attractivité de la région pour les flux d'IDE et également pour faire face aux défis occasionnés par l'élargissement de l'UE vers l'est). Le projet de création de l'UMA est devenu un impératif dès le début des années 80 du

⁸⁹ Abdeslam BENDIABDELLAH .Op.cit

⁹⁰ Ibid.

⁹¹ Ibid.

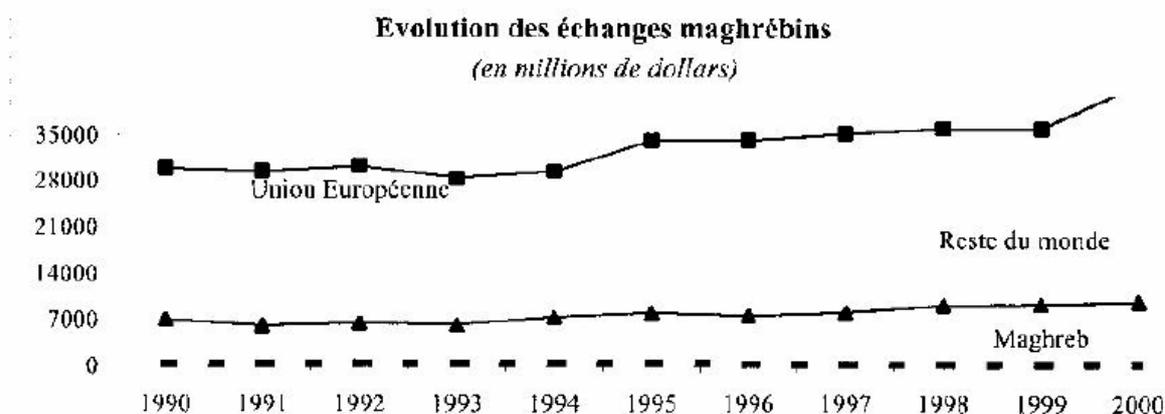
⁹² Ibid.

⁹³ www.« L'intégration maghrébine une nécessité dictée par une vision prospective. »

siècle dernier, à la suite des multiples mutations géostratégiques intervenues sur la scène internationale, dont notamment l'émergence et la multiplication des groupements économiques régionaux.⁹⁴

1-1 Les échanges intra maghrébins⁹⁵ :

La réussite de l'intégration Sud- Sud constitue une composante clef du succès pour l'ensemble de la région maghrébine, notamment en raison de ses effets en matière de création d'économie d'échelles, nécessaires pour pallier la faible taille des marchés domestiques des pays membres et l'accroissement des flux d'IDE vers les économies maghrébines.



Source : Chelem, 2000

Cependant, comparativement aux autres regroupements régionaux, les échanges intra maghrébins ne sont pas suffisamment développés et demeurent encore marginaux.

- Le commerce global intra maghrébin se limitait en 2000 à 0,8% des échanges extérieurs de la zone.

Par comparaison le commerce intra zone⁹⁶ représentait selon les calculs de la direction de la politique économique générale 60,2% des échanges de l'UE, 22,3% de l'ASEAN, 10,6% des PECO et 19,9% des pays de MERCOSUR.

- Les échanges entre les pays maghrébins ne dépassaient pas 3,1% des exportations globales de l'Algérie, de Maroc et de la Tunisie.⁹⁷

⁹⁴ Samira Brahmia Rejeb. Investissement Direct Etrangers & Intégration dans le cadre de Partenariat Euro-Maghrébin.

⁹⁵ Ibid.

⁹⁶ Ibid.

⁹⁷ Ibid.

- En 2000, le commerce intra maghrébin demeurait encore faible par rapport aux échanges des pays de l'UMA avec l'UE. En moyenne les pays de la région exportaient près de 60 fois plus vers l'UE que vers le Maghreb.⁹⁸

(en millions de dollars)	Echanges des pays maghrébins (en moyenne annuelle)		Evolution annuelle moyenne (en 516)		Part des différentes régions (en %)	
	90-95	96-00	90-95	96-00	90-95	96-00
Monde	42217,8	54259,9	2,4	6,45	100	100
Union Européenne	30373,2	36898,6	2,7	5,79	71,9	68
Pas maghrébins	472,6	331,7	6,5	-5	1,1	0,6
Reste du monde	11372	17029,7	1,5	8,24	26,9	31,4

Source : Samira Brahmia Rejeb. Op.cit

1.2- Atouts et contraintes de l'intégration Maghrébine :

Au Maghreb, les éléments en faveur d'un processus d'intégration apparaissent forts et variés mais les éléments qui entravent un tel processus restent, malheureusement, importants.

a) Les facteurs favorables :⁹⁹

Il existe plusieurs facteurs objectifs en faveur de l'intégration maghrébine .Ceux-ci peuvent être ramenés à quatre types :

– **Le facteur géographique** : l'élément de proximité est essentiel dans tout processus d'intégration. En effet, au Maghreb, l'existence de frontières communes facilite les échanges et la promotion de la coopération intra -régionale. On peut même affirmer que les pays du Maghreb constituent une véritable unité géographique remarquable.¹⁰⁰

– **Le facteur historique** : le Maghreb dispose d'une longue et riche histoire commune.

Il a connu une unité totale ou partielle sous l'impulsion de diverses invasions antérieures qu'il a connu :

Les vandales, les Arabes... ces invasions ont ainsi apporté des éléments qui ont renforcé l'unité de ces pays : langue, religion culture... la colonisation française a introduit pour sa part le même système économique, social et linguistique.

⁹⁸ Samira Brahmia Rejeb. Op.cit

⁹⁹ Ibid.

¹⁰⁰ Ibid.

Enfin de compte, le destin de ces pays¹⁰¹ est le même et leurs systèmes socioéconomiques et politiques doivent affronter les mêmes défis et contraintes : formation de la population, modernisation de l'économie, instauration de l'Etat de droit...

– **Le facteur économique** : la concurrence existante entre les économies des trois pays du Maghreb (surtout entre le Maroc et la Tunisie) n'exclut pas une certaine complémentarité qu'il faudrait exploiter. Celle-ci apparaît à plusieurs niveaux : énergie, agriculture...

– **Le facteur énergétique** : peut constituer d'ailleurs l'un des axes majeurs de la coopération et de la promotion de l'intégration entre les pays : exportation du gaz et pétrole algériens vers le Maroc et son acheminement vers l'Europe¹⁰² à travers la Tunisie et le Maroc. De même, les opportunités d'échanges dans le domaine agricole sont importantes : ouverture du marché algérien à l'huile d'olive tunisienne, aux primeurs et aux agrumes marocaines...

Par ailleurs l'importance du commerce informel entre ces pays dénote de l'existence d'opportunités d'échanges régionales réelles qu'il faudrait promouvoir.¹⁰³

b) Les facteurs défavorables :

Les raisons sont nombreuses avec des blocages d'ordre économique et d'autres d'ordre politiques.

– Le faible degré de complémentarité entre les économies des pays du Maghreb, ces pays se présentent, davantage, comme des concurrentes sur les marchés internationaux et le manque d'une véritable spécialisation des productions contribuent de manière significative à expliquer la modicité des échanges entre ces pays ; ce faible handicap de complémentarité peut encore s'expliquer par l'incapacité des trois pays à se satisfaire mutuellement des demandes à contenu technologique élevé.

– les divergences d'intérêt économiques et politiques, il s'agit surtout des tensions entre Maroc et l'Algérie à propos de la question du Sahara marocain.¹⁰⁴

– La persistance de pratiques administratives lourdes dans le règlement des échanges et protectionnistes ne font qu'accroître les entraves au dynamisme des échanges entre ces pays constituent des sérieux entraves à la mise en oeuvre des décisions prises.

– L'insuffisance des infrastructures en matière de transport et de télécommunication, ce qui alourdit les coûts des transactions et réduit sensiblement le développement des échanges.

¹⁰¹ Samira Brahmia Rejeb. Op.cit.

¹⁰² Ibid.

¹⁰³ Ibid.

¹⁰⁴ Ibid.

– Des grandes difficultés rencontrées en matière de financement des échanges régionaux en raison de la non-convertibilité des monnaies nationales.¹⁰⁵

1.3 Les réformes d'Attractivité entreprises par le Maghreb :¹⁰⁶

a) Les réformes macro économiques entreprises par les pays du Maghreb :

La Banque Mondiale (2004) explique que la première cause du retour des capitaux privés dans ces pays a été l'application des réformes de première¹⁰⁷ génération sous forme essentiellement de liquidation de la dette ancienne et le retour, donc, de leur solvabilité. La deuxième raison est donnée par l'application en profondeur des programmes d'ajustement structurelles (le Maroc a inauguré le P.A.S à partir de 1983 suivie par la Tunisie en 1986 et plus tardivement par l'Algérie en 1994), ce qui a préparé l'économie à l'ouverture, et assurer le passage d'une économie d'endettement à une économie de marché.

Ces pays ont renoué avec la croissance et restauré progressivement¹⁰⁸ leurs grands équilibres macro-économiques. Les politiques monétaires et budgétaires de stabilisation du FMI appliquées dans le but de réduire l'inflation et l'endettement extérieur ont stimulé la croissance et la stabilité économique dans de nombreux pays émergents et ont facilité le retour des flux de capitaux privés vers ces pays. Les pays du Maghreb ont connu cette période difficile de l'ajustement structurel qui leur a permis de retrouver la voie de la croissance et le rétablissement de leur solvabilité extérieure, les deux déficits (déficit budgétaire et déficit du compte courant) ont été réduits eux aussi.¹⁰⁹

En matière commerciale, les pays du Maghreb sont considérés aujourd'hui parmi les pays les plus ouverts du bassin méditerranéen. La moyenne de leur degré d'ouverture, mesuré par le ratio «somme des importations et des exportations sur le PIB » entre 1996 et 2001 est de l'ordre de 72.4% pour la Tunisie, 50.4% pour le Maroc et 49% pour l'Algérie.

¹⁰⁵ Samira Brahmia Rejeb Op.cit

¹⁰⁶ Ibid.

¹⁰⁷ Ibid.

¹⁰⁸ Ibid.

¹⁰⁹ Ibid

Pour la Politique de change et compétitivité au Maghreb ; la stabilité du change fait partie des composants de la croissance du moment qu'elle permet de rassurer les investisseurs privés potentiels [Serven.L(2002)] et d'améliorer la compétitivité ¹¹⁰des pays maghrébins.

Depuis 1988, pour la Tunisie le maintien de la stabilité du taux de change effectif réel a été une priorité, ce qui a pour effet de consolider la compétitivité du pays.

Pour le cas du Maroc, le taux de change effectif réel affiche une appréciation constante surtout au début des années 90¹¹¹ mais celle-ci s'estompe à la fin de la décennie. Cette appréciation réelle du dirham a été de près de 20% entre 1992 et 2000 et ceci est intervenu dans un contexte de dépréciation des monnaies des principaux pays concurrents à l'exportation. La perte de compétitivité qui s'en est suivie a poussé le pays à procéder à une dévaluation de 5% du dirham au mois d'avril 2001. Depuis, le pays a réussi à stabiliser son taux de change effectif réel par rapport à l'Euro et au Dollar.¹¹²

En 1994, l'Algérie a plutôt opté pour un ancrage de sa monnaie à un panier de devises sur la base d'un taux de change fixe ajusté ¹¹³de temps à autre. Une pondération importante y est accordée au dollar, qui s'expliquerait par les exportations d'hydrocarbures et ses dettes libellées principalement en dollars. Cependant, le prochain défi pour la région reste l'amélioration de sa compétitivité face à la concurrence des pays asiatiques. Pour ce pays, le problème est qu'elle vend son pétrole en dollar déprécié et achète des biens consommables avec un euro plus cher. Néanmoins, par delà ces performances favorables, il arrive que le Maghreb rencontre des difficultés d'ordre structurel comme le manque de performance des systèmes financiers (marché financier embryonnaire) qui affaiblit le niveau de l'épargne interne. Par ailleurs on constate, aussi, que ces entrées de capitaux, lorsqu'elles ne sont pas génératrices de dettes dépendent des revenus liés aux privatisations (Maroc, Tunisie) et aux opportunités qui s'offrent dans le domaine des hydrocarbures (Algérie) Cependant, malgré ces atouts, Les investissements de l'Europe dans l'UMA comparés à son investissement total sont qualifiés de modeste. En 2001, le stock des ¹¹⁴investissements européens dans les pays maghrébins était de 5,974 milliards d'euros, inférieur au stock des investissements destinés au Machrek (6,343) ; soit moins de 0.33%des stocks d'IDE extracommunautaires et 27% du stock destiné aux PSM (pays sud méditerranéens).Cela démontre bien que les firmes

¹¹⁰ Samira Brahmia Rejeb Op.cit

¹¹¹ Ibid.

¹¹² Ibid.

¹¹³ Ibid.

¹¹⁴ Ibid

européennes aient préféré poursuivre « des stratégies d'internationalisation plus offensives dans d'autres régions du globe axées sur la technologie développée ».¹¹⁵ A la limite on pourrait même dire que la proximité géographique n'est plus un déterminant suffisant pour l'attractivité des IDE et qu'en matière de technologie, il leur reste beaucoup à faire.

Etant ceci, ces pays risquent la délocalisation de leurs activités « offshore » vers les PECO et la Turquie d'une part, à cause de la proximité de la demande.¹¹⁶ Et, d'autres parts, à cause de l'effet d'agglomération dont jouissent certains de ces pays. L'étude empirique de M&W Andréne (2001), démontre un effet d'éviction au détriment des pays du Maghreb et à l'avantage des pays de l'Europe de l'Est.¹¹⁷

De plus, le démantèlement des accords multifibres (AMF) de 2005 constitue pour le Maghreb un choc concurrentiel des plus importants. Ces pays (le Maroc et l'Algérie) devront faire face à une concurrence farouche de la part des pays asiatiques. Le coût de la main d'œuvre de cette dernière défie toute concurrence. De même,¹¹⁸ dans ce secteur, la non-qualification de la main d'œuvre locale pourrait être perçue comme un obstacle au développement du textile de haut de gamme, considéré aujourd'hui comme l'issue au problème de la concurrence en provenance de pays à proximité du marché européen.

b) Les réformes micro économiques entreprises par le Maghreb :

Une contribution récente de la Banque Mondiale portant sur les déterminants des IDE dans la région MENA explique que les différentes libéralisations - commerciale et du change – même si elles ont contribué à la croissance et au retour de la solvabilité de ces pays restent insuffisantes et relativement peu attractives.¹¹⁹ Elle recommande que d'autres politiques accompagnatrices plus attractives soient nécessaires pour que le Maghreb puisse évoluer vers un meilleur climat d'investissement, afin de ne pas rester en retrait dans la stratégie d'investissement des multinationales.

Selon Porter (2004), la définition de la compétitivité repose sur deux relations interdépendantes :

I. la sophistication de la concurrence avec laquelle les firmes locales et les filiales étrangères

¹¹⁵ Samira Brahmia Rejeb Op.cit.

¹¹⁶ Ibid.

¹¹⁷ Ibid.

¹¹⁸ Ibid

¹¹⁹ Ibid

opèrent dans le pays, et

II. la qualité de l'environnement microéconomique des affaires». ¹²⁰ Cette stratégie lorsqu'elle est bien appliquée favoriserait la construction d'un avantage compétitif pour le territoire, mais qui reste fortement dépendante de la façon dont les firmes s'organisent pour se restructurer en divisions industrielles. Selon l'auteur, cette concentration des compétences varie avec le niveau de développement économique. ¹²¹ Dans sa démarche, Porter s'inspire de sa théorie des étapes de la compétitivité pour développer son analyse sur les avantages comparés potentiels des pays hôtes : il distingue trois stades de développement de la compétitivité.

Le premier stade, l'économie est tirée par les coûts de facteurs -où les coûts de la main d'œuvre et les ressources naturelles non transformées sont les sources dominantes de l'avantage compétitif-, et les exportations. ¹²² Les entreprises ont un rôle limité dans la chaîne de valeur, se spécialisent dans l'assemblage et l'extraction des matières premières et dépendent crucialement des technologies, des techniques et des composants importés. L'auteur nous rappelle, qu'à ce stade, l'économie est particulièrement très sensible aux chocs extérieurs (prix des matières premières et fluctuations des taux de change). ¹²³

Le deuxième stade est caractérisé par une économie tirée par l'investissement ¹²⁴ où l'efficacité dans la production de biens standard et les services deviennent les sources principales de l'avantage compétitif. Les biens et services produits deviennent plus sophistiqués mais la technologie dépend encore de l'étranger. ¹²⁵ A ce stade, l'économie commence à développer sa capacité à améliorer la technologie étrangère acquise principalement par les IDE et développer les districts industriels.

Le troisième stade, l'économie est tirée par l'innovation et les services qui sont les sources principales de l'avantage compétitif. Selon cette théorie, le Maghreb se trouverait donc au premier stade de l'économie de coûts de facteurs. Le passage de l'économie de facteur (fondée sur la faiblesse des coûts en travail) à l'économie de l'efficacité au sens de Porter (fondée sur la sophistication des produits) ¹²⁶ nécessite :

¹²⁰ Samira Brahmia Rejeb Op.cit

¹²¹ Ibid

¹²² Ibid

¹²³ Ibid.

¹²⁴ Ibid

¹²⁵ Ibid

¹²⁶ Ibid

I. au préalable une amélioration de la sophistication du processus de production, l'intensité de la concurrence interne, les dépenses de R&D, la capacité de recherche d'innovation, le niveau de présence de la chaîne de valeur et l'intérêt des actionnaires.

II. Dans une deuxième étape une action sur le climat des affaires, qui comprend l'infrastructure physique et administrative, l'infrastructure technologique, les ressources humaines, les marchés des capitaux, la force de la loi et l'état de développement des zones industriels. Une étude récente de J. Blanke et al ¹²⁷(2004) plus globale sur la question de l'attractivité vient confirmer les travaux précédents. Ces auteurs analysent les trois piliers de la croissance : l'environnement macroéconomique, la qualité des institutions publiques (niveau de corruption, contrats et loi), et l'effort technologique (transfert technologique, NTIC et innovation) montrent une faible attractivité du Maghreb. Il est clair que le Maghreb doit fournir un effort supplémentaire au niveau de la sophistication ¹²⁸du processus de production et l'intégration des chaînes de valeur mondiales pour rejoindre les pays émergents attractifs, ceux appartenant au stade de l'économie tirée par l'investissement.

c) Les défis de l'intégration économique maghrébine :

Le rapprochement économique entre pays maghrébins est également nécessaire pour faire face aux défis occasionnés par l'élargissement de l'union européenne vers l'est.

– Le partenariat avec l'union européenne : ¹²⁹Le renforcement des relations économiques entre les pays maghrébins devrait conférer plus de crédibilité à la stratégie d'ouverture entamée par ces pays, notamment vis à vis de l'union européenne. L'assistance technique et financière et l'harmonisation institutionnelle prévue par les accords d'association serait dotant avantageuse que les pays comme l'Algérie, le Maroc et la Tunisie s'engagent à approfondir leurs intégration commerciale bilatérale et à renforcer leurs complémentarité économique, l'intensification des relations bilatérales entre pays voisins de niveaux de développement quasi similaires présente l'avantage de réduire les coûts et ¹³⁰ les incertitudes liés à la transition et d'offrir par conséquent un cadre propice à une ouverture progressive et moins brutale. ¹³¹

¹²⁷ Samira Brahmia Rejeb Op.cit

¹²⁸ Ibid

¹²⁹ Ibid

¹³⁰ Ibid.

¹³¹ Ibid.

Or, bien que les trois pays aient accompli des efforts inégaux en matière de réformes structurelles, ils demeurent confrontés au même besoin de relance des réformes de seconde génération pour mieux saisir les opportunités issues de l'ouverture et forger les bases de nouvelles formes de spécialisations à forts potentiels de croissance.¹³²

Ainsi, la relance de l'UMA permettrait de recentrer le partenariat euro-méditerranéen sur des objectifs prioritaires à savoir le développement économique et l'insertion effective du Maghreb dans le commerce mondiale.¹³³

Le développement des relations commerciales entre les pays maghrébins pourrait créer une dynamique économique régionale susceptible de renforcer la réallocation des facteurs de production à l'intérieur de l'espace maghrébin et de promouvoir l'attractivité de la région pour les flux d'IDE.¹³⁴

– Le renforcement de l'attractivité¹³⁵ régionale : En dépit des réformes engagées par les pays du Maghreb pour restaurer les équilibres macro économiques et de déclenchement d'une série de Mesures de libéralisation économique et financière l'Algérie est dans une moindre mesure le Maroc et la Tunisie continuent de rester à la traîne pour ce qui est de l'attractivité de leur économie pour les flux d'IDE.¹³⁶

Ainsi, l'amélioration des opportunités¹³⁷ d'investissement offerte par les trois pays, l'engagement de l'Algérie dans la voie de réforme en matière de privatisation et l'adoption d'une nouvelle législation sur les investissements soutenu par le plan de relance économique devraient faire du rapprochement entre ces pays une opportunité tant pour les investisseurs locaux qu'étrangers.¹³⁸ Les structures économiques relativement diversifiées de ces pays (secteur des hydrocarbures en Algérie, tourisme et industrie¹³⁹ de transformation au Maroc et en Tunisie) constitueraient en cas de relance de la coopération économique régionale, un relais important pour dynamiser les courants de changes à l'intérieur de l'espace maghrébin et satisfaire par conséquent les conditions requises par les partenariats avec les Etats Unis.

¹³² Samira Brahmia Rejeb Op.cit

¹³³ Ibid

¹³⁴ Ibid.

¹³⁵ Ibid

¹³⁶ Ibid.

¹³⁷ Ibid

¹³⁸ www.les échanges entre les pays du Maghreb .17/aout 2003.

¹³⁹ Ibid.

– Atténuation des effets de l’élargissement de l’UE : L’UE constitue pour les pays maghrébins un partenaire économique de premier plan : l’essentiel des flux d’échange commerciaux et d’investissement s’effectue avec cet espace économique. La concentration des échanges extérieurs des économies maghrébines accentue toutefois leurs vulnérabilités et les rend tributaires des évolutions conjoncturelles des économies européennes.¹⁴⁰

De plus l’élargissement de l’UE à l’Est pourrait avoir des incidences économiques et sociales peu favorables sur les économies maghrébines. Au moins deux retombées majeures pourraient être recensées ; Il s’agit en l’occurrence de la destruction des flux commerciaux au profit des nouveaux membres (les PECO bénéficient d’un accès plus élargi au marché européen) et un effet d’éviction en matière d’IDE.¹⁴¹

1.4 Les échanges connaissent une récession entre les pays maghrébins :¹⁴²

S’agissant de l’évolution des échanges au sein du Maghreb, ceux-ci ont enregistré une sensible décline durant la décennie 1990. Alors qu’ils avaient atteint presque 473 millions de dollars, en moyenne annuelle, entre 1990 et 1995, ils ne représentaient que 332 millions de dollars, en moyenne annuelle, entre 1996 et 2000.¹⁴³ Cependant, bien que les flux d’échanges des pays maghrébins avec l’Union Européenne et le reste du monde aient, en moyenne, progressé plus vite entre 1990 et 2000, une dynamique encourageante des échanges intra-zone semble s’instaurer depuis 1998, illustrant ainsi une ouverture croissante des pays membres sur l’espace régional. Ainsi, le taux de croissance des exportations intra-maghrébines s’est établi, en moyenne annuelle, entre 1998 et 2000 à 7,5%, après un recul de 1,8% entre 1990 et 1997. Vis-à-vis de l’Union Européenne, les exportations du Maghreb ont crû de 9,8% et 3,3% durant les mêmes périodes. Par rapport au reste du monde, le taux de croissance annuel moyen des exportations maghrébines a atteint 9,7% et 5,7% respectivement pour les deux périodes considérées.¹⁴⁴

¹⁴⁰ [www.les échanges entre les pays du Maghreb](http://www.les.echanges.entre.les.pays.du.Maghreb) .17/aout 2003. Op.cit

¹⁴¹ Ibid.

¹⁴² Ibid

¹⁴³ Ibid.

¹⁴⁴ Ibid.

Du côté des importations, il a été observé ce qui suit: le taux de croissance annuel moyen pour les échanges entre le Maghreb et ses partenaires¹⁴⁵ de l'Union Européenne est de 4,8% entre 1998 et 2000, après 1,8% entre 1990 et 1997. Par rapport au reste du monde, ce taux est passé de 2,6% à 6,3% respectivement entre les périodes 1990- 1997 et 1998-2000. Cependant, comparativement aux autres regroupements régionaux, les échanges intra-maghrébins ne sont pas suffisamment développés et demeurent encore marginaux : Le commerce global intra-maghrébin se limitait en 2000 à 0,6% des échanges extérieurs de la zone. La note de la direction de la politique économique générale signale que les échanges entre les pays maghrébins ne dépassaient pas¹⁴⁶ 3,1% des exportations globales de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie. En 2000, le commerce intra-maghrébin demeurait encore faible par rapport aux échanges des pays de l'UMA avec l'Union Européenne. En moyenne, les pays de la région exportaient près de 68 fois plus vers l'Union Européenne que vers le Maghreb.

Le degré d'intégration commerciale demeure insignifiant. L'examen du commerce intra-maghrébin fait également ressortir qu'hors hydrocarbures, le volume des échanges réalisés par l'Algérie avec les pays maghrébins est marginal.¹⁴⁷ De même, le Maroc est faiblement présent sur le marché tunisien des produits pour lesquels il dispose d'un avantage comparatif, notamment les produits de la mer qui sont quasi-exclusivement importés d'Italie.

Entre 1990 et 2000, malgré la proximité géographique, les produits énergétiques d'Algérie n'ont représenté, en moyenne annuelle, que 5% des importations marocaines de ces produits et seulement 0,5% des exportations totales algériennes. Durant la même période, les ventes de produits agro-alimentaires sur le marché algérien n'ont représenté respectivement que 0,6% des exportations marocaines de ces produits et 0,3% des importations globales algériennes de produits agro-alimentaires.¹⁴⁸ Paradoxalement, celles-ci proviennent à hauteur de 40% de la France et de l'Espagne. L'essentiel des achats algériens de textile s'effectue auprès de la Turquie, de la Chine et de l'Espagne. Le Maroc et la Tunisie ne sont que faiblement présents sur le marché algérien : leur part de marché ne représente, respectivement, que 0,9% et 0,8% des importations de textiles de l'Algérie, soit seulement 0,3% des exportations globales marocaines de textile et 0,1% de celles de la Tunisie.¹⁴⁹

¹⁴⁵ [www.les échanges entre les pays du Maghreb](http://www.les.echanges.entre.les.pays.du.Maghreb) .17/aout 2003. Op.cit

¹⁴⁶ Ibid.

¹⁴⁷ Ibid.

¹⁴⁸ Ibid.

¹⁴⁹ Ibid.

Malgré l'importance des produits chimiques dans les exportations marocaines vers l'Algérie (38% en moyenne annuelle, entre 1990 et 2000),¹⁵⁰ celles-ci n'ont représenté que 0,8% de nos ventes globales et 2,8% des importations globales de l'Algérie de ces produits, indique la même source. Ainsi, le commerce bilatéral entre les pays maghrébins est resté faiblement développé, alors que certains pays méditerranéens ont pu développer leurs échanges Sud-Sud. Chypre, la Syrie, la Jordanie et le Liban ont désormais un niveau d'engagement relativement élevé vis-à-vis de leurs voisins. La Turquie et l'Algérie viennent ensuite avec des niveaux d'intensité relative des échanges Sud-Sud plus élevés qu'avec l'Union européenne.¹⁵¹

Par ailleurs, durant la période **1990-1996**,¹⁵² une grande partie des échanges intra-maghrébins s'effectuait vers et au départ de l'Algérie : autrement dit, ce pays avait un niveau d'engagement relatif élevé vis-à-vis de ces deux voisins. Depuis 1997 et jusqu'à 2000, le Maroc constituait la plaque tournante des échanges intra-maghrébins puisque plus de 70% de ces derniers s'opéraient au départ et à destination de notre pays. Hors hydrocarbures, le commerce intra-régional s'effectuait même pour plus de 50% entre le Maroc et la Tunisie au cours de la période 1997-2000.¹⁵³ La structure sectorielle des échanges entre les pays maghrébins est essentiellement dominée par les produits énergétiques dont la part s'est accrue de 37,9% en 1990 à 49,8% en 2000. La part des produits chimiques est passée de 10,4% en 1990 à 19,5% en 2000. Celle des biens issus de la sidérurgie et de la métallurgie a été portée de 6,4% à 10,4% entre 1990 et 2000. En revanche, la part des secteurs d'activité (matériaux de construction, produits mécaniques-électriques, textile, biens agricoles) pour lesquels le Maroc et la Tunisie disposent traditionnellement d'un avantage comparatif certain, a tendance à se replier.¹⁵⁴

De ce point de vue, les possibilités de diversification régionale seraient importantes. Néanmoins, le potentiel des échanges agricoles¹⁵⁵ à l'échelle maghrébine pourrait être contraint par le caractère limité des ressources hydriques. De plus, l'examen de la structure sectorielle des échanges commerciaux entre les pays maghrébins montre aussi que les échanges intra-maghrébins sont essentiellement unilatéraux. Cette situation laisse penser que

¹⁵⁰ www.les-echanges-entre-les-pays-du-maghreb .17/aout 2003. Op.cit

¹⁵¹ Ibid.

¹⁵² Ibid.

¹⁵³ Ibid.

¹⁵⁴ Ibid.

¹⁵⁵ Abdeslam BENDIABDELLAH Op.cit

les pays maghrébins pourraient multiplier leurs échanges directs qui sont, en partie, complémentaires. En particulier, l'Algérie représente un marché pour l'agriculture et les filières agro-alimentaire et manufacturière du Maroc¹⁵⁶ et de la Tunisie. Les niveaux d'échanges intra-branches (c'est-à-dire à l'intérieur d'un même secteur d'activité) au sein de l'UMA sont relativement modestes. Néanmoins, le Maroc et la Tunisie ont développé une proportion non négligeable d'échanges bilatéraux de produits de qualités analogues mais classés dans des catégories différentes.¹⁵⁷

Après cette analyse des échanges on va passer à la 2ème décennie afin de voir la cadence de l'évolution. Les chiffres retenus ont montrée que ces derniers ont connu une certaine progression depuis la dernière décennie, passant de 803 ¹⁵⁸millions de dollars en 1990, à 2,2 milliards de dollars en 2006, soit un taux de croissance annuelle de 14% enregistré par les exportations intra-maghrébines entre 1999 et 2006. En effet, comparé à ceux d'autres groupements régionaux, le commerce global intermaghrébin est en fait un épiphénomène par sa marginalité. Ainsi, si les échanges commerciaux intra-Union Européenne représentent 32,7% de l'ensemble des échanges de l'Union Européenne, la moyenne des échanges intermaghrébins atteint à peine les 3%, alors que dans le même temps, les échanges des pays maghrébins avec l'Union Européenne se chiffrent à 70% de leur commerce extérieur !¹⁵⁹ Des statistiques ont souligné que la conséquence la plus évidente de l'absence d'intégration économique au Maghreb serait un manque à gagner qui ferait perdre aux pays de la région 1 à 2% de leur PIB, estimations déjà avancées en 2006 par la Banque mondiale qui concluait qu'une intégration économique maghrébine entraînerait une hausse de 24 à 34% du PIB".¹⁶⁰

A travers ces analyses nous constatons la grande faiblesse des échanges entre les pays du bloc maghrébin. Autrement dit ces payés ont renforcé leurs échanges avec les autres pôles dans le but de s'insérer individuellement dans l'économie mondiale, par contre La nouvelle mosaïque du monde stimule la construction des blocs. À ce propos les pays maghrébins devront concrétiser ce regroupement afin de s'adapter avec ce nouveau courant de régionalisme.¹⁶¹

¹⁵⁶ Abdeslam BENDIABDELLAH Op.cit

¹⁵⁷ Ibid.

¹⁵⁸ Ibid.

¹⁵⁹ Ibid.

¹⁶⁰ Ibid

¹⁶¹ Ibid.

Pour 2008¹⁶² l'Algérie a exporté pour 78,23 milliards de dollars dont 98% d'hydrocarbures et les importations de 39,16 milliards de dollars avec le montant presque équivalent pour 2009 (baisse de 0,95% par rapport à 2008), le Maroc les exportations ont atteint 20,60 milliards de dollars et 23,23 pour les importations et la Tunisie exportation de 19,22 milliards de dollars et importation de 23,23.¹⁶³

Quant à la destination, l'Algérie exporte sur le marché européen environ 62% et importe environ 60%, le Maroc exporte également 60% de ses échanges avec l'Europe, tandis que la Tunisie le taux atteint 78% et le Maroc Tunisie importent plus de 72% à partir de ce même marché.¹⁶⁴

En conclusion, les pays de la région du Maghreb perdent chaque année 2% à 3% de leur PIB en raison des lenteurs accusées dans ¹⁶⁵le processus d'intégration économique de la région, selon le FMI sinon plus si l'on tient compte des effets cumulatifs alors que cette intégration leur permettrait de créer plusieurs millions d'emplois par an réduisant ainsi le chômage et la pauvreté, être concurrent grâce aux économies d'échelle et surtout d'attirer des investisseurs potentiels intéressés par de grands marchés.¹⁶⁶

Le volume global des échanges entre les Etats membres du Maghreb est très faible, ne dépassant pas 3 pour cent moyenne ¹⁶⁷2008/2009, celui entre les pays arabes 6% et le commerce intra africain ne dépassant pas 10% dont pour l'Algérie 1% de ses échanges. Aussi entre les discours et la réalité existe un large fossé.

Sur le plan économique renforcer les transactions à l'intérieur du groupe est le moteur de cette réunion, ceci se réalisera par le biais des PME, car au fond c'est la compétitivité de ces dernières qui commandera l'intégration régionale.

¹⁶² Docteur Abderrahmane MEBTOUL « L'intégration économique du Maghreb arabe, une urgence de l'heure »

¹⁶³ Ibid.

¹⁶⁴ Ibid.

¹⁶⁵ Ibid.

¹⁶⁶ Ibid.

¹⁶⁷ Ibid.

2 : les PME vecteur d'intégration Maghrébine :

On ne peut pas aborder le paradigme de l'intégration régionale des pays du Maghreb sans passer par la compétitivité de leurs PME, car au fond c'est la compétitivité de ces dernières qui commandera la stratégie d'intégration régionale, voir même le développement de la coopération régionale. Dans ce nouveau contexte mondial d'ouvertures des frontières et suite à l'avènement des programmes de mise à niveau en vue d'instaurer les mécanismes de l'économie de marché, la compétitivité des PME maghrébines est devenue une condition incontournable.

2.1 La mise à niveau des PME Maghrébines :

2.1.1 Les fondements des programmes de mise à niveau dans les pays du Maghreb :

2.1.1.1 Le programme de mise à niveau en Tunisie :

La Tunisie est le premier pays du Sud Méditerranée à avoir intégré la zone de libre - échange (ZLE) Euromed le 1er janvier 2008 (accord signé le 17 juillet 1995 avec l'Union Européenne). Afin de préparer la ZLE, les pouvoirs publics tunisiens ont mis en œuvre un programme de mise à niveau de l'industrie (PMN) qui a démarré en 1996 avec le lancement du IX^{ème} plan (1996-2001),¹⁶⁸ il prévoyait l'adhésion de 2000 entreprises industrielles sur cette période. Une deuxième phase du programme a été retenue dans le cadre du X^{ème} PLAN (2002-2006) ciblant 1600 PME, et enfin une troisième phase du programme a été planifiée dans le cadre du XI^{ème} plan (2007-2011), visant la mise à niveau de 1200 entreprises industrielles et 300 entreprises de services. Le programme de mise à niveau de l'économie tunisienne comporte plusieurs volets destinés à créer, en plus du programme spécifique de mise à niveau des entreprises, un environnement économique offrant à ses acteurs les conditions d'une plus grande efficacité et d'une adaptation aux mutations de l'environnement national et international.

Le PMN s'articule autour des principes suivants : ¹⁶⁹

- I. Soutien à l'investissement de productivité ainsi que la modernisation des entreprises.
- II. Réalisation d'une croissance soutenable dans le temps

¹⁶⁸ Lamia AZOUAOU. « La compétitivité et la mise a niveau des PME maghrébines : analyse a partir d'une approche multidimensionnelle ».

¹⁶⁹ Ibid.

III. Volontariat de l'adhésion.

IV. Le dernier principe précise qu'il ne s'agit pas uniquement de promouvoir les investissements physiques mais bien d'agir sur tous les paramètres de la compétitivité des entreprises, qu'ils soient d'ordre technique, organisationnel ou humain. Afin d'aider les PME tunisiennes dans leur mise à niveau et affronter la concurrence internationale, le gouvernement tunisien a mis en place un dispositif très structuré, composé du bureau de mise à niveau ¹⁷⁰(BMN) qui a pour mission la définition, la mise en œuvre et la coordination de la politique du gouvernement dans le cadre de la mise à niveau de l'industrie.

Il conceptualise et coordonne les actions en faveur des entreprises. Sachant qu'après la réalisation d'un diagnostic stratégique et d'un plan de mise à niveau par un cabinet conseil choisi par l'entreprise et une fois le schéma de financement bouclé, le dossier est présenté au BMN ¹⁷¹ pour instruction et évaluation afin de soumettre les propositions de décision d'attribution de prime au Comité de Pilotage (COPIL) qui examine chaque demande et décide de la suite à leur réserver.

Il existe, également, en Tunisie un Fonds de Développement et de Compétitivité Industrielle (FODEC) qui est un compte spécial du Trésor dont la mission est de contribuer au financement des actions relatives à l'amélioration de la qualité des produits industriels, des opérations de restructuration industrielles et des études sectorielles stratégiques. Il a également, pour mission d'accorder des subventions aux centres techniques industriels et d'entreprendre toute action visant à développer la compétitivité industrielle. Le Ministère chargé de l'Industrie, de l'Energie et des PME est l'ordonnateur de ce Fonds. ¹⁷²

L'Etat subventionnait 70 % du montant des diagnostics et 10% (ou 20% pour les entreprises installées à l'intérieur du pays) de celui des investissements matériels. Les modalités de financement ont évolué avec le temps, par exemple, au début du programme. ¹⁷³

Les entreprises devaient avancer la totalité des frais d'études et attendre d'être remboursées par l'Etat. Cependant dès 1998, ¹⁷⁴ devant les réticences des entrepreneurs à s'engager dans le programme, le gouvernement tunisien a changé sa politique, les entreprises ne déboursent plus que leur part, soit les 30% du montant du diagnostic, tandis que les

¹⁷⁰ Lamia AZOUAOU Op.cit

¹⁷⁰ Ibid.

¹⁷¹ Ibid.

¹⁷² Ibid.

¹⁷³ Ibid.

¹⁷⁴ Ibid.

70% Subventionnés par l'Etat étaient directement versés au bureau d'étude sélectionné.¹⁷⁵

2.1.1.2 Le programme de mise à niveau au Maroc : ¹⁷⁶

Le Maroc a signé un accord d'association avec l'Union Européenne en 1996 qui prévoit un démantèlement tarifaire après une période de transition de 12 ans. Afin de permettre à la PME marocaine d'améliorer sa compétitivité le gouvernement marocain a lancé en 1997, le programme national de mise à niveau qui a été fortement porté par les bailleurs internationaux, et tout particulièrement par l'Union Européenne dans le cadre du programme ¹⁷⁷MEDA .¹⁷⁸

Plusieurs structures participent à la mise en place du programme, parmi elles :

*L'Agence Nationale pour la Promotion de la PME (ANPME) : créée en novembre 2002, elle s'est vu confier comme mission l'identification, l'élaboration, le lancement et le suivi des actions d'assistance technique en faveur des entreprises. L'objectif est de leurs faciliter l'accès aux services d'une expertise locale qualifiée à même de répondre à leurs besoins spécifiques en matière de mise à niveau.¹⁷⁹

*Le Comité National de Mise à Niveau (CNMN) : mis en place en décembre 2002. Il se compose des représentants des secteurs publics et privés et a pour responsabilité de tracer la stratégie, ainsi que de coordonner et de superviser toutes les actions visant la mise à niveau du secteur industriel. Le CNMN sert de lieu d'échange des points de vue entre les différents intervenants (publics-privés) et d'identification des mesures opérationnelles de mise à niveau.¹⁸⁰

*Le Fonds National de Mise à Niveau (FOMAN) : cofinancé par la Commission Européenne et le gouvernement marocain. Ce Fonds est destiné à subventionner, avec l'aide des banques les prestations de conseil et d'assistance technique réalisées par des bureaux d'études marocains.¹⁸¹

La politique de la mise à niveau au Maroc s'articule autour d'une collection de plusieurs programmes. Nous nous limitons à présenter les particularités des deux principaux programmes : le programme « Euro-Maroc-Entreprise »(EME) et le programme « modernisation des PME ».

¹⁷⁵ Lamia AZOUAOU Op.cit

¹⁷⁶ Ibid.

¹⁷⁷ Ibid.

¹⁷⁸ Ibid.

¹⁷⁹ Ibid.

¹⁸⁰ Ibid.

¹⁸¹ Ibid.

Doté d'un budget estimé à 21,9 millions d'euros entièrement financé par l'Union Européenne, le programme EME a démarré en 1998. En juin 2004, le projet EME est arrivé à terme, il a laissé place au nouveau programme « Modernisation des PME », financé par l'Union Européenne à travers les fonds MEDA2.¹⁸² Ce programme est doté d'un budget opérationnel de 13 millions d'euros, dont 11 millions d'euros sont affectés aux activités d'appui direct aux entreprises. Le principal objet de ce programme est de faciliter l'accès des PME aux services d'une expertise nationale et internationale afin de répondre à ses besoins spécifiques en matière de mise à niveau.

Ce programme prend en charges 90% du coût de l'opération d'assistance technique. Le reste (10%) est financé par les fonds propres de l'entreprise bénéficiaire et doit être versé avant le démarrage de l'opération d'assistance.

Les critères d'éligibilités tels que définis dans ce programme sont les suivants :

*Entreprises de droit privé marocain, sont exclues les filiales des multinationales :

*Entreprises industrielles ayant un effectif de plus de 20 personnes et 3 cadres au minimum, réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 2,5 millions de dirhams, dont plus de 50% découle de la transformation ;¹⁸³

*Entreprises de services liées à l'industrie ayant un effectif de 10 personnes et 3 cadres au minimum, réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 1 million de dirhams, exerçant depuis au moins 2 ans.

2.1.1.3 Le programme de mise à niveau en Algérie :

La PME algérienne a réalisé des progrès considérables ces dernières années, ce dont témoigne sa création ainsi que la progression régulière de sa part dans les principaux indicateurs économiques .En effet, à la fin de l'année 2008,¹⁸⁴ les PME algériennes (privées et publiques confondues) constituaient une population dont le nombre s'élève à 392 639 PME, soit une évolution de 42, 38 % .Les PME privées ont contribué en l'an 2007 à l'évolution du produit intérieur brut (PIB), hors hydrocarbures de 80 %, contre 78 % pour l'année 2004. Le tableau ci-après détaille l'évolution du secteur de la PME en Algérie.

Voir le tableau page suivante.¹⁸⁵

Afin de promouvoir la compétitivité de ce tissu industriel important et faire face à l'établissement d'une ZLE avec l'Union Européenne à l'horizon de l'an 2017, les pouvoirs

¹⁸² Lamia AZOUAOU Op.cit

¹⁸³ Ibid.

¹⁸⁴ Ibid.

¹⁸⁵ Ibid.

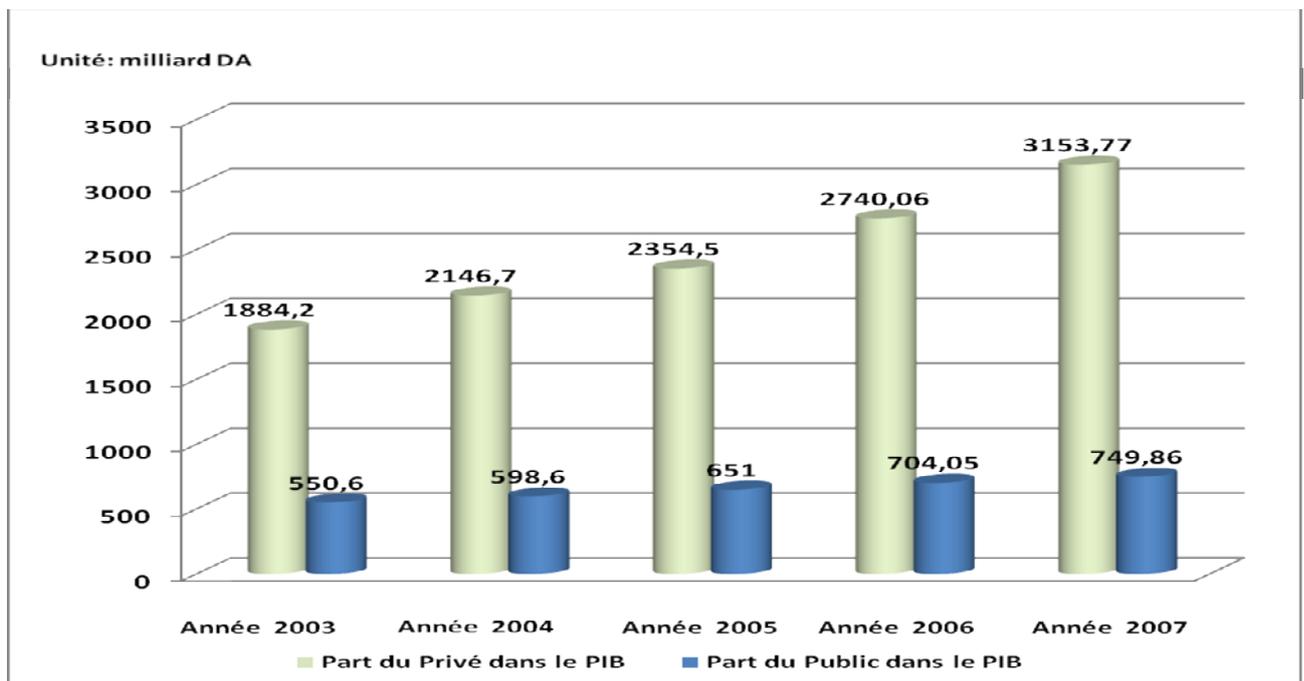
Publics algériens ont mis en œuvre une multitude de programmes de mise à niveau dont certains ont pris fin et d'autres viennent tout juste d'être lancés.¹⁸⁶

✓ **Le programme pilote de mise à niveau :**

En septembre 1998, l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) a élaboré un programme adapté aux particularités de l'industrie algérienne.¹⁸⁷

Tableau 1 : évolution des PME et de leurs effectifs en ALGERIE¹⁸⁸

Année	2004	2005	2006	2007	2008
PME	226227	246716	270545	294612	392639
EFFECTIF	664584	965112	1039603	1122129	1285859



Source : établi par l'auteur à partir des données du MPMEA

¹⁸⁶ Lamia AZOUAOU Op.cit

¹⁸⁷ Ibid.

¹⁸⁸ Ibid.

Il s'agit du programme intégré (PI) pour l'amélioration de la compétitivité et l'appui à la restructuration industrielle en Algérie. Le PI a été approuvé et démarré en décembre 1998, il comprenait cinq composantes parmi elles : le programme pilote d'appui à la restructuration, la mise à niveau et l'amélioration de 48 entreprises algériennes, qui a été mis en œuvre en collaboration avec le Ministère de l'Industrie et de la Restructuration.

A partir de l'an 2000, un dispositif de suivi du programme de mise à niveau a été mis en place par les pouvoirs publics algériens, ses acteurs sont :¹⁸⁹

*Le Fonds de la Promotion et de la Compétitivité Industrielle (FPCI) : alimenté par les dotations de l'Etat, les dons et les legs. Le FPCI est utilisé pour financer les dépenses de mise à niveau liées à la promotion de la compétitivité.¹⁹⁰

*La Direction Générale de la Restructuration Industrielle (DGRI) du Ministère de l'Industrie et de la Restructuration qui est chargée de la mise en place et de la coordination des instruments juridiques et financier du FPCI, de la définition des conditions techniques, financières et réglementaires de fonctionnement du programme de mise à niveau.

*Le Comité National de la Compétitivité Industrielle (CNCI), qui est chargé de fixer les modalités de fonctionnement du FPCI.¹⁹¹

L'appropriation du programme au niveau des pouvoirs publics algériens a été excellente, dans la mesure où le Ministère de l'Industrie et de la Restructuration (MIR), a initié son propre programme suivant le schéma : diagnostic stratégique global et accompagnement dans la phase de mise en œuvre¹⁹² et ceci en utilisant les différents dispositifs d'appuis mis en place. Le bilan qui couvre la période allant de janvier 2002 (date de lancement) à décembre 2006 est bien maigre par rapport à l'objectif de départ qui consistait à mettre à niveau 1000 entreprises.¹⁹³

✓ **Le Programme d'appui au développement des PME/PMI :**¹⁹⁴

Le programme d'appui au développement des PME/PMI privées en Algérie est un programme cofinancé par la Commission Européenne et par le Ministère de la PME et de l'Artisanat, dans le cadre du partenariat Euro Méditerranéen, à hauteur respectivement de 57 millions et de 3,4 millions d'euros, ajoutant à cela 2,5 millions d'euros représentant les

¹⁸⁹Lamia AZOUAOU Op.cit.

¹⁹⁰ Ibid.

¹⁹¹ Ibid.

¹⁹² Ibid.

¹⁹³ Ibid.

¹⁹⁴ Ibid.

contributions estimées des PME. Euro Développement PME (EDPME) est l'unité de gestion du programme. Ce programme a démarré en juillet 2002 et s'est achevé le 31 décembre 2007

L'objectif du programme de mise à niveau EDPME est d'améliorer significativement la compétitivité des PME algériennes en s'alignant sur les standards internationaux d'organisation et de gestion. Pour atteindre ces objectifs et mettre en œuvre les activités prévues, une équipe d'experts a été recrutée pour gérer les trois volets du programme à savoir : l'appui direct aux PME, l'assistance aux institutions financières et aux banques qui interviennent sur les PME et enfin le soutien aux structures intermédiaires et aux services D'appui publics et privés.¹⁹⁵

Le programme a adapté trois stratégies différentes pour son exécution, à savoir :

*Une stratégie de pénétration : il s'agissait de faire la preuve que le programme était capable d'opérer sur tout le territoire, dans tous les sous-secteurs industriels et sur toutes les fonctions de l'entreprise.¹⁹⁶

*Une stratégie d'élargissement : EDPME a installé sur le territoire cinq antennes chargée d'effectuer la prospection des entreprises, le suivi des actions mise en place par des experts européens et algériens et l'accompagnement des chefs d'entreprises dans le processus de mise à niveau.¹⁹⁷

*Une stratégie de renforcement : EDPME a décidé en accord avec ses tutelles de mettre l'accent sur des actions de suivi et d'accompagnement d'une part et à privilégier les demandes des entreprises qui s'impliquaient plus que les autres dans la mise à niveau.

Dans le cadre de ce programme trois catégories de PME ont été identifiées, il s'agit des PME en situation de passivité ou de survie, celles en situation de croissance et celles en situation de compétitivité. Cette dernière catégorie est naturellement en cohérence avec les visions et les pratiques développées par le programme.¹⁹⁸

✓ **Le programme national de mise à niveau de la PME algérienne :**

199

Le Ministère de la PME et de l'Artisanat a initié un programme qui prendrait en charge l'ensemble des PME comme définies dans la loi d'orientation de l'année 2001 ainsi que leurs structures d'appui .Ce programme vient donc en complémentarité et en continuité aux

¹⁹⁵ Lamia AZOUAOU Op.cit.

¹⁹⁶ Ibid.

¹⁹⁷ Ibid.

¹⁹⁸ Ibid.

¹⁹⁹ Ibid.

dispositifs de mise à niveau déjà existants. Officiellement ce programme a été lancé en février 2007 pour une période de six ans, avec comme objectif la mise à niveau de 6000 PME. Une enveloppe d'un (1) milliard de dinars par an est consacrée pour son exécution conformément aux conclusions du Conseil des Ministres du 8 mars 2004. Pour le pilotage de ce programme, l'Etat a promulgué la création de l'Agence Nationale de Développement de la PME (ANDPME).

Le programme national de mise à niveau a pour objectif d'accompagner les PME dans le processus de mise à niveau, il vise également²⁰⁰ à développer les capacités des associations et des organisations professionnelles pour une meilleure compréhension et une meilleure assimilation du concept de mise à niveau, d'autant plus que les organisations en question détiennent un rôle prépondérant dans l'environnement de l'entreprise. Le programme s'articule autour des axes suivants : ²⁰¹actions sectorielles (analyse par branche d'activité), actions régionales (identification des mesures par wilaya prioritaire), actions de mise à niveau de l'environnement institutionnel de la PME et les structures d'appui à la PME, et enfin des actions au profit de la PME.

✓ **Le programme d'appui aux PME/PMI et à la maîtrise des technologies d'information et de communication :**

En mars 2008, un nouveau programme²⁰² d'appui aux PME a été signé entre le Ministère de la PME et de l'Artisanat et la Commission Européenne. Ce nouveau programme poursuit les activités déjà entamées dans le programme EDPME mais d'une façon plus ciblée. En effet, ce programme a pour objectif les PME spécialisées dans les services et l'artisanat. Ce deuxième programme prévoit la mise à niveau de 500 PME industrielles et non industrielles pour un montant global de 44 millions d'euros, avec une contribution de 40 millions d'euros du côté européen, 3 millions d'euros du côté algérien et d'un (1) million d'euros de la part des PME, ce programme s'étalera sur une période de 4 ans. Le programme a pour objectif d'améliorer la compétitivité des PME algériennes, pour leur permettre de reconquérir le marché intérieur et de se développer à l'international en vue de profiter des possibilités offertes par les accords internationaux.

Le programme couvrira 3 composantes ²⁰³: (1) appui direct aux PME/PMI dans des filières sélectionnées (à leur mise à niveau en général, à la qualité, et à la maîtrise des nouvelles technologies d'information et de communication) , (2) appui aux institutions et aux services d'appui (Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat et ses agences; autres

²⁰⁰ Lamia. AZOUAOU. Op.cit.

²⁰¹ Ibid.

²⁰² Ibid.

²⁰³ Ibid

ministères; organismes de représentation et de soutien des PME), (3) appui à la mise en place d'un système qualité, notamment aux structures en charge de la normalisation, métrologie, accréditation, inspection et certification ainsi qu'un appui aux centres techniques des filières sélectionnés.

2.2 Evaluation des résultats de la politique de mise à niveau au Maghreb :

2.2.1 Evaluation des résultats du programme de mise à niveau en Tunisie : ²⁰⁴

En ce qui concerne le programme de mise à niveau tunisien, son dispositif institutionnel s'est avéré globalement très performant en raison de la souplesse de son architecture. Le premier élément de souplesse et d'appropriation a été le positionnement et la formation du BMN. Relevant directement du Ministère de l'Industrie, ce bureau est resté léger dans sa composition avec une structure souple ayant un mode de fonctionnement s'appartenant plus à celui d'un cabinet de ²⁰⁵conseil matiné d'un rôle d'appui à la définition des politiques auprès du Ministère, qu'à une direction de l'administration. Le second élément de souplesse est inscrit dans la mise en œuvre effective du programme. Les procédures d'adhésions des entreprises, d'instruction des dossiers et de gestion des incitations ont fait l'objet, avant d'être arrêtées, d'un test auprès d'une centaine d'entreprises. ²⁰⁶

Le bureau de mise à niveau veille à évaluer le PMN et son impact qualitatif sur l'amélioration du management des PME ²⁰⁷concernées et ceci en effectuant des enquêtes tous les deux ans auprès des entreprises pour relever l'appréciation des actions du programme, Il a même mis en place un instrument d'évaluation, à savoir le Baromètre Conjoncture. Une enquête d'évaluation du PMN a été lancée au mois de septembre 2002, auprès de 1103 entreprises dont le programme a été approuvé par le COPIL à la fin de l'année 2001, illustre que les entreprises avaient réussi à intégrer ²⁰⁸l'exigence de compétitivité, dans un environnement de concurrence locale et internationale. Les entreprises ont vu s'améliorer sensiblement leur mode de fonctionnement, notamment grâce à une meilleure maîtrise de leur activité. En l'an 2002, plus de 50% des PME disposaient d'un tableau de bord contre 17% avant la mise en place du PMN. ²⁰⁹

Une autre étude a été réalisée par la banque mondiale fait état de certaines interrogations sur

²⁰⁴ Lamia AZOUAOU Op.cit

²⁰⁵ Ibid.

²⁰⁶ Ibid

²⁰⁷ Ibid.

²⁰⁸ Ibid.

²⁰⁹ Ibid

Le bilan en termes de coût-efficacité du programme et de ses impacts sur le tissu industriel tunisien. Cette étude souligne que le programme aurait favorisé les entreprises déjà performantes en raison de critères de solvabilité financières exigés.²¹⁰

Malgré les avis mitigés des différents économistes sur la réussite ou pas du PMN tunisien, il faut mettre l'accent à notre avis sur le résultat général du programme, sachant qu'en décembre 2008, le total des adhésions a atteint 4157 entreprises, contre 3928 entreprises en l'an 2007, soit une évolution de 5,5%. Le total des investissements approuvés a connu aussi une légère augmentation en l'an 2008 estimée à 7% (4657,9 MD en l'an 2008 contre 4318,3 MD en l'an 2007). Par ailleurs, le total des primes octroyées pour l'établissement des diagnostics a augmenté de 8% en l'an 2008 comparativement à l'année précédente.²¹¹

Le PMN de l'industrie tunisienne constitue le premier programme d'envergure mis en œuvre au Maghreb. Les résultats de ce programme sont très encourageants et la Tunisie reste, dans le Maghreb, une économie relativement dynamique.²¹²

2.2.2 Evaluation des résultats des programmes de mise à niveau au Maroc :

Dans ses premières années la politique de mise à niveau marocaine a plus relevé d'une logique de projet que de celle d'une politique nationale, son démarrage a été très lent, avec des taux d'utilisation des fonds disponibles très faibles au cours des années 1997-2001. De manière générale,²¹³ il y a eu, au cours de cette période, une faible appropriation de la politique par les pouvoirs publics marocains²¹⁴ et une faible participation des entreprises.

En 2002, Le Ministère délégué chargé des affaires économiques et générales et de la mise à niveau de l'économie a été nommé au sein du gouvernement. Une série de mesures pratiques ont été mise en place dès janvier 2003 mais l'absence de résultats tangibles en terme de croissance a enfin conduit les autorités marocaines, en l'an 2005, à lancer le programme « Emergence », qui s'appuie sur un ciblage volontariste mais non exclusif des moteurs de la croissance et une modernisation compétitive du tissu productif existant. Malgré toutes ces procédures la mise à niveau des PME tarde à se concrétiser au Maroc.²¹⁵

L'urgence mal ressentie, la faible volonté politique et l'insuffisance des financements

²¹⁰ Lamia AZOUAOU Op.cit

²¹¹ Ibid

²¹² Ibid.

²¹³ Ibid.

²¹⁴ Ibid.

²¹⁵ Ibid.

qui résulte des deux facteurs précédents expliquent en partie les faibles avancés du PMN au Maroc. ²¹⁶

Très peu d'études d'impact économique des programmes de la mise à niveau des PME marocaines ont été réalisées. L'étude lancée par l'ANPME en novembre 2004 du programme « Euro-Maroc-Entreprise » avait pour objectifs de répondre aux soucis des décideurs tant marocains qu'euro-péens. Elle visait l'examen de la pertinence et l'impact du programme par rapport à l'objectif escompté, l'examen de la pérennité de l'action dans l'entreprise et dans les organismes d'appui ²¹⁷ et la vérification que l'investissement immatériel financé dans le cadre du programme s'ajoute, et non se substitue, aux efforts de mise à niveau de l'entreprise par ses propres moyens. L'étude a été conduite auprès d'un échantillon de 84 entreprises sur les 363 ayant bénéficié d'actions de mise à niveau sur la période 2002-2004. En moyenne les prestations offertes dans le cadre du programme EME sont estimées, approximativement, ²¹⁸ entre 3 et 5% du chiffre d'affaires de la petite entreprise (effectif inférieur à 50) et de 0,5% à 3% pour la moyenne entreprise (effectif compris entre 50 et 200). ²¹⁹

Quant aux résultats, ceux-ci montrent que pour les trois-quarts des entreprises l'adhésion au programme EME se sont traduits pas une amélioration significative sur le plan de leur repositionnement stratégique, la maîtrise ²²⁰ des coûts, la réduction des délais et la gestion de la qualité. La majorité des entreprises ont pu renforcer leur activité commerciale, augmenter leurs dépenses marketing, leurs investissements matériels et immatériels et leur taux d'encadrement. Presque les deux tiers des entreprises étudiées réalisent un taux de croissance du chiffre d'affaires supérieur à 6%. De même, 80% des entreprises étudiées ont amélioré leur productivité globale et plus de la moitié ont amélioré leur capacité d'autofinancement. ²²¹

Afin de suivre l'impact des mesures de promotion économique prises par l'ANPME dans le cadre du programme de mise à niveau, les autorités marocaines ont mis en place un instrument, il s'agit du baromètre de compétitivité de la PME marocaine ²²²

²¹⁶ Lamia AZOUAOU Op.cit

²¹⁷ Ibid.

²¹⁸ Ibid.

²¹⁹ Ibid.

²²⁰ Ibid.

²²¹ Ibid.

²²² Ibid.

2.2.3 Evaluation des résultats des programmes de mise à niveau en Algérie :

Les principaux résultats du programme pilotent de l'ONUDI : ²²³

Au moment du démarrage du programme, la démarche de mise à niveau était nouvelle en Algérie, d'où la pertinence de l'idée de mener des actions pilote de mise à niveau. Il s'agissait, dans une perspective de démonstration, de créer des modèles pouvant inspirer d'autres entreprises et, dans une perspective de test, de tenter une approche et de l'adapter sur la base des expériences réalisées. Il s'agit d'une approche systémique combinant des efforts de sensibilisation, d'information, de formation des différents intervenants (administrations, prestataires de service, entreprises et leurs associations), et des actions pilotes au niveau de quelques entreprises. La contribution de l'ONUDI est ainsi liée à la mise à niveau de 48 PME algériennes.

Les principaux résultats du programme de mise à niveau piloté par le MIR : les tableaux suivants illustrent les résultats du programme MIR selon ses deux phases de mise en œuvre :

Tableau 2 : bilan de la mise à niveau-phase diagnostic (décembre 2006) Source : MIR ²²⁴

Demandes des Entreprises	Entreprises Publiques	Entreprises Privées	Total
Reçues	235	171	406
Traitées	232	169	401
Retenues	155	135	290
Rejetées	77	34	111

La phase diagnostic a concerné 290 entreprises sur 406 ayant fait la demande. Le nombre d'entreprises qui est entré dans la phase effective de la mise à niveau, après un second traitement des dossiers, est de 137 entreprises seulement, soit 47% des entreprises retenue pour la phase diagnostic et 34% des demandes reçues. ²²⁵

Tableau 3 : bilan de la mise à niveau-phase plan de mise à niveau (décembre 2006) ²²⁶

²²³ ONUDI : définit la mise à niveau comme étant un processus continu qui vise à préparer et adapter l'entreprise et son environnement aux exigences du libre échange, et introduire une démarche de progrès, de renforcement des points forts et de résorption de faiblesses de l'entreprise.

²²⁴ Ibid.

²²⁵ Lamia AZOUAOU Op.cit.

²²⁶ Ibid.

Situation des	Entreprises Publiques	Entreprises Privées	Total (Source : MIR)
Dossiers			
Soumis	89	54	143
Traités	88	53	141
Entreprises	85	52	137
Bénéficiaires			

Le montant total de l'aide du FPCI réservé à ces 137 entreprises est de 2694,45 millions de DA dont : 2665 ,04 millions de DA accordés à 117 entreprises retenues pour bénéficier des aides au titre de l'étude de diagnostic et la réalisation du plan de mise à niveau, soit en moyenne une aide de 22,77 millions de DA/Entreprise .²²⁷

29,41 millions de DA accordés à 20 entreprises qui bénéficient d'une aide limitée à l'étude de diagnostic.

Les principaux résultats du programme EDPME :²²⁸

En ce qui concerne le programme EDPME, une étude d'impact a été réalisée au deuxième trimestre de l'an 2006.Elle concernait les actions de mise à niveau réalisées par les PME algériennes dans le cadre du programme EDPME .716 entreprises et 1350 actions de mise à niveau ont été ciblées par l'étude qui a prouvé que 63% des PME ayant bénéficié d'actions de mise à niveau ont eu un impact déterminant au niveau de : l'organisation, structure des coûts, qualité, management. Le programme a permis la mise à niveau de 445 PME privées industrielles.²²⁹

Il n'existe pas encore de réelles statistiques concernant l'état d'évolution du programme national de mise à niveau, mais selon l'ANDPME et jusqu'à la fin de l'année 2008, plus de 341 demandes émanant des entreprises souhaitant adhérer au programme national de mise à niveau ont été enregistré. Toutefois, 27 PME seulement ont pu bénéficier d'une réelle mise à niveau.²³⁰

En Algérie, Il est encore très difficile de faire une évaluation globale des programmes de mise à niveau. Les premières évaluations-qui ne peuvent être que préliminaires-montrent certaines avancées²³¹ mais laissent entrevoir d'énormes problèmes,

²²⁷Lamia AZOUAOU Op.cit.

²²⁸ Ibid.

²²⁹ Ibid.

²³⁰ Ibid.

²³¹ Ibid.

ceci dit, l'expérience pilote a, certes, eu un impact au niveau des PME, mais aussi au niveau des pouvoirs publics algériens. De même, l'effort a inspiré le Ministère de la PME et de l'Artisanat dans l'élaboration de son propre programme en collaboration avec l'Union Européenne. Seulement les résultats de ces deux premiers programmes initiés en Algérie, en termes de nombre d'entreprises touchées par leurs opérations, sont faibles. Cette faiblesse est aggravée par le fait qu'une mise à niveau est indispensable pour la majeure²³² partie des PME algériennes. Notons que ces deux programmes avec leurs points forts et leurs insuffisances, ont le mérite de démarrer le processus de mise à niveau en Algérie.

La mise à niveau des PME algériennes n'a pas été engagée avec beaucoup de conviction et elle est conduite de façon un peu désordonnée et par plusieurs acteurs. Il faudrait avoir une démarche consensuelle et mettre en place des programmes unifiés, ou plutôt, un seul programme unifié pour avoir de véritables résultats.²³³

Le retard pris dans le domaine de la mise à niveau en Algérie, est considérable et les aides apportées par l'Etat sont jugées très faibles. Par conséquent, les PME algériennes demeurent fragiles. De nouvelles actions doivent être initiées par les pouvoirs publics algériens, pour amener davantage d'entreprises à se mettre à niveau et ainsi atteindre un certain degré de compétitivité qui leur permettra de faire face à l'établissement de la ZLE avec l'Union Européenne.²³⁴

2.3 Impacts des programmes de mise à niveau des PME maghrébines sur la compétitivité et l'intégration régionale des économies du Maghreb :

La PME maghrébine évolue dans un contexte où l'ampleur de la crise financière et économique mondiale ainsi que l'impact mitigé des programmes de mise à niveau révèle l'impérieuse nécessité, pour les pays du Maghreb, d'agir dans²³⁵ un cadre communautaire cohérent, pour améliorer la compétitivité de leurs PME et assurer une croissance continue de leurs économies afin de faire face à une concurrence internationale de plus en plus ardue. La réussite des programmes de mise à niveau des PME maghrébines conditionne le développement économique dans la région²³⁶ et la création ou la disparition de dizaines de milliers d'emploi, le défi est gigantesque pour les économies du Maghreb. D'ailleurs, dans toutes ces économies, les PME contribuent de façon tout à fait significative à la création

²³² Lamia AZOUAOU Op.cit.

²³³ Ibid.

²³⁴ Ibid.

²³⁵ Ibid.

²³⁶ Ibid.

d'emplois et à la croissance durable, et elles continueront à jouer un rôle vital dans la stimulation de la croissance économique. Les ²³⁷ politiques des pouvoirs publics maghrébins à l'égard des PME prennent une importance croissante pour la stimulation des PME compétitives en accélérant le processus de leur mise à niveau. Cela devrait préparer le terrain pour une nouvelle génération de politique de coopération au Maghreb.

L'intégration régionale est conditionnée par la capacité des économies maghrébines à soutenir les défis de la compétitivité. ²³⁸ C'est particulièrement vrai pour les PME maghrébines sur lesquelles reposent de grands espoirs de diversification. Par ailleurs, la compétitivité de la PME maghrébine est conditionnée par sa mise à niveau qui doit impérativement prendre une autre allure en Algérie et au Maroc, car en développant des PME compétitives dans la région, on ne peut que stimuler l'augmentation des échanges commerciaux, et ceci en privilégions les accords de coopération et de partenariat entre les PME des différent pays du Maghreb. ²³⁹

La nécessité de création d'accords de partenariat et de coopération entre les PME maghrébines peut se présenter comme une stratégie mutuellement positive pour le renforcement d'une intégration économique²⁴⁰ dans la région. Rien n'interdit aux entreprises qui partagent les mêmes objectifs de nouer des alliances. De la fusion complète à la mise en place en commun de certaines fonctions. Les PME tunisiennes auront la responsabilité historique de réduire le fossé en matière de mise à niveau et d'initier les²⁴¹ PME algériennes et marocaines aux techniques et procédures pour accélérer le processus de mise à niveau.²⁴²

Au regard des éléments précédents, l'approfondissement de l'intégration économique maghrébine, serait de nature à dynamiser la croissance économique, accroître l'attractivité de la région pour les investissements directs étrangers et susciter une nouvelle dynamique des échanges. ²⁴³ Cette évolution favoriserait l'apparition de nouvelles formes de spécialisation intra-régionale susceptibles d'induire une allocation optimale des facteurs de production et de conforter l'insertion du Maghreb dans le commerce mondial afin de tirer pleinement profit des bienfaits de la mondialisation, tout en favorisant la différenciation des échanges intra-régionaux et la mise en œuvre de processus à rendements croissants et à

²³⁷ Lamia AZOUAOU Op.cit.

²³⁸ Ibid.

²³⁹ Ibid.

²⁴⁰ Ibid.

²⁴¹ Ibid.

²⁴² Ibid.

²⁴³ Ibid.

économie d'échelle.²⁴⁴

Cette dynamique, si elle est à l'origine du développement des échanges croisés au sein des PME maghrébines et de l'émergence d'importants facteurs de complémentarité, elle permettrait aussi de stimuler la compétitivité de la région tout en assurant une plus grande autonomisation du processus de développement au Maghreb²⁴⁵. Toutefois, la concrétisation de ce projet d'envergure nécessite de la part des pays du Maghreb une coopération prononcée et un engagement ferme dans la voie de la modernisation et la libéralisation économique et financière.²⁴⁶ Pour ce faire, certaines conditions préalables devraient être satisfaites. Il s'agit d'abord, de permettre la circulation des biens et des personnes à travers l'ouverture des frontières. Il s'agit ensuite de convenir de nouvelles régulations sociales, en particulier au niveau du marché du travail, d'accroître la mobilité des professions spécialisées et de coordonner leurs dynamiques de réformes structurelles. De même, il importe de mettre en cohérence les législations, les règles et les disciplines (concurrence, investissement, règles d'origine, principes comptables, propriété intellectuelle, régimes douaniers).

3. Les grappes des PME maghrébines : stratégie de réaliser le bloc régionale.

Qu'est-ce qu'un cluster (grappe industrielle) ?²⁴⁷

Les clusters peuvent être analysés selon différents prismes économique, politique, relationnel, territorial,... Il est à noter cependant que malgré que la littérature regorge de terminologies diverses concernant cette notion, mais s'entendre sur une seule définition est non seulement impossible, mais également source de confusions ; le concept est ambigu et sujet à interprétations.

3.1 Définition :²⁴⁸

La définition la plus reprise à l'échelle mondiale et qui a contribué à l'engouement autour du concept d' « industry cluster » est celle donnée par Michael Porter [02] en 1990 « une concentration géographique d'entreprises liées entre elles, de fournisseurs spécialisés, de

²⁴⁴ Lamia AZOUAOU Op.cit.

²⁴⁵ Ibid.

²⁴⁶ Ibid.

²⁴⁷ Adel SAADOU. « La grappe : une stratégie dynamique d'harmonisation et d'intégration des PME Maghrébines »

²⁴⁸ Ibid.

prestataires de services, de firmes d'industries ²⁴⁹connexes et d'institutions associées (universités, agences de normalisation ou organisations professionnelles, par ex) dans un domaine particulier, qui s'affrontent et coopèrent.

3.2 Les clusters et les PME Maghrébines : quelles leçons tirer :

Les grappes des PME maghrébines offrent la chance de réalisation d'un tel vœu maghrébin jamais exaucé. Pour stimuler le développement économique et faire face à une économie mondiale ; nul ne peut nier que les PME Maghrébines sont toujours prisonnières des systèmes qui manquent énormément d'initiatives créatives et d'accompagnement adéquat. Des systèmes qui n'offrent pas assez de scénarios d'expansion, alors qu'elles commencent réellement à démonter leurs capacités d'assurer des seuils considérables de stabilité économique et social, et qu'elles peuvent apporter un plus au développement local, régional voir même national. ²⁵⁰

Face aux nouvelles stratégies de regroupement adoptées par les économies développées (les grappes), Les PME Maghrébines sont obligées aujourd'hui à s'adopter à ces nouvelles transformations qui risquent - au fil des temps et d'avantage - d'aggraver leurs états (déjà critiques) à cause de la concurrence qui est sûrement sans pitié. ²⁵¹

Les PME Maghrébines sont aujourd'hui obligées de cesser d'agir seules face à des concurrents qui se sont serrés les coudes afin de minimiser les risques et de maximiser les profits.

Pour cela, les PME Maghrébines sont obligées de :²⁵²

- S'organiser progressivement dans des clusters, en profitant des leçons tirées des différentes expériences réussies à l'échelle mondiale ;²⁵³
- Collaborer sérieusement et en permanence avec les universités et les centres de recherche afin d'anticiper de nouvelles stratégies et techniques
- Collaborer avec les autorités locales afin de fixer des feuilles de route à objectifs bien déterminés
- Collaborer en permanence avec les collectivités civiles afin de bien estimer ses outputs.

²⁴⁹ Adel SAADOU. Op.cit

²⁵⁰ Ibid.

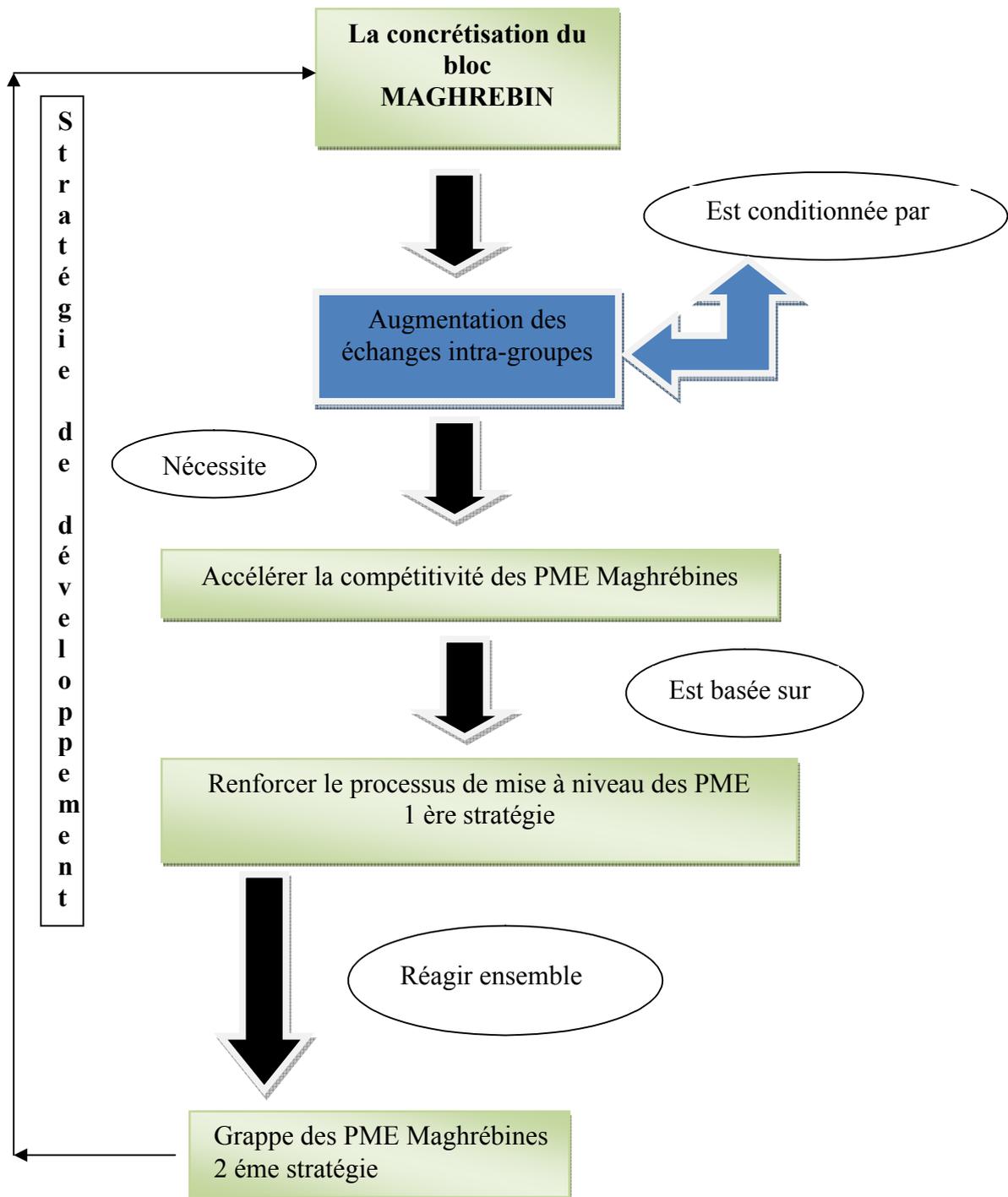
²⁵¹ Ibid.

²⁵² Ibid.

²⁵³ Ibid.

- Echanger les expériences avec d'autres PME implantées dans le même territoire ou dans les pays voisins
- Profiter le maximum des opportunités offertes par la mondialisation
- Accorder plus de chance aux idées innovatrice

Nous récapitulons notre 3^{ème} chapitre par le schéma suivant qui va articuler les conditions de réalisation du bloc Maghrébin.



Conclusion du chapitre

L'intégration régionale est donc conditionnée par l'amélioration de la compétitivité qui met en première ligne l'action des PME à travers leurs aptitudes à générer des accords de coopération. Elle met également en évidence la capacité des pouvoirs publics dans les pays du Maghreb à soutenir les programmes de mise à niveau comme première stratégie de réalisation du bloc maghrébin.

En effet les PME maghrébines peuvent prendre en charge le jeu de l'intégration en développant les échanges intra-maghrébins et intermaghrébins et en réalisant des investissements directs suivant les avantages qu'offre chaque économie maghrébine. Agir à l'échelle régionale est certainement un bon moyen d'obtenir des résultats de développement et de croissance de la PME maghrébine. Et en parallèle renforcer la grappe des PME maghrébines comme 2^{ème} stratégie qui va ramener le bloc maghrébin à sa concrétisation.

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE:

L'objectif principal de notre travail est d'analyser le nouveau contexte de l'économie mondiale caractérisé par le renforcement des blocs régionaux. On a aussi procédé à la description dans différents avantages que procure l'intégration économique régionale, en considérant que cette dernière est la prière angulaire d'un pays qui veut avoir une place dans ce nouvel ordre mondial.

On a donc jugé nécessaire de présenter un bilan succinct relatif à la construction maghrébine. La coopération économique dans le Maghreb doit se renforcer pour stimuler l'économie de chacun des pays, s'unir pour pouvoir devenir un acteur économique majeur dans la région et dans le monde en se rapprochant des autres blocs.

L'intégration du Maghreb est de toute évidence une nécessité économique incontournable, eu égard à la concurrence intense entre blocs régionaux et aux opportunités qu'offre aux acteurs internationaux et internationaux un marché régional commun.

Au lieu de faire front commun, les pays du Maghreb ont opté pour une approche unilatérale pour leurs relations à l'Europe. Ce choix ne favorise guère le rapprochement des pays du Maghreb. Il est de nature à générer des contradictions systémiques insupportables.

Pour comprendre ces difficultés, il faut revenir au point de départ: la mondialisation, c'est avant tout l'entrée du Sud dans l'économie monétaire. Et cela à la fois sur le plan de la décennie à vue l'émergence des regroupements régionaux partout dans le monde.

La création des zones d'intégrations régionales est motivée par la volonté d'un groupe de pays d'améliorer leurs positions au sein de la division internationale du travail. Ces derniers veulent accroître les économies d'échelle, améliorer leur productivité et renforcer leur implantation sur les marchés d'exportation. Ainsi, l'argument des économies d'échelle apparaît fondamental dans le régionalisme. En effet l'élargissement du marché est considéré comme la force motrice d'une zone d'intégration, étant donné que les marchés nationaux sont souvent dans l'incapacité d'assurer, à eux seuls, la taille nécessaire à l'exploitation des économies d'échelle et la spécialisation. Par ailleurs, la libéralisation des échanges à l'intérieur d'une zone d'intégration régionale oblige les entreprises à affronter la

compétition, à réduire leurs coûts et à améliorer leur productivité. Elles peuvent progressivement expédier des produits concurrentiels vers les marchés des pays tiers.¹

L'une des caractéristiques principales d'un accord commercial régional réside dans la discrimination créée à l'encontre du monde. Le cas le plus intéressant émerge d'une situation où l'un des membres est en compétition avec le reste du monde sur le marché de son partenaire. Jacob Viner (1950) utilise ce cas pour illustrer les concepts de création et de déviation de commerce, apparaissant au gré des droits de douane en vigueur et selon l'efficacité productive des pays en compétition. Rappelons succinctement que Viner désigne par «création de commerce» les déplacements de la source d'approvisionnement d'un pays, suite à la création d'une zone intégrée, vers des producteurs plus efficaces de la zone d'intégration. En revanche, le «détournement du commerce» traduit le déplacement d'une source d'approvisionnement hors zone plus efficace vers un producteur moins efficace de la zone intégrée. Il est cependant très difficile de tracer une ligne de démarcation précise entre les arrangements pouvant donner lieu à «l'expansion» ou à «la déviation» des échanges, ces deux phénomènes pouvant parfaitement coexister au sein d'une zone d'intégration régionale.

L'intégration régionale de l'Afrique du Nord apparaît pour de nombreux experts comme l'une des réponses aux difficultés que rencontre la région : chômage, pauvreté, mauvaise gouvernance, violence sociale etc. Les économies du Maghreb se tournent le dos (3% des échanges) et les gouvernants ont des relations marquées par une méfiance mutuelle. L'enquête réalisée en Algérie, entre juillet et août 2006, cherche à comprendre comment la population explique le blocage d'une région qui partage autant de caractéristiques communes : langue, religion, histoire etc.²

Le renouveau de la question de l'intégration régionale de l'Afrique du Nord s'inscrit dans ce contexte. De nombreux rapports concluent à la nécessité pour les Etats d'Afrique du Nord de s'engager concrètement vers l'organisation d'une intégration régionale effective. Un tel processus ne manquerait pas d'accroître sa visibilité économique et son intérêt géographique, ce qui favoriserait l'investissement étranger.

¹ L'Algérie. Maroc et l'intégration maghrébines.2005

² Ibid.

Les pays du Maghreb représentent des marchés relativement petits et fragmentés, dont la meilleure chance de développement se situe dans l'ouverture et l'intégration. Dans la pratique, leur régime de commerce restrictif et leur lourde réglementation de l'investissement découragent l'investissement privé intérieur et limitent l'investissement direct étranger, en dehors du secteur des hydrocarbures...Une intégration économique régionale plus poussée présenterait des avantages importants. Elle créerait un marché régional de plus de 75 millions de consommateurs...elle entraînerait des gains d'efficacité et rendrait la région plus attrayante pour les investisseurs étrangers. Et sur tout, les structures économiques complémentaires des pays du Maghreb créeraient des possibilités d'échanges qui bénéficieraient à tous les pays de la région ».³

Un constat général s'impose : face à la faiblesse structurelle des économies du Maghreb, l'intégration régionale constitue une solution bénéfique. Et pour tant, force est de constater la lenteur avec laquelle cette voie est empruntée. Plusieurs facteurs expliquent le blocage de l'intégration régionale en Afrique du Nord. Ils sont d'ordre politique car ils démontrent que les problèmes économiques n'ont pas été la préoccupation majeure des Etats au cours de ces deux dernières décennies.⁴

Le 25 mars 2006, M. Abdelkader Messahel, ministre délégué chargé des Affaires maghrébines et africaines, annonçait la nécessité de la construction maghrébines car « il est évident que, dans le contexte international d'aujourd'hui, le monde de demain appartiendra à ceux qui essaient d'intégrer leurs économies et leurs politiques dans une approche régionale ».⁵

Autrement dit les pays les moins intégrés à la l'économie mondiale sont les pays qui ont avancés à titre individuel (ce qui affirme notre hypothèse concernant la création d'un nouvel ordre mondial.

³ L'Algérie. Maroc et l'intégration maghrébine. Op .cit

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.

Il a été dit au début que la richesse a connue une nouvelle dimension, plus précisément une répartition inégale des échanges intra groupe et inter groupe ce qui confirme la marginalisation des pays en développement.

Les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) ont choisi la stratégie d'augmenter leur échanges individuels avec les différents blocs dans le monde ce qui a ralenti et bloqué la construction de l'union.

Développer les échanges maghrébins est la stratégie clé de l'ensemble maghrébins, ceci est favorisé par la compétitivité des PME. Ce qui confirme la 3^{ème} hypothèse qui considère les PME comme facteur d'intégration.

Les programmes de mise à niveau dans les pays du Maghreb sont dans des états d'avancement très différents, ce qui ne permet pas encore de faire un véritable travail de comparaison. En somme, l'Algérie et le Maroc devraient faire davantage d'effort afin de renforcer la compétitivité de l'économie, d'augmenter la flexibilité du marché du travail pour que la PME maghrébine puisse avoir un rôle important dans l'intégration. Nous pensons que les pouvoirs publics maghrébins devraient accorder certains avantages tels que des avantages fiscaux et parafiscaux aux PME qui mettent en œuvre de réelles actions de mise à niveau et créent des relations de partenariat entre les PME maghrébines.⁶

Cette analyse a été effectuée de manière à présenter le blocage du processus d'intégration au niveau du Maghreb en proposant la stratégie (compétitivité des PME) comme étant la clé de la construction du bloc Maghrébin. Il est intéressant de penser à une analyse économique plus approfondie (modèle économique) afin d'évaluer l'apport des PME dans la concrétisation du bloc.

⁶ Op.cit. Lamia AZOUAOU

BIBLIOGRAPHIE

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. OUVRAGES :

- MAIHILDE Lemoine-Philippe.Madies-thierry Madies. « **Les grandes questions d'économie et finance internationales -décoder l'actualité-** ».Editions de boeck. Paris.2007.
- Assen SLIM.F EL ALAOUI. « **Précis d'économie internationale** ».ELLIPES éditions Martietins .S.A.2006
- Kenichi OHMAE. « **De l'Etat nation aux Etats-régions** », DUNOS, Paris, 1996.
- Pierre de SENARCLENS, « **La mondialisation, théories, enjeux et débats** ».2ème édition. ARMAND COLIN.2001.Paris.
- Ahmed SILEM. Jean. Marie ALBERTINI « **LEXIQUE D'économie** » ; édition DALLOZ. Paris.1994
- Jean-Marc Siroen. « **La régionalisation de l'économie mondiale** »édition la découverte. Paris.2000.
- ANDREW Harrison, ERTUGRUL Dalkiran, ENA Elsey, « **Business International et mondialisation, vers une nouvelle Europe** ». Edition deboeck .paris. mai 2004.
- Robert REICH. « **l'économie mondialisée** ».DUNOD.PARIS.1993.
- Lionel STOLERU. « **l'économie comprendre l'avenir** ».DUNOD. paris.1999.
- ARVISENET.PHILIPESDE. « **économie internationale** ».DUNOD.1999.
- Cordellier.Serge. « **Le nouvel ETAT du monde : les 80 idées-forces pour entrer dans le 21 e siècle** ».la découverte.1999.
- GAUTHIER. André. « **l'économie mondiale des années 1880 aux années 2000** ».Editions .BREAL.1999.
- SEPOT. Jean-Yves. « **l'économie du monde** ». Editions. NATHAN.1998.
- KRUGMAN. Paul R.OBESTF. « **économie internationale** ».Editions de Boeck.2001.
- CROSET. « les grandes questions de l'économie international ».Editions.NATHAN.1997.
- SAMUELSON.PAUL A. « **L'économique** ».Editions. ARMAND COLIN.1983.
- COLLECTIF. « **L'Etat du monde 2001** ».Editions la découverte.2000.

2. REVUES ARTICLES ET MEMOIRES :

- Alternatives économiques n° 59 .Denis Clerc. « **De la spécialisation à l'intégration** »1 trimestre.2004.
- Alternatives économiques .Guillaume Duval. « **une mondialisation pas vraiment libérale** ». 1 trimestre.2004.
- Alternatives économiques. Philippe Hugon« **quatre théories pour une mondialisation** ». 1 trimestre.2004.
- Alternatives économiques .Jean Coussy. « **Le sud à plusieurs vitesses** ».
- Alternatives économiques n° 59.Séverine Leboucher. « **les différentes logiques de la régionalisation** ». 1 trimestre.2004.
- Problèmes économiques n° 2855.Pascal petit. « **mondialisation et régionalisation : les cas de l'Europe et de l'Asie de l'est**». 07/2004.
- Problèmes économiques n° 2855.Andrea Goldtein. « **l'intégration régionale en Afrique est-elle au service du développement ?** » .07/2004.
- Problèmes économiques n° 2855.Christian Deblock. « **L'OMC face au nouveau régionalisme économique** » .07/2004.
- LE MONDE. Stern. babette. « **entre zones régionales et multilatéralisme, un monde multipolaire** » n° 16927.29/06/1999.
- ECONOMIE INTERNATIONALE. « **globalisation et régionalisation** » N° 63.1995/07.
- Problèmes économique. « **Une organisation géoéconomiques à niveaux multiples** » N° 2.548. 24 décembre 1997.
- Problèmes économique. « **L'Union européenne : régionalisation ou mondialisation ?** » N° 2.530. 20 aout 1997.
- Problèmes économique. « **Quelle intégration des économies en transition ?** » N° 2.760. 08 MAI 2002.
- Sadok.CHENNOUF, « **fondement et expériences de l'intégration économique cas de l'UMA, université d'Oran, 2003** ».
- YACIN FARAH, EL WATAN « **le Maghreb face à la mondialisation** ».20/06/2010.
- Abderrahmane MEBTOUL, Le quotidien d'Oran « **intégration maghrébines et espace euro-méditerranéen, une seule main ne saurait applaudir** »30 novembre 2006.

3. SITES INTERNET:

- [www. Google .fr. wbi. events.](http://www.google.fr/wbi/events)
- [www.google.définition.](http://www.google.définition)
- www.google.les cours de sciences économique et sociales
- [www.google.webses intégration. Blocs régionaux et croissance cours 2001-2002.](http://www.google.webses intégration. Blocs régionaux et croissance cours 2001-2002)
- [www.google. Libéralisation des échanges et intégration régionale/définition.](http://www.google. Libéralisation des échanges et intégration régionale/définition)
- http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/ministere_817/publications_827/cooperation-internationale-developpement_3030/series-etudes_3195/serie-etudes-annee-2002_3217/analyse-comparative-processus-integration-economique-regionale_46
- [www.google.fr./ « théorie de l'intégration économique régionale ».](http://www.google.fr/)
- [www.google.fr/intégartion économique régionale dans le monde.](http://www.google.fr/intégartion économique régionale dans le monde)
- [www.google.fr.les groupements régionaux dans le monde.](http://www.google.fr.les groupements régionaux dans le monde)
- [www.google.jp-simonnet/spip.php?article319 - outil_ sommaire](http://www.google.jp-simonnet/spip.php?article319)
- [www.google.fr./ les effets de l'intégration économique régionale.](http://www.google.fr./ les effets de l'intégration économique régionale)
- [www.google.fr.les différents effets d'intégration économique régionale.](http://www.google.fr.les différents effets d'intégration économique régionale)
- [www.google .fr analyse économique des effets d'intégration économique régionale.](http://www.google.fr analyse économique des effets d'intégration économique régionale)
- [www.google.fr.intégration économique+effets de création et de détournements.](http://www.google.fr.intégration économique+effets de création et de détournements)
- [http://www.er.uqam.ca/nobel/ieim/IMG/pdf/Deblock_Dorval_Le_regionalisme_economique_international.pdf.](http://www.er.uqam.ca/nobel/ieim/IMG/pdf/Deblock_Dorval_Le_regionalisme_economique_international.pdf)
- [www.google.fr/régionalisme et multilatéralisme.](http://www.google.fr/régionalisme et multilatéralisme)
- [www.google.fr/théorie du régionalisme.](http://www.google.fr/théorie du régionalisme)
- [www.google./régionalisme et multilatéralisme.](http://www.google./régionalisme et multilatéralisme)
- [www.gogle.fr.les dimensions du régionalisme.](http://www.gogle.fr.les dimensions du régionalisme)
- CIPE : [www.cipe.org/blog.jawwad.rachami.juin 2009.](http://www.cipe.org/blog.jawwad.rachami.juin 2009)
- [http://go.worldbank.org/Y2DHQIVL70.](http://go.worldbank.org/Y2DHQIVL70)
- [8http://hdrstats.undp.org /fr / buildtables.](http://8http://hdrstats.undp.org /fr / buildtables)
- www.Le « non-maghreb » coute cher au Maghreb, op.cit. & « L'entretien du mois » avec F. Ghilès in www.amadeusonline.org
- Le magazine international de l'information en ligne Saïd Ben Kraiem, Forum « Union du Maghreb Arabe: L'intégration économique, un choix stratégique »Mercredi 30 Juin 2010

- La presse.tn / Afrique du Nord: Union économique maghrébine - Pour une synergie durable Saoussen BOULEKBECHE 15 Mars 2010.
- CIPE :www.cipe.org/blog.jawwad.rachami.juin 2009.
- Www. Intégration économique maghrébine et investissement européen.
- www.le cout du non Maghreb.
- WWW. L'intégration maghrébine une nécessité dictée par une vision prospective.
- samira Brahmia Rejeb . Investissement Direct Etrangers & Intégration dans le cadre de Partenariat Euro- Maghrébin.
- www.les échanges entre les pays du Maghreb .17/aout 2003.
- www.Docteur Abderrahmane MEBTOUL. « L'intégration économique du Maghreb arabe, une urgence de l'heure ».
- www.Lamia AZOUAOU. « la compétitivité et la mise a niveau des PME maghrébines : analyse a partir d'une approche multidimensionnelle ».

4 .SEMINAIRES, CONGRES ET RAPPORT :

- PNUD. Rapport mondial sur le développement humain .Edition Economica.2003.
- **«le développement économique en Afrique »**. Nation unis new York .2009.
- Par Mohamed Mokaddem, Chargé d'études au centre d'analyses et publications **« Intégration économique régionale au Maghreb : enjeux & perspectives »**.
- Rapport Thomas More du 07/04/10. Toutefois de nombreux économistes soulignent que le taux de chômage pourrait estimer à un chiffre supérieur, au alentour de 15-18%.
- BANQUE MONDIALE. « Les perspectives économiques mondiales et les pays en développement ».ECONOMICA.1995.

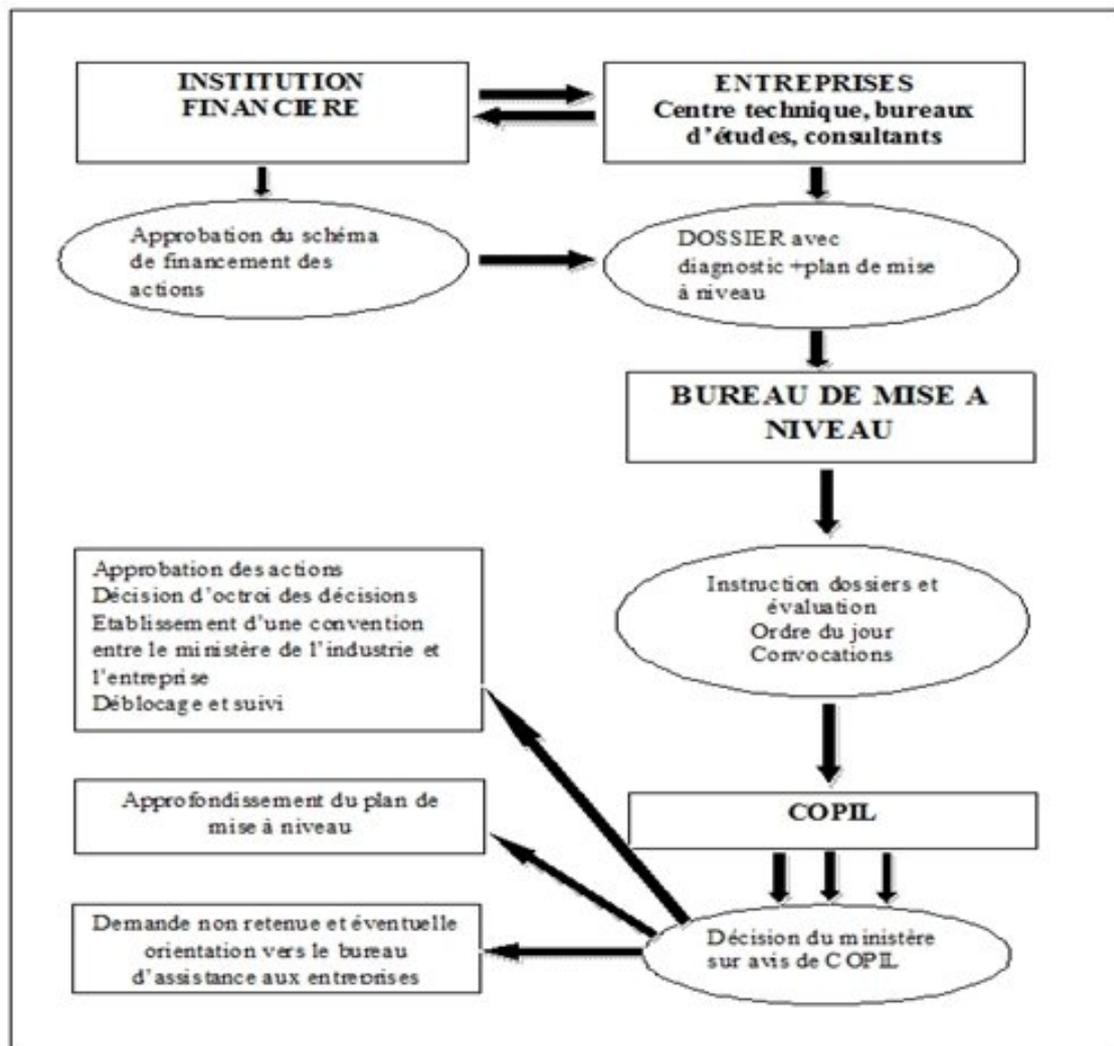
Colloque international:

- **« Intégration régionale et mondialisation : quel impact sur les économies du MAGHREB »**.11 et 12 octobre 2008. Campus Mourad TALEB, IGMO ORAN.
- Résumé du colloque. Abdeslam BENDIABDELLAH**« Les PME maghrébines : un facteur d'intégration régionale »**. mai.2009. université .Tlemcen
- Résumé du colloque : La clôture de la deuxième édition des Entretiens de la Méditerranée (25-26 mai 2010) / Hammamet.
- Résumé du Colloque organisé à Rabat les 28 et 29 janvier 2010 sur « Le marché du travail au Maghreb

ANNEXES

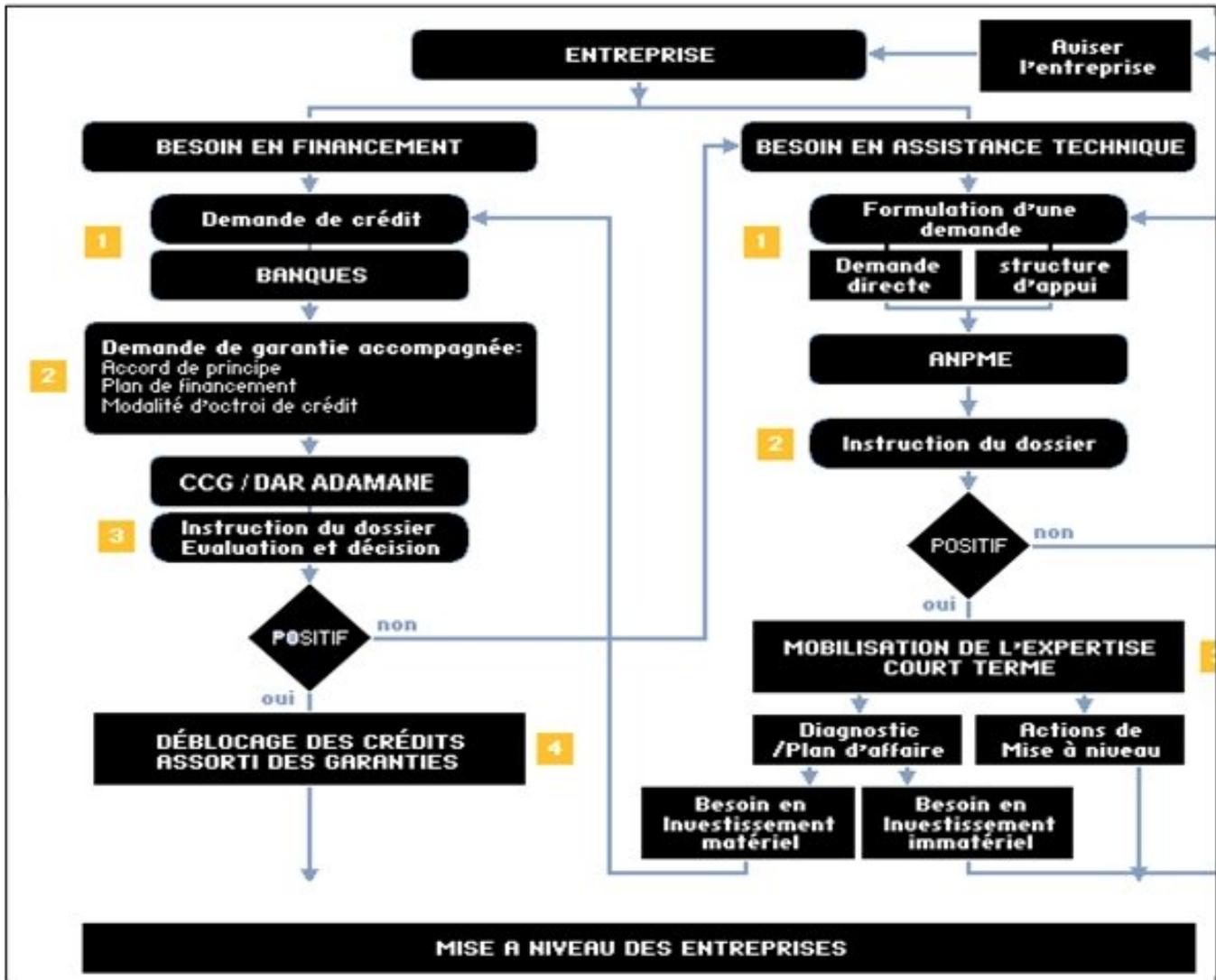
Annexe 1 :

FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME DE MISE A NIVEAU TUNISIEN



Annexe n°2 :

LA DEMARCHE DU PROGRAMME DE MISE A NIVEAU MAROCAIN



La démarche de mise à niveau de la PME marocaine, comprend deux phases :

- Phase préalable qui consiste à la réalisation du diagnostic et du plan d'affaires : le diagnostic vise à déterminer l'impact du démantèlement tarifaire sur la compétitivité de l'entreprise et les forces et les faiblesses de celle-ci. Tandis que le plan d'affaires présente les diverses actions à entreprendre ainsi qu'un plan financier et un échéancier de réalisation. Le diagnostic et le plan peuvent être élaborés par l'entreprise ou par un autre organisme de son choix. Elle peut aussi recourir aux services d'Euro-Maroc Entreprise (EME), auquel cas le coût de l'étude sera partiellement pris en charge par EME.
- Phase de concrétisation des investissements issus du plan d'affaires : Les mesures d'amélioration du financement des investissements matériels visent à faciliter l'accès aux financements bancaires, à consolider les fonds propres des entreprises sous-capitalisées et à réduire le coût de financement. Par contre les investissements immatériels portent sur la formation continue, des contrats spéciaux de formation professionnelle, la recherche de partenariat, le repositionnement des marchés et enfin la mise en place d'une démarche qualité.

Annexe 3 :

LES MOYENS FINANCIERS DE LA MISE A NIVEAU AU MAROC

- Le Programme d'Appui aux Entreprises (PAE) représente le principal dispositif. Il est doté d'une enveloppe financière de 93,8 millions d'Euros (61 millions d'Euros de financement communautaire et 32,8 millions d'Euros de financement du gouvernement marocain), ce programme se décline en trois volets dont deux pris en charge directement par l'ANPME, appuyée par une Unité de Gestion de Programme (UGP) .
- Fonds National de Mise à Niveau/Partie Conseil et Accompagnement, d'une dotation de 80 millions de Dirhams, financée à parts égales par le budget de l'Etat Marocain et l'Union Européenne.
- Les autres ressources financières étrangères qui contribuent à la mise en œuvre des Programmes gérés par l'ANPME proviennent essentiellement de :
- La coopération allemande « TAAHIL AL MOKAWALAT - TAM », dont les phases successives ont bénéficié respectivement d'un budget de 3 Millions d'Euros (2000-

2003), 3,5 Millions d'Euros (2003-2006), ainsi que d'une enveloppe financière supplémentaire (1,5 Millions d'Euros) pour le renforcement institutionnel de l'ANPME.

- La coopération ONUDI/ANPME, à travers l'Unité italienne de Promotion de l'Investissement (UPI).
- La coopération espagnole qui vise le soutien aux centres techniques industriels marocains, moyennant une subvention de 844 000 Euros, accordée par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale (AECI).
- La coopération avec l'USAID, à travers le New Business Opportunités (NBO), pour un budget de 9 millions de Dollars, destiné à appuyer les entreprises marocaines voulant pénétrer le marché américain.
- La ligne belge AWEX (Agence Wallonne à l'Exportation), de 500.000 Euros, dédiée au financement partiel, à titre de don, des importations de biens d'équipement et/ou de services d'origine wallonne, destinées aux projets économiques développés au Maroc.
- La coopération française, à travers le Fonds de garantie de la restructuration financière. L'ANPME apporte son soutien pour la réalisation des diagnostics stratégiques et financiers (le budget alloué est de 4,5 millions d'Euros) qui constituent un préalable à l'octroi du Fonds de garantie. Globalement, la contribution de l'Etat est d'environ 20%.

ANNEXE 4

Renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique

d'institutions et ces appartenances multiples à l'intérieur d'une même région brouillent quelque peu les objectifs d'intégration et induisent une concurrence contre-productive entre pays et entités (CEA, 2008).

Les principales Communautés économiques régionales en Afrique

Face à ce problème, les dirigeants africains se sont efforcés de rationaliser les initiatives en matière d'intégration régionale.

Dans leur recherche d'une unité et d'une stratégie de développement collective, les pays africains ont aussi envisagé un certain nombre de partenariats extérieurs auxquels le continent pourrait adhérer collectivement, notamment: a) les partenariats multilatéraux dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC); b) le partenariat entre le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) et l'Union européenne (UE) à travers des Accords de partenariat économique (APE); et c) un nombre croissant d'initiatives bilatérales pour le développement du continent africain, par exemple dans le cadre de la loi des États-Unis sur la croissance et les potentialités de l'Afrique, de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD, Japon) ou des initiatives prises par la Chine, l'Inde et le Brésil. La Turquie a proposé récemment un partenariat avec l'Afrique. Les pays africains se sont employés à inscrire ces initiatives dans un cadre à l'échelle du continent sous l'égide de l'Union africaine, à renforcer les synergies et à assurer des retombées bénéfiques à tous les pays partenaires.

Il existe aussi des arrangements en matière d'intégration régionale sous la forme d'initiatives régionales, pour faire participer les pays africains aux arrangements commerciaux Nord-Sud. Bien que les échanges commerciaux à l'intérieur des communautés économiques régionales se développent, la structure des exportations des CER reste fortement marquée par les liens historiques avec le reste du monde. Dans la majorité de ces communautés, plus de 80 % des exportations restent destinées à des marchés en dehors de l'Afrique, l'Union européenne et les États-Unis représentant plus de 50 % de ce total. Et les pays africains commercent davantage avec l'UE qu'avec d'autres pays d'Afrique, malgré la proximité géographique de ces derniers (CEA, 2008).

Accords de partenariat économique (APE): L'Accord de Cotonou, signé le 23 juin 2000 à Cotonou (Bénin), a établi un nouveau cadre de coopération pour le commerce et pour l'aide entre l'UE et les 78 membres du Groupe des États ACP.

Tableau 1 Les principales Communautés économiques régionales en Afrique

Principales communautés économiques régionales (CER)		Domaines d'intégration et de coopération	Date d'entrée en vigueur	États membres	Objectif spécifié
Type					
Union du Maghreb arabe (UMA)	Zone de libre échange	Biens, services, investissements, migrations	17 fév. 1989	Algérie, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Mauritanie, Tunisie	Union économique intégrale
Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA)	Zone de libre échange	Biens, services, investissements, migrations	8 déc. 1994	Angola, Burundi, Comores, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Namibie, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Zambie, Zimbabwe	Marché commun
Communauté des États sahélo sahariens (CEN SAD)	Zone de libre échange	Biens, services, investissements, migrations	4 fév. 1998	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Gambie, Lybie, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Sénégal, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie	Zone de libre échange et intégration dans certains secteurs
Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)	Zone de libre échange	Biens, services, investissements, migrations	1er juil. 2007	Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe Tchad	Union économique intégrale
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	Zone de libre échange	Biens, services, investissements, migrations	24 juil. 1993	Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Togo	Union économique intégrale
Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)	Zone de libre échange	Biens, services, investissements, migrations	25 nov. 1996	Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan	Union économique intégrale
Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)	Zone de libre échange	Biens, services, investissements, migrations	1er sept. 2000	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, République Unie de Tanzanie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe	Union économique intégrale
Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)	Union douanière	Biens, services, investissement s. migrations	24 juin 1999	Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine,	Union économique intégrale

Tchad

Tableau 1 (cont.)

Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)	Union douanière	Biens, services, investissements, migrations	7 juil. 2000	Burundi, Kenya, Ouganda, République Unie de Tanzanie, Rwanda	Union économique intégrale
Union douanière d'Afrique australe (UDAA)	Union douanière	Biens, services, investissements, migrations	15 juil. 2004	Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland	Union douanière
Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA)	Union douanière	Harmonisation du droit commercial, convergence des politiques macroéconomiques	10 janv. 1994	Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo	Union douanière

Source: Secrétariat de la CNUCED.

Cet accord remplaçait les quatre Conventions successives de Lomé, signée pour la première dès 1975, et envisageait la mise en place de zones de libre-échange entre l'UE et chacun des groupements régionaux sous la forme d'accords de partenariat économique. Les groupements régionaux en Afrique s'articulent ainsi autour du COMESA, de la SADC, de la CEMAC et de la CEDEAO. Dans le cadre des APE, les préférences unilatérales seront remplacées par des arrangements de libre-échange réciproques afin que les accords de partenariat soient compatibles avec les règles de l'OMC. Ces accords de partenariat économique couvriront de manière large les mesures commerciales et liées au commerce (commerce des biens et des services, investissement, concurrence, facilitation du commerce et aide au commerce), comme le prévoit l'Accord de Cotonou. Les pays les moins avancés (PMA) bénéficieront d'un traitement différencié par rapport à celui des autres pays. Enfin, les accords de partenariat économique comportent une composante d'aide au commerce.

Accord de libre-échange entre l'Afrique du Sud et l'UE: L'UE et l'Afrique du Sud ont conclu le 11 octobre 1999 un accord de commerce, de développement et de coopération en vue de renforcer la coopération dans divers domaines. Les objectifs étaient notamment de promouvoir la coopération régionale et l'intégration économique du pays dans la région de l'Afrique australe et dans l'économie mondiale, et de développer et de libéraliser le commerce des biens et des services et les mouvements de capitaux entre les parties.

Accord de coopération pour le commerce, l'investissement et le développement entre l'UDAA et les États-Unis (2008): Le 16 juillet 2008, les États-Unis et l'Union douanière d'Afrique australe (UDAA) ont signé cet accord à Washington. Dès le début des négociations, l'un des objectifs

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE :

Les principaux accords commerciaux :

Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique :

L'ACP est une organisation instituée par l'accord de Georgetown en 1975. Le groupe rassemble 79 pays en développement tous signataires à l'exception de Cuba, de l'accord de Cotonou qui les lie à l'Union européenne. Il compte 48 pays d'Afrique subsaharienne, 16 des Caraïbes et 15 du Pacifique. A l'origine, le groupe a été créé dans le but de coordonner la coopération de ses membres avec l'union européenne. Désormais, la coopération couvre des domaines variés comme le commerce, la politique économique ou le développement durable.

Accord commercial de rapprochement économique australo-néo-zélandais :

Le CER a été signé en 1983 (Australia, New Zealand Closer Economic Relations Trade Agreement) entre les deux pays les plus développés de l'Océanie : l'Australie et la Nouvelle Zélande.

Accord de Bangkok :

Il a été signé en 1975, à l'initiative de la commission économique et sociale de l'Organisation des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique. Il s'agit d'un accord de tarif préférentiel dont le but est de promouvoir le commerce intra-régional. Les signataires de l'accord sont le Bangladesh, la Chine, l'Inde, la République de Corée, le Laos et le Sri Lanka.

Association des Nations de l'Asie du Sud-est (ANASE) :

L'association a été constituée en 1967 par cinq membres fondateurs : l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. Brunei, le Vietnam, le Laos, le Myanmar et le Cambodge ont successivement rejoint le groupe entre 1984 et 1999. La région couverte par l'ANASE (ASEAN en anglais) rassemble environ 500 millions d'habitants. Elle couvre 4,5 millions de km² son PIB s'élève à 737 milliards de dollars et la valeur totale de ses échanges commerciaux équivaut à 720 milliards de dollars. La multiplication des accords de libre échange depuis dix ans en Asie de l'Est a donné naissance à l'East Asia Vision Groupe, un groupe de prospective constitué en 1998 lors du sommet ASEAN + 3 (Chine, Japon et Corée) pour étudier les possibilités à long terme d'une coopération renforcée et pour favoriser l'instauration d'un accord de libre échange Est asiatique.

Association européenne de libre échange (AELE) :

La convention de l'AELE institue depuis 1960 une zone de libre échange entre ses membres qui sont actuellement l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. Les trois premiers Etats ont contacté avec l'UE un accord commercial entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994, The Agreement on the European Economic Area.

Association latino américaine d'intégration (ALADI) :

L'association est une organisation intergouvernementale qui, à la suite du traité de Montevideo (1960) instituant l'associacion latinoamericana de libre comercoi (ALALC), promeut l'intégration de la mise en place d'un marché commun.

Association sud asiatique de coopération régionale (ASACR) :

L'association existe depuis 1985 et regroupe le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde, les Maldives, le Népal, le Pakistan et le Sri Lanka. Son but est d'accélérer le développement économique et social de ses membres.

Commission de l'Océan Indien (COI) :

La COI est une organisation intergouvernementale qui réunit les Comores, La France au titre de La Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Fondée en 1984, son but est la promotion du codéveloppement durable des îles du sud-ouest de l'Océan Indien.

Communauté andine :

La Communauté andine est une organisation sous-régionale sud-américaine qui a été initiée par la signature de l'accord de Carthagène en 1969. Elle regroupe la Bolivie, la Colombie, l'Equateur, le Pérou et le Venezuela. Son objectif est de favoriser l'intégration régionale.

Communauté des Caraïbes (CARICOM) :

La Communauté des Caraïbes existe depuis 1973 à la suite du traité de Chaguaramas. Traité signé par les Barbades, la Jamaïque, la Guyane et Trinidad et Tobago qui établit la Carib-bean Community and Common Market. Les Bahamas sont devenues le 13^e membre du groupe mais elles ne participent pas au marché commun.

Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) :

La CEDEAO est un regroupement régionale de 15 pays d'Afrique de l'Ouest qui a vu le jour en 1975. Sa mission est de promouvoir l'intégration économique.

Conseil de coopération du Golfe (CCG) :

La charte du CGC établie en 1981 vise l'intégration économique de 6 Etats arabes du Golfe : les Emirats arabes unis, Bahreïn, l'Arabie Saoudite, Oman, le Qatar et le Koweït.

Coopération économique Asie Pacifique (APEC) :

L'APEC est un forum crée en 1989, dont l'objectif est de favoriser la croissance économique, la coopération, le commerce et l'investissement dans la région Asie-Pacifique. Il n'existe pas d'obligations conventionnelles entre les membres du forum. L'APEC compte 21 membres qui Regroupent plus d'un tiers de la population de la planète (2.5 milliards d'habitants), qui représentent 60% du PIB mondial et 47% des échanges commerciaux mondiaux. Les pays de l'APEC se situent dans la zone économique la plus dynamique du monde. Zone qui a généré près de 70% de la croissance économique mondiale au cours de la dernière décennie.

Forum du Pacifique Sud :

Le Pacific Islands Forum rassemble, depuis 1971, 16 Etats du Pacifique Sud. Son objectif est de renforcer la coopération économique et politique des pays de la zone.

Marché commun de L'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) :

Le COMESA a vu le jour en 1994. Il regroupe 21 pays de l'est et du Sud du continent africain.

Marché commun du Sud (MERCOSUR) :

Il a été crée en 1991. Il regroupe l'Argentine, le Brésil, le Paraguay (le Chili et la Bolivie sont des membres associés). Il représente 219 millions d'habitants et un PIB de 903 milliards de dollars.

Organisation de coopération économique (OCE) :

L'OCE est une organisation régionale intergouvernementale qui regroupe depuis 1985 l'Iran, le Pakistan et la Turquie. Depuis 1992, elle compte 7 nouveaux membres (dont l'Afghanistan).

Organisation de développement de la communauté sud-africaine (SADC) :

La SADC a vu le jour en 1980, à l'initiative de 9 Etats d'Afrique australe.

Organisation des Etats américains (OEA) :

L'OEA, créée en 1948, regroupe aujourd'hui 35 pays de l'ensemble du continent américain et œuvre notamment au renforcement du libre-échange à travers l'accord de zone de libre échange des Amériques (Cuba est exclu de l'OEA depuis 1962).

Union du Maghreb (UMA) :

L'UMA, qui existe depuis 1989, regroupe l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie. Elle cherche à favoriser l'intégration régionale des économies du Maghreb.

Union européenne (UE) :

L'UE est une union politique, économique et monétaire qui regroupe, depuis le 1^{er} janvier 2007, 27 Etats européens.

Zone de libre échange des Amériques (ZLEA) :

Les efforts visant à rassembler l'ensemble des économies du continent américain en une seule zone de libre-échange ont débuté en décembre 1994 au sommet des Amériques de Miami. Les négociations ont débuté officiellement en 1998 au deuxième sommet des Amériques. La ZLEA rassemble 34 pays de la région. Elle constituerait le plus vaste marché du monde (800 millions d'habitants). En dépit des réticences de nombre de pays latino-américains (notamment le Brésil ET L'Argentine) à l'égard des risques de prééminence des Etats-Unis à l'occasion du sommet de Monterrey en janvier 2004, la volonté de conclure, en janvier 2005, les négociations devant conduire à un accord a été réaffirmée.

Le schéma d'intégration régionale de BELA BALASSA

L'économiste hongrois BELA BALASSA (1928-1991) a proposé en 1961 un schéma d'intégration régionale qui a longtemps fait figure de modèle de référence du processus de régionalisation. La voie suivie par l'Europe a confirmé pendant longtemps l'hypothèse développée par Bela Balassa. Le schéma de Bela Balassa distingue cinq étapes :

Zone de libre échange :

Abolition des tarifs douaniers dans les échanges commerciaux entre pays signataires de la ZLE. L'élimination des tarifs douaniers se fait le plus souvent de façon progressive : l'accord de Marrakech fixe « le délai raisonnable » à dix ans. Chaque pays reste maître de sa politique douanière avec les pays tiers. Par conséquent, il y a un risque que les produits en provenance des pays non membres ne pénètrent dans la ZLE par le pays avec le tarif douanier le plus faible, quitte à être réexportés par la suite dans un autre pays membre aux conditions préférentielles de la ZLE. Pour éviter cette situation, la plupart des ZLE comprennent des règles d'origine. Deux critères sont utilisés : valeur ajoutée et changement de classification tarifaire. Selon le premier critère, un produit est considéré comme provenant d'un pays membre (et donc susceptible de bénéficier des conditions préférentielles de la ZLE) si la part de la valeur ajoutée du produit en question réalisée dans le pays membre dépasse un certain seuil (généralement 60% ou plus). Selon le deuxième critère, un produit élaboré avec des inputs importés sera considéré comme d'origine nationale si l'élaboration est suffisante pour changer la classification tarifaire du produit).

Exemple : ALENA, AELE, ANSEA.

Union douanière :

Il s'agit d'une zone de libre échange comportant un tarif extérieur commun appliqué aux importations provenant des pays tiers. Les membres d'une union douanière renoncent donc à toute souveraineté en matière de politique douanière. Se pose dès lors la question de la répartition des recettes douanières. Dans le cas de l'union européenne, ces recettes sont transférées au budget communautaire. En principe, une UD n'a pas besoin de règle d'origine car quel que soit le point de passage des importations, elles sont soumises au tarif douanier commun. En réalité, les règles d'origine peuvent être utilisées pour « segmenter les marchés dans le cas où les pays membres d'une UD auraient des politiques commerciales non tarifaires différentes ».

Exemple : MERCOSUR, Groupe andin, SADC.

Marché commun et marché unique :

Le marché commun est une union douanière permettant une libre circulation des facteurs de production (capital, travail). Le Traité de Rome prévoyait un marché commun dont l'achèvement a été rendu possible par l'Acte unique européen (1986). Ce dernier prévoyait la

mise en place d'un marché unique européen à l'horizon 1993, avec une libre circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services.

Exemple : UE (après l'achèvement du marché unique européen en 1993).

Union économique et monétaire (UEM) :

L'UEM est un marché commun accompagné d'une harmonisation des politiques macroéconomiques (et sociales) avec fixation de parités de change irrévocablement fixes ou circulation d'une monnaie unique.

Exemple : UE.

Union politique :

L'intégration économique amène les pays membres à unifier totalement leurs politiques économiques mais également celles qui concernent les affaires étrangères et la défense.

TABLE DES MATIERES

Table des matières

Liste des acronymes

Introduction générale.....	1
Chapitre I : Intégration économique régionale : Principe et analyse.....	7
Section 1. Comprendre le processus d'intégration régionale.....	9
1. Définition et typologie.....	10
1.1 Définition	10
1.2. Fondements	11
1.2.1 La nature des accords d'intégration régionale.....	11
➤ la nature préférentielle des accords régionaux.....	12
➤ l'état des accords préférentiels.....	13
1.2.2 Accords préférentiel et convergence institutionnelle.....	14
➤ L'harmonisation juridique et réglementaire.....	14
➤ les règles de loyauté	14
1.3 Typologies.....	15
➤ les différentes conceptions de l'intégration régionale	15
2. L'intégration : différentes approches théorique.....	22
2.1 Le renouvellement des théories de l'intégration régionale.....	22
2.1.1 Selon la conception libérale.....	22
2.1.2 Selon une conception volontariste.....	23
2.1.3 Selon une conception industrielle et territoriale.....	23
2.1.4 Selon une conception institutionnaliste.....	24
2.1.5 Selon une conception politique ou diplomatique.....	25
2.2 Les prédictions des modèles et des tests	26
3. Les zones d'intégrations régionales dans le monde	30
3.1 Un multilatéralisme régional, l'Alena.....	32
3.2 L'intégration confédérale : le Mercosur.....	33
3.3 L'union européenne	34
Section 2. Théorie du régionalisme.....	39
1. Les effets de l'intégration économique.....	40
1.1 Les effets ambigus d'une union douanière. Le model de viner.....	40
1.2 Evaluation des effets de création et de détournement.....	42
➤ Les facteurs favorables à l'Union.....	44
2. Analyse économique des effets de création de commerce.....	48
2.1 La théorie classique du commerce international ; explication des effets de création et gain de l'échange.....	48

2.2 : La nouvelle théorie du commerce international ; le développement des effets de création	49
✓ L'impact des rendements d'échelle croissants sur les gains de l'échange	49
✓ La préférence pour la diversité des produits et des techniques.....	50
✓ Les effets de concurrence.....	51
3. Analyse économique des effets de diversion de commerce	51
3.1 Coûts de production : quel impact sur les effets de détournement	51
✓ Effets de détournement avec des coûts croissants.....	52
✓ Les effets de détournement en cas de coûts décroissant	52
4. Les effets d'agglomération (polarisation).....	53
4.1 Distance-agglomération : quelle rationalité.....	53
4.2 Centre-périphérie : le modèle de krugman.....	53
✓ Scénario et hypothèses du modèle centre –périphérie.....	53
✓ Les conclusions ambiguës du modèle centre –périphérie.....	54
4.3 La réalité des effets d'agglomération.....	54
Section 3.Le régionalisme économique : l'évolution du débat.....	56
1. La régionalisation des échanges commerciaux un phénomène naturel.....	57
✓ La mesure du phénomène : bi. Intensités relatives et proximité géographique.....	57
2. L'enfoncement du régionalisme économique.....	58
3. Le régionalisme économique de la première à la deuxième génération.....	60
4 .Cerner la distribution entre le régionalisme actuel et ancien.....	64
5. Régionalisme et multilatéralisme.....	65
5.1Régionalisme économique et mondialisation : que nous apprennent les théories.....	65
✓ le concept de régionalisme économique	66
✓ la perspective fonctionnaliste construire le marché universel par le bas.....	67
✓ Le régionalisme et le multilatéralisme, les deux faces d'une même pièce.....	68
✓ Les blocs de construction.....	69
✓ La perspective structuraliste : la diplomatie commerciale à l'épreuve de la mondialisation.....	70
1-Le régionalisme : un dilemme de sécurité.....	71
2-Le régionalisme : un enjeu géoéconomique.....	72
3-Le régionalisme compétitif.....	72

5.2 Le régionalisme et multilatéralisme de la mondialisation.....	74
➤ Contextualité du débat.....	74
➤ Faire levier sur le SCM.....	75
➤ Exporter un modèle institutionnel.....	76
➤ Créer la dépendance au sentier	77
Conclusion du chapitre I.....	79
Chapitre II : A la recherche d'un nouvel ordre mondial, la mosaïque des blocs régionaux.....	80
Section 1. Intégration et exclusion.....	82
1 .Les grands problèmes actuels.....	82
1.1. La question des termes de l'échange et des prix rémunérateurs.....	83
1.1.1.Les termes de l'échange « marchands ».....	83
1.1.2 Les termes de l'échange factoriels.....	85
1.1.3 Les termes de l'échange-revenu.....	87
1.2 L'instabilité des marchés d'exportation des PVD.....	89
1.3Les transferts internationaux de technologie illusions du passé et espoirs pour l'avenir....	90
2-La nouvelle configuration des rapports nord sud.....	91
2.1. Le poids commercial du tiers monde.....	91
2.1.1 – Un poids limité mais croissant dans le commerce mondial.....	91
2.1.2 – Une intégration inégale du Tiers Monde.....	91
2.2 .La dépendance commerciale.....	92
2.2.1 – L'évolution des termes de l'échange net	92
3.2.2 – La dépendance commerciale ou l'échange inégal.....	94
3-La persistance du sous développement.....	97
3.1Dimension de l'exclusion.....	97
3.2 Le caractère hiérarchique de l'économie mondiale.....	98
➤ perspectives du développement mondial 2010.....	98
Section 2.D'une régionalisation à l'autre afin de s'insérer dans l'économie mondiale.....	101
1. La complexité de l'économie mondiale/ Confrontation et coopération.....	101
1.1 Systèmes linéaires et non linéaires.....	101
1.2 Mondialisation = complexification de l'économie.....	104
1.3Les marchés monétaires.....	105

2-La quête de nouveaux cadres de régulation.....	109
2.1 La formation d'ensembles économiques régionaux.....	109
2.2 Le renforcement des institutions multilatérales.....	113
Section 3. Régionalisation ; quel enjeux pour les pays d’Afrique	119
1. Les PVD et l’intégration régionale.....	120
1.1 Traitement préférentiel des pays en développements : accords régionaux et Systèmes générale.....	120
1.2-Régionalisation traditionnelle ou nouvelle: quelle différence.....	121
2-La régionalisation: un outil d’intégration dans l’économie mondiale.....	125
2.1L’appui à l’intégration économique régionale.....	127
2.2Définir les priorités de l’intégration régionale.....	129
3. l’intégration régionale en Afrique: défis et opportunités.....	132
3.1. La coopération régionale en Afrique	132
3.2. Renforcement de l’intégration régionale en Afrique : quelques perspectives.....	136
a)Entreprendre des projets régionaux d’IED	136
b) Renforcer les mesures réglementaires pour promouvoir les IED entre pays africains.....	138
c) Privilégier les accords d’investissement régionaux plutôt que bilatéraux	139
d) Etablir un secteur financier fort en Afrique.....	139
Conclusion du chapitre II.....	141
Chapitre III : L’intégration entre les pays du MAGHREB au sein de la régionalisation de l’économie mondiale.....	142
Section 1 : renforcement de l’intégration régionale dans le Maghreb : vue d’ensemble.....	145
1. Bilan succinct de l’intégration régionale dans le Maghreb.....	145
1.1 perspectives de la construction Maghrébines.....	145
1.2Le cout du non Maghreb.....	151
1.3Dynamique et blocages de l’union du Maghreb.....	153
2. L’intégration du Maghreb et le confinement quadrilatéral du développement.....	155
2.1La pression démographique.....	157

2.2 Les déficits de développement humain.....	158
2.3 Le changement climatique, et.....	159
2.4 La compétitivité mondiale.....	160
➤ Quels sont les obstacles à une véritable intégration du Maghreb.....	162

Section 2 : les échanges intra-maghrébins élément clé pour la réalisation du bloc maghrébins166

1. Les échanges intra-maghrébin / analyse et développement.....166

1.1 Les échanges intra maghrébins.....	167
1.2 Atouts et contraintes de l'intégration Maghrébine.....	168
a) Les facteurs favorables.....	168
b) Les facteurs défavorables.....	169
1.3 Les réformes d'Attractivité entreprises par le Maghreb.....	170
a) Les réformes macro économiques entreprises par les pays du Maghreb.....	170
b) Les réformes micro économiques entreprises par le Maghreb.....	172
c) Les défis de l'intégration économique maghrébine.....	174
1.4 Les échanges connaissent une récession entre les pays maghrébins	176

2. les PME vecteur d'intégration Maghrébine.....181

2-1 La mise à niveau des PME Maghrébines..... 181

2.1.1 Les fondements des programmes de mise à niveau dans les pays du Maghreb.....	181
2.1.1.1 Le programme de mise à niveau en Tunisie.....	181
2.1.1.2 Le programme de mise à niveau au Maroc.....	183
2.1.1.3 Le programme de mise à niveau en Algérie.....	184
✓ Le programme pilote de mise à niveau.....	185
✓ Le Programme d'appui au développement des PME/PMI.....	186
✓ Le programme national de mise à niveau de la PME algérienne.....	187
✓ Le programme d'appui aux PME/PMI et à la maîtrise des technologies d'information et de communication.....	188

2.2 Evaluation des résultats de la politique de mise à niveau au Maghreb.....189

 2.2.1 Evaluation des résultats du programme de mise à niveau en Tunisie..... 189

 2.2.2 Evaluation des résultats des programmes de mise à niveau au Maroc..... 190

 2.2.3 Evaluation des résultats des programmes de mise à niveau en Algérie..... 192

2.3 Impacts des programmes de mise à niveau des PME maghrébines sur la compétitivité et l'intégration régionale des économies du Maghreb.....194

3. Les grappes des PME maghrébines : stratégie de réaliser le bloc régionale.....196

3.1 Définition.....196

3.2 Les clusters et les PME Maghrébines : quelles leçons tirer.....	197
Conclusion du chapitre III.....	200
Conclusion générale.....	202
Bibliographie.....	207
Annexes.....	211
Annexe1.....	212
Annexe2.....	213
Annexe3.....	214
Annexe4.....	216
Glossaire.....	221
Table des matières.....	228

Résumé :

L'intégration économique régionale représente l'une des réflexions auxquelles s'interroge la politique commerciale durant ses dernières années, traité ce type de problématique signe l'ouverture d'une nouvelle voie, celle de l'analyse d'un monde divisé en blocs. Notre analyse s'étale sur deux éléments : Le premier concerne la nouvelle configuration de l'économie mondiale, dans le but de montrer que l'intégration est un phénomène révélateur d'un changement profond au sein de cette économie. Le deuxième représente le résultat (on peut ici comprendre l'exclusion des PVD) attendu de ce nouvel ordre mondial ainsi la réaction des pays en développement afin de trouver les voies les plus sécuritaires pour s'intégrer dans cette nouvelle organisation (leurs stratégies afin de s'adapter avec cette nouvelle réalité des blocs).

Nos résultats : Les pays les moins intégrés à l'économie mondiale sont les pays qui ont avancés à titre individuel (ce qui affirme notre hypothèse concernant la création d'un nouvel ordre mondial).

La richesse a connue une nouvelle dimension, plus précisément une répartition inégale des échanges intra groupe et inter groupe ce qui confirme la marginalisation des pays en développement. Développer les échanges maghrébins est la stratégie clé de l'ensemble maghrébin, ceci est favorisé par la compétitivité des PME. Ce qui confirme la 3ème hypothèse qui considère les PME comme facteur d'intégration.

Mots clés :

Intégration Economique Régionale; Maghreb; Théorie Du Régionalisme; Mondialisation; Mosaïque Des Blocs; Union du Maghreb Arabe; Multilatéralisme; Effets De L'intégration; Echanges Intra-Maghrébin; PME.